

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

PLAN COMMUNAL de DEVELOPPEMENT (Plan Stratégique Transversal)



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION – NOTE METHODOLOGIQUE	1
PARTIE 1 – THEMES SPECIFIQUES (Objectifs sectoriels)	
Chapitre 1 – DEVELOPPEMENT URBAIN	5
1.1. Etat des lieux et diagnostic	5
1.1.1. Occupation générale du territoire	5
<i>Où en sommes-nous ?</i>	5
<i>Les aléas de l’histoire et leurs impacts sur le présent et l’avenir</i>	6
<i>Cohérence urbanistique et valeur patrimoniale</i>	10
1.1.2. Population & logement	12
<i>Caractéristiques de la population</i>	12
<i>Caractéristiques des logements</i>	14
<i>Marché résidentiel</i>	15
<i>Logements sociaux et conventionnés</i>	16
1.1.3. Emploi & activités économiques	18
<i>Caractéristiques de l’emploi</i>	18
<i>Caractéristiques du tissu économique</i>	19
1.2. Volet stratégique	22
1.2.1. Maîtrise du développement bâti	22
<i>Les limites au développement</i>	22
<i>Filiation avec le P.R.D.D. et concept de développement suivi</i>	23
<i>Révision à venir du PRAS</i>	24
<i>Promouvoir une mixité de proximité, des circuits économiques courts</i>	25
<i>Rénovation et modernisation du bâti</i>	27
1.2.2. Revitalisation urbaine	30
<i>Le cœur de commune</i>	30
<i>Cité Moderne et le Contrat de Quartier Durable</i>	31
<i>Porte d’Ostende (Zone d’Intérêt Régional n°14)</i>	32
<i>Périmètres de préemption</i>	37
<i>Protection patrimoniale et valorisation paysagère</i>	38
1.2.3. Logements de qualité à prix abordable	40
<i>Rénovation et lutte contre les immeubles insalubres et inoccupés</i>	40
<i>Logements sociaux et conventionnés</i>	42

Chapitre 2 – LES EQUIPEMENTS (d'intérêt collectif et de service public)	43
2.1. Etat des lieux et diagnostic	43
<i>Plus spécifiquement à propos de l'enseignement</i>	44
2.1.1. Les équipements communaux	45
<i>La Maison Communale</i>	45
<i>La « Vallée Sociale » (infrastructures du CPAS)</i>	46
<i>La logistique communale</i>	48
<i>Enseignement et accueil de la petite enfance</i>	49
<i>Culture, académies et bibliothèques</i>	50
<i>Equipements sportifs</i>	51
<i>Locaux associatifs et autres divertissements</i>	52
<i>Les cimetières</i>	53
2.1.2. Les autres équipements (non-communaux)	54
2.1.3. Les équipements commerciaux	56
2.2. Volet stratégique	59
2.2.1. Développement d'infrastructures de proximité	59
<i>Ecoles communales et académies</i>	59
<i>Enseignement non communal</i>	60
<i>Accueil de la petite enfance</i>	61
<i>Ambitionner l'installation d'une école secondaire</i>	62
<i>Le cas de la Cité Moderne (Contrat de Quartier Durable)</i>	62
<i>Culture, spectacles et bibliothèques</i>	63
<i>Infrastructures sportives</i>	64
<i>Locaux serviciels, associatifs et pédagogiques</i>	64
<i>Cimetières</i>	66
2.2.2. Les équipements commerciaux	67
<i>Les grandes surfaces commerciales de l'avenue Charles Quint</i>	67
<i>Le pôle commercial de la place Schweitzer</i>	68
<i>Les commerces disséminés dans les quartiers</i>	69
<i>Soutien aux commerces et entreprises</i>	70
<i>Tourisme & loisirs</i>	71
2.2.3. Optimiser les implantations de l'administration communale	72
<i>Une nouvelle Maison Communale</i>	72
<i>Redéploiement de la logistique communale</i>	74
<i>Gestion durable du patrimoine immobilier communal</i>	74

Chapitre 3 – LES ESPACES PUBLICS	76
3.1. Etat des lieux et diagnostic	76
3.1.1. Caractérisation de la voirie	76
3.1.2. Les parcs et autres espaces accessibles au public	79
3.1.3. Organisation de la propreté publique	81
3.1.4. Animation et sécurité des espaces publics	83
3.2. Volet stratégique	84
3.2.1. Un espace public en bon état	84
<i>Terminer les nécessaires remises à niveau</i>	84
<i>Le bon entretien des aménagements</i>	84
<i>La nécessité de revoir certains aménagements</i>	85
3.2.2. Rénovation et développement de nouveaux parcs publics	86
<i>Rénovation des parcs existants</i>	86
<i>Parc « dit du CPAS »</i>	87
<i>Parc Grand-Bigard</i>	87
<i>Verger fleuri de la rue des Fleuristes</i>	88
<i>Parc Zen</i>	89
<i>Espaces publics et bien-être animal</i>	89
3.2.3. Un espace public propre	90
<i>Déchetterie intercommunale</i>	90
<i>Evolution des équipements de propreté</i>	90
<i>Toilettes publiques</i>	91
<i>Organisation de la propreté</i>	92
3.2.4. Un espace public sécurisé et accessible à tous	94
<i>Actions de la police et de la prévention</i>	94
<i>Des espaces publics sécurisants</i>	95
3.2.5. Promouvoir l'occupation de l'espace public à des fins de cohésion sociale	97
<i>Un espace public ouvert à la culture</i>	97
<i>Inciter à l'animation de l'espace public</i>	98
<i>Sport de rue</i>	98
Chapitre 4 – LA MOBILITE	99
4.1. Etat des lieux et diagnostic	99
<i>Contexte global</i>	99
<i>Les pôles générateurs de déplacements</i>	99
4.1.1. Trafic routier	100
<i>Organisation du réseau et motorisation de la population</i>	100

<i>Le trafic de transit</i>	101
<i>Le trafic tel qu'il est et tel qu'il est voulu par le P.R.M. Good Move</i>	103
4.1.2. Transports publics	105
4.1.3. Mobilité douce	107
<i>Les déplacements à pied</i>	107
<i>Les déplacements à vélo ou en trottinette</i>	108
4.1.4. Sécurité routière	109
4.1.5. Stationnement	111
4.2. Volet stratégique	113
4.2.1. Limiter le trafic de transit	114
<i>Plan de circulation</i>	114
<i>Efficience du réseau des voiries régionales</i>	116
<i>Transfert modal</i>	119
4.2.2. Renforcer l'offre en transports publics	120
<i>Amélioration des réseaux STIB et De Lijn</i>	120
<i>Amélioration du réseau SNCB</i>	121
<i>A terme, disposer d'une réelle ligne de forces du réseau de la STIB</i>	121
<i>Un transport public intra-communal ?</i>	123
4.2.3. Promotion de la mobilité douce	124
<i>Développer une dorsale de la mobilité douce</i>	124
<i>Une praticabilité piétonne accrue</i>	124
<i>Améliorer les déplacements des deux-roues</i>	126
4.2.4. Renforcer la sécurité routière	127
<i>Ville à 30</i>	127
<i>Partage de l'espace public et cohérence des aménagements</i>	128
<i>Plan d'Actions Communal de la Sécurité Routière (Plan Safe System)</i>	129
<i>Actions de sensibilisation et de soutien</i>	130
4.2.5. Gestion du stationnement	131
<i>Zone bleue et évolutions à venir</i>	131
<i>Marquage du stationnement</i>	131
<i>Mutualisation des emplacements</i>	132
<i>Un parking public au cœur de la commune et au débouché de l'E40 ?</i>	133
<i>Réservations de stationnement spécifiques</i>	134
<i>Promotion de l'autopartage</i>	135
<i>Accueil des véhicules électriques</i>	135
<i>Stationnement des deux-roues</i>	136

Chapitre 5 – ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT	137
5.1. Etat des lieux et diagnostic	137
5.1.1. Maillage vert	137
5.1.2. Maillage bleu et gestion des eaux usées	139
5.1.3. Les sols	141
5.1.4. Faune et flore	142
5.1.5. Bruit et qualité de l'air	143
5.2. Volet stratégique	145
5.2.1. Accessibilité aux espaces verts	145
5.2.2. Développement du maillage vert	145
5.2.3. Développement du maraichage / élevage	147
<i>Les grandes reliques agricoles</i>	147
<i>Les potagers</i>	149
5.2.4. Amélioration du maillage bleu et prévention des inondations	150
<i>Chemin d'eau du Cognassier</i>	150
<i>Lagunage du Molenbeek</i>	150
<i>Bois inondable de la rue de l'Azur et Wilderbeek</i>	151
<i>Plan pluie communal</i>	152
<i>Dés-imperméabilisation des espaces publics et privés</i>	152
5.2.5. Atténuation des nuisances environnementales	153
5.2.6. Soutien à la biodiversité et au patrimoine vert remarquable	154
Chapitre 6 – Dispositions normatives, plans et programmes communaux	155
6.1. Etat des lieux et diagnostic	155
6.1.1. Le territoire de droit de Berchem	155
6.1.2. Les outils issus de la planification régionale	156
6.1.3. Les outils issus de la planification communale	158
6.1.4. Divers	159
6.2. Volet stratégique	160
<i>Rationaliser le territoire de droit</i>	160
<i>Changer le gestionnaire de certaines voiries ?</i>	160
<i>Evolution des outils urbanistiques</i>	160
<i>Evolution des outils encadrant la gestion de la mobilité</i>	160

PARTIE 2 – ENJEUX TRANSVERSAUX (Voies & moyens)	161
Chapitre 1 - La cohésion sociale	162
1.1. Renforcer la cohésion sociale	162
<i>Vallée sociale</i>	163
<i>Projets localisés de cohésion sociale</i>	163
<i>Maison de l'emploi et insertion socio-professionnelle</i>	164
1.2. Développer la politique jeunesse	165
<i>Espace jeunesse et projets pédagogiques et intergénérationnels</i>	165
<i>Jeunesse et espaces publics</i>	166
1.3. Intégration des logements sociaux	166
<i>Cité Moderne</i>	167
<i>Cité du Hunderenveld</i>	167
<i>Diversification de l'hébergement à caractère social</i>	168
1.4. Politique de santé	168
<i>Territoire en santé</i>	168
1.5. Mise à l'emploi dans les quartiers fragilisés	170
Chapitre 2 - Développement durable	171
<i>Elaboration du Plan Air Climat Energie</i>	172
Chapitre 3 - Le service aux citoyens	173
3.1. Faciliter les démarches administratives	173
<i>Accueil de la population</i>	173
<i>Une commune « en ligne »</i>	174
<i>Signalétique interne à l'administration</i>	174
<i>Guide de l'habitant</i>	175
<i>Relais avec les quartiers</i>	176
3.2. Développer une commune « Smart »	176
<i>La technologie au service de l'efficacité de la gestion</i>	176
<i>Informations numériques</i>	177
3.3. Un cœur de commune au service du citoyen	179
Chapitre 4 - Information et participation	182
4.1. Stratégie territoriale de communication	182
4.2. Soutien aux associations de quartiers et à la participation	184
Chapitre 5 - Les relations extérieures	188
5.1. Collaboration avec les autres instances	188
Chapitre 6 – Les finances	191
6.1. Une situation budgétaire saine	192

Table des illustrations cartographiques

PARTIE 1

Chapitre 1 – Développement urbain

- 1.1. - La situation existante de fait
- 1.2. - Genèse de l'urbanisation
- 1.3. - 50 années d'urbanisation
- 1.4. - Modèle d'urbanisation
- 1.5. - L'habitat
- 1.6. - Logements sociaux
- 1.7. - Potentialités de logements
- 1.8. - Principales entreprises
- 1.9. - Anciens sites économiques
- 1.10. - Immeubles à l'abandon
- 1.11. - Inventaire du patrimoine
- 1.12. - Densité de population
- 1.13. - Taux de chômage
- 1.14. - Equipements photovoltaïques
- 1.15. - Zones et sites d'interventions prioritaires (Développement urbain)
- 1.16. - Perspectives de modifications au PRAS
- 1.17. - Densités constructibles
- 1.18. - Monitoring patrimonial

Chapitre 2 - Les équipements d'intérêt collectif et de service public

- 2.1. - Equipements publics et services communaux
- 2.2. - Le commerce de détail et le secteur Horeca
- 2.3. - Offre sociale
- 2.4. - Les équipements de sports et jeux
- 2.5. - Patrimoine immobilier communal
- 2.6. - Zones et sites d'interventions prioritaires (Equipements)

Chapitre 3 – Les espaces publics

- 3.1. - Espaces publics
- 3.2. - Création des voiries
- 3.3. - Revêtement des chaussées
- 3.4. - Etat des chaussées
- 3.5. - Chaussées - inventaire des interventions
- 3.6. - Chaussées - ancienneté du revêtement
- 3.7. - Chaussées – diagnostic
- 3.8. - Réseau pour les déplacements piétons
- 3.9. - Etat des trottoirs
- 3.10. - Trottoirs - inventaire des interventions
- 3.11. - Trottoirs - perspectives de renouvellement
- 3.12. - Equipements de propreté publique (1)
- 3.13. - Equipements de propreté publique (2)
- 3.14. - Eclairage public - type de luminaire
- 3.15. - Eclairage public - inventaire des interventions

- 3.16. - Le statuaire existant
- 3.17. - Animation de l'espace public
- 3.18. - Sécurisations spécifiques de l'espace public
- 3.19. - Zones et sites d'interventions prioritaires (Espaces publics)
- 3.20. - Equipements participant au bien-être animal
- 3.21. - Partenariat local de prévention

Chapitre 4 - La mobilité

- 4.1. - Plan de circulation
- 4.2. - Dispositifs de sécurisation
- 4.3. - Axes dévolus au trafic de transit et itinéraires de bisons futés
- 4.4. - Principaux problèmes de mobilité
- 4.5. - Les transports publics
- 4.6. - Les aménagements pour cyclistes
- 4.7. - Stationnement : situation de droit du stationnement
- 4.8. - Stationnement : emplacements pour handicapés
- 4.9. - Stationnement : dispositions spécifiques
- 4.10. - Stationnement : marquages et dispositifs protecteurs
- 4.11. - Stationnement : sur le domaine privé
- 4.12. - Zones et sites d'intervention prioritaires (mobilité)
- 4.13. - Stationnement deux-roues : projets

Chapitre 5 - Espaces verts & environnement

- 5.1. - Espaces verts
- 5.2. - Typologie des parterres
- 5.3. - Potagers existants
- 5.4. - L'orohydrographie
- 5.5. - Egouttage et bassins versants
- 5.6. - Zones et sites d'intervention prioritaires (espaces verts)

Chapitre 6 – Dispositions normatives, plans et programmes communaux

- 6.1. - PPAS en vigueur
- 6.2. - Permis de lotir
- 6.3. - Correction de frontières proposées

Glossaire des abréviations utilisées

ALE : Agence Locale pour l'Emploi	BLED : Berchem Local et Durable	BYPAD : Plan cycliste communal
CEQV : Conseil de l'Environnement et la Qualité de Vie	C.I.C. : Coopération Internationale Communale	C.Q.D. : Contrat de Quartier Durable
CEMA : Conseiller en mobilité et accessibilité	Comensia : Gestionnaire des logements sociaux à Berchem	CPAS : Centre Public d'Aide Sociale
CLM : Contrat Local de Mobilité	De Lijn : Opérateur du transport public en Flandre	EGEB : Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles
Good Move : Plan Régional de Mobilité	GRH : Gestion des Ressources Humaines	I.C.R. : Itinéraire Cyclable Régional
Infrabel : Opérateur infrastructure du chemin de fer	IPP : Impôt sur les Personnes Physiques	IT : Technologie de l'Information
KUL : Katholieke Universiteit Leuven	LED : Lampe électro-luminescente	LIDAR : Radar de contrôle des vitesses à impulsion laser
LISA : Antenne locale et intégrée de sécurité	P.A.C.E. : Plan Air Climat Energie	P.C.D. : Plan Communal de Développement
P.D.E. : Plan de Déplacements d'Entreprise	PMR : Personne à Mobilité Réduite	PLP : Partenariat Local de Prévention
PRAS : Plan Régional d'Affectation du Sol	PRDD : Plan Régional de Développement Durable	P.S.T. : Plan Stratégique Transversal
RER : Réseau Express Régional	RGP : Règlement Général de Police	R.R.U. : Règlement Régional d'Urbanisme
SNCB : Société Nationale des Chemin de fer Belges	SLRB : Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale	STIB : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
Villo ! : Opérateur régional des vélos en libre-service	Tram 4000 : tram de 40 m de long, transporte 250 passagers	VGC : Vlaamse Gemeenschap Commissie
Zone LEZ : zone basse émission (véhicules à moteur)	Z.I.R. : Zone d'Intérêt Régional	ZPZ : Zone de police

INTRODUCTION – NOTE METHODOLOGIQUE

Le présent Plan Communal de Développement (P.C.D.) vient en remplacement du document adopté il y a 22 ans (en mai 2001). Il bénéficie des acquis et des leçons du passé. Mais il tient compte aussi du fait que les besoins et enjeux d'aujourd'hui ne sont plus toujours les mêmes que ceux d'hier. L'évolution démographique, économique et sociétale du territoire nécessite de réévaluer les choses.

Précisions quant au cadre d'élaboration du P.C.D.

Le cadre formel d'un P.C.D. est défini au sein du CoBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du territoire). L'intention première était de procéder à une modification totale du P.C.D. de 2001, selon les termes imposés par le CoBAT. Il est cependant apparu, au cours du processus de modification du P.C.D., que ce cadre réglementaire n'est plus du tout adapté aux attentes d'une planification communale contemporaine et dynamique.

Le dernier acte du législateur régional spécifiquement orienté vers le P.C.D. (Arrêté relatif au contenu et à la présentation du P.C.D.) remonte en effet à 2006 et, hormis la Ville de Bruxelles et la commune d'Evere, aucune commune bruxelloise n'a relancé un processus officiel de P.C.D. au cours de ces 15 dernières années. Il faut hélas constater et regretter que le cadre réglementaire du CoBAT relatif au P.C.D., dont les fondamentaux ont été définis il y a près de 30 ans, n'est plus du tout adapté à l'évolution des enjeux en présence, mais aussi à l'évolution des modes de fonctionnement des communes et de la Région. L'absence quasi générale d'intérêt des communes bruxelloises pour cet outil, pourtant essentiel et passionnant, interpelle et elle devrait être questionnée par la Région.

Aux yeux de la commune de Berchem-Ste-Agathe, qui a été pionnière en la matière (NB : elle est la première commune bruxelloise à avoir adopté un P.C.D. et à en avoir ensuite assuré le suivi), il conviendrait de revoir fondamentalement le rôle et la place du P.C.D. dans l'arsenal des outils de la planification existant. Mais une telle démarche ne pourrait qu'être initiée par la Région. La commune de Berchem-Ste-Agathe appelle de tous ses vœux une telle réforme.

In fine, le choix de Berchem-Ste-Agathe est de ne pas inscrire les nouvelles orientations de sa planification communale dans ce qui s'apparente hélas à une voie de garage réglementaire. Il convient en revanche de la considérer comme l'équivalent à un « Plan Stratégique Transversal », un outil de gestion publique transparent et adapté à une gestion en temps réel des objectifs poursuivis par les diverses instances publiques ; bien mieux adapté que ne l'est le cadre formel et obsolète du CoBAT, pour ce qui concerne les P.C.D.

L'esprit initial même poursuivi par la planification communale n'est cependant pas trahi et le vocable même de P.C.D., qui est bien connu à l'échelle locale, est conservé au sein du présent document. Le nouveau P.C.D. reste un outil de planification indicative et il s'inscrit bien dans la filiation du P.R.D.D. adopté par la Région en 2018.

De quoi parle et qu'ambitionne le P.C.D. ?

Le P.C.D. témoigne d'une farouche volonté de projeter positivement Berchem-Ste-Agathe dans l'avenir, aussi incertain que ce dernier puisse être au vu d'une actualité pas toujours des plus rassurantes. Il ambitionne de tracer les lignes directrices de l'action des divers départements et services communaux et, ensuite, de concrètement les mettre en œuvre. Ceci à l'horizon des dix à quinze prochaines années.

Le P.C.D. s'intéresse prioritairement au devenir du territoire berchemois, qu'il soit du domaine public ou du domaine privé. Il a un caractère spatial affirmé. S'il brasse un éventail extrêmement large de l'action communale, on précisera qu'il n'a pas l'ambition de recouvrir tous les domaines de l'action communale. A titre d'exemple, le P.C.D. ne s'intéresse pas aux spécificités du projet pédagogique développé au sein de l'enseignement communal, aux programmes culturels ou d'animations proposés, aux types d'activités organisées pour les jeunes ou les seniors, à l'arsenal des divers modes d'assistance sociale offerts aux personnes dans le besoin, aux diverses formes de médiation accessibles aux citoyens...

Cette restriction est motivée par les nécessités d'une planification transversale de l'action publique là où c'est le plus nécessaire. Une bonne coordination est prioritairement de mise là où l'intervention de plusieurs interlocuteurs (au sein même de l'administration communale et/ou avec d'autres niveaux de pouvoir) est nécessaire ; là où le montage d'une opération donnée est plus complexe. C'est moins le cas dans les exemples évoqués ci-dessus, où les objectifs poursuivis, qui ont leurs complexités à eux, se traitent davantage au sein d'un seul et même service communal.

Le projet du P.C.D suit un fil rouge, à savoir celui de « **village urbain berchemois** ». Il est mis en avant car c'est un concept fédérateur, transversal et multithématique qui privilégie l'apport et les qualités d'un bien-être local, des circuits économiques et sociaux « courts », le privilège de disposer sous la main des diverses facilités et services utiles à un bien-être personnel. C'est en somme s'inscrire dans un projet de « ville à dix minutes » (principe voulant que toutes les commodités de la ville soient situées à moins de dix minutes à pied).

Le vocable de « village » sous-entend par ailleurs que cet objectif se conçoit en un cadre apaisé, interrelationnel et sécurisé. Sans être le synonyme d'un retour nostalgique à un passé révolu, le crédo poursuivi s'inscrit en rupture avec les tendances d'une société quelque peu déboussolée par maints excès (mondialisation « sauvage », intolérance, repli sur soi, allongement irrationnel des lignes logistiques, mobilité excessive...). Le principe posé par le « village berchemois », conforme au Plan Régional de Développement Durable (adopté en 2018) est de proposer le meilleur de la ville, sans en subir les extrêmes. On notera que ce concept phare doit être perçu comme une structure faîtière, un référent général qui se distille à l'ensemble des priorités présentées ci-dessous.

Le P.C.D. s'articule autour de **cinq thèmes spécifiques** (Développement urbain, équipements d'intérêt collectif et de service public, espaces publics, mobilité, espaces verts & environnement), complétés d'un chapitre relatif à la situation existante de droit et **six enjeux transversaux** (cohésion sociale, développement durable, services aux citoyens, information et participation, relations extérieures, finances).

Les cinq thèmes spécifiques forment le « cœur de métier (core business) » du P.C.D., dans le sens où leurs implications territoriales sont les plus directes et les plus évidentes. Les six enjeux transversaux ont des implications territoriales beaucoup plus indirectes ou spatialement limitées. Elles sont néanmoins importantes, et même parfois essentielles, au titre de « voies et moyens » pour la réalisation des objectifs afférents aux cinq thèmes spécifiques. Il serait illusoire par exemple d'aligner des projets les plus ambitieux les uns que les autres sans tenir compte de leur faisabilité financière et/ou sans tenir compte des soutiens qui peuvent être obtenus auprès d'autres acteurs publics, voire privés.

Le présent document est le fruit d'un important travail de discussions et de réflexions mené tant au sein de l'administration communale (par l'organisation de 10 groupes de travail thématiques), que du Collège des Bourgmestre & Echevins (qui a déterminé, au début du processus, 30 enjeux prioritaires). Il importe que toutes ces personnes qui s'y sont impliquées sans relâche, malgré la pression du travail quotidien, en soient remerciées.

Après exposé et débat au sein du Conseil Communal et du Conseil de l'Environnement et de la Qualité de Vie, le « projet de stratégie pour le P.C.D. » a été soumis à consultation publique entre les mois de juin et septembre 2022. Celle-ci a été pilotée au départ du site internet communal (mise à disposition de l'intégralité des documents), de la distribution d'une édition spéciale du journal communal (le Berchem News) et de la mise en ligne d'une plate-forme participative.

Le présent document est le fruit des adaptations qui ont été apportées à la suite de cette consultation publique (\pm 70 participants) et ont été validée par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Il a par ailleurs été techniquement réorganisé et complété, afin de présenter un spectre plus large de matières territoriales (y compris celles qui sont moins prioritaires) et de mieux préciser les diagnostics (esprit d'un survey communal) qui justifient le pourquoi des projets poursuivis.

Précisions à propos du mode de présentation

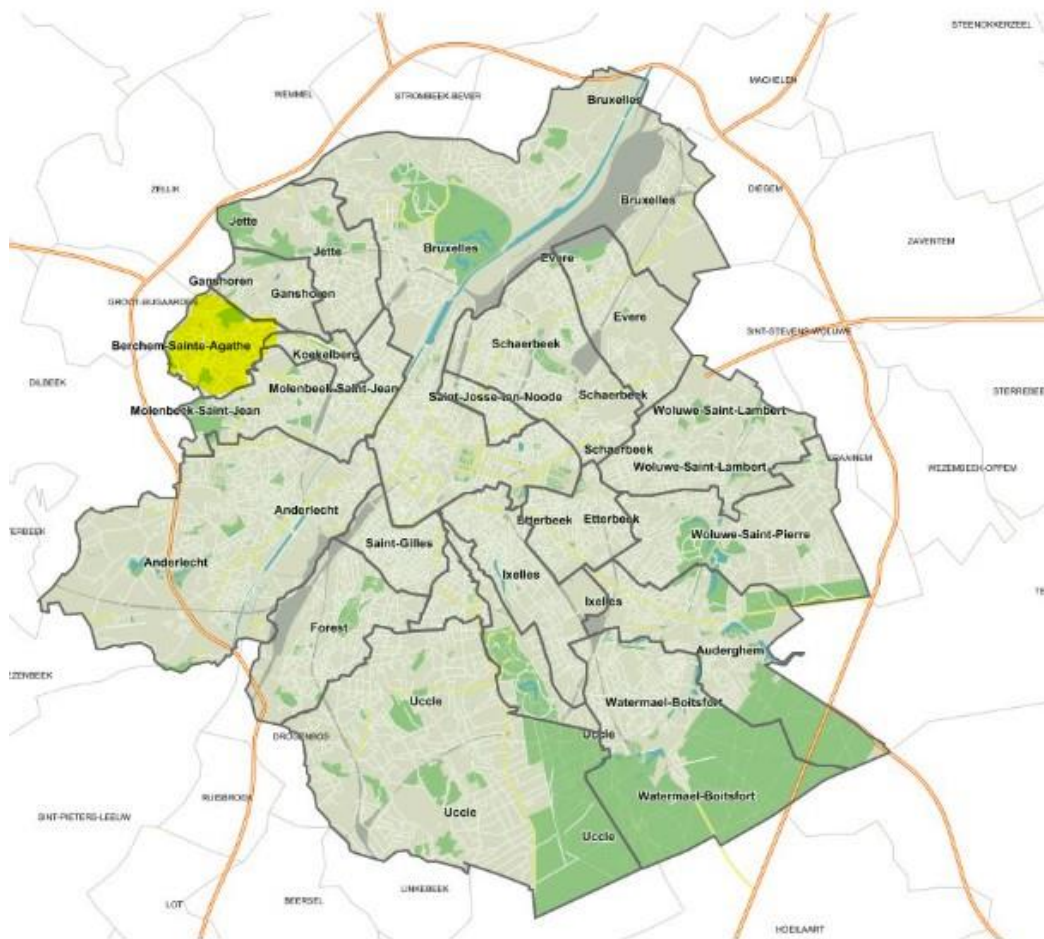
Chacun des **cinq thèmes spécifiques** (Développement urbain, équipements d'intérêt collectif et de service public, espaces publics, mobilité et espaces verts & environnement) comprend :

- une introduction littérale et cartographique reprenant les éléments nécessaires pour appréhender les besoins en relation avec la thématique traitée (état des lieux et diagnostic) ;
- un volet stratégique, détaillant les objectifs généraux, transversaux et sectoriels requis par les besoins analysés en introduction. Ce volet stratégique précise, notamment à l'aide de cartes, les zones et domaines d'intervention prioritaires ;

- un volet opérationnel (tableaux récapitulatifs), reprenant les principales actions programmées ou en cours et indiquant, pour chacune d'elles, l'acteur principal et les autres acteurs concernés, leur nature, les moyens à mettre en œuvre, le degré de priorité et les sources de financement identifiées.

L'exposé des cinq thèmes spécifiques est complété d'un **chapitre relatif aux dispositions normatives, plans et programmes communaux**. Ce chapitre expose en somme les dispositions réglementaires (situation de droit) et indicatives qui déterminent le cadre d'élaboration et de mise en œuvre du P.C.D.

La présentation des **six enjeux transversaux** (cohésion sociale, développement durable, services aux citoyens, information et participation, relations extérieures, finances) qui, pour rappel, font figure de mesures d'accompagnement nécessaires à la bonne réalisation du plan, suit le canevas plus traditionnel d'un exposé des objectifs prioritairement poursuivis.



Berchem-Sainte-Agathe est une des cinq communes du nord-ouest bruxellois

CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENT URBAIN

Le chapitre « Développement urbain » s'intéresse plus particulièrement à l'occupation du territoire par le bâti, quel qu'en soit la fonction. Il concerne « l'urbanisme », au sens large du terme, avec une prise en compte plus spécifique du logement et des activités économiques. Les fonctions « d'équipements du territoire », qu'ils soient publics ou commerciaux, sont cependant traitées à part, au sein d'un chapitre spécifique.

1.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 1.1. à 1.14.

1.1.1. Occupation générale du territoire

Berchem-Ste-Agathe a une superficie de 295 ha, soit 1,8% du territoire régional, ce qui place la commune en 15^{ème} position des 19 communes bruxelloises. En 2021, 58% du territoire est bâti (source : administration du Cadastre). Cette valeur était de 51% en 2005.

L'occupation et l'organisation actuelle du territoire berchemois (cf. carte 1.1.) est le résultat d'un long processus historique dont les étapes marquantes sont notamment retracées dans le document « *Berchem-Ste-Agathe ou comment concilier ville et nature* » (cf. site internet communal – onglet « Découvrir Berchem-Ste-Agathe ») et précisées ci-après.

Où en sommes-nous ?

Le développement urbain de ces 50 dernières années (cf. carte 1.3.) peut être qualifié de « *poursuite et fin de l'urbanisation de la commune* ». Elle a aujourd'hui pour caractéristiques principales (cf. carte 1.1.) :

- une présence quasi ubiquiste de l'habitat (cf. également la carte 1.5.) ;
- un habitat où un schéma traditionnel d'urbanisation bruxelloise (urbanisme en mode « fermé », avec alignement des constructions à front de voirie) prédomine, avec également une présence significative de clos (cf. également la carte 1.4.) ;
- un cadre aéré avec quelques grands espaces verts préservés ;
- deux noyaux commerciaux avec la place Schweitzer et les grandes infrastructures de l'avenue Charles Quint (Basilix, hypermarché Carrefour...) ;
- un tissu d'équipements de proximité diversifiés, avec deux organismes (Valida et le campus Herlin – Kasterlinden) au rayonnement extra-communal marqué ;
- un pôle économique (quartier de la gare), défini comme Zone d'Intérêt Régional, dont la reconversion reste inachevée ;
- la nette disparition des P.M.E. imbriquées parmi l'habitat (cf. également la carte 1.8.), les sites d'activités d'antan cédant la place à des projets de logements ;
- la disparition de toutes activités agricoles (pâturages, champs).

Couplée à l'évolution des caractéristiques démographiques de la Région, lesquelles sont marquées par un important rajeunissement de la population, une des conséquences de ces tendances est que la population berchemoise a fortement augmenté (cf. le point ci-après). Elle est passée de 18.700 habitants en 2000 à 25.400 habitants au 31/12/2022 (+ 36%).



La trame urbaine dominante à Berchem-Sainte-Agathe est celle d'une urbanisation continue mais sans fortes densités (à l'avant-plan, le Hoogveld et la rue de Grand-Bigard) ; ces dernières se limitent au quartier de la gare (cf. « Parc Jean Monnet » et la « Porte d'Ostende » au milieu de l'image).

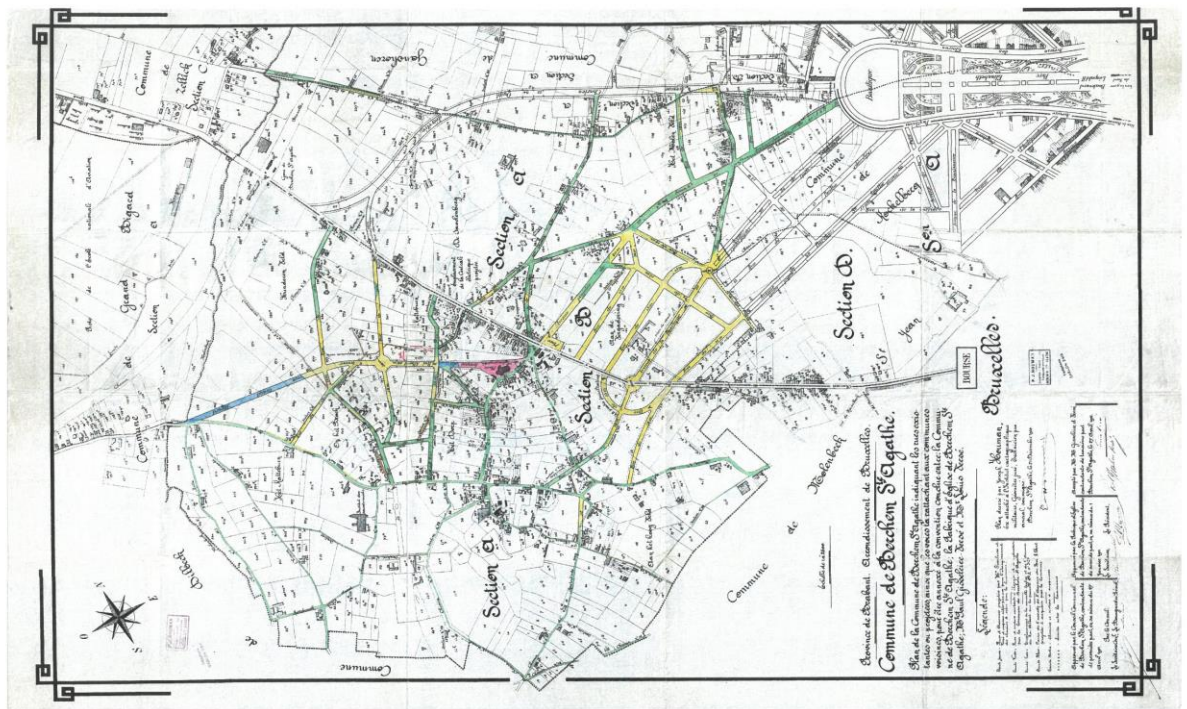
Les aléas de l'histoire et leurs impacts sur le présent et l'avenir

L'occupation du territoire est ce qu'elle est aujourd'hui. Avant de se projeter dans l'avenir, il est utile de faire un bref retour en arrière. Connaître l'histoire de l'urbanisation de Berchem-Sainte-Agathe permet en effet de mieux en comprendre les caractéristiques, mais aussi les contraintes pour le futur.

Le processus d'urbanisation de Berchem-Sainte-Agathe se sera grosso modo étalé sur 120 ans. Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, la commune est quasi exclusivement rurale et ses activités maraîchères alimentent la ville de Bruxelles, dont la croissance connaît un essor sans précédent avec la révolution industrielle. Le développement de l'urbanisation a avant tout été déterminé par l'aménagement des voiries, utiles à la desserte de nouveaux quartiers, mais aussi utiles pour déterminer l'alignement des bâtiments. Sept processus historiques sont à la base du Berchem-Sainte-Agathe que nous connaissons aujourd'hui (cf. carte 1.2.) :

- il y a pour commencer l'aménagement au milieu du 19^{ème} siècle de la ligne de chemin de fer n°50, laquelle a marqué une césure territoriale dont les effets, toujours marqués aujourd'hui, ont été ressentis dès le début du 20^{ème} siècle ;

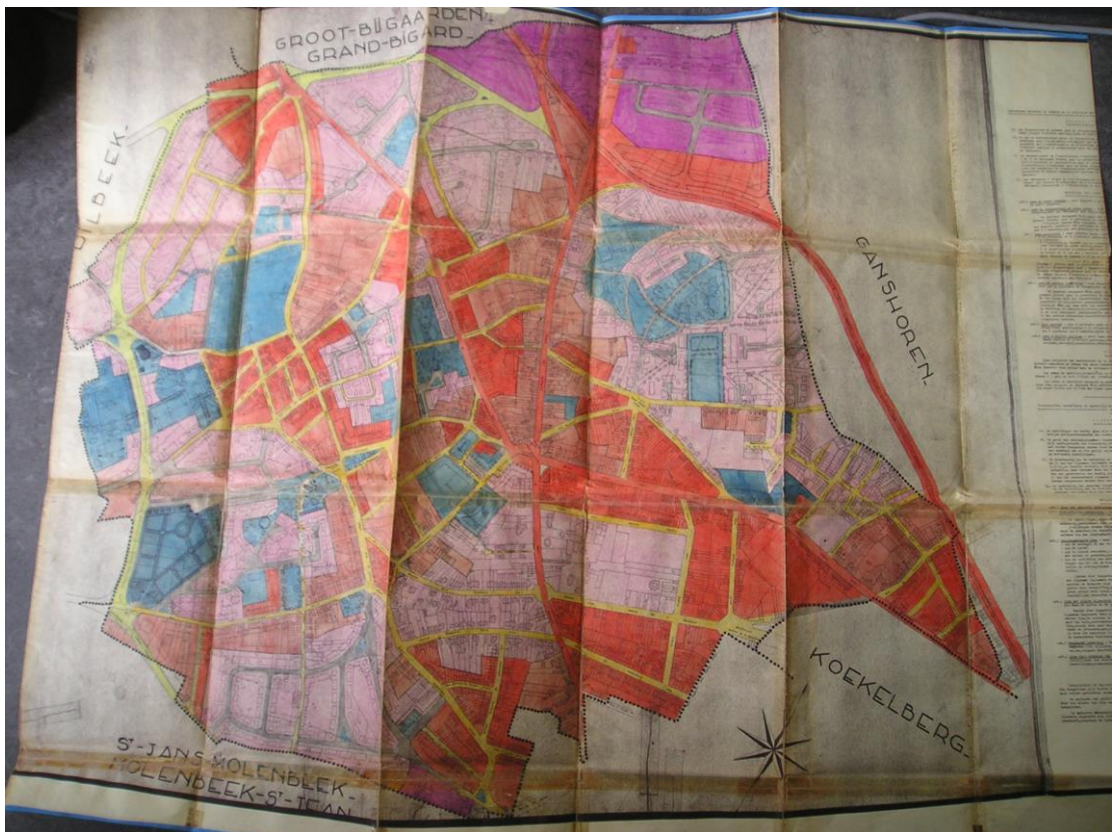
- dès 1904, l'Etat Belge décrète l'aménagement de l'avenue Charles Quint (et de l'avenue des Bardanes). Reliant le nouveau quartier du « plateau de Koekelberg » à la chaussée de Gand (dont le tracé date quant à lui du début du 18^{ème} siècle), cette « avenue Louise » de l'ouest bruxellois devait servir de colonne vertébrale à une nouvelle extension de l'agglomération bruxelloise (à Ganshoren en particulier). L'aménagement même de l'avenue Charles Quint ne se fera qu'au milieu des années 1930, en même temps que celui de la « chaussée de Gand détournée » (aujourd'hui dénommée la chaussée de Zellik). A la fin des années 1950, la dernière intervention de l'Etat Belge à Berchem-Sainte-Agathe consiste à relier l'avenue Charles Quint à l'autoroute de la mer. Un aménagement qui sera remanié au début des années 1980, suite au bouclage du ring (échangeur de Grand-Bigard) ;
- en 1911, la commune de Berchem-Sainte-Agathe adopte un plan de la Commune indiquant les rues projetées. Connu sous le nom de plan « Gisseleire Versé », ce plan déterminera par la suite l'aménagement de l'avenue du Roi Albert et de l'avenue de Selliers de Moranville, des voiries du quartier Basilique (avenue Hélène, avenue Laure, avenue de Koekelberg...) et des avenues Comhaire et Gisseleire Versé. Il consacrera aussi la transformation en voiries de nombreux chemins vicinaux ;



Le Plan Gisseleire Versé (1911) : en couleur, les voiries dont l'aménagement est alors projeté.

- en 1922, l'aménagement de la Cité Moderne pose un geste urbanistique original pour l'époque. Il complète une vaste « Terra incognita » laissée par le plan « Gisseleire Versé » ;

- peu avant et après la seconde guerre mondiale, quelques voiries sont créées çà et là (rue des Alcyons, rue Braille, rue Van Overstraeten, rue Rémy, rue de la Métairie...) en dehors de toute vision globale. Ces aménagements ponctuels sont conçus comme des mises à jour à une échelle locale au plan « Gisseleire Versé », une adaptation de celui-ci au gré des opportunités ;
- en 1956, le *Plan Général d'Aménagement*, aussi connu sous le nom de plan « Housiaux », reconsidère l'ensemble de la question. Il arrête un ambitieux programme d'urbanisation de tout le territoire berchemois. Les voiries du plateau du Potaerde, les rues du Jardinage et de la Serre, l'avenue du Hunderenveld, etc. sont aujourd'hui l'héritage de ce plan ;



Le Plan Housiaux (1956) : reflet du modernisme et du positivisme de l'après-guerre

- à partir de la fin des années 1970 (et de l'abandon des ambitions portées par le plan Housiaux), les développements de nouvelles voiries (et a fortiori de quartiers) prendront un caractère géographique beaucoup plus limité (clos), régi par l'adoption de P.P.A.S. ou de permis de lotir (cf. cartes 6.1. et 6.2.). Ces développements viendront se raccrocher aux structures de voiries antérieurement développées.

L'addition de ces strates historiques a conduit au Berchem-Sainte-Agathe d'aujourd'hui et à bien de ce qui en fait le charme. Le réseau viaire d'aujourd'hui, que l'on peut à présent considérer comme « définitif » présente néanmoins une série de contraintes qui pèsent tant sur le présent que sur le futur. Le P.C.D. se doit d'en tenir compte et ne peut faire abstraction de ce « poids » du passé.

Quelques exemples :

- les (très anciennes) interventions de l'Etat Belge (chemin de fer, avenue Charles Quint et tracés de l'avenue des Bardanes et de la chaussée de Zellik) ont déterminé une trame urbaine ingrate (îlots difficiles à urbaniser - cf. la forme des îlots Gand - Zellik - Charles Quint et Gand - Bardanes - Charles Quint), avec des effets de barrières urbaines très pénalisants (chemin de fer, avenue Charles Quint). Cela a pour conséquence que, tant en termes de développement urbanistique, que de mobilité, seule une approche ambitieuse et novatrice pourrait mettre fin à près d'un siècle de difficultés et d'insatisfaction dans ce quartier (cf. plus loin l'enjeu posé par la revitalisation urbaine de la Z.I.R. n°14, alias la porte d'Ostende) ;
- l'abandon du plan Housiaux a engendré la non urbanisation de grandes portions du territoire (Zavelenberg, Wilder, Hoogveld, Kattebroek), qui forment aujourd'hui de belles aérations vertes valorisables, tant sur le plan environnemental que sociétal. Or, les très grands îlots issus de ces changements d'orientation n'ont pas que des avantages sur un plan pratique (effet de barrière urbaine, problèmes spécifiques...). Il faut savoir en accepter les conséquences et les intégrer positivement dans la gestion publique ;
- l'abandon du plan Housiaux a également été marqué par l'abandon du projet de boulevard de rocade sud-ouest (dont l'avenue du Hunderenveld est le seul élément qui aura été mis en œuvre). Une voirie qui aurait alors été provinciale (soit régionale selon les qualificatifs actuels) et aurait permis de drainer tout le trafic émis ou aboutissant du sud de Berchem-Ste-Agathe. Elle aurait aussi permis de détourner le trafic de transit avec la Flandre des trajectoires aujourd'hui empruntées par celui-ci ;

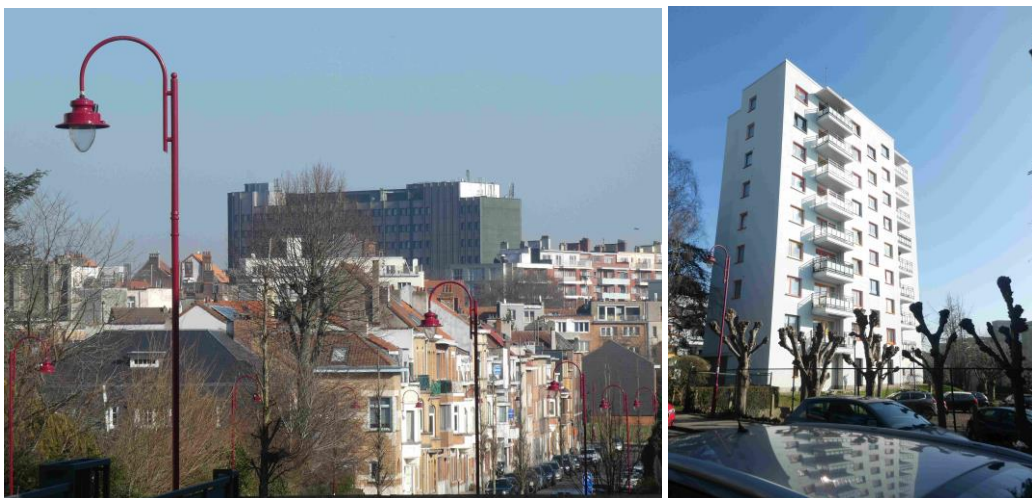


Avenue du Hunderenveld (à gauche), seule amorce d'un boulevard urbain dont l'autre extrémité aurait été la drève des Maricolles (à droite).

- l'aménagement du ring autoroutier ne s'est pas fait comme il était initialement prévu (cf. illustration page 100), en 1965. La partie ouest du ring de Bruxelles devait être organisée par un échangeur à Grand-Bigard (le seul qui ait été finalement réalisé), l'échangeur « Bracops » de l'autoroute de Tournai (au sud de la chaussée de Ninove) et un échangeur « Kattebroek » à hauteur de l'actuel accès n°12 (connecté au bd. Mettewie par une « autoroute urbaine » via le Scheutbos). Ces deux derniers échangeurs n'ont pas été construits et des connexions ont été « bricolées » en dernière minute avec la Dansaertlaan et la chaussée de Ninove. Un accès n°12 (aménagement simplifié par rapport à un échangeur) a également été organisé en dernière minute en prévision de l'installation d'une clinique universitaire au Taborberg. Cette dernière (UZ VUB) sera finalement construite à Jette, l'accès n°12 étant en définitive un aménagement inutile ;
- une grande part des voiries berchemoises sont des chemins vicinaux élargis à l'époque avec une économie de moyens maximale (cf. carte 1.2. et la catégorie « vernaculaire ») ; soit en se référant à un standard de largeur minimale (12 mètres) fixé... au milieu du 19^{ème} siècle. Cela explique pourquoi tant de voiries berchemoises sont étroites et pourquoi elles n'ont pas la capacité de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les utilisateurs d'aujourd'hui (trafic automobile, déplacements à vélo et à pied, stationnement, embellissement avec des arbres....). Des arbitrages, parfois difficiles, doivent donc être faits.

Cohérence urbanistique et valeur patrimoniale

L'histoire de l'urbanisation de Berchem-Sainte-Agathe a eu ses vicissitudes. Elle nous lègue un territoire qui, comme en tous lieux, a ses imperfections fonctionnelles. Mais il est globalement apprécié de ses habitants. Une certaine homogénéité et cohérence urbanistique sont de mises. A quelques exceptions près (le centre hospitalier Valida, quelques complexes résidentiels... par exemples), peu d'éléments bâtis sont en rupture avec leur voisinage ou architecturalement repoussant. La subsistance d'un important patrimoine vert conforte par ailleurs cette impression d'un cadre urbain dense, mais sans l'être de trop, d'un territoire perçu comme étant à échelle humaine, voire celui d'un « village urbain ».



Valida et la tour de l'ensemble Jean-Christophe : rares biens hors formats dans la trame des quartiers

Il y a néanmoins certains bémols :

- le quartier de la Porte d'Ostende (aussi dénommé quartier de la Gare) est un assemblage hétéroclite sur le plan urbanistique, desservi par l'environnement ingrat d'infrastructures de mobilité lourdes (chemin de fer + débouché d'une autoroute) ;
- la présence de trois vastes terrains non-bâti en plein cœur de la commune (place Schweitzer et rue des Soldats) est incongrue. Une sorte de « Sarajevo » là où on s'attendrait à trouver cohérence architecturale et densité urbaine. La Commune étant propriétaire de ces terrains depuis des temps immémoriaux, elle est la seule responsable de cette incohérence urbanistique...



Place Schweitzer : pignons aveugles et parking improvisé ne sont pas les meilleures valorisations urbanistiques qu'il soient.

Si elle n'a pas la richesse de certaines autres communes bruxelloises, la valeur patrimoniale de Berchem-Sainte-Agathe n'en est pas moins reconnue. La prise en considération du patrimoine immobilier et des sites remarquables de la commune remonte principalement aux années 1970 et 1980. Elle s'est concrétisée, après l'avènement de la Région de Bruxelles-Capitale, principalement pendant les décennies 1990 et 2000 ; que ce soit par le classement de plusieurs entités remarquables (Cité Moderne, noyau villageois, Zavelenberg, Kattebroek, ferme Pie Konijn...), l'inscription d'immeubles et de sites sur la « liste de sauvegarde » ou encore du classement ou de la reconnaissance d'une série d'arbres remarquables (cf. carte 1.11.).

1.1.2. Population et logement

L'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse) compile de nombreuses données communales à caractère démographique et immobilier. Il y a lieu de se référer à celles-ci. La succincte présentation qui en est faite ci-dessous a pour but de dégager les tendances principales à l'œuvre, celles qui pèsent le plus dans la gestion publique.

Caractéristiques de la population

Avec 25.405 habitants (au 31 décembre 2022), Berchem-Ste-Agathe abrite 2% de la population bruxelloise (1.219.970 habitants en 2021). La densité de population est de 8.623 habitants/km², pour une moyenne régionale de 7.511 habitants/km². Au cours des 20 dernières années, la population berchemoise a augmenté de 33% (+ 10% si on considère les 10 dernières années) ; une croissance supérieure à celle de la Région (+27% et + 7%).

Evolution (2001-2021) de la structure par âge de la population berchemoise et de celle de la Région de Bruxelles-Capitale

En %	Berchem-Ste-Agathe		Région de Bruxelles-Capitale	
	2001	2021	2001	2021
Moins de 20 ans	22	28	23	25
20-60 ans	52	52	55	57
Plus de 60 ans	26	20	22	18

La structure par âge de la population berchemoise a également fort changée ces 20 dernières années. Elle s'est considérablement rajeunie, davantage même que la moyenne régionale. Si la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans a nettement diminué à Berchem-Sainte-Agathe, on précisera, qu'étant dans un contexte général de hausse de population, qu'en nombre absolu cette population des plus de 60 ans est restée la même. Le défi démographique de Berchem-Sainte-Agathe est donc double avec la nécessité de subvenir aux besoins et attentes d'une population rajeunie (la seule population des moins de 20 ans a augmenté de 66% ces 20 dernières années), sans oublier que ceux d'une importante population âgée (la génération du baby-boom de la période 1945-1970) devront également être pris en considération.



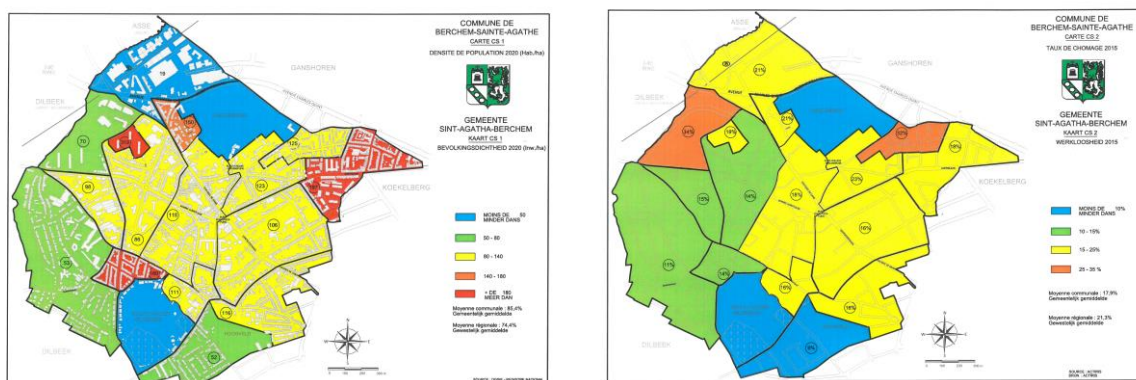
Plaine de jeux et séniories : deux formes d'équipement liées au profil démographique de la commune

Autres précisions :

- conséquence du rajeunissement de la population, l'âge moyen de la population berchemoise est passé de 41,2 ans en 2001 à 38,3 ans en 2021 ;
- on dénombre 10.141 ménages en 2021 (pour 8.496 en 2001) ;
- la taille moyenne des ménages berchemois est passée de 2,19 en 2001 à 2,48 en 2021 (pour la Région de Bruxelles-Capitale, elle est passée de 2,01 à 2,16) ; Berchem-Sainte-Agathe est 2^{ème} au classement des communes bruxelloises selon la taille moyenne des ménages ;
- la densité moyenne de population est de 85,4 habitants par hectare (pour 74,4 habitants/ha pour l'ensemble de la Région) ;
- Berchem-Sainte-Agathe compte 68% de population active (en 2019) ;
- le taux de chômage de la population est de 15,3% (en 2019) ;
- le revenu total net imposable moyen par déclaration fiscale (en 2019) est de 30.200 euros (pour la Région de Bruxelles-Capitale il est de 29.441 euros) ; Berchem-Sainte-Agathe est 8^{ème} au classement des communes bruxelloises selon ce critère.

Enfin, les projections de population de l'ISBA (faites en 2019) pronostiquent une population de 27.549 habitants en 2030.

Pour rappel, la densité moyenne de population est de 85,4 habitants par hectare. Celle-ci varie naturellement d'un quartier à l'autre (cf. carte 1.12.). Certains ensembles territoriaux (quartier de la gare, grands espaces verts du bois du Wilder et du Zavelenberg) sont peu peuplés. L'extrême est de la commune est plus dense, du fait des complexes à appartements des rues du Katteput et du Petit Berchem. Une relative homogénéité des densités existe ailleurs, sauf dans la couronne sud-ouest du territoire, où le modèle d'urbanisation prédominant (cf. carte 1.4.) y explique la moindre densité de population de ces quartiers.



Les données démographiques compilées par l'ISBA et le « monitoring des quartiers » permettent une lecture ciblée des caractéristiques du territoire et une adaptation en conséquence de la gestion urbaine. Ci-dessus, à titre d'exemple, la géographie de la cohésion sociale, laquelle est principalement tributaire de deux paramètres : la densité de population (à gauche), avec des quartiers beaucoup plus densément habités que d'autres, détermine une approche adaptée et pédagogique du « bien-vivre ensemble » ; les revenus des ménages et le taux de chômage (à droite), avec des quartiers moins nantis, permettent de cibler là où la demande sociale est potentiellement la plus importante.

Caractéristiques des logements

Berchem-Sainte-Agathe compte 4.813 bâtiments (au 1^{er} janvier 2021), dont 90% sont des bâtiments résidentiels. Parmi ces derniers :

- 976 (soit 22%) sont des immeubles à appartements ;
- 2.782 (soit 64%) sont des maisons 2 façades ;
- 507 (soit 12%) sont des maisons 3 façades ;
- 104 (soit 2%) sont des maisons 4 façades.

La prédominance des maisons 2 façades témoigne de la prédominance du modèle d'urbanisation traditionnel bruxellois, défini au départ d'alignements de rue continus (cf. carte 1.4.).

Le bâti le plus ancien (plus d'un siècle) est rare à Berchem-Ste-Agathe (9% des constructions), ce qui est logique vu que l'urbanisation du territoire n'a réellement commencée qu'à partir des années 1910. L'essor de l'entre deux guerres (31% des constructions) et des 30 glorieuses (35% des constructions ont été réalisées entre 1946 et 1970) est très représentatif des communes de la seconde couronne urbaine bruxelloise. La carte 1.3. permet de visualiser là où les 22% de constructions datant d'après 1970 ont été développées. Elles témoignent de la poursuite (et bientôt fin - cf. carte 1.7.) d'une urbanisation entamées 50 ans auparavant.



A gauche, un des rares ensembles résidentiels datant de la première décennie du 20^{ème} siècle (rue des Sept Etoiles) ; à droite, urbanisation typique des années 1950, avec les premières apparitions de maison bel-étage (rue De Neuter).

4.369 bâtiments résidentiels ont été recensés en 2021. Ils totalisent 10.573 logements, soit une moyenne de 2,42 logements par bâtiment. Cet indice est à la hausse depuis 2001 (2,28), 2010 (2,36) et 2015 (2,39). On pourrait y déceler une tendance à produire des immeubles à appartements plus grands que par le passé, mais on doit avant tout y voir le résultat du processus intense de subdivision d'anciennes maisons unifamiliales en petits immeubles à appartements. Indépendamment de cas isolés, les logements sont globalement de qualité à Berchem-Sainte-Agathe et s'insèrent dans un cadre urbanistique cohérent (par exemple, peu de structures complexes d'intérieur d'îlot).

La dynamique actuelle du marché favorise une rénovation intense des biens et ils sont de plus en plus nombreux à être équipés de panneaux photovoltaïques (cf. carte 1.14.). Les faiblesses qualitatives affectent principalement le parc de logements sociaux, avec le mauvais état des logements de la Cité Moderne. Les (nombreux) logements construits entre 1950 et 1980 nécessitent le plus une amélioration qualitative (meilleure isolation).

Marché résidentiel

Plus de 90% des logements font partie du marché libre de la location et de la vente.

Berchem-Ste-Agathe n'a pas échappé à l'importante hausse des valeurs immobilières de ces dix dernières années. Le prix médian d'une maison y a augmenté de 33% entre 2010 et 2021 (de 269.500 à 358.750 euros) et celui d'un appartement de 36% (de 146.000 à 200.000 euros). La commune reste pourtant une des meilleures marchés de la Région de Bruxelles-Capitale. Le prix médian d'une maison y est 26% moins cher et celui d'un appartement 20% moins cher. Berchem-Ste-Agathe est 5^{ème} commune bruxelloise la meilleure marché pour l'immobilier (que ce soit pour une maison ou pour un appartement).



Sur le marché résidentiel, Berchem-Ste-Agathe est une commun attrayante pour la promotion immobilière. Les possibilités pour de nouveaux développements se raréfient cependant (images d'archives).

Le marché locatif est naturellement en phase avec celui de la vente (les données disponibles en la matière étant néanmoins plus anciennes – observatoire des loyers 2018). Berchem-Sainte-Agathe est une des meilleures marchés de la région pour la location d'un appartement à deux chambres (elle est la 3^{ème} meilleure marché, avec en moyenne 683 euros par mois). Elle n'est que la 9^{ème} meilleure marché pour la location d'un appartement à une chambre (634 euros/mois), mais les différentiels de loyer sont moindre pour ce type de bien et la valeur berchemoise est dans la moyenne de celle de la région. On notera que la pratique de la colocation, qui représente 11% des locations de la Région de Bruxelles-Capitale, est encore peu courante à Berchem-Sainte-Agathe (elle concerne majoritairement le cadran sud-est de la région). Si l'accès au logement est globalement plus aisé à Berchem-Sainte-Agathe que dans le reste de la Région, la commune n'échappe pas aux difficultés en la matière pour ses habitants, plus particulièrement pour les moins nantis. Entre 2004 et 2018, les loyers bruxellois ont crû d'environ 20% en plus de l'indexation fixée par la législation. Ceci sans oublier l'envolée du coût des charges inhérent au renchérissement de l'énergie.

Logements sociaux et conventionnés

A côté d'un marché résidentiel libre, existe l'offre des logements sociaux et des logements conventionnés.

Le parc de logements sociaux (cf. carte 1.6.) représente (avec ± 800 logements) à Berchem-Sainte-Agathe 7,5% du parc de logements (la moyenne régionale est de 6,8%). Il est géré par la Société Immobilière de Service Public Comensia. Au développement historique des vastes ensembles de la Cité Moderne (1922), de l'ensemble Jean-Christophe (1960) et de la Cité du Hunderenveld (1980), ont succédé plus récemment des réalisations de moindre ampleur rue des Soldats (Place Schweitzer - 2006), avenue du Cognassier (2008), rue de la Gérance (2012) et au clos Victor Bourgeois (angle Openveld-Termonde - 2011).



Le site de logements sociaux de la rue des Soldats (à gauche, image d'archive) devrait prochainement faire l'objet d'une extension (côté droit) pour l'accueil de logements à prix moyen ; à droite, travaux de parachèvement de l'extension de la rue de la Gérance (en 2012).

Ces dix à quinze dernières années, soit pendant le développement de ces nouveaux logements sociaux, on a cependant connu le paradoxe de voir une partie de plus en plus importante des logements de la Cité Moderne déclarés insalubres et délaissés. Après l'abandon et la lente et difficile rénovation de l'immeuble « Grand Air », ce problème s'est propagé à l'ensemble de la Cité Moderne (rue de la Fondation, rue de Termonde, etc.), créant une dualité au sein même de la cité entre logements insalubres ou quasi insalubres d'un côté et logements sociaux neufs d'un autre côté (rue de la Gérance et clos Victor Bourgeois). Un ambitieux projet porté par la SLRB et Comensia prévoit une remise à neuf à court terme (d'ici 2030) des logements de la Cité Moderne et de leurs abords.

Les logements conventionnés résultent de l'action d'opérateurs publics (Citydev, le Fonds du logement, la commune) qui proposent des logements à la vente ou à la location à des prix inférieurs au marché. Principal acteur en la matière, Citydev n'a que peu de réalisations à son actif à Berchem-Sainte-Agathe avec un total de 83 logements construits en 25 années :

- le clos du Tilleul (22 maisons en 1999) ;
- la venelle du Champ du Moulin (12 maisons en 2006) ;
- les « Jardins du nord » avenue Goffin (49 appartements en 2015).



La venelle du Champ du Moulin (à gauche) et les « Jardins du Nord (à droite) – photos d’archives.

Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale est un organisme qui intervient essentiellement sur le plan financier en offrant des conditions de prêt avantageuses pour les particuliers. Il développe aussi des projets résidentiels dans l’ensemble de la région. Il compte une unique réalisation à Berchem-Sainte-Agathe, en 2016, avec le projet « Dormont » (24 appartements destinés à la vente et 37 destinés à la location). Le Fonds du Logement est également le gestionnaire responsable des logements du « Village Européen » (développé au début des années 1960).

Enfin, la commune de Berchem-Sainte-Agathe est elle-même un modeste acteur en termes de logements conventionnés en ayant en portefeuille 30 logements (cf. carte 2.4.) mis en location (chaussée de Gand et place de l’Eglise principalement), ainsi qu’un logement d’urgence.



Logements communaux de la chaussée de Gand (lors de leur rénovation en 2004) et à la place de l’Eglise (photos d’archives).

1.1.3. Emploi et activités économiques

Caractéristiques de l'emploi

Les statistiques officielles (Statbel, pour l'année 2020) renseignent la présence de 580 entreprises (unités locales d'établissement) à Berchem-Sainte-Agathe, pour \pm 9.500 postes de travail ; 2.300 indépendants sont également répertoriés (mais ils n'exercent pas nécessairement leur activité professionnelle sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe). Parmi les 9.500 postes de travail :

- 4 secteurs prédominant, le commerce (20%), l'enseignement (16%), la santé (14%) et les fonctions administratives dites classiques (23%) ;
- 18% sont des activités manuelles. Cette valeur est historiquement en forte baisse (54% en 1974 et 28% en 1995), ce qui témoigne du changement radical du profil de l'emploi de notre société post-industrielle.

Les cartes 1.8. et 1.1. (en se référant là où sont renseignés bureaux, industries, entrepôts, ateliers, commerces de gros, commerces de détail et équipements) permettent de localiser là où se situent aujourd'hui ces 9.500 postes de travail ; une information qui est également utile en matière de déplacements (identification des pôles générateurs de déplacements).

Avec 32 postes de travail par hectare, Berchem-Ste-Agathe se place en 10^{ème} position parmi les 19 communes bruxelloises. Si ce type de classement est sujet à caution, compte tenu des caractéristiques territoriales de chaque commune, il atteste du fait que Berchem-Sainte-Agathe est loin d'être un désert économique et une commune dortoir. Jusqu'au milieu de la décennie 2010, le nombre de poste de travail oscillait autour des 6.500 unités. Avec la mise en service du complexe administratif de la Porte d'Ostende (avenue Charles Quint) et l'installation d'entreprises comme l'Oréal et Randstad Interim, cette valeur est passée à une moyenne de \pm 9.500 unités. Le maintien d'un tel niveau est toutefois fortement compromis par les évolutions les plus récentes et la crise qui touche à présent les bureaux berchemois (cf. ci-dessous).

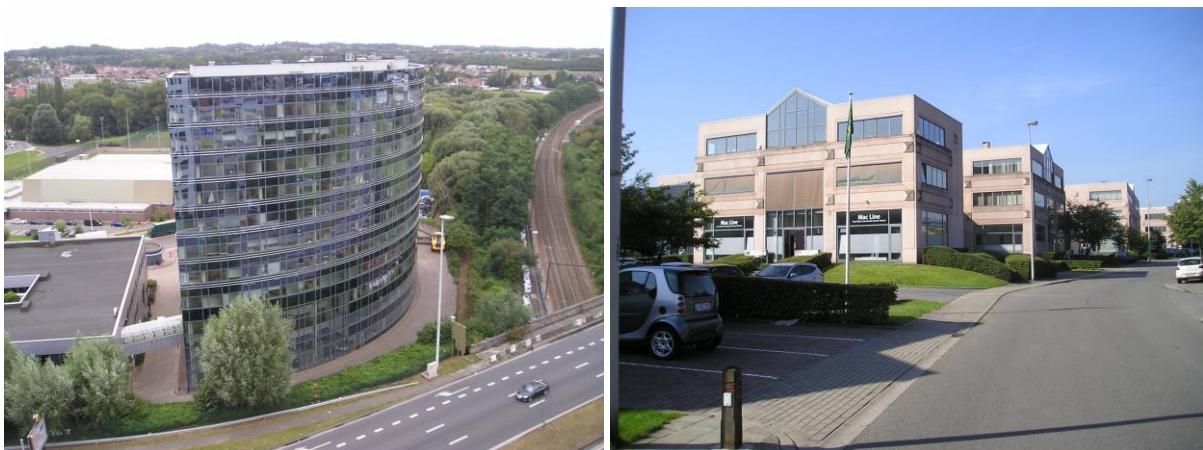


La mise en service des bureaux de la Porte d'Ostende s'est traduite par une augmentation significative du nombre d'emplois à Berchem-Sainte-Agathe. Mais l'enthousiasme des débuts n'est plus de mise.

Caractéristiques du tissu économique

Bien que son urbanisation soit majoritairement une conséquence du développement résidentiel de l'agglomération bruxelloise, Berchem-Sainte-Agathe accueille depuis le début du 20^{ème} siècle des activités économiques significatives. Les premiers développements industriels (céramiques Helman en 1906 et poêlerie Nestor Martin en 1929) ont été induits par la proximité du chemin de fer et la gare de Berchem-Sainte-Agathe. Les autres installations industrielles enregistrées pendant l'entre-deux guerres (quincaillerie Roussel & Servais, cycles Alcyon, confiserie Joris, droguerie Guil Demol, The Continental Railway & Tramways Supplies...) ont été une conséquence d'une certaine forme de décentralisation économique (c'était d'ailleurs aussi le cas des usines Nestor Martin, provenant de Molenbeek), suite à la saturation de l'axe industriel du canal (dans le secteur de Molenbeek plus particulièrement).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, un intense développement de la filière automobile a pris le relais (Alfa Roméo, Ford, Iveco Hocké, Volvo), profitant de l'aménagement de l'avenue Charles Quint, puis du Ring. D'importantes implantations commerciales (Delhaize, Maxi GB – aujourd'hui Carrefour, Basilix) ont également profité de ces nouvelles opportunités du réseau routier pour s'installer à Berchem-Sainte-Agathe. La filière automobile a cependant disparu dans les années 1980, tout comme Nestor Martin. Ces disparitions ont permis une reconversion économique (parc Citydev Mondial, Berchem Techno Center, La Famille Manufast, Ginion, complexe immobilier de la Porte d'Ostende) principalement centrée sur les services (bureaux) et la logistique. Aujourd'hui, c'est cette phase de reconversion qui est en crise. Volvo, dont les implantations, en 1979 et 1995, étaient surtout à caractère administratif, a quitté les lieux. La vacance des bureaux dans le quartier atteint 20.000 m², soit plus de 50% ! L'attrait économique du parc d'entreprises Mondial et du Berchem Techno Center ont considérablement fondu, ces sites étant vieillissants mais aussi confrontés à des difficultés d'accessibilité croissantes.



Le complexe Volvo de la chaussée de Zellik (à gauche), un fleuron du tissu économique berchemois qui appartient désormais au passé ; Le Berchem Techno Center (à droite, photo d'archives), un complexe d'entreprises qui n'a plus l'attrait de ses débuts.

Le diagnostic relatif aux grandes implantations économiques berchemoises n'est pas favorable, car la vitalité et l'avenir des grandes surfaces commerciales est également incertain. Les développements administratifs qui constituent la porte de ville au débouché de l'E40 (la Volvo Tower et la Porte d'Ostende) ont été des réalisations relativement tardives (1995 et 2010) dans le processus de décentralisation des bureaux, initié dès les années 1960 et 1970 et observé à l'échelle de toute la métropole bruxelloise. La qualité intrinsèque des bâtiments n'est pas ici en cause, mais ces développements souffrent d'une mauvaise accessibilité (due aux encombrements chroniques du Ring et à la faiblesse de la desserte ferroviaire à la gare de Berchem-Sainte-Agathe) et d'un environnement urbain trop hétéroclite, aux externalités insuffisantes ou mal valorisées.

A l'instar d'autres pôles décentralisés de bureaux de la région (Val d'Or, boulevard du Souverain, rue de Stalle...) qui ne sont pas desservi par une ligne de métro, l'optique d'une reconversion fondamentale des grands ensembles administratifs présents sur le territoire berchemois se profile à l'horizon. Avec l'évolution générale du marché du travail (télétravail, disparition des grandes concentrations administratives...) et l'évolution favorable attendue des qualités environnementales du quartier (disparition progressive des véhicules à moteur thermique, etc.), une part importante de ces bureaux pourraient (ou devraient même) à terme être reconvertie pour d'autres fonctions (logements, équipements...).



Présentes de longue date à Berchem-Sainte-Agathe, les enseignes de Brico (à gauche chaussée de Zellik – photo d'archives) et d'OTM (à droite, rue de Grand-Bigard), se sont récemment relocalisées dans la proche périphérie, à Grand-Bigard.

Le tissu économique berchemois ne se résume pas au seul quartier de la gare, aujourd'hui constitutif de la Z.I.R. n°14. De nombreuses structures d'ateliers, de moyenne et petite tailles, ont été développées entre les années 1930 et 1970 dans des quartiers où, au cours du temps, elles ont peu à peu été « rattrapées », puis « noyées », parmi une urbanisation exclusivement résidentielle. Confrontées à des environnements n'autorisant aucune extension future et à des conditions de fonctionnement rendues difficiles par la proximité de l'habitat, ainsi qu'un réseau de voiries locales inadaptées à l'accueil d'un charroi lourd, les occupants originels de ces ateliers sont aujourd'hui, à l'exception de la confiserie Joris, tous partis.

Une partie des immeubles à fonction économique délaissés ont été rachetés par la Commune afin d'y héberger ses services :

- The Continental Railway & Tramways Supplies (avenue du Roi Albert) est devenu en 1951 l'actuelle Maison Communale ;
- les cycles Alcyon (rue des Alcyons) ont cédé la place en 2000 au commissariat, à une crèche communale et à des locaux associatifs ;
- les dépôts communaux (rue de Dilbeek 31-37, 19-21 et 27 avenue du Roi Albert) sont d'anciens ateliers, tout comme les locaux scouts de l'Allée Verte.

Une autre partie des immeubles d'entreprises délaissés ont été reconvertis en logements ou sont en passe de l'être :

- Servais & Roussel (+ Galvunie) à la rue du Grand Pré ;
- Ginion rue des Combattants ;
- Fichet avenue de Selliers de Moranville ;
- BMG Belgium rue Vanden Driesch.

Quelques anciens sites économiques abandonnés ou marginalisés dans leur usage subsistent et pose le problème de leur reconversion (cf. carte 1.9.).

1.2. VOLET STRATEGIQUE

Trois angles d'approche privilégiés déterminent le futur du développement urbain de Berchem-Sainte-Agathe :

- une bonne maîtrise du développement bâti ;
- le soutien à d'indispensables opérations de rénovation urbaine ;
- une offre en logements de qualité et à prix abordable.

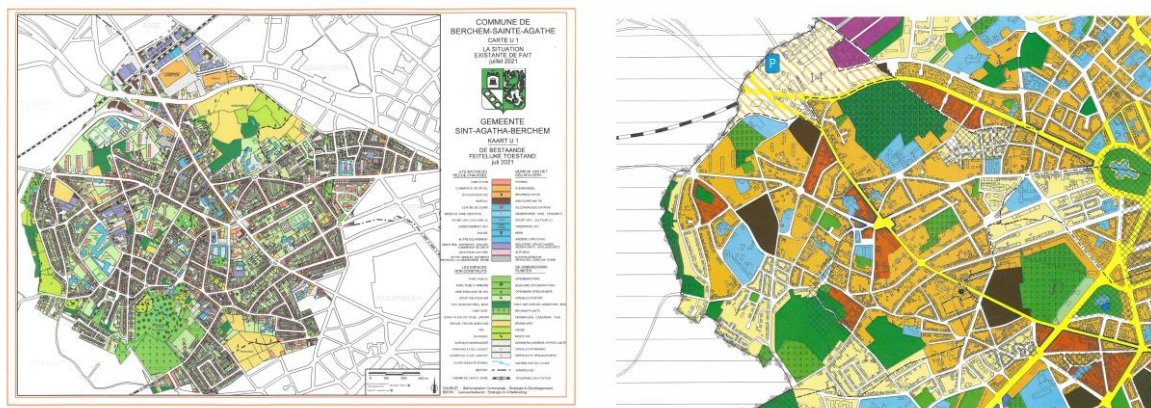
Illustrations cartographiques : cartes 1.15 à 1.18.

1.2.1. Maîtrise du développement bâti

Les limites au développement

Conséquence logique d'une « fin d'urbanisation du territoire », le nombre de terrains non-bâtis (et susceptibles de l'être) a fortement diminué (cf. carte 1.7.). Indépendamment d'une éventuelle injection importante de logements au sein de la Zone d'Intérêt Régional n°14 (Porte d'Ostende – cf. ci-dessous), il subsiste un potentiel évalué à \pm 500 nouveaux logements. Avec la mobilisation de ces dernières potentialités subsistantes (qui disposent d'un droit à construire irréfragable), une valeur de 60% du territoire étant bâti (référence : administration du Cadastre) devrait être atteinte. C'est un seuil à ne pas dépasser par la suite, afin de garantir la subsistance d'une urbanisation durable (en termes de niveau d'équipements publics, de mobilité, d'imperméabilisation des sols...). Le respect de ce seuil est à assurer tant par la préservation des acquis du PRAS, que par une vigilance assidue face à des demandes immobilières qui pourraient porter atteinte à la qualité des intérieurs d'îlot. Par principe, toute nouvelle construction en intérieur d'îlot est à proscrire.

In fine, compte tenu également de l'évolution des divers indices démographiques, **Berchem-Ste-Agathe pourrait compter 28.000 habitants à l'horizon 2035**. (NB : la projection faite en 2020 de l'IBSA parle de 27.549 habitants en 2030, mais la tendance des années 2021 et 2022 atteste dès à présent d'une croissance moindre).



La situation existante de fait (à gauche, la carte 1.1.) est le reflet de ce que la situation existante de droit permet (à droite, le PRAS). Lors de la révision du PRAS (horizon 2024-2026), il conviendra de veiller à ce que la valeur de 40 % du territoire restant non-bâti soit préservée.

Filiation avec le P.R.D.D. et concept de développement suivi

L'avenir urbanistique de Berchem-Sainte-Agathe doit par ailleurs être appréhendé au vu du projet global porté par le Plan Régional de Développement Durable (P.R.D.D.). Notamment au travers des concepts de « noyaux d'identité locale » et de « ville de proximité » que le P.R.D.D. cherche à promouvoir. Des concepts concordant avec celui de « village au goût du jour », que les autorités de Berchem-Sainte-Agathe tiennent à développer.

Pour Berchem-Sainte-Agathe, les choses doivent alors être vues à deux niveaux : une grande partie du territoire communal, dont la centralité est la place Schweitzer, correspond parfaitement à la définition du « noyau d'identité locale » auquel se réfère la Région ; d'un autre côté, le quartier de la Gare de Berchem-Sainte-Agathe, parfois dénommé « Porte d'Ostende », représente la face métropolitaine de Berchem-Sainte-Agathe et constitue, comme l'a consacré le PRAS, une « zone d'intérêt régional ». Le projet communal, porté par le P.C.D. (cf. e.a. carte 1.15.), doit de ce fait s'intégrer à la gestion régionale au travers d'une sorte de yin (le « village ») et de yang (la « porte d'Ostende ») urbanistique (cf. carte 1.17.).

Les implications de cette dualité géographique, qui n'a rien de contradictoire, sont assez évidentes. Autant l'on se doit de rester le garant d'une gestion prudente d'intégration et d'actes non déstructurants de ce qui fait aujourd'hui le charme de Berchem-Sainte-Agathe, autant des gestes urbanistiques d'ampleur sont les bienvenus pour la Porte d'Ostende. Pour résumer : si la Porte d'Ostende doit être le réceptacle ambitieux de la densification espérée de la métropole bruxelloise, le reste du territoire communal doit absolument en être préservé. Une bonne maîtrise du développement urbain implique par ailleurs le respect et la mise en œuvre d'une série d'actions convergentes. Il passe par le souci de maintenir une qualité de vie et une taille humaine à tout projet, à travers la délivrance des permis d'urbanisme ou d'environnement.

Pour être complet, il convient d'ajouter que l'objectif poursuivi est celui d'un quartier de la gare (la Porte d'Ostende ou encore la Z.I.R. n°14) qui soit mieux intégré au reste du territoire communal. Rappelons que ce quartier est identifié comme un « noyau d'identité locale » au P.R.D.D. (en carte 5 du cahier des cartes du P.R.R.D.).

Le quartier a en effet longtemps été perçu comme le réceptacle d'activités économiques et commerciales coupées de la vie locale. Cette image pourrait évoluer au gré de redéveloppements immobiliers (économiques, résidentiels et d'équipements) propres à ceux d'un réel quartier urbain. Un tel objectif nécessite une approche plus durable et transversale du devenir du quartier, que ce soit en termes d'accessibilité (problèmes d'effets de barrières urbaines), d'agrément du cadre de vie (une végétalisation des lieux, suivant le concept prôné par l'étude « Open Brussels ») et de diversité des fonctions (par l'intégration d'équipements publics).

Révision à venir du PRAS

Il y a ensuite la nécessité d'anticiper au sein du P.C.D. la **révision du PRAS** (lequel définit l'affectation réglementaire du sol) prévue pour 2024-2026. Elle implique impérativement le maintien et la valorisation de zones vertes non constructibles. Au vu de la situation existante et des contingences d'aujourd'hui, diverses adaptations seront nécessaires au PRAS (cf. carte 1.16.), dont :

- les prairies du Kattebroek, à intégralement placer en « zone verte » ;
- les abords de la promenade verte, (rue des Chats et entre le potager du Vieux Poirier et l'avenue du Cognassier) sont également à affecter en « zone verte » ;
- le site Proximus de l'avenue du Roi Albert (zone d'équipements) à affecter en « zone d'habitation » ;
- la « zone de forte mixité » du nord de l'îlot de Selliers de Moranville, Frères Becqué, Chalets et Zellik doit être limitée au seul front de la chaussée de Zellik (les sites Fichet et VDS passant en « zone d'habitation ») ;
- la « zone de forte mixité » de l'îlot Broek - Grand-Bigard - Sept Etoiles doit passer en « zone de mixité » ;
- le site de l'actuelle Maison Communale (« zone d'équipements »), à placer en « zone de mixité » ;
- les terrains communaux de la rue des Fleuristes, à placer en « zone verte » ;
- le terrain de la fabrique d'église de Ganshoren à la rue Openveld, à placer en « zone verte » ;
- le statut et le zonage de l'îlot Potaarde - Zénith - Grand-Bigard doit être revu en tenant compte de la reconversion à venir du site O.T.M. (éventuelle « zone d'équipement » et adaptation du tracé de la « zone verte » existante) ; le reste de l'îlot étant à affecter en « zone d'habitation » ;
- l'îlot Gand - de Selliers de Moranville - Roi Albert - Alcyons est à affecter en « zone d'habitation » en lieu et place d'une « zone de mixité » ;
- une adaptation de l'affectation de l'îlot Schweitzer - Soldats - Roi Baudouin - Grand-Halleux - Eglise afin d'y intégrer la venue éventuelle de services communaux ;
- revoir les prescriptions littérales relatives à la Z.I.R. n°14, afin qu'elles soient compatibles avec le développement ambitieux d'un quartier durable mixte...

Ceci sous réserve de la structure littérale et des modes de représentation graphiques qui seront adoptés lors de la révision du PRAS (lesquels ne sont pas connus à ce jour) ; les exemples ci-dessus étant établis sur base du PRAS actuel.

Une partie significative de ces propositions de modifications est motivée par les changements observés en matière de situation de fait (et de droit, au travers de la délivrance passée de Permis d'Urbanisme) et d'une inexorable évolution vers une moindre mixité des îlots (cf. cartes 1.1., 1.5., 1.8. et 1.9). A tout le moins quand il est question de faire cohabiter l'habitat avec des entreprises d'une certaine importance et/ou produisant des nuisances prononcées. Les cohabitations sont en effet délicates et les entreprises sont soumises à des contraintes de fonctionnement qui leur sont difficiles à rencontrer. Il y a par ailleurs la question du charroi généré par l'activité des entreprises. Il n'est guère compatible avec les caractéristiques du réseau viaire berchermois, dominé par des voiries étroites et l'absence d'axes de circulation adaptés au cheminement de gros camions.



Rue du Grand Pré : les activités exercées jadis par Roussel & Servais (quincaillerie industrielle – photo d’archive à gauche) et Galvunie (chimie) n’étaient plus compatibles avec l’évolution urbanistique (résidentielle) du quartier. Le site a opportunément été reconverti en logements (à droite).

Ce principe d’une commune résidentielle apaisée ne doit pas être interprété comme un repli vers une « commune dortoir ». Les temps ont fortement changé. Avec la forte croissance du télétravail, les logements sont devenus des lieux de travail importants. La population active est de plus en plus présente en journée à Berchem-Sainte-Agathe. Il convient que l’exercice du télétravail puisse se faire dans un environnement globalement apaisé.

Promouvoir une mixité de proximité, des circuits économiques courts

En contrepartie, il y a lieu d’orienter les activités économiques plus perturbatrices, que ce soit par la nature de leurs activités et/ou le charroi qu’elles génèrent, vers des lieux mieux appropriés, comme le quartier de la gare (le Berchem Techno Center par exemple) ou les parcs d’entreprises Citydev « Mondial », « Nestor Martin » et « Darwin », sis à cheval entre Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren. Le parc « Darwin » cherche, par exemple, désespérément des occupants... Or, ses disponibilités foncières pourraient servir à l’accueil d’hôtels d’entreprises utiles à la relocalisation de P.M.E. aujourd’hui inopportunément imbriquées dans un tissu urbain à large dominante résidentielle.

Plutôt que de concevoir les parcs d’entreprises de Citydev comme des lieux d’accueil pour des enseignes internationales réputées (l’image du passé), orientées vers l’exportation, il conviendrait que ces sites se muent en « zonings d’ateliers » utiles à toutes les activités manufacturières ou de manutention directement destinées à la ville. Inscrire en somme ces activités dans un circuit court et une proximité de là où sont les besoins.

Le rôle de Citydev sera à cet égard prépondérant. Il pourra davantage s’appuyer sur le relais de la Commune, laquelle vient de se renforcer par l’engagement d’un agent spécifiquement dédié à **mener des actions proactives vis-à-vis des entreprises.**



Le fonctionnement de l'entreprise Ginion (quartier Ruelens, rue des Combattants – photo d'archive à gauche du site après son abandon) impliquait beaucoup de mouvements de camions de gros tonnage dans un réseau de voirie étroit et un quartier à large dominance résidentielle. La relocalisation de l'entreprise Ginion au quartier de la gare (à droite, rue Bois des Iles) a permis à celle-ci de trouver l'environnement adapté à son activité.

En conclusion, la ligne de conduite préconisée est celle d'une « mixité de proximité » et non une « mixité de promiscuité » comme elle subsiste encore en certains quartiers. Une adaptation territoriale est nécessaire et ce dans l'intérêt tant des habitants que des entreprises. Dans cette optique, le quartier de la gare est un atout essentiel pour le futur de Berchem-Sainte-Agathe, comme il l'est pour la commune voisine de Ganshoren.



Les disponibilités immobilières et foncières du quartier de la gare devraient à l'avenir davantage participer à la relocalisation des entreprises du nord-ouest bruxellois.

Rénovation et modernisation du bâti

Pour ce qui est de la mise en œuvre du potentiel constructif subsistant (cf. carte 1.7.), on insistera sur le fait que tout projet se doit d'être bien intégré en taille et en volume à la spécificité et finalité du quartier dans lequel il se situe. Mais, l'essentiel du territoire berchemois étant bâti, une grande part de « l'attention urbanistique » future de la commune devra se porter sur l'évolution à venir de ce bâti existant. Il n'est en effet pas figé pour l'éternité et il est susceptible d'évoluer positivement ou négativement au gré de reconstructions ou de rénovations, ou encore de l'émergence de nouvelles tendances immobilières (logements kangourous, colocations, etc.).

Les éventuelles reconstructions et les rénovations se devront tout d'abord de respecter le **master-plan des densités constructibles** (cf. ébauche carte 1.17.). Ce document à peaufiner marque des limites à l'urbanisation (y compris par la protection des intérieurs d'îlot) et distingue le « Berchem-Sainte-Agathe à préserver » du « Berchem-Sainte-Agathe susceptible d'être densifié (quartier de la Gare) ». Il ne peut donc être question d'ouvrir la porte à des aventures immobilières qui modifieraient le fonctionnement et la nature actuelle des quartiers. Un quartier bâti, fusse-t-il de faible densité, doit rester ce qu'il est aujourd'hui.



L'insertion des constructions dans le respect du cadre existant doit rester la règle d'or (à gauche, avenue du Roi Albert ; à droite, rue Mathieu Pauwels – images d'archives).

Les modernisations du bâti existant et sa rénovation vers davantage de durabilité sont bien sûr les bienvenues. Mais tout cela ne doit pas déboucher sur divers excès. Il y aura lieu de poursuivre la lutte contre les subdivisions excessives de logements, avec le maintien de la mixité des logements, une offre en grands logements (familles recomposées, logements intergénérationnels), pas de subdivision en-deçà d'une certaine superficie habitable... Un phénomène courant, afin d'accroître la taille des logements existants ou de procéder à une subdivision en plusieurs logements, consiste à transformer les espaces sous toiture en espace de vie (chambres usuellement). De tels travaux s'accompagnent d'une meilleure isolation de la toiture, de l'ajout éventuel d'un « chien assis » pour prodiguer la lumière nécessaire, etc. A volume à peu près égal, cette pratique consacre une densification interne, mais modérée, du bâti existant.

Elle n'est toutefois acceptable que dans la mesure où les règles du R.R.U. (Règlement Régional d'Urbanisme) et du Code civil sont strictement respectées.



De nombreuses rénovations de maisons s'accompagnent de la transformation de greniers en espace de vie (à droite), parfois avec ajout d'un « chien-assis » (à gauche).

En corollaire à ce « monitoring du bâti existant », une **intensification de la lutte contre les infractions urbanistiques** est nécessaire. Elle implique un meilleur contrôle des domiciliations, une lutte contre les marchands de sommeil, un contrôle des chantiers et de la minéralisation des zones de recul...



La minéralisation irrégulière des zones de recul (à gauche) doit être combattue ; le contrôle des domiciliations (à droite) implique une bonne collaboration interservices.

En termes de modernisation et de préparation du bâti aux défis énergétiques de demain, on peut partir du constat (cf. carte 1.14.) que de nombreuses instances publiques et des entreprises privées se sont équipées en panneaux photovoltaïques : la Commune, Facq, la maison de repos Arcus, O.T.M., Manufast, diverses entreprises du parc Citydev Mondial et au Berchem Techno Center...

Pour ce qui est des particuliers, on recense 283 immeubles résidentiels équipés de panneaux (cf. carte 1.14.). C'est une base déjà significative, mais elle est encore bien modeste, même si on peut déceler çà et là un probable effet d'entraînement par les « voisins ». Le problème est que l'écrasante majorité des installations concernent des maisons et très rarement des immeubles à appartements ou des immeubles de rapport. Les structures de copropriétés ou de colocations sont à l'évidence un obstacle à l'installation de panneaux photovoltaïques.



L'intégration de panneaux solaires se fait aujourd'hui souvent dès la construction des immeubles (à gauche, rue du Jardinage) ; Les immeubles du complexe Jean Monnet (à droite) : un beau potentiel (vastes toits plats) mais une structure de copropriété qui complique la prise de décision.

Reste le fait qu'il subsiste à Berchem-Sainte-Agathe un potentiel important « en toits intéressants » susceptibles d'être équipés de panneaux, que ce soit à l'échelle des entreprises (au quartier de la gare plus particulièrement) ou de grands équipements (Valida, écoles privées). L'action de Bruxelles Environnement, via les obligations de réaliser un PLAGE pour les « grands parcs de bâtiments », est importante pour dynamiser l'exploitation de ce potentiel.

Enfin, de nouvelles pistes sont à activer pour dynamiser l'équipement des bâtiments gérés en copropriété ou colocation, en développant des projets d'autoconsommation collective, par la création de coopératives d'énergie. A Berchem-Sainte-Agathe, les complexes de logements du parc Jean Monnet et de la Cité du Hunderenveld sont des cas représentatifs qui mériteraient d'être développés de la sorte.

D'une manière générale, la Commune peut jouer un **rôle approprié de relais et de conseil pour inciter et accélérer le développement des panneaux voltaïques**, que ce soit pour des cas simples (propriétaire unique) ou des cas plus compliqués (copropriété). Un soutien qui s'inscrirait pleinement dans le cadre du Plan Air Climat Energie.

1.2.2. Revitalisation urbaine

Pour rappel, la qualité générale du bâti est globalement bonne à Berchem-Ste-Agathe. Il y a bien sûr quelques points noirs liés à des projets immobiliers de construction ou de rénovation difficiles, voire conflictuels ; ou alors des biens immobiliers en déshérence. Ces cas particuliers font l'objet d'un accompagnement spécifique précisé au point 1.2.3. Sinon, trois secteurs géographiques de la commune (cf. carte 1.15.) sont dans le collimateur d'une indispensable revitalisation urbaine : la place Schweitzer et ses abords (le cœur de commune), le quartier de la Cité Moderne et la Porte d'Ostende (ou quartier de la gare).

Le Cœur de commune

Le P.C.D. adopté en 2001 pointait, parmi ses enjeux prioritaires de développement résidentiel, les terrains non-bâties jouxtant la place Schweitzer. A l'exception des logements sociaux de la rue des Soldats, aucune réalisation n'a vu le jour. Ces terrains appartenaient (et appartiennent toujours) pourtant à la Commune. Entretemps, le noyau commercial de la place Schweitzer a perdu de son attrait, malgré le réaménagement des espaces publics.

La Commune ne peut indéfiniment conserver des terrains aussi stratégiques dont elle ne fait rien. Leur utilisation pour répondre à une série de besoins en matière d'équipements, de surfaces commerciales, de logements ou de stationnement va de soi. Elle est évoquée en divers points du P.C.D. (cf. ci-après). Elle permettrait d'enfin donner toute la cohérence urbanistique nécessaire au « cœur de commune ». Une ambition à laquelle on se doit d'ajouter celle :

- d'un cœur de commune qui puisse tenir une fonction de pôle serviciel communal pour les habitants ;
- d'une animation commerciale renforcée et renouvelée ;
- d'une organisation plus efficace des besoins en stationnement ;
- d'un réaménagement de la place Roi Baudouin, complémentaire à ceux de la place Schweitzer et du parvis de l'église ;
- d'un renforcement de la végétalisation des espaces publics, plus particulièrement du côté de la rue des Soldats et la place Roi Baudouin.

A ce vaste processus de revitalisation du cœur de la commune, on ajoutera le site voisin de l'actuelle Maison Communale, avenue du Roi Albert, susceptible d'être redéveloppé sous une forme ou l'autre (cf. ci-après).

Afin de mieux préciser l'ensemble des intentions poursuivies et leur concrétisation dans l'espace, il conviendra d'établir dès le court terme un **Master-Plan « Cœur de commune »**. Son principe est de mettre sur carte toutes les interventions espérées et poursuivies, que ce soit en terme immobilier (là où de nouvelles constructions sont attendues, là où un développement commercial est espéré....) ou d'organisation de l'espace public (flux de circulation et place des transports publics, stationnement, végétalisation et embellissements divers...). Ce master-plan conserverait un caractère indicatif. Il servirait d'outil de référence et de coordination pour les divers départements de l'administration communale et avec les administrations régionales. Il s'accompagnerait d'un tableau d'actions transversal afin d'organiser au mieux et planifier les opérations.

La Cité Moderne et le Contrat de Quartier Durable

L'ensemble urbain des logements sociaux de la Cité Moderne (\pm 300 logements) est unanimement reconnu comme une des plus belles réalisations de cité-jardin à Bruxelles et en Belgique. Développée il y a un siècle par l'architecte Victor Bourgeois, elle a été classée en 2000 en tant que patrimoine remarquable. La Cité Moderne a malheureusement souffert au cours du temps d'un manque d'entretien chronique, consécutif à une structure de gestion coopérative qui s'est avérée inefficace sur le long terme. En 2000 déjà, le P.C.D de Berchem-Ste-Agathe classait la Cité Moderne parmi les priorités de revitalisation urbaine. Depuis, si elle a enregistré l'ajout de nouvelles extensions (Clos Victor Bourgeois et rue de la Gérance), la revitalisation urbaine espérée n'a pas été au rendez-vous, que ce soit en termes de rénovation du bâti ou d'ajouts d'équipements de proximité.



L'état de dégradation générale de la Cité Moderne (à gauche, photo datant de 2004) n'a jusqu'à présent été que très ponctuellement compensé par les rénovations nécessaires (à droite, rénovation place des Coopérateurs de l'immeuble en fond d'image à gauche).

Les perspectives sont heureusement aujourd'hui bien plus roses pour la Cité Moderne, qui vient de fêter ses 100 ans. Après assainissement et dynamisation de la structure de gestion des logements sociaux, sous l'égide de Comensia, un ambitieux programme de rénovation est à présent sur les rails. Il devrait d'ici 2030 permettre une **rénovation complète des logements de la cité originelle et de leurs abords**. L'opération de rénovation est délicate vu que la Cité Moderne est un bien classé. Elle se fera « par tiroirs », selon 3 phases (2025, 2027 et 2029), afin de limiter au strict nécessaire l'indisponibilité des logements (d'où étalement des travaux sur \pm 10 ans).

Faisant suite à l'installation d'une antenne de sécurité LISA (rue de la Gérance), l'obtention en 2021 d'un **Contrat de Quartier Durable** permettra le développement d'équipements et d'infrastructures de proximité qui font aujourd'hui cruellement défaut. L'ambition est d'arriver à créer et animer un « cœur de cité » autour de la place des Coopérateurs. L'utilisation des subsides afférant à la Zone de Rénovation Urbaine, complètera les apports d'investissements utiles à une remise en état des espaces publics du quartier. Enfin, les perspectives offertes par le projet de nouvelle agriculture urbaine au Zavelenberg voisin et de la ferme Termonde (futur centre Good Food) à Ganshoren, font que le slogan « *100 ans plus tard : réenchantons la Cité Moderne* » n'est pas une vue de l'esprit mais qu'il reposera bientôt sur du concret.

La Porte d'Ostende (Zone d'intérêt régional n°14)

A l'instar de la Cité Moderne, le quartier de la gare de Berchem-Sainte-Agathe était également une priorité de revitalisation urbaine au P.C.D. de 2001. L'adoption, en 2002, d'un Schéma Directeur pour l'aménagement de la Z.I.R. n°14, laissait ensuite augurer un bel avenir au quartier. Des avancées positives ont effectivement été obtenues :

- reconnaissance de l'intérêt régional du quartier (par le PRAS), une des principales portes d'entrée de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- développement de l'important complexe mixte de bureaux et de logements de la Porte d'Ostende (2008-2010), en lieu et place d'une friche industrielle ;
- réaménagement du terminus de la STIB de la gare de Berchem-Sainte-Agathe (2014) ;
- réaménagement de la chaussée de Gand (2015) ;
- identification au sein du P.R.R.D. (cartes 4 et 5) en tant que noyau d'identité locale et pôle d'échelle locale (2018) ;
- rehausse et modernisation des quais de la gare par Infrabel (2018-2021) ;
- installation à cette même gare d'une passerelle piétonne cyclo-piétonne adaptée aux PMR (depuis fin 2022).



La reconstruction de l'îlot 53 (image d'archives datant de 2008) aurait dû être le point de départ d'une revitalisation complète du quartier. Mais depuis, trop peu d'avancées positives ont été engrangées.

Pourtant, aujourd'hui le bilan est loin d'être à la hauteur des espérances de l'époque :

- le projet de RER, qui devait dynamiser l'attrait du quartier, n'a pas vu le jour ;
- l'aménagement d'un P+R est resté sans lendemain, malgré diverses promesses ;

- les interventions d'Infrabel, dans le cadre de la suppression des passages à niveau, ont été d'une extrême lenteur et mal coordonnées (cf. la non-réalisation d'un tunnel, pourtant promis, pour pallier la suppression des passages à niveau et l'installation d'une passerelle piétonne provisoire pendant... 8 années) ;
- à la décharge d'Infrabel, la Région s'est dispersée en décisions contradictoires et contreproductives. De manière générale, elle ne s'est guère investie dans le dossier ;
- au-delà du constat qu'il faudrait y faire quelque chose, le devenir des grandes surfaces commerciales est incertain... ;
- le bâtiment historique de la gare de Berchem-Sainte-Agathe, datant de 1880, est un pitoyable chancre...
- la vacance immobilière des immeubles de bureaux est aujourd'hui très importante ;
- le vaste site d'entreprises de l'îlot 54 (e.a. occupé par Manufast) est à vendre.

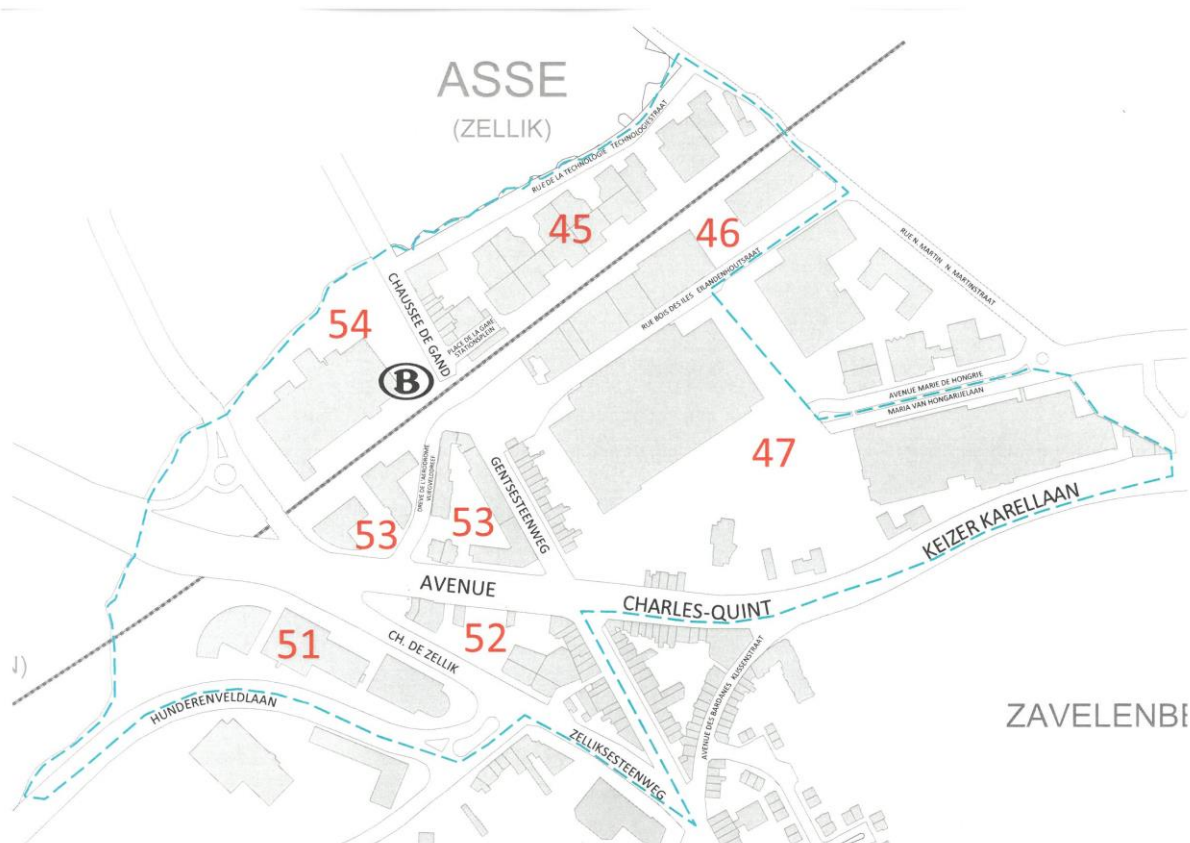
Le P.R.D.D. voit opportunément dans le quartier un site potentiel de densification urbaine. Mais les incertitudes (devenir de Basilix et de l'hypermarché Carrefour, du site Volvo, de Manufast...) sont aujourd'hui plus nombreuses que les sources d'espoir (l'ambitieux projet résidentiel de « Porta Agatha », le projet Matexi rue de la Technologie).



L'actuel chaos urbanistique de l'îlot 52 (avenue Charles Quint – chaussée de Gand – chaussée de Zellik), à gauche, pourrait prochainement laisser place à un important complexe de 1.500 m² de commerces et de 169 logements (à droite).

Pour Berchem-Sainte-Agathe, il est plus que jamais nécessaire de concevoir un nouveau quartier durable au quartier de la gare de Berchem-Sainte-Agathe (Porte d'Ostende) en y prévoyant notamment l'injection de nouvelles fonctions, dont du logement et des équipements. Il faut relancer l'initiative du Schéma Directeur de 2002 avec l'aval de la Région et au moyen d'un **Master Plan**.

Ce Master Plan doit avoir l'ambition de mettre fin à la césure urbaine que représente l'avenue Charles Quint, par une mise en tunnel du trafic de la section comprise entre la chaussée de Zellik et l'avenue des Bardanes, suivant en cela l'exemple du tunnel de l'OTAN. Un projet global et qualitatif est nécessaire pour le quartier, qui ne peut plus être traité au gré de dossiers épars et non coordonnés. Il est également nécessaire pour renforcer la fonction commerciale du quartier et y encadrer les restructurations envisagées.



Le périmètre de la Z.I.R. n°14 (tracé en bleu) et la numérotation communale des îlots (cf. ci-après)

Les lignes guides d'un tel plan pourraient être les suivantes (cf. n° ci-dessus) :

Ilot 45 :

- maintien et rénovation du Berchem Techno Center dans des fonctions économiques de logistique légère pour P.M.E. ;
- redonner vie à la place de la Gare ;
- rénovation du bâtiment de la gare (Horeca et/ou équipements utiles à la fonction ferroviaire ou complémentaires à celle-ci tel un Mobility Hubs).

Ilot 46 :

- reconstruction ou rénovation dans des fonctions économiques de logistique légère pour P.M.E. ou d'équipements ;
- réaménagement et sécurisation de la rue Bois des Iles, avec une éventuelle « fusion » de l'îlot 46 à l'îlot 47 (nouveaux tracés de voiries).

Ilot 47 :

- progressive réorientation des activités du parc Citydev « Mondial » vers des fonctions de logistiques locales pour P.M.E. ;
- redéploiement commercial et résidentiel du site Redevco (aujourd'hui occupé principalement par l'hypermarché Carrefour) et injection d'équipements de proximité ;
- mise en sous-sol des parkings et mutualisation des emplacements (P+R en relation avec les transports publics – e.a. la gare de Berchem-Sainte-Agathe) ;

- assurer un liaisonnement piéton de qualité entre la galerie commerciale Basilix et le site Redevco redéveloppé ;
- amélioration des accès et des circulations automobiles internes, e.a. par la création d'un lien entre l'extrémité de l'avenue Marie de Hongrie et la rue Bois des Iles ;
- amélioration générale des liaisons de mobilité douce, en particulier vers et depuis la gare de Berchem-Sainte-Agathe ;
- amélioration des accès carrossables depuis l'av. Charles Quint (éventuel rond-point) ;
- nécessité d'une amélioration architecturale et paysagère ;
- déminéralisation partielle du site et/ou verdoisement au niveau du sol et des toitures (continuité verte – cf. étude « Open Brussels ») ;
- suppression du passage à niveau n°14bis et aménagement d'un petit tunnel routier rue Nestor Martin (cf. page 102).

Ilot 51 :

- réhabilitation du siège historique de Volvo (datant de 1979) en équipement (école...) ou reconstruction à des fins résidentielles ;
- maintien de la fonction de bureaux de la « tour Volvo » ou y autoriser sa reconversion en hôtel ou en équipement (école...) ;
- mutualisation des emplacements de l'immeuble de parking et/ou reconstruction à des fins résidentielles.

Ilot 52 :

- mise en œuvre du projet résidentiel Porta Agatha (+ rez-commerciaux).

PORTA AGATHA
5de projectvergadering, 29/06/2022
Aangepast ontwerp jaar 2021/2022



La concrétisation du projet Porta Agatha permettrait d'obtenir une porte de ville architecturée complètement achevée, ceci parfaitement dans l'esprit des « portes de ville » imaginées par la Région, il y a 30 ans déjà.

Ilot 53 :

- autoriser une éventuelle reconversion en hôtel d'une partie du complexe Atlantis ;
- éventuelle passerelle piétonne à organiser avec l'îlot 54 dans le cas où celui-ci est reconstruit (possibilité au PPAS de l'îlot 53).

Ilot 54 :

- création d'un front bâti résidentiel côté chaussée de Gand ;
- reconversion du site pour l'accueil d'activités logistiques locales et de loisirs.

L'enjeu relatif à la Porte d'Ostende est donc primordial pour Berchem-Ste-Agathe, également sur le plan commercial. Cette partie de la région offre en effet un potentiel d'attrait commercial important, tant à l'échelle locale que celle plus large du nord-ouest bruxellois. Il y a là une « niche concurrentielle » à remplir vis-à-vis du centre-ville et d'autres pôles existants (le Westland, le Dansaert Park). Ne pas la concrétiser reviendrait à accepter un sous-équipement structurel de ce secteur de la région, guère compatible avec les ambitions de proximité portées par le P.R.D.D. L'enjeu est donc des plus importants, pour Berchem-Sainte-Agathe, mais aussi pour Ganshoren et les proches quartiers de Zellik et Grand-Bigard.

Pour rappel (cf. page 23), un principe générique est de faire d'un quartier étranger à la commune, un quartier intégré à celle-ci et cohérent sur le plan urbanistique ; faire d'un quartier construit sur des circuits longs, un quartier davantage vécu en circuits courts !



Les outils urbanistiques utilisés par le passé (Schéma directeur de 2002 à gauche et PPAS de l'îlot 53 à droite) sont aujourd'hui trop anciens ou limités géographiquement. D'où la nécessité d'un Plan d'Aménagement Directeur pour encadrer le développement d'un quartier durable ambitieux.



Le bâtiment de la gare en 2013 (à gauche) et en 2020 (à droite), où la lente descente aux enfers d'un des plus anciens bâtiments subsistant à Berchem-Sainte-Agathe ...



Rue de la Technologie (à gauche): bientôt le lieu d'un important développement résidentiel ; chaussée de Gand (à droite, îlot 54) un site susceptible à terme d'être reconstruit.

Périmètres de préemption

Une bonne maîtrise du développement du bâti, ainsi que la nécessité de répondre à divers objectifs immobiliers en matière d'équipements et de logements, peut impliquer une meilleure capacité de maîtrise foncière des pouvoirs publics par **l'adoption de périmètres de préemption**. Cet outil ayant ses lourdeurs administratives, il devra être mis en œuvre à bon escient, après un rigoureux examen d'opportunité.

Il conviendra bien évidemment de suivre l'évolution de la législation en la matière (normalement en 2024) puisque la Région de Bruxelles-Capitale souhaite généraliser le droit de préemption à l'ensemble de son territoire pour les biens immobiliers d'une certaine superficie. Les communes seraient également les bénéficiaires d'une telle mesure pour la mise en œuvre de leurs projets de logements.

Protection patrimoniale et valorisation paysagère

Même si les générations futures apprécieront peut-être les choses différemment, on peut aujourd'hui considérer que les identifications et les protections réglementaires nécessaires pour le patrimoine remarquable ont été acquises (cf. carte 1.11.). Les enjeux consistent désormais à s'assurer que ce patrimoine puisse subsister et/ou être magnifié (cf. carte 1.18.).

Il y a en effet péril en la demeure pour une série de biens classés ou à la valeur patrimoniale reconnue, dont la dégradation s'approfondit :

- la Cité Moderne, dont la rénovation des ± 300 logements par Comensia est urgente et programmée pour les dix années à venir, mais où subsiste la question d'une rénovation à caractère patrimonial des espaces publics ;
- la ferme Pie Konijn, fortement détériorée, qui devrait prochainement s'inscrire dans un projet communal de cohésion sociale (ceci en collaboration avec le CPAS) ;
- le bâtiment de la gare de Berchem-Sainte-Agathe, datant de 1880 et délaissé depuis des décennies suite au désintérêt de la SNCB ;
- les sites classés du Zavelenberg et du Kattebroek, qui doivent s'inscrire dans des projets de valorisation agricole et paysagère, pour qu'ils ne deviennent des friches ;
- l'ancien cimetière de la rue de l'Allée Verte qui, tout en conservant des éléments du passé, pourrait être réaménagé en un parc public « Zen » ;
- le noyau villageois, dont les caractéristiques esthétiques ont été dévalorisées par diverses interventions sur l'espace public ;
- l'ancien siège administratif de l'Hôpital Français (avenue Goffin) dont la récente mise en vente pourrait être une source de menaces.



Divers biens immobiliers ont un évident intérêt patrimonial (av. Comhaire et rue Openveld).

La protection et la valorisation du patrimoine historique participe pleinement à un processus général de revitalisation urbaine. Indépendamment des projets portant sur ses propres biens, la Commune doit assurer un **monitoring des biens patrimoniaux** et, si besoin, placer les acteurs concernés devant leurs responsabilités. Elle se doit également de veiller à la sauvegarde du « petit patrimoine » (lors de la délivrance des P.U., etc.).

Nonobstant les biens aujourd’hui protégés, il faut accorder une attention spécifique à la préservation, voire l’amélioration des paysages et à la constitution des paysages urbains de demain (cf. carte 1.18.). Les lieux suivants sont plus particulièrement concernés : les prairies du Hoogveld et les urbanisations de son pourtour, la Cité moderne et sa rénovation, l’îlot Hunderenveld – Azur – Chalets, la ZIR n°14 porte de ville (constitution d’une porte de ville architecturée), les places Schweitzer et du Roi Baudouin, le site de l’actuelle Maison Communale et, enfin, l’îlot Grand-Bigard – Potaarde – Zénith.



Les prairies du Zavelenberg (à gauche) et du Hoogveld (à droite) : des exemples de perspectives visuelles de qualité qu’il convient de préserver.



Porte d’Ostende : un jalon dans la constitution d’une porte de ville architecturée.

1.2.3. Logements de qualité et à prix abordable

Tant les objectifs de rénovation / modernisation du bâti, que de revitalisation urbaine, évoqués précédemment, doivent viser en la production et le maintien de logements de qualité. Bien que Berchem-Sainte-Agathe soit une des communes les meilleurs marchés de la Région, on doit s'assurer du fait que les logements soient de qualité. On doit aussi s'assurer que les moins nantis puissent trouver un logement à un prix abordable et se prémunir d'une série d'abus qui se font sur le dos des personnes les plus précarisées.

Rénovation des logements et lutte contre les Immeubles insalubres, abandonnés et inoccupés

Dans un territoire quasi entièrement urbanisé, avec une part importante du parc de logements ayant 40 à 70 ans d'ancienneté (cf. le diagnostic ci-dessus), l'activité de rénovation des logements existants devient tout à fait prépondérante. Elle est d'autant plus nécessaire que l'habitat doit évoluer vers davantage de durabilité, sachant que les logements construits il y a 40 à 70 ans l'ont été à une période où l'énergie était bon marché (et sont donc souvent mal isolés). L'action et les moyens de la Commune doivent cependant être adaptés en conséquence, pour encadrer une activité de rénovation qui reste dynamique du fait de la pression démographique actuelle, mais qui se traduit aussi par diverses dérives.



Même si les dynamiques en cours sont positives, les besoins de rénovation des anciens immeubles restent importants, notamment afin d'en améliorer l'isolation (châssis, etc.). (images d'archives).

Comme évoqué précédemment (cf. ci-dessus le point relatif à la rénovation / modernisation du bâti, sur un plan général), il y a tout un suivi à assurer lors de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme. Avec comme règle d'or de poursuivre la lutte contre les subdivisions excessives de logements, de maintenir la mixité de taille des logements, de conserver une offre en grands logements, de refuser toute subdivision en-deçà d'une certaine superficie habitable... Mais aussi avec l'ouverture nécessaire afin de **promouvoir de nouvelles formes d'habitat** (co-housing, habitat groupé, l'habitat intergénérationnel, kangourous, etc.), qui pourraient notamment être développées dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. ci-dessus).

Mais ceci est valable quand il y a une demande de permis d'urbanisme. Or, la réalité de terrain est bien plus complexe :

- certains logements sont abandonnés ou insalubres, voire parfois squattés, pour des motifs divers ;
- de nombreux travaux, conformes ou non conformes, sont entrepris sans disposer des autorisations nécessaires...

Développer le rôle de la Commune et du CPAS comme acteurs de la politique du logement, notamment dans la lutte contre les logements vides et non conformes, impose davantage de proactivité et des interventions qui vont au-delà de la réaction aux plaintes de voisinage ou de dossiers litigieux transmis par l'administration régionale de « Bruxelles Logement ».

Pour ce faire, il y a lieu de gérer de manière tout à la fois centrale et transversale la connaissance des situations existantes sur le terrain, ceci afin de tenir à jour un **cadastre des squats** (cf. carte 1.10.) et activer les moyens classiques nécessaires à leur disparition (taxation, etc.). Une collaboration transversale renforcée et mieux structurée entre agents de l'urbanisme, la police, la prévention, la population, le service taxation... doit permettre de garder les situations les plus problématiques sous contrôle et éviter « l'endormissement » de certains dossiers. Elle se fera sous l'égide d'une cellule communale de suivi (regroupant les agents susmentionnés) qui, en conséquence logique à la conclusion entre la Commune et la Région d'une convention dite de « socialisation des logements », bénéficiera de l'engagement d'un référent « logement ».



Les biens à l'abandon (images d'archives) sont sujets à être squattés et représentent un danger pour le voisinage. Ils imposent des mesures de préservations énergiques (fenêtres murées, etc.).

Un autre champ d'actions important vise la **mise en conformité des situations irrégulières constatées** (pour autant qu'elles puissent l'être), que ce soit à la suite de demandes de renseignements urbanistiques ou de la vérification de situations cadastrales peu crédibles (NB : les « zéro confort », à savoir des logements déclarés comme ne disposant pas de W-C, de salle de bains, de chauffage, etc.). Ces interventions sont prioritaires tant afin d'assurer une justice équitable du contribuable face à l'impôt, qu'un prélèvement juste et performant pour la commune des additionnels à l'impôt foncier. Elles offrent aussi un soutien informatif utile à la lutte contre l'insalubrité dans les logements privés, via une collaboration avec le CPAS et une Agence Immobilière Sociale qui s'installerait à Berchem-Ste-Agathe.

Inciter à la création d'une **Agence Immobilière Sociale** (ou conclure un partenariat avec une A.I.S. existante) fait donc partie des objectifs à rencontrer par la Commune et son CPAS. Elle offre l'opportunité d'avoir un point de rencontre entre des propriétaires ayant des difficultés (âge, santé...) à assurer la maintenance de leur patrimoine et des candidats locataires ayant du mal à accéder à des biens à portée de leurs moyens.

Logements sociaux et conventionnés

On ne peut bien sûr évoquer la question de l'accessibilité au logement pour les moins nantis sans parler du parc des logements sociaux à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 1.6.).

Aujourd'hui, une dynamique d'ampleur se met en place afin de concourir à une requalification générale de la cité, via l'action de Comensia et du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. ci-dessus). Elle permet de prévoir la **rénovation de l'ensemble des logements de la cité d'ici à 2030** (cf. carte 1.15.), ce qui signifie bien sûr la remise en service de dizaines de logements sociaux aujourd'hui inhabitables.



D'ici une dizaine d'années, les images d'une Cité Moderne faite d'immeubles à l'abandon et/ou dépareillés devraient appartenir au passé. Exemple ici d'une rénovation récente rue de la Fondation.

Au-delà de cette opération essentielle, on notera les perspectives suivantes de **développement du parc des logements sociaux ou à prix moyen**, par la S.L.R.B. ou Citydev, au départ de terrains appartenant à la commune ou à Comensia (cf. carte 1.15.) :

- le projet Soldats - Guns, sur le terrain jouxtant l'immeuble développé en 2006 (logements à prix moyen) ;
- le projet Azur - Chalets, sur un ancien terrain communal en face du complexe sportif ;
- l'ajout d'un nouvel immeuble à la Cité du Hunderenveld (projet Alliance Habitat).

D'autres projets de ce type, avec de petites unités s'intégrant dans leur quartier, pourraient encore voir le jour (lieux à définir), éventuellement dans le cadre de projets de logements mixtes (privé-public).

CHAPITRE 2 : LES EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC

Le présent chapitre s'intéresse aux diverses formes d'équipements et de services publics (services et aides diverses aux administrés, enseignement, culture, sports...), qu'ils soient publics (communaux ou autres), voire privés.

On notera que les parcs publics et grands espaces verts accessibles, qui en soi sont également des équipements disponibles pour la collectivité, sont traités en d'autres chapitres (espaces publics et espaces vert et environnement).

2.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 2.1. à 2.5.

La diversité et la qualité des équipements à disposition de la population est un critère d'habitabilité et d'agrément important (cf. carte 2.1.). Hormis le centre hospitalier Valida, le campus spécifiquement dédié aux personnes malvoyantes et malentendantes (institut Herlin et Kasterlinden instituut) et les équipements commerciaux de l'avenue Charles Quint (Basilix et Carrefour principalement), Berchem-Sainte-Agathe dispose avant tout d'équipements à caractère local. C'est en partie une conséquence de sa position en périphérie de la Région Bruxelloise et de son urbanisation assez récente.

Dans un tel contexte, le rôle de la Commune et de son CPAS est des plus importants afin d'offrir la meilleure diversité et qualité possible d'équipements à ses habitants (cf. carte 2.5.). Au-delà de ses missions de services publics traditionnels, elle doit chercher à apporter une réponse aux attentes contemporaines en services de proximité. Elle doit également soutenir les activités privées (commerciales en particulier – cf. carte 2.2.) qui concourent à un bon équipement du territoire. Le tout s'inscrit dans la vision portée par le Plan Régional de Développement Durable, qui est celle d'un fonctionnement de la ville davantage renforcé à l'échelle locale, limitant les déplacements et centré sur les noyaux d'identité locale (en l'occurrence, la place Schweitzer pour Berchem-Sainte-Agathe).



Le campus des instituts Herlin et Kasterlinden (à gauche) et les grandes surfaces commerciales de l'avenue Charles Quint (à droite) font partie des quelques formes d'équipements présents à Berchem-Sainte-Agathe et ayant un rayonnement extra-communal.

Plus spécifiquement à propos de l'enseignement

Le principe suivi pour le présent chapitre a été de distinguer les équipements communaux des équipements non-communaux. La rencontre des besoins en équipements d'enseignement repose cependant sur une dynamique sociétale générale, indépendante du type d'offre, d'où l'intérêt d'en faire état dès l'entame de ce chapitre.

La population scolaire (NB : élèves suivant un enseignement sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe) comptait pour l'année 2020-2021 (données IBSA) :

- 1.183 élèves en maternelle ;
- 2.067 élèves en primaire ;
- 889 élèves en secondaire.

La population berchemoise (habitants) comptait pour sa part en 2022 :

- 1.062 enfants de 3 à 5 ans ;
- 2.177 enfants de 6 à 11 ans ;
- 2.077 jeunes de 12 à 17 ans.

Un élève ne fréquente pas nécessairement un établissement de sa commune. Parmi les 1.183 élèves en maternelle à Berchem-Sainte-Agathe, 64% sont des Berchemois ; cette valeur étant de 39% pour les élèves de primaire. En première analyse, sachant qu'il peut exister des nuances suivant le régime linguistique (du côté francophone une clé de priorité communale est d'application alors que du côté néerlandophone les inscriptions sont traitées à l'échelle régionale) ou le type d'enseignement (ordinaire ou spécialisé), il existe grosso modo une équivalence à Berchem-Sainte-Agathe pour les niveaux maternel et primaire entre le nombre d'enfants résidents et le nombre de places disponibles dans les établissements berchemois.

La situation est tout autre pour l'enseignement secondaire. Les 889 élèves recensés correspondent à l'enseignement technique néerlandophone du K.T.A. Zavelenberg et à l'enseignement spécialisé prodigué par l'Institut Herlin et le Kasterlinden-instituut (cf. ci-dessous la présentation des équipements non-communaux). Il y a donc pour l'enseignement secondaire un déficit très net en matière d'offre pour le cursus le plus commun de l'enseignement. Le jeune berchemois n'a le plus souvent d'autre solution que de suivre sa formation secondaire dans une commune voisine (Ganshoren, Jette...), voire même plus lointaine. Cette particularité existe depuis toujours et est à mettre en relation tant avec la dimension réduite du territoire communal, qu'à un certain hasard. Elle pose néanmoins un problème de plus en plus marqué dans un contexte où :

- la croissance démographique a été très forte, Berchem-Sainte-Agathe comptant plus 25.000 habitants avec, à terme, la perspective d'un Berchem-Sainte-Agathe comptant près de 30.000 habitants ;
- les clés de priorisation à l'accès aux établissements secondaires se font selon le critère de la commune de domicile. Les élèves berchemois sont de ce fait pénalisés dans tous les cas de figure puisqu'il n'y a aucune école secondaire traditionnelle à Berchem-Sainte-Agathe ;

- on prône la proximité et la réduction des distances de déplacements.

2.1.1. Les équipements communaux

L'institution communale reste de loin le principal « fournisseur » en équipements pour ses habitants (cf. cartes 2.1. et 2.5.). Il y a bien sûr la « Maison Communale », qui héberge l'administration communale et est le cœur de la vie politique locale, mais il y a aussi :

- les équipements afférents aux missions du C.P.A.S. ;
- les locaux utiles à l'exercice de missions spécifiques (police, prévention, Maison de la Participation, antenne ALE, antenne Parking Brussels, antenne LISA) ;
- tous les locaux techniques nécessaires (dépôts de matériel, garages, archivages...) à l'exercice des missions de base de la commune ;
- les écoles de l'enseignement communal et les crèches communales ;
- les locaux dédiés à la culture, aux bibliothèques et aux associations ;
- la salle communale des fêtes ;
- les infrastructures sportives communales ;
- les cimetières.

La Maison Communale

La Maison Communale (cf. carte 2.1.) abrite l'ensemble des locaux utiles à l'exercice de la vie politique communale (Conseil, Collège, bureaux des Bourgmestre & échevins) et des locaux utiles aux services administratifs de la commune (services généraux, état civil et population, finances, services techniques, service éducation et temps libre, IT...).



L'institution communale reste de loin le principal « fournisseur » en équipements pour ses habitants

Avec Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe est aujourd'hui la seule Maison Communale de la Région de Bruxelles-Capitale qui ne soit pas installée dans des locaux spécifiquement conçus à cet effet. Une (modeste) Maison Communale avait bien été construite en 1900 à la place Communale (aujourd'hui la place Schweitzer). Elle comprenait une école. Avec l'essor de l'urbanisation de la commune et l'importante croissance de population du début du 20^{ème} siècle, cette installation se révéla rapidement trop petite et des plans furent dressés pour construire un centre administratif beaucoup plus grand, à une autre extrémité de la place Communale. Vient la seconde guerre mondiale et ce projet ne put être mis en œuvre.

En 1951, face à l'urgence des besoins, la Commune s'installe dans les bâtiments industriels délaissés par The Continental Railway & Tramways Supplies. Les bureaux de cette entreprise (33 avenue du Roi Albert) deviennent la « Maison Communale » et ses ateliers, en intérieur d'îlot, servent de bureau de police, de garages, de menuiserie, de locaux pour le personnel ouvriers ou de dépôts divers.

Au départ de cet ancien site industriel, la Maison Communale de Berchem-Sainte-Agathe a connu plusieurs métamorphoses. Pour répondre aux besoins induits par la forte croissance de population de l'après-guerre, les anciens ateliers ont peu à peu été transformés en bureaux ou en guichet d'accueil de la population. En 1975, c'est une salle des fêtes et une nouvelle salle du Conseil communal qui sont inaugurés. Par la suite, des étages sont ajoutés çà et là et les extensions et décentralisations se multiplient au cours du temps (bâtiments des Alcyons, 19-21 avenue du Roi Albert, Maison de la Participation, 23 avenue du Roi Albert - cf. carte 2.1.). Elles n'apporteront cependant que des solutions à court terme. Formé d'un ensemble de bâtiments hétéroclites et surannés, la Maison Communale n'est de toute évidence pas un outil adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

La « Vallée Sociale » (infrastructures du C.P.A.S.)

Le développement immobilier des infrastructures abritant les services offerts par le C.P.A.S. s'est organisé à partir des années 1960, de part et d'autre de la section sud de l'avenue de Selliers de Moranville (cf. carte 2.1.). Ses étapes marquantes ont été la construction :

- de la maison de repos du Val des Fleurs (1966) ;
- du centre hospitalier Albert Laurent (1977), destiné à la revalidation gériatrique et neuro-locomotrice ;
- du centre de jour (milieu des années 1980) ;
- de la nouvelle maison de repos du Val des Fleurs (2015), l'ancienne installation étant vendue pour être reconvertie en logements privés.



La vallée sociale berchemoise, avenue de Selliers de Moranville, occupe une position centrale dans la commune et concentre l'essentiel de l'accompagnement social de proximité : service social, centre d'accueil « Hortensias », centre de soin de jour « Le Tournesol », restaurant communautaire « Les Mimosas », maison de repos du « Val des Fleurs », épicerie sociale, potager collectif « Pie Konijn » ...

Ces installations, complétées par la ferme classée Pie Konijn, sont aujourd'hui reprises sous l'appellation générique de « vallée sociale berchemoise ». Elles concourent à une offre sociale générale (cf. carte 2.3.).



Le centre de jour de l'avenue Selliers de Moranville (à gauche) ; la parcelle abritant la ferme « Pie Konijn » (à droite) permet d'y développer une activité de potager social.

Le centre hospitalier Albert Laurent ayant été intégré au centre hospitalier Valida (avenue Goffin, cf. ci-dessous), son bâtiment est désormais dévolu aux seules activités administratives du CPAS et à l'accueil de divers services sociaux (ONE, épicerie sociale, A.L.E., titre services....). Un étage de cet immeuble R+4 est inutilisé.



La « Vallée sociale berchemoise », comprise entre les rues des Fleuristes et du Broek et axée sur l'avenue de Selliers de Moranville, est un lieu clé de la cohésion sociale à Berchem-Sainte-Agathe.

La logistique communale

Quand la Maison Communale a intégré le site de l'avenue du Roi Albert, en 1951, il a été facile d'y intégrer la logistique communale, vu la présence d'ateliers et de hangars. Ces derniers ayant été par la suite transformés en bureaux (cf. ci-dessus), une partie de cette logistique communale a dû être relocalisée vers d'autres lieux (cf. carte 2.1.) :

- rue de l'Allée Verte (dépôt à ciel ouvert) ;
- rue de Dilbeek n°31-37 ;
- avenue du Roi Albert n°21 et 27.

Ces relocalisations se sont faites dans d'anciens petits ateliers qui ont été réutilisés tel quel. L'éclatement de la logistique communale en 4 petits sites différents, n'est plus guère à même de répondre aux normes et aux modes de fonctionnement qui prévalent aujourd'hui. Elle ne permet plus une organisation efficace et satisfaisante du travail.



Les activités de logistique communale se déroulent encore aujourd'hui dans des conditions précaires et des lieux inappropriés (ici rue de l'Allée Verte, un terrain affecté en zone verte au Plan Régional d'Affectation du sol, ainsi qu'en Zone d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique). Cela appartiendra bientôt au passé.



Hangar sur le site de la Maison Communale, scindant inopportunément les services administratifs.

Enseignement et accueil de la petite enfance

L'enseignement communal concerne les niveaux maternel et primaire. Il est organisé au départ de 4 implantations distinctes (cf. carte 2.1.) :

- l'école centrale de la place Roi Baudouin (dénommée « Glycines » pour sa section primaire francophone et « Knapzak » pour sa section néerlandophone – maternelle et primaire), important complexe développé en 1934-1935 au cœur de la commune (la « place des écoles » avoisinant alors la « place communale ») ;
- l'école maternelle francophone « Sept étoiles », une installation de quartier mise en service au début des années 1960 ;
- l'école maternelle francophone « Openveld », une autre installation de quartier mise en service à la fin des années 1960 (une extension y a été construite en 2012) ;
- l'école primaire francophone « Les Lilas » (av. du Hunderenveld), inaugurée en 2016.

La construction récente de l'école des Lilas est une réponse apportée au rajeunissement de la population et à la forte croissance de la population en âge de scolarité. Elle permet aussi l'intégration d'enfants en situation d'handicap cognitif (dyslexie). Si on prend en compte l'offre scolaire non-communale (et les projets concernant celle-ci, cf. pages 54 et 55) on peut considérer que l'offre maternelle et primaire est suffisante et adaptée aux dernières prévisions démographiques qui font état d'un ralentissement de la croissance de population.



Ces dernières années ont vu un important renforcement de la capacité d'accueil de l'enseignement fondamental (photos d'archives). Mais quid quand les élèves accèdent au niveau supérieur ?

Depuis 2017, Berchem-Sainte-Agathe est un des partenaires impliqués dans la création de l'école secondaire plurielle Karreveld sise chaussée de Gand à Molenbeek, à 200 m du territoire berchemois.

Au cours de ces 20 dernières années, la Commune a largement contribué au renforcement de l'offre en crèches francophones sur son territoire, laquelle compte cinq implantations distinctes (cf. carte 2.1.) : les « Petits dauphins » (rue Openveld), les « Alcyons » (rue des Alcyons), les « Marmots » (chaussée de Gand), les « P'tis loups » (drève de l'Aérodrome) et les « Chatons » (rue des Chats). Les places d'accueil en crèche restent néanmoins insuffisantes, avec un liste d'attente comptant en moyenne entre 100 et 200 jeunes enfants.

Culture, bibliothèques et académies (cf. carte 2.1.)

Le centre culturel francophone a vu le jour en 2000 à la place de l’Eglise, sous le nom du « Fourquet », sur le site d’une ancienne brasserie dont divers éléments patrimoniaux ont pu être préservés (la Maison du Brasseur plus particulièrement). Le manque de moyens a longuement handicapé le développement et le rayonnement du centre. Depuis 2018, avec l’aménagement d’une salle de spectacles de 120 places et sa fusion avec le centre culturel de Koekelberg (sous le nom d’Archipel 19), l’outil culturel francophone a été nettement amélioré.

Le centre culturel néerlandophone « De Kroon », dont le rayonnement est établi de longue date, occupe également un ancien bâtiment brassicole donnant sur la place de l’Eglise. Il est géré par la Vlaamse Gemeenschap et non par la commune. Les deux établissements culturels (francophone et néerlandophone) étant voisins, ils ont donné lieu à l’appellation de « village culturel berchemois ». Des activités bicommunautaires sont régulièrement organisées (le Visueel Festival Visuel en particulier).



Archipel 19 (à gauche) et De Kroon (à droite) au cœur du noyau villageois original

En 2000, la bibliothèque communale a été scindée en une section francophone (joutant l’Ecole centrale et localisée rue des Soldats) et une section néerlandophone (sise rue de l’Eglise, après rénovation d’une ancienne ferme). La bibliothèque francophone est aujourd’hui trop à l’étroit dans ses locaux et n’est de ce fait pas en mesure d’intégrer les produits propres à ce qu’est une bibliothèque contemporaine.

Les académies de musique de Berchem-Sainte-Agathe disposent de longue date d’une belle réputation. Sa section francophone est intégrée à l’Ecole centrale, tout comme la section néerlandophone. Mais une partie des activités de cette dernière a dû être hébergée à titre provisoire dans des locaux sis à Koekelberg et à Zellik. Il est nécessaire en outre, face à une demande croissante, de disposer de nouveaux lieux d’accueil pour les académies.

Equipements sportifs

La Commune est le fournisseur quasi exclusif des infrastructures sportives présentes sur son territoire (cf. carte 2.4.).

Le centre sportif communal a vu le jour à la rue des Chalets au milieu des années 1970, sur les terrains d'une ancienne décharge publique. Outre un hall omnisports doté d'une cafeteria, il comprenait deux terrains de football engazonnés. Trois terrains de tennis synthétiques y ont été ajoutés au début des années 1980. Ce centre a fait l'objet d'interventions régulières de modernisation et d'adaptation à l'évolution des besoins et des pratiques sportives : les deux terrains de football ont été dotés d'un revêtement synthétique et les terrains de tennis ont été transformés en un terrain de mini-foot.

A l'origine, le complexe de la rue des Chalets aurait dû comporter une piscine (là où se situe aujourd'hui l'école des Lilas). Cette partie du projet n'a jamais vu le jour. Il existe toutefois des piscines récemment modernisées par Beliris à proximité immédiate de Berchem-Sainte-Agathe (la piscine Namèche à Molenbeek et la piscine Nereus à Ganshoren).



Le complexe omnisports communal de la rue des Chalets (à gauche) ; B Sports avenue de la Basilique (à droite).

Depuis 2015, l'ancien complexe sportif privé de la Banque Nationale (avenue de la Basilique) a été ouvert au public sous le nom de B Sports. La Commune a racheté le domaine et a confié sa gestion à un partenaire privé. Le site a bénéficié depuis de diverses modernisations et transformations (terrains de tennis couverts, paddle, terrain de hockey, fitness et wellness...).

On notera aussi une évolution ces 20 dernières années vers davantage d'équipements permettant la pratique du sport en rue (cf. carte 2.4.) :

- les « simples » terrains de basket de jadis (place de l'Initiative, 't Hof te Overbeke, rue des Chalets) ont été remplacés par des aménagements multisports plus élaborés ;
- des fitness park ont vu le jour ;
- un parcours santé a été aménagé dans le bois du Wilder.

Ce dernier aspect est également évoqué au chapitre « Espaces Publics » (cf. ci-dessous).

Locaux associatifs et autres divertissements

Les équipements communaux suivants viennent en soutien à des activités afférentes à la sphère éducative et des loisirs (cf. carte 2.1.) :

- pour mémoire (cf. plus haut), la salle des fêtes (site de la Maison Communale) ;
- la villa Pirsoul (rue Vereman), pour l'accueil d'associations ou d'événements privés ;
- l'immeuble Alcyons (rue des Alcyons), dont les locaux associatifs accueillent des cours de remédiation, de la broderie (les Brod'rieuses), etc. ;
- la Maison du temps libre (maison de jeunes au parc St-Moulin), ludothèque + petit théâtre ;
- l'ancienne église, qui est un bien patrimonial classé et sert régulièrement d'espace d'exposition ;
- le site jeunesse de la rue de l'Allée Verte (un ancien atelier) ;
- les baraquements scouts du 't Hof te Overbeke (certains étant désormais inutilisables).



La villa Pirsoul (à gauche), dans le parc du même nom (rue Mertens) ; L'ancienne église (à droite) permet l'organisation d'exposition.

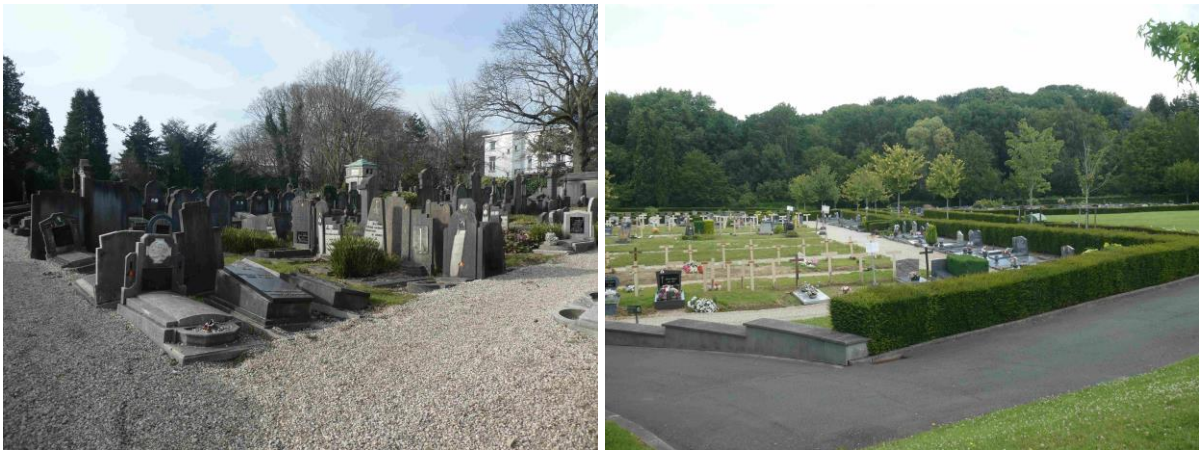


La Maison du Temps Libre (et son petit théâtre), de l'Espace Jeunesse, occupe le parc Saint-Moulin (à gauche) ; locaux scouts à la rue de l'Allée Verte (à droite).

Les cimetières

Le cimetière de la rue de l'Allée Verte (66 ares) a été mis en service à la fin du 20^{ème} siècle. Etant complet, un nouveau cimetière (395 ares) a été aménagé en 1961 à l'angle de la rue Kasterlinden et de la drève des Maricolles. Etant quasiment rempli dès la fin des années 1970, le nouveau cimetière a été étendu dans le courant des années 1980 (ajout des pelouses 7, 8 et 9 dans la partie orientale du cimetière).

A son origine, l'entrée principale du nouveau cimetière et son parking, ainsi que ses commodités d'accueil, devaient se trouver au nord-ouest (dans la partie basse) du site. L'abandon du projet global d'urbanisation du Wilder (et des aménagements de voiries qui accompagnaient celui-ci) fait que l'accès au cimetière se fait depuis sa partie sud-est (rue Kasterlinden). Il explique aussi le sous-équipement du cimetière en infrastructures d'accueil. On notera qu'une moyenne de 95 inhumations/an est enregistrée, pour 80 dispersions/an des cendres.



L'ancien cimetière, aujourd'hui désaffecté, de la rue de l'Allée verte (à gauche) ; le cimetière de la rue Kasterlinden (à droite).

L'ancien cimetière aurait dû être aménagé en place publique selon le P.G.A. de 1956. Plus récemment (milieu des années 1990) son réaménagement en parc public a été étudié, mais jamais mis en œuvre en raison de son coût. L'accès au site a ensuite dû être limité (sur demande) en raison de déprédations diverses (vols principalement et utilisation comme lieu de promenade pour les chiens).

Le nouveau cimetière fait l'objet d'un plan de programmation des désaffectation des pelouses, de désossements et de planification des occupations à venir. Malgré l'ajout d'arbres d'alignement ses 20 dernières années, sa contribution au maillage vert et à la composition paysagère du quartier est assez faible. Ses allées sont intensément minéralisées (recouvertes d'asphalte).

2.1.2. Les autres équipements (non-communaux)

Quelques équipements non-communaux d'ampleur sont à signaler avec plus particulièrement le centre hospitalier Valida et le campus « Herlin - Kasterlinden Poolster » consacré à un enseignement spécialisé. Ce sont deux équipements historiques présents à Berchem-Sainte-Agathe depuis plus d'un siècle.

L'institut provincial des sourds-muets et aveugles s'est installé en 1883 à l'angle des rues de Grand-Bigard et de Dilbeek, alors que l'urbanisation de la commune n'avait même pas débuté. Le site a évolué au cours du temps avec l'ajout de multiples bâtiments et dépendances et de nouvelles fonctions. Il a ensuite été scindé en deux entités linguistiques différentes, avec l'institut Alexandre Herlin et le Kasterlinden Instituut. En 2015, l'entité néerlandophone a été entièrement reconstruite sous le nom de « campus Kasterlinden Poolster ». Ce complexe d'enseignement ultra moderne de 18.000 m² accueille une école primaire, une école secondaire, un hall de sport, un internat et un centre de revalidation (accès depuis la rue de Grand-Bigard). L'entité francophone, aujourd'hui cantonnée au bâtiment d'origine de l'institut (rue de Dilbeek), fait également l'objet d'un ambitieux projet d'extension – rénovation. Il devrait être mis en chantier sous peu.



Le site de l'institut Herlin à l'angle des rues de Dilbeek et Pauwels (à gauche). Le terrain à l'avant-plan devrait accueillir une extension de l'établissement ; L'ancien bâtiment principal de l'Hôpital Français (avenue Goffin) aujourd'hui reconverti en bureaux (à droite).

L'Hôpital Français s'est installé à l'avenue Goffin au lendemain de la première guerre mondiale. Sa structure pavillonnaire n'a pas résisté à l'épreuve du temps et un nouvel et imposant établissement a vu le jour en 1980 sur l'îlot voisin (Goffin - Cité Moderne - Grand Air) de l'implantation originelle (dont le bâtiment d'accueil a ensuite été rénové et converti en bureaux). L'Hôpital Français a cependant fait faillite en 2008. Il a pu renaître de ses cendres sous le nom Valida. Outre le fait d'héberger une polyclinique, il comprend le plus important centre de réadaptation neuro-locomotrice et gériatrique de Bruxelles (175 lits).

Le territoire communal accueille divers établissements d'enseignement du réseau libre.

L'institut Saint-Albert (enseignement francophone catholique maternel et primaire) est installé à la chaussée de Gand (parcelle traversante jusqu'à la rue Openveld) depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale. Il vient de terminer une phase de développement/modernisation d'un réfectoire et de quelques classes. Elle s'inscrit dans un programme général d'extension / restructuration qui permettra, à terme, de faire passer la capacité d'accueil de 475 à 700 élèves.

Les Sint-Albertus et Sint-Josef-scholen (rue de l'Eglise et rue des Fleuristes) forment aujourd'hui le campus AL-JO (enseignement néerlandophone catholique maternel et primaire). Sint-Josef existe depuis 1933, Sint-Albertus ayant été développé dans les années 1960. Il existe un master-plan relatif à une extension in situ de ces établissements.

L'enseignement néerlandophone dispose également d'une implantation à la rue du Blé d'or avec le BSGO Zavelput. Outre un enseignement maternel et primaire, le site dispose d'une crèche. Une extension de cet établissement a été réalisée en 2010.



Ecole Zavelput (à gauche, rue du Blé d'Or) et St-Albertus (rue de l'Eglise, à droite).

Enfin, le Koninklijk Technisch Atheneum Zavelenberg (enseignement technique néerlandophone) est présent depuis la fin des années 1960 à la place Ruelens. La structure pavillonnaire provisoire des début a depuis été réaménagée à diverses reprises et remplacée par ce qui forme aujourd'hui un véritable campus. Il intègre également le BSGO Zavelberg, école maternelle et primaire néerlandophone.

On notera pour conclure l'offre en établissement d'enseignement (et en rappel à ce qui est écrit page 44) que le territoire de Berchem-Sainte-Agathe ne compte aucune école secondaire générale. Elle est la seule de la Région de Bruxelles-Capitale à être dans ce cas.

S'il n'y a quasiment plus de crèches privées, on notera que les principales crèches néerlandophones (cf. carte 2.1.) sont directement placées sous la direction de la Vlaamse Gemeenschap :

- « Onze gaitjes » (rue des Alcyons) ;
- « Het Zandlopertje » (place Ruelens) ;
- « Zavelput » (rue du Blé d'Or), intégrée à l'école du même nom.

Les autres équipements non-communaux relativement importants étant à mentionner sont :

- le centre gériatrique et de revalidation Arcus à la chaussée de Gand (220 lits) ;
- le complexe HOPPA (rue Potaerde), qui sert d'hébergement pour les personnes polyhandicapées adultes ;
- le Tennis Club Hirondelle (4 terrains rue Openveld) sur un terrain qui est la propriété de la Région ;
- le bureau de poste de l'avenue Goffin ;
- un dépôt de l'Agence Bruxelles Propreté rue Bois des Iles.

2.1.3. Les équipements commerciaux

Dans l'histoire récente de Berchem-Ste-Agathe, le commerce de détail (cf. carte 2.2.) est partagé entre le noyau central de la place Schweitzer et les grandes surfaces aménagées aux abords de l'avenue Charles Quint dans les années 1960 (Delhaize et hypermarché Carrefour, alors sous le nom de Super GB) et au début des années 1980 (galerie commerciale Basilix).

Le noyau commerçant de la place Schweitzer compte \pm 75 cellules commerciales, la majorité d'entre elles étant de petite dimension. Il connaît depuis ces trois dernières décennies une évolution qui se traduit par une offre moins diversifiée et moins qualitative.



Le noyau commercial de la place Schweitzer (à gauche) et Basilix (à droite, vue depuis le Zavelenberg).

La galerie Basilix offre \pm 45 cellules commerciales, modulables et de plus grande dimension qu'à la place Schweitzer. De louables efforts ont été entrepris pour maintenir la galerie à niveau. Mais elle n'a pas bénéficié d'investissements comparables à ceux du Westland Shopping Center à Anderlecht. Elle est en retrait vis-à-vis de la concurrence et son rayonnement local bénéficie plus directement à la population de Ganshoren que celle de Berchem-Sainte-Agathe.

L'hypermarché Carrefour connaît pour sa part le paradoxe d'être une des implantations de la chaîne qui « marche » le mieux en Belgique, mais dont l'occupation devrait être réduite de moitié en raison des nouvelles stratégies développées par cette enseigne. A des titres divers, ces deux entités géographiques ont donc eu leur heure de gloire, avant de stagner, voire péricliter. Aujourd'hui, elles ont à affronter les changements drastiques imposés par l'E-commerce et les incertitudes de ce que sera le commerce de détail de demain.



La galerie commerciale Basilix : partagée entre enseignes courantes de moyenne surface (à gauche) et petits commerces de luxe (à droite).



Le réaménagement de la place Schweitzer a dégagé de beaux espaces pour l'installation de terrasses (à gauche) ; la cellule commerciale type du noyau Schweitzer est de petite dimension (à droite).

Le commerce de détail est également le fait de petites cellules disséminées au sein des quartiers (cf. carte 2.2.). Elles hébergent en général des commerces de toute première proximité comme des boulangeries, boucheries, pharmacies, coiffeurs, etc. Elles tendent hélas à disparaître et cela pose plus particulièrement un problème pour les quartiers sud de Berchem-Sainte-Agathe.

Le P.C.D. adopté en 2001 ambitionnait un développement de ce type de commerces au lieu-dit Zavelput (carrefour des rues de Grand-Bigard et Kasterlinden) et au carrefour de la rue de Grand-Bigard et la drève des Maricolles. Mais faute d'avoir les moyens d'agir directement sur l'offre immobilière, cet objectif n'a pas pu être atteint et les cellules subsistantes sont aujourd'hui davantage sous la menace d'être un jour converties en logement.

Parmi le commerce de détail, il y a le cas particulier de l'Horeca :

- la disparition de quelques restaurants de qualité seulement a réduit drastiquement l'offre en la matière ;
- si les réaménagements de la place Schweitzer et du parvis de l'église ont offert de nouvelles et belles possibilités pour l'installation de terrasses, elles n'ont pas pu être pleinement exploitées, faute d'un environnement immobilier suffisamment adapté ;
- la commune, malgré son cadre champêtre, n'a aucun lieu à proposer qui pourrait offrir un équivalent au chalet du Laerbeek à Jette, à savoir un établissement permettant un « accueil au vert ».

Pour être complet, il convient enfin de mentionner la tenue de deux marchés hebdomadaires à Berchem-Sainte-Agathe : le marché du vendredi (au parvis de l'église et place Schweitzer) et le petit marché bio du mercredi (rue Vandendriesch).



Le marché du vendredi au cœur de Berchem-Sainte-Agathe (à gauche) ; exemple de cellule commerciale de quartier qui tend à disparaître (à droite, angle de la rue de Grand-Bigard et de la drève des Maricolles).

2.2. VOLET STRATEGIQUE (illustration cartographique : carte 2.6.)

Il est important de garantir un bon niveau d'équipement du territoire pour les décennies à venir. Cette ambition passe par :

- le développement d'infrastructures de proximité ;
- un soutien aux commerces de détail et aux entreprises ;
- une optimisation des implantations de l'administration communale.

2.2.1. Développement d'infrastructures de proximité

Les infrastructures de proximité recouvrent tout ce qui touche à l'éducation, l'accueil de la petite enfance, la santé, l'accompagnement social, la culture, les sports, les plaines de jeux et autres divertissements... Pour rappel (cf. le diagnostic), les dernières années ont été marquées par un renforcement de l'accueil de la petite enfance, mais également de l'enseignement fondamental et d'autres formes d'équipements de proximité. L'ambition est de poursuivre ce développement, de veiller à ce que l'équipement des quartiers soit en phase avec la croissance de la population et de ses besoins.



La récente crèche des Chatons (à gauche) est venue compléter l'offre en places d'accueil pour la petite enfance ; l'aire de jeux récemment rénovée du Zavelput (à droite).

Ecoles communales et académies

Les écoles communales doivent être en phase avec les besoins des enfants et les attentes d'aujourd'hui pour que l'enseignement soit organisé dans un cadre adéquat et de qualité. Cela consiste notamment en :

- des locaux adaptés au sein des établissements afin de répondre aux diverses palettes du projet pédagogique : salle de sports, remédiations, soutien scolaire, bibliothèques, locaux d'étude au calme et dotés de wifi... ;
- des cours, préaux et espaces de jeux adaptés aux enfants ; davantage verdurisés et accueillant un espace potager (cf. ci-après le point relatif aux potagers) ;
- un équipement suffisant en matériel informatique et « tableaux blancs interactifs » ;
- la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Scolaire ;
- la présence in situ d'un parking pour les vélos ;
- l'instauration de zones « non-fumeur » autour des écoles ;
- ...

Les écoles communales doivent être un des facteurs du succès des projets développés en matière de parascolaires, de plaines de vacances, de stages, etc. Elles doivent également davantage s'ouvrir vers le public, par la mise à disposition de locaux aux associations et clubs sportifs. Il faut viser une **polyvalence accrue des usages (mutualisation)** et des investissements publics, en dehors des horaires scolaires en particulier.

Sur le plan éducatif, en réponse à l'évolution des besoins, on mentionnera aux abords de l'École Centrale le projet **d'extensions des académies de musique francophone et néerlandophone** (le chantier pour cette dernière est en cours rue Leemans, avec une inauguration attendue en mars 2024).



Chantier en cours de l'académie de musique néerlandophone (rue Leemans).

Enseignement non communal

Quatre importants projets en relatifs à l'enseignement libre ou spécialisé sont à mentionner :

- **extension de l'institut St-Albert** chaussée de Gand (cf. page 55) ;
- **construction de locaux définitifs pour l'école primaire Zavelberg** (aujourd'hui rue Openveld, dans des conteneurs scolaires) sur le site du K.T.A. Zavelenberg (par GO ! Onderwijs Brussel). Avec la prochaine construction d'un nouveau bâtiment, la capacité d'accueil de l'école primaire (basisonderwijs) sera portée à 440 élèves ;
- **extension et rénovation** (200 nouvelles places) **de l'institut Herlin** (rue de Dilbeek) ;
- ajout d'une **extension au Kasterlinden Instituut** (rue de Grand-Bigard) ;
- exécution du **master-plan d'extension et rénovation de la St-Josefschool** (campus AL-Jo rue de l'Eglise).



Vue (à l'avant-plan) de l'extension envisagée pour l'institut Herlin à l'angle des rues de Dilbeek et Pauwels.

Accueil de la petite enfance

Le nombre de places d'accueil en crèches devrait être augmenté dans le cadre du Plan Cigogne (Fédération Wallonie Bruxelles), avec priorité à la Cité Moderne (cf. le Contrat de Quartier Durable évoqué ci-après) et au quartier Elbers (projet « Onze Guitjes ») et principe d'y constituer un **pôle « petite enfance »**). Le territoire communal, et plus particulièrement le quartier Elbers, ont en effet été identifiés comme étant en carence (sous la norme) par une étude régionale.

L'idée est par ailleurs de mener une réflexion sur le devenir des petites entités, afin si possible d'en **rationnaliser l'exploitation** (par regroupements éventuels).

On mentionnera également, en lien avec l'extension de l'école Zavelberg évoqué ci-dessus, le projet d'extension de la crèche « **Het Zandlopertje** » (place Ruelens – site du K.T.A. Zavelenberg), qui passera de 34 à 54 places.

Ambitionner et faciliter l'installation d'une école secondaire francophone

L'absence d'une **école secondaire** sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe est regrettée de longue date, malgré l'ouverture récente de l'école Plurielle Karreveld à proximité (chaussée de Gand à Molenbeek). Elle ne devrait pas être à même d'absorber l'ensemble de la demande locale générée par la récente évolution démographique. Un tel objectif reste donc à l'agenda, sachant que la Commune ne peut se lancer dans un projet qui doit être porté par un pouvoir organisateur tiers. Mais la Commune peut aider à la concrétisation d'une telle ambition (les besoins minima à devoir rencontrer sont de 6.000 m²). Idéalement, cette école secondaire devrait trouver place dans le quartier de la gare (territoire de la Z.I.R. n°14), où une importante vacance immobilière est observée et où les besoins de reconversion sont importants. Il serait opportun qu'une telle école puisse proposer un enseignement en immersion linguistique. La réalisation de ce projet nécessitera la conjonction de plusieurs facteurs : « l'apport » par un tiers d'un terrain ou un ensemble immobilier adéquat, l'intérêt d'un pouvoir organisateur et, enfin, l'obtention des financements nécessaires.

Le cas de la Cité Moderne (Contrat de Quartier Durable)

Un point important consistera en **l'injection d'équipements de proximité au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable « Cité Moderne »**. Obtenu en 2021, ce contrat permettra de bénéficier d'un financement régional important pour l'adjonction d'équipements divers en un quartier où ceux-ci font défaut, alors qu'ils étaient prévus à l'origine du projet de cité. L'étude du contrat de quartier a conclu en la nécessité d'installer prioritairement une **salle de sport polyvalente** (entre la rue de la Gérance et l'ensemble Jean-Christophe, elle servira aussi aux écoles du quartier suivant le principe de mutualisation), un espace dédié aux projets socio-économiques et numériques et, enfin, un espace communautaire (**Maison des initiatives et des solidarités**). La construction d'une crèche (à l'angle Openveld - Schweitzer) est également prévue (obligatoire dans tous C.Q.D.).



Le Contrat de Quartier Durable de la Cité Moderne : une opportunité pour doter ce quartier des infrastructures de proximité nécessaires.

Culture, spectacle et bibliothèques

L'offre en salles susceptibles d'accueillir des spectacles culturels ou de divertissements devra être réévaluée aux yeux des choix qui se feront quant à l'optimisation des implantations de l'administration communale (cf. ci-dessous). Il y a la question du devenir de la salle des fêtes et de sa rénovation ou de son éventuelle relocalisation. Il y aussi l'espoir de **disposer d'une salle de spectacle** suffisamment grande pour pouvoir accueillir à Berchem-Sainte-Agathe certains types de programmations (théâtre, etc.). Le site d'Archipel 19 (place de l'ancienne église) pourrait, moyennant une extension (salle des colonnes), subvenir à ce type de besoin.



Pouvoir accueillir des spectacles d'une certaine ampleur serait le bienvenu, pourquoi pas place de l'Eglise, sur le site d'Archipel 19 ?

Il est prévu à terme un déménagement et une augmentation de la capacité de la bibliothèque francophone et de la ludothèque (cf. carte 2.6.). Un **regroupement géographique des bibliothèques** FR et NL est même envisagé (étude en cours).



Les actuelles bibliothèques néerlandophone (à gauche, rue de l'Eglise) et francophone (à droite, rue des Soldats).

Infrastructures sportives

L'offre en infrastructures sportives a été récemment renforcée à Berchem-Sainte-Agathe avec l'ouverture du complexe B Sports et l'adjonction de divers espaces de sports de rue (cf. diagnostic). Pour rappel, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable de la Cité Moderne, une salle de sport polyvalente devrait voir le jour entre la rue de la Gérance et l'ensemble Jean-Christophe. Cette réalisation est prévue dans l'esprit d'une mutualisation de l'usage de ces locaux, qui seraient également utilisés par les écoles avoisinantes. A terme, pour rappel également, ce principe de mutualisation devrait être développé avec d'autres établissements d'enseignement présents à Berchem-Sainte-Agathe.

Divers travaux de **rénovation et modernisation du complexe omnisports communal** (rue des Chalets) viennent de se terminer (cafétéria, vestiaires) ou sont encore à l'agenda (éclairage...).



Le complexe omnisports communal fait l'objet de rénovations régulières (à gauche) ; Entre la rue de la Gérance et l'ensemble Jean-Christophe, un espace susceptible d'accueillir de nouveaux équipements communautaires et sportifs.

Locaux serviciels, associatifs et pédagogiques

Le développement d'infrastructures de proximité est également nécessaire en soutien à divers besoins sociaux et récréatifs tels la recherche d'un emploi, les besoins des associations, etc. D'où les projets suivants :

- création d'une **Maison de l'Emploi** (CPAS, Actiris, Bruxelles Formation, ALE et Titres-Services) ;
- ajouter un **centre de convalescence et courts séjours** (soins continus) au bâtiment Val des Fleurs du CPAS (Vallée sociale) - étude de faisabilité et recherche de financement en cours ;
- disposer d'un espace pour les jeunes respectueux de l'habitat avoisinant et l'inscrire dans la durée dans un lieu qui reste à déterminer ;

- appréhender le devenir du site de la rue de l'Allée Verte, qui héberge actuellement des locaux scouts, dans une perspective plus large intégrant la réhabilitation de lieux aujourd'hui en recherche d'un nouvel usage (ancien cimetière, dépôt communal à évacuer, ancienne menuiserie Brichaut....). La constitution d'un pôle familial de loisirs variés (espace jeunesse, acrobranche, espace canin...) devra être étudiée et déterminée par l'élaboration d'un **master-plan « Allée Verte »** (cf. carte 2.6.) ;
- à terme, une partie des actuels locaux de la **Maison du temps libre** (au parc St-Moulin) seront libres de toute occupation, ce qui offre l'opportunité (à étudier) de la rénover et lui donner une nouvelle fonction sociale ;



Espace Jeunesse (à gauche, bâtiments sur la gauche), opportunité pour une nouvelle offre sociale ; l'ancienne menuiserie de la rue de l'Allée verte (à droite), site à prendre en considération dans le cadre du master-plan « Allée verte ».

- veiller à ce que le projet de rénovation (CPAS) de **Pie Konijn en ferme pédagogique** se concrétise enfin, vers 2025 ;
- intégration de la future **ferme** développée par Bruxelles Environnement au **Zavelenberg** à des projets pédagogiques avec le quartier avoisinant et les écoles.



La ferme « Pie Konijn » (à gauche) et la future ferme du « Zavelenberg » (illustration Atelier Horizons).
Cimetières

Pour l'ancien cimetière de la rue de l'Allée Verte, l'objectif est de légèrement l'aménager en un parc public selon un projet novateur et écologique y privilégiant le repos, la méditation (jardin Zen) et la célébration des divers courants religieux et philosophiques (cf. ci-dessous, le chapitre relatif aux espaces publics).

La gestion du « nouveau » cimetière suit un planning qui s'articule selon la durée des concessions (5, 15, 30, 50 ans) et des désaffectations et désossements des pelouses. Si le cimetière paraît moins occupé aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 1980, il faut se méfier des apparences. Intégrer le rythme des concessions de courtes et longues durées demande de la place. Le cimetière, dans sa taille d'aujourd'hui, peut y faire face, mais il n'est certainement pas surdimensionné.



Le colombarium (à gauche) et l'allée des anciens combattants (à droite).

De **petits projets d'équipements** sont nécessaires afin qu'il réponde au mieux à sa fonction :

- aménagement d'un espace d'accueil ;
- moderniser l'information d'accueil (plan, etc.) ;
- installation d'un monument commémoratif à la pelouse de dispersion ;
- aménagement d'un ossuaire officiel.

Il conviendra par ailleurs d'étudier les possibilités d'inscrire le cimetière dans des objectifs de renforcement du maillage vert, récupération des eaux de pluies et de déminéralisation du sol (des allées en particulier, quand l'usure de leur revêtement asphaltique posera la question de leur renouvellement). Une étude qui doit être bien balisée par les contraintes de gestion inhérentes aux inhumations, lesquelles limitent de facto les marges de manœuvre.

2.2.2. Les équipements commerciaux

Même si le niveau de pouvoir communal peut difficilement peser sur les grandes dynamiques propres au monde économique, il peut en encadrer le développement et les mutations. Un bon équipement commercial du territoire est particulièrement nécessaire dans un projet de « ville à dix minutes ». Toutes les composantes commerciales du territoire berchemois doivent être prises en compte car, à des titres divers (cf. le diagnostic), elles sont en difficulté.

Les grandes surfaces commerciales de l'avenue Charles Quint

En ce qui concerne les grandes surfaces commerciales du quartier de la gare, les clés de l'avenir sont dans les mains du principal propriétaire des lieux (la société Redevco) qui en étudie actuellement le **possible redéveloppement** (cf. carte 2.6.). Il y a là une dynamique que la Commune ne peut qu'encourager, vu que le quartier (qui est officiellement une « zone d'intérêt régional ») est le lieu tout indiqué pour un redéveloppement immobilier mixte, densifié et ambitieux (cf. ci-avant le point relatif à la revitalisation urbaine).



L'hypermarché Carrefour de l'avenue Charles Quint : en attente d'une réorganisation induite par les évolutions affectant le secteur de la grande distribution.

Le pôle commercial de la place Schweitzer

Pour ce qui est du noyau de la place Schweitzer et ses proches environs, le principe est d'arrêter un **master-plan commerces - espaces publics** (cf. carte 2.6.) afin d'obtenir un continuum commercial place Schweitzer, place Roi Baudouin, parvis de l'Eglise, chaussée de Gand, carrefour Goffin - Openveld. La Commune pourrait devenir un acteur de la préservation et de l'offre commerciale par **mise à disposition de cellules destinées à la location** (cf. par ailleurs et le principe de mobilisation du foncier communal pour participer à la revitalisation du « cœur de commune »).

Plus ponctuellement, la Commune pourrait intervenir en **rachetant des cellules commerciales existantes et les proposant ensuite sur le marché locatif**. Une fonction de « veille active » est nécessaire à cet égard afin de déceler à temps les opportunités. L'inscription du liseré commercial défini au PRAS (place Schweitzer et environs) au sein d'un Périmètre de Prémption devrait, à cet égard, permettre à la Commune de disposer du meilleur outil foncier et urbanistique qui soit (cf. par ailleurs le point 1.2.2.).



Le noyau commercial de place Schweitzer propose ± 75 entités. Une meilleure continuité commerciale du noyau (et diversification des surfaces proposées) pourrait être rencontrée en mobilisant les disponibilités foncières communales, non bâties à ce jour (liseré en rouge).

Les commerces disséminés dans les quartiers et l’Horeca

Une attention particulière doit être consacrée au maintien, voire même le développement, des petites cellules commerciales dispersées au sein même des quartiers résidentiels. Ces commerces de toute première proximité (boulangerie, boucherie, pharmacie, coiffeur, etc.) tendent en effet à devenir rares à Berchem-Sainte-Agathe.

Quand un commerçant cesse son activité, se pose le problème de trouver un commerce remplaçant qui soit toujours bien un commerce de première proximité. Se pose aussi, en cas de vacance commerciale prolongée, le risque que la cellule commerciale soit remplacée par une autre fonction (logement ou bureau), laquelle n’est plus au service de la collectivité. Or, le principe de ville de proximité et de village urbain implique que l’on préserve au mieux ces cellules commerciales de quartier.

Si la Commune manque d’outils pour pouvoir agir directement en la matière, elle pourrait néanmoins être un partenaire proactif décisif :

- en mettant en relation les acteurs de l’offre et de la demande ;
- en octroyant, à l’instar d’autres communes bruxelloises, une **prime d’encouragement à l’ouverture d’un commerce**.

Dans un même ordre d’idée, la Commune peut concourir au maintien, voire au développement, d’établissements Horeca diversifiés et de qualité.

Elle peut y contribuer au départ même de son patrimoine immobilier, en tenant compte de diverses réorganisations dont il est question par ailleurs. Des biens comme la villa Pirsoul, l’ancien café restaurant De Vioul ou l’actuelle bibliothèque néerlandophone, offrent la possibilité d’accueillir un type d’établissement qui fait défaut à Berchem-Sainte-Agathe (estaminet champêtre doté d’une terrasse d’agrément).



Le parc Van den Begin et le parc Pirsoul, possibles sites pour l’accueil d’un Horeca champêtre ?

Soutien aux commerces et aux entreprises

Au-delà des aspects immobiliers évoqués ci-dessus, qui sont cruciaux, la Commune doit s'atteler dès à présent à :

- assurer le soutien nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle asbl des commerçants ;
- dans le cadre d'un soutien proactif au développement commercial, veiller à « l'habillement » des rez-de-chaussée commerciaux vides et à la préservation des cellules commerciales existantes (action sur l'urbanisme).



Les cellules vides du noyau Schweitzer sont soit à l'état de chancre (à droite) ou sont soit « habillées » tristement (à gauche). Des situations dommageables qui pourraient être amoindries par un accompagnement spécifique de la Commune.

Se pose le défi (déjà évoqué ci-dessus pour les commerces disséminés dans les quartiers) pour la Commune d'arriver à être proactive en des matières où les pouvoirs locaux assistent le plus souvent aux évolutions sans arriver à peser sur leur cours. **Trois pistes offrent de nouvelles perspectives :**

- développer la collaboration avec les communes du nord-ouest bruxellois en vue de l'ouverture d'un guichet d'économie locale (cf. HUB Brussels). Un tel guichet doit permettre de mieux vendre le nord-ouest bruxellois à de potentiels investisseurs commerciaux et aider les entreprises, dont l'implantation actuelle dans le tissu résidentiel est problématique, à se relocaliser (cf. page 25) ;
- offrir un soutien à la vie socio-économique des quartiers via appels à projets (ASBL, fondations d'utilité publiques, sociétés à finalité sociale). Ce point vise à soutenir les circuits économiques dits courts, portés par le projet de P.R.D.D. évoqué ci-avant. Il est d'autant plus important que l'on doit bien constater qu'il y a une régression du tissu des P.M.E. locales (cf. carte 1.8.) et que le profil de Berchem-Sainte-Agathe en tant que « commune dortoir » s'accroît (bien qu'atténué par l'essor du télétravail) ;
- offrir un soutien concret à l'installation d'un commerce à Berchem-Sainte-Agathe par l'octroi d'une prime d'encouragement (cf. ci-dessus).

Enfin, on n'oubliera pas la nécessité de **faire fonctionner au mieux les deux marchés** en les positionnant au mieux sur l'espace public. La prochaine installation d'une toilette publique au marché organisé au parvis de l'église (le vendredi) doit aider à en assurer la commodité de visite.

Tourisme et loisirs

Sur le long terme, avec le développement de quelques projets attractifs, on peut tabler sur un renforcement des dimensions « tourisme & loisirs » à Berchem-Sainte-Agathe, avec des retombées économiques positives.

Ces projets sont notamment :

- la rénovation de la Cité Moderne (parcours de visite, rencontre avec les habitants et les associations, etc.) ;
- le Zavelenberg comme lieu de promenade, avec l'intérêt d'une revalorisation agricole et paysagère (cf. projet de Bruxelles Environnement) ;
- le Hoogveld, théâtre probable d'un projet de maraîchage urbain et d'insertion socio-professionnelle ;
- la ferme Pie Konijn qui, quand elle sera rénovée, devrait s'inscrire dans le circuit pédagogique des découvertes pastorales ;
- le développement d'un **Horeca « champêtre »** qui peut-être bien approprié en certains lieux (cf. ci-dessus) et créer des points d'attrait, à l'instar du chalet du Laerbeek à Jette ;
- une meilleure exploitation et mise au goût du jour des circuits de découvertes patrimoniales et historiques, de faits aujourd'hui oubliés (ex. : le pourquoi de l'hôpital Français, le champ d'aviation de Berchem-Sainte-Agathe, le passage de Charles Quint...) ;
-

2.2.3. Optimiser les implantations des services communaux

La Commune est le principal pourvoyeur en équipements de son territoire. Mais elle se trouve à la croisée des chemins. La population a fortement augmenté ces 15 dernières années (+ 40%), la nature et l'importance des services à fournir ont changé, de nouvelles normes doivent être respectées, les modalités de fonctionnement ne sont plus celles de jadis...

Face aux urgences du moment, la Commune a dû par le passé se montrer créative pour assumer ses nouvelles missions et/ou obligations. Mais cette manière de faire a aujourd'hui atteint une certaine limite. L'immobilier communal n'a plus la modernité et la rationalité requise au bon exercice de ses missions : locaux surannés, voire inconfortables et aux mauvaises performances énergétiques ; accueil du citoyen dans de mauvaises conditions, éclatement géographique des services, etc. L'hébergement des services communaux est aujourd'hui fait de bric et de broc. Un assainissement et une rationalisation s'impose. Aujourd'hui, c'est le redéploiement de l'administration communale qui en lui-même est devenu le principal enjeu en matière d'équipements à Berchem-Sainte-Agathe.



Les locaux d'accueil au public ne sont aujourd'hui plus adaptés à l'accroissement de population qui a été enregistré (à gauche) ; Le site actuel de la Maison Communale (à droite) présente une imbrication complexe entre bureaux, salle des fêtes et locaux techniques (hangar, stockages)

Une nouvelle Maison Communale

A l'instar de ce qui a été mis en œuvre ces deux dernières décennies par plusieurs communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Jette, Uccle, Ixelles), « l'organisme communal » doit préparer sa mutation pour répondre au mieux aux défis présents et à venir. Une option forte consisterait à **déménager la Maison Communale**, la Police, le service Prévention et éventuellement l'administration du CPAS et/ou les bibliothèques communales à la place Schweitzer. Elle est possible puisque la Commune est propriétaire de terrains non bâtis entre la place Schweitzer et la place Roi Baudouin. Il y a un siècle, la Maison Communale se trouvait d'ailleurs à cet endroit. Le projet de l'époque était d'y reconstruire un complexe administratif moderne. Il n'a pas vu le jour en raison de la seconde guerre mondiale.



La Maison Communale occupait jadis la place Schweitzer

La perspective d'avoir une administration communale localisée au cœur de son territoire, disposant de locaux rationnellement conçus et offrant un accueil optimum à ses administrés est des plus importantes pour l'avenir. Elle a de multiples implications immobilières et elle offre l'opportunité d'une rationalisation à grande échelle et pour le long terme de tout l'immobilier communal. Elle donnerait aussi une meilleure centralité et visibilité à la Police, dont la localisation actuelle rue des Alcyons est plutôt confidentielle (rappel : jadis la police communale était hébergée sur le site de la Maison Communale). Certaines fonctions administratives du CPAS pourraient également y être intégrées.

Ce premier scénario n'est envisageable que dans la mesure où il repose sur un montage financier crédible et équilibré, n'affectant pas la santé financière de la Commune, déjà mise à mal par des modalités régionales de financement défavorables. Des conditions spécifiques sont à rencontrer :

- une maximalisation de la valeur du site actuel de l'avenue du Roi Albert, dont la revente doit aider à financer le projet ;
- avoir les réflexions nécessaires quant à la meilleure distribution possible des fonctions « front et back-office ». A savoir déterminer les services pour lesquels une localisation place Schweitzer serait une importante plus-value et ceux qui pourraient être hébergés ailleurs ;
- revoir le fonctionnement de l'administration selon le principe de « flex-desk » et en y intégrant une pérennisation plus importante du télétravail, ceci afin de réduire les besoins en bureaux ;
- éventuellement un projet mixte (avec des logements) en partenariat avec un opérateur privé. Un projet mixte qui pourrait également apporter une réponse aux ambitions (développées par ailleurs) de disposer d'un parking public au cœur de la commune et de nouvelles surfaces commerciales de qualité.

Mais d'autres scénarios doivent être envisagées, comme celui d'une reconstruction de la Maison Communale sur son site actuel de l'avenue du Roi Albert ou encore ceux d'une relocalisation vers un complexe de bureaux vacant (compte tenu de l'importante vacance de bureaux enregistrée à Berchem-Sainte-Agathe - cf. page 19). Cette dernière piste permettrait une mise en œuvre dès le court terme, sans être incompatible avec l'ambition de disposer à terme de fonctions au service direct de la population, à la place Schweitzer, afin d'y constituer un **pôle serviciel** de choix (cf. page 30).

Les premières évaluations de la faisabilité d'une telle opération sont encourageantes, augurant d'un financement quasi en fonds propres du projet. Sa concrétisation impose à présent de disposer d'une étude plus approfondie de son montage financier et immobilier. Elle est en cours depuis peu sous l'égide de Citydev. Elle est nécessaire pour concrétiser le processus et pour pouvoir trancher entre les divers scénarios possibles.

En l'attente des résultats de cette étude, les lignes de force d'une vaste restructuration immobilière peuvent être esquissées. Elles tiennent compte d'un effet domino (en investissant un nouveau complexe on en délaisse un ancien, que devient-il alors ?) et de la recherche de la meilleure rationalisation et économie de moyen possibles.

Au stade actuel on insistera sur le fait que ces lignes de force restent une hypothèse de travail parmi d'autres. L'objectif est d'arriver à arrêter un programme précis et complet d'ici à 2024 pour une exécution lors de la seconde moitié de présente décennie.

On notera que l'opération envisagée participerait utilement à la revitalisation urbaine (cf. page 30) du cœur de la commune.

Redéploiement de la logistique communale

La stratégie immobilière à venir de la Commune ne se limite pas aux seuls locaux administratifs ou d'accueil à la population. Il y a également lieu d'intégrer le **redéploiement de la logistique communale** (dépôt, services techniques) vers des locaux mieux appropriés. L'abandon de divers sites inadéquats (rue de Dilbeek, rue de l'Allée Verte, Maison Communale), non seulement en termes de fonctionnement mais aussi par rapport à leur environnement, offre la perspective d'une meilleure productivité et de diverses économies d'échelle.

Gestion durable du patrimoine immobilier communal

Par rapport à la gestion de son patrimoine immobilier (cf. carte 2.5.), la Commune ambitionne à terme une réduction considérable de ses consommations électriques et de chauffage. Ceci par l'abandon de bâtiments énergivores obsolètes au profit d'un nouveau complexe administratif rationnel et plus performant. Aussi par le développement des installations photovoltaïques.

Pour les immeubles dont l'occupation à moyen et long termes n'est pas remise en cause par la dynamique immobilière projetée par ailleurs, on se doit d'instaurer une gestion énergétique globale des bâtiments communaux via le « **PLAGE** » (auscultation en continu des bâtiments). La mise en œuvre d'un PLAGE (Plan Local d'Actions pour la Gestion Énergétique), sur une base volontaire, a été réalisée à Berchem-Sainte-Agathe depuis une vingtaine d'années déjà. Elle s'est par exemple traduite par des interventions (châssis, etc.) visant à contrer les déperditions de chaleur des fenêtres de l'Ecole Centrale. Depuis 2019, la mise en œuvre de PLAGE est devenue obligatoire.

Aujourd'hui, l'enjeu prioritaire concerne le bâtiment « Albert Laurent » du CPAS (avenue de Selliers de Moranville) qui présente d'importantes déficiences, notamment au niveau de sa toiture. Pour ce dossier (et d'autres moins spectaculaires), la Commune doit se donner les moyens d'agir dès le court terme, par réponse à « appels à projets » et/ou en mandatant les nécessaires missions d'expertises et d'interventions vers le privé.



L'actuelle Maison Communale (à gauche) et ses dépendances sont le fruit de multiples ajouts et modifications au cours du temps, avec une performance énergétique médiocre ; Le bâtiment « Albert Laurent » du CPAS (à droite) : construit en tant que clinique en 1977, son isolation est à revoir.

Une moindre dépendance énergétique vis-à-vis du monde extérieur peut également être obtenue par l'installation de panneaux photovoltaïques. La Commune, bénéficiant des apports du programme régional SolarClick 1, a récemment installé de nombreux panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments. Sont à présent équipés (cf. carte 1.14.) :

- la salle des fêtes (av. du Roi Albert) et le complexe sportif de la rue des Chalets ;
- les écoles n°3 (rue Openveld) et n°2 (rue de l'Etoile Polaire) ;
- l'école « Les Lilas » (avenue du Hunderenveld) ;
- le bâtiment des Alcyons (rue des Alcyons) ;
- la maison de repos du Val des Fleurs (avenue de Selliers de Moranville).

La Commune doit assurément continuer à installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, du moins là où c'est possible. Avec SolarClick 1, ce sont des situations évidentes et relativement faciles qui ont été traitées (toits plats de grande surface). A présent, la Commune doit lancer de nouvelles initiatives pour des cas plus complexes sur le plan technique. En agissant de la sorte, la Commune doit poursuivre un objectif vital de rationalisation énergétique, mais aussi montrer le bon exemple vis-à-vis de la collectivité.

CHAPITRE 3 : LES ESPACES PUBLICS

Le chapitre relatif aux espaces publics est organisé selon une approche transversale. Après prise en considération des caractéristiques et de la qualité de tous les espaces accessibles au public (qu'il s'agisse de la voirie - non cadastrée – ou du domaine privé – cadastré – tels les parcs publics), on s'intéresse à son entretien au quotidien (propreté publique) et à la manière dont cet espace est vécu (sécurité) et/ou utilisé (animations, etc.).

3.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 3.1. à 3.17

La Commune, ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale pour les axes majeurs (avenue Charles Quint, chaussée de Gand...), est le responsable direct (le gestionnaire) de ce qui est défini comme étant « l'espace public ». A savoir les places, squares, avenues, rues... (cf. carte 3.1.) qui servent principalement d'espaces pour les déplacements, mais aussi pour l'accueil de fonctions dites de « séjour » (sur l'espace public), comme les activités festives, les marchés, les terrasses de cafés ou encore le simple fait de pouvoir se reposer et profiter du temps qui passe sur l'espace public (par la présence de bancs).

La Commune est donc un acteur clé du cadre de vie de ses habitants. Elle est responsable de sa qualité et son organisation, tout comme de son agrément et son embellissement. Mais elle est aussi responsable de sa sécurité et de son animation. Les enjeux relatifs au cadre de vie sont donc primordiaux pour tout un chacun, habitants ou visiteurs de Berchem-Sainte-Agathe. C'est en effet un objet que tout le monde consomme tous les jours !

3.1.1. Caractérisation de la voirie

Au sortir de plus de deux décennies de renouvellement à grande échelle des espaces publics berchemois, un travail considérable a été abattu (cf. cartes 3.5. et 3.10.). Le problème d'une gestion en « bon père de famille » de ce patrimoine se pose cependant. Les interventions des concessionnaires et autres intervenants sur l'espace public ont mis à mal les réaménagements entrepris. Plus grave encore, l'augmentation d'incivilités (dont notamment le stationnement de véhicules sur les trottoirs) a accéléré le vieillissement de ces espaces publics renouvelés. Les chaussées de nombreuses voiries de quartier ont en outre été anormalement vite dégradées, ceci en raison du passage d'un trafic routier de transit excessif en regard du statut de ces voiries locales.

Les voiries : une facette primordiale de l'action communale

La structure, l'état et l'équipement des voiries représentent un volet primordial de l'action communale, que ce soit par le personnel affecté à sa maintenance ou par les budgets nécessaires. La Commune est en effet responsable de l'entretien et la sécurité de 30 des 34,5 km des voiries qui structurent et organisent le territoire communal. C'est dire combien ce volet est important pour le P.C.D.

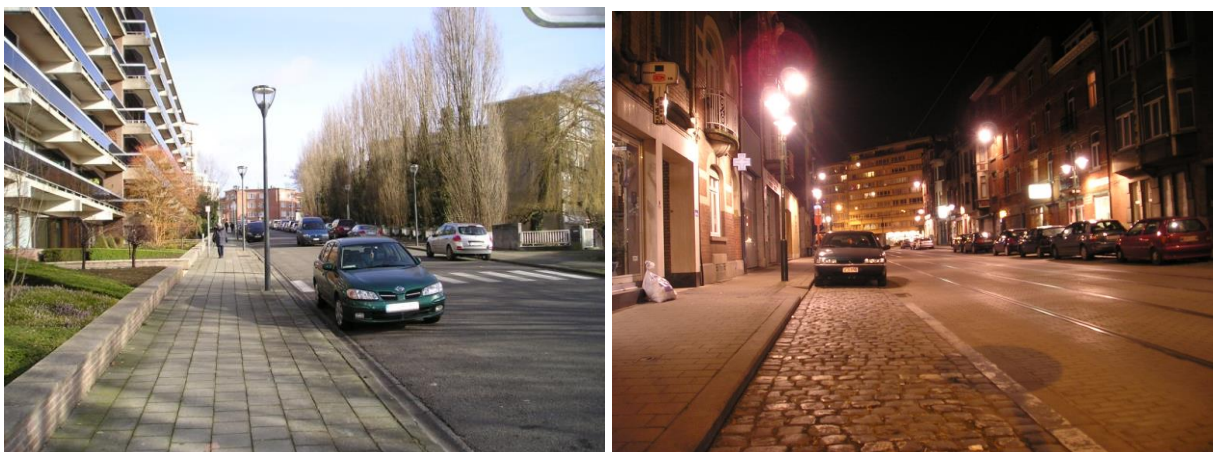
Un diagnostic fin de la situation a été établi à l'été 2021, afin d'identifier les priorités d'intervention à venir et de programmer les travaux nécessaires à court, moyen et long termes. L'accent a été mis sur la nature et l'état des chaussées et trottoirs, plus accessoirement sur celui de l'éclairage public.



Chaussées : le constat des dégradations initie naturellement les interventions de demain...



... et il en est bien sûr de même pour les trottoirs.



Eclairage public : la modernisation des équipements va de pair avec une efficacité accrue.

Ce diagnostic est résumé au travers d'une série de cartes « voiries », dont l'objet est le suivant :

- 3.2. - création des voiries : élément contextuel important. Les voiries les plus anciennes (plus de 50 ans d'âge) ont été conçues avec des fondations et des revêtements (pavés) aujourd'hui fragilisés, du moins s'ils n'ont pas été refaits depuis la création de ces voiries (ce qui est fréquent).
- 3.3. - revêtement des chaussées : un autre facteur d'appréciation important. Si une chaussée en pavés doit être remplacée, c'est plus onéreux que si un simple ré-asphaltage suffit.
- 3.4. - état des chaussées : diagnostic de l'état du revêtement de surface. Important pour programmer là où il est nécessaire d'intervenir.
- 3.5. - chaussées - inventaire des interventions : utile pour rappeler ce qui a été fait ces 25 dernières années.
- 3.6. - chaussées - ancienneté du revêtement : lecture complémentaire de la carte 3.5.
- 3.7. - chaussées - diagnostic : synthèse des besoins d'interventions nécessaires d'ici 2030.
- 3.8. - réseau pour les déplacements piétons : identifiant notamment le type de revêtement des trottoirs, un indice important quant à leur résistance relative aux usures.
- 3.9. - état des trottoirs : cf. commentaire de 3.4.
- 3.10. - trottoirs - inventaire des interventions : cf. commentaire de 3.5.
- 3.11. - trottoirs - perspectives de renouvellement : cf. commentaire de 3.7.
- 3.12. - équipements de propreté publique (1) : ce qui participe au maintien de la propreté des voiries (toilettes publiques, bulles à verre, canisites).
- 3.13. - équipements de propreté publique (2) : ce qui participe au maintien de la propreté des voiries (corbeilles).
- 3.14. - éclairage public - type de luminaire : caractérisation des appareillages utilisés.
- 3.15. - éclairage public - inventaire des interventions : cf. commentaire de 3.5.

Les cartes 3.7. et 3.11. sont les plus importantes car elles déterminent les stratégies à suivre en matière de renouvellement de chaussées et de trottoirs. Un évaluatif des coûts a été produit. Pour le traitement des « voirie à refaire » et « ré-asphaltage » (carte 3.7.), on arrive à un montant de 5 millions d'euros TVAC. Pour le traitement des « trottoirs à renouveler » (cf. carte 3.11., couleurs rouge et orange), on arrive à un montant de 1,8 million d'euros TVAC (0,615 million pour les priorités d'ici 2025 et 1,185 million à traiter entre 2025 et 2035). NB : ces évaluations sont indicatives car elles ont été produites avant la récente crise de l'énergie.

En matière d'éclairage public, on constatera l'extrême importance des modernisations opérées ces 25 dernières années. Les actions en cours et à venir vise à présent à améliorer les performances des appareillages (installations de LED). On notera qu'un Plan Lumière Communal a été adopté en 2015.

On précisera enfin que les questions relatives aux arbres d'alignement, qui au cours des deux dernières décennies sont devenus une importante composante des voiries communales et régionales, sont traitées au chapitre relatif aux espaces verts et à l'environnement (maillage vert).

3.1.2. Les parcs et autres espaces accessibles au public

La Commune est le gestionnaire d'un domaine privé (hors voirie donc) accessible au public, utile comme espaces récréatifs ou de délasserment, à savoir les parcs publics (Pirsoul, De Mulder...). La Région, via Bruxelles Environnement, exerce la même fonction pour les plus grands espaces verts de notre commune (Zavelenberg, bois du Wilder, promenade verte régionale...) - cf. carte 3.1.

Le territoire compte trois parcs publics à proprement parler, de petite dimension :

- le parc Pirsoul (rue des Fleuristes et rue Mertens - 93 ares) ;
- le parc De Mulder (avenue Goffin et rue Katteput - 36 ares) ;
- le parc St-Moulin (entre la rue Leemans et la rue des Soldats - 40 ares).



Les parcs Pirsoul et De Mulder : des infrastructures de quartier très utiles et intensément fréquentées par de jeunes enfants.

Les parcs Pirsoul et De Mulder, qui sont très fréquentés, ont été intensément équipés en jeux, bancs et autres espaces de séjour, ludique ou de sport de rue. Ils bénéficient d'une arborisation équilibrée et comptent quelques arbres remarquables (au parc Pirsoul). Le parc St-Moulin présente une couverture arborée importante qui est moins propice au « séjour » en raison de son ombrage important. Aujourd'hui, il n'est plus guère équipé en tant que parc (ses allées en dolomie de jadis ont disparu) et est peu fréquenté. Après l'échec de diverses tentatives de réaménagement, dont celle d'un Bike Park, il fait depuis 2020 l'objet d'un projet pédagogique innovant avec l'école communale voisine, des cours y étant dispensés en plein air.

Deux autres espaces bénéficient de l'appellation de parc : le parc de l'ancienne église (place de l'église) et le parc Vanden Begin (rue de l'église). S'ils sont accessibles au public, ce ne sont pas vraiment des parcs mais plutôt des espaces verts d'accompagnement à des édifices public (l'ancienne église et la bibliothèque néerlandophone). Il est rare d'y croiser quelqu'un. On notera que le parc Vanden Begin est un verger.

Enfin, il existe 6 jardins de quartier qui permettent de « séjourner » sur l'espace public :

- place de l'Initiative, un espace entièrement rénové et rééquipé en 2016 ;
- au 't Hof te Overbeke, ses aires de jeux et de sport de rue ayant été rénovées en 2022 ;
- au Zavelput (angle Grand-Bigard - Kasterlinden), avec une aire de jeux réservée aux jeunes enfants (elle a également été rénovée il y a peu) ;
- rue des Fleuristes, un espace principalement dédié au sport de rue ;
- rue de Grand-Bigard (à proximité de l'avenue des Myrtes) ;
- pl. Schweitzer, un espace de séjour aménagé à titre provisoire sur un terrain à bâtir.



Place de l'Initiative (à gauche) et Zavelput (à droite)

On notera également l'aménagement récent d'un caniparc à la rue des Fleuristes.



L'ajout de petites infrastructures, comme le caniparc de la rue des Fleuristes (à gauche) ou le village des chats du bois du Wilder (à droite) est utile pour le bien-être animal.

Tous les parcs publics et jardins de quartier berchemois sont gérés par la Commune. La Région est pour sa part le gestionnaire des grands espaces verts que sont le Bois du Wilder, le Zavelenberg et le Kattebroek (cf. le chapitre « Espaces verts et environnement). L'accès au public à ces espaces verts est historiquement récent : 1994 pour le bois du Wilder, 2006 pour le Zavelenberg et 2015 pour la section nord du Kattebroek. Ces espaces ne sont pas des parcs publics et, à ce titre, restent des espaces ouverts qui ne sont pas clôturés.

3.1.3. Organisation de la propreté publique

L'espace public est équipé de 277 corbeilles urbaines, 9 sites de bulles à verre, à huiles alimentaires usagées et à textile, 18 canisites, 4 toilettes publiques... (cf. cartes 3.12. et 3.13.). La gestion de la propreté publique se décline également par :

- un balayage organisé selon 10 secteurs géographiques ;
- un contrat de propreté conclu depuis de nombreuses années déjà entre la commune et la Région ;
- l'organisation de deux campagnes de conteneurs par an et par quartier ;
- la verbalisation des incivilités (versages) ;
- diverses actions de sensibilisation...

Il n'y a pas de déchetterie à Berchem-Sainte-Agathe ou dans les proches environs. Les deux déchetteries régionales sont à Forest (boulevard de la Deuxième Armée Britannique) et à proximité du canal (rue du Rupel).

Le nombre de corbeilles urbaines a été multiplié par trois ces 20 dernières années. Par rapport aux autres communes bruxelloises, Berchem-Sainte-Agathe est suréquipée en corbeilles, notamment dans ses quartiers résidentiels. Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des efforts consentis. Les nouvelles installations se sont parfois muées en lieu de dépôt de déchets.



Le modèle de corbeille Belurba est le plus présent (à gauche) ; les incivilités sont hélas monnaie courante (à droite).

Pour 4 sites sur 9, les bulles à verre sont enterrées. Pour les 5 autres sites, des contraintes locales (ex. : lieu à réaménager à une plus grande échelle) doivent être prises en considération avant qu'une mise en sous-sol soit effectuée.

L'installation de 4 toilettes publiques (parc Pirsoul, parc De Mulder, place de l'Initiative et au Fitness Park de la rue des Fleuristes) est un fait récent à Berchem-Sainte-Agathe. Elles répondent à une demande en des lieux de « séjour ». Le bon entretien de ces toilettes n'est pas sans difficulté. On notera qu'il existe une demande afin d'équiper l'espace public de toilettes mobiles (marché du vendredi, kermesse et autres fêtes organisées sur l'espace public...).

La plupart des 18 canisites existants ont été installés ou modernisés il y a 15 à 20 ans. Leur rénovation s'impose.



Les canisites d'antan (à gauche) cèdent la place à des installations rénovés allégées.

Depuis 2013 il est interdit d'appliquer des pesticides dans les espaces publics. Ceux-ci sont en conséquence davantage envahis par les herbes folles, ce qui peut donner un sentiment de manque d'entretien. Les traitements de substitution ont leurs défauts : le sarclage demande beaucoup de main-d'œuvre et le désherbage thermique est antinomique avec la notion de développement durable. Une évolution des mentalités est nécessaire, avec davantage de tolérance vis-à-vis des « mauvaises herbes ». Cela passe par des campagnes d'informations régulières.



Avec l'interdiction des pesticides, il faut savoir accepter le présence de davantage d'herbes folles (à gauche) ; le désherbage thermique (à droite), une pratique à terme à prohiber.

Un certain mécontentement existe en raison de la malpropreté des voiries gérées par la Région (ch. de Gand, av. Goffin...), où les tournées de balayage sont à l'évidence trop espacées. Enfin, la zone verte jouxtant l'avenue du Hunderenveld est le théâtre de monstrueux versages clandestins. Mais là nous sommes sur le territoire de Dilbeek...

3.1.4. Animation et sécurité des espaces publics

Indépendamment de la question des déplacements, traitée par ailleurs, les espaces publics sont des lieux de rencontre et d'animation. Ils contribuent à la cohésion sociale. Malheureusement, ils sont aussi parfois un espace de confrontations et d'actes délictueux. Or, le plus bel espace public au monde n'apporte rien à la collectivité si l'on ne s'y sent pas à l'aise.



L'animation des espaces publics s'organise en certains lieux centraux (à gauche, le parvis de l'église), mais elle se conçoit aussi parfois de manière décentralisée (à droite, brocante de rue).

Il y a un peu plus de 20 ans, aucun espace de voirie berchemois ne permettait réellement d'y « séjourner ». Plusieurs réaménagements de voiries ont depuis corrigé le tir, parfois modestement (jardin de quartier « Basilique », carrefour Hunderenveld, jardin de quartier « église », angle Goffin-Combattants, jardin de quartier « Grand-Bigard-Myrtes », esplanade STIB à la gare), parfois d'une manière bien plus significative (place Schweitzer et parvis de l'église). Le caractère récent de ces espaces de séjour explique le peu de présence de l'art statuaire à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 3.16.). Ces réaménagements permettent d'organiser les animations et festivités locales (marchés, kermesses, festivals, dimanche sans voiture...) dans de bien meilleures conditions que par le passé.

Les espaces de voirie n'étant pas propices à l'organisation de tous les types d'animation publique, certains domaines privés accessibles au public sont occasionnellement utilisés à cet effet (cf. carte 3.17.) : parc de l'ancienne église, parc St-Moulin, parc Pirsoul, bois du Wilder.

Evoquer la sécurité des espaces publics, c'est évoquer tout d'abord le rôle de la police et de sa visibilité sur le territoire. La relocalisation, il y a une vingtaine d'années, du poste de police communale de la rue Blauwet à la rue des Alcyons n'a pas contribué à en améliorer la visibilité. Les modalités du contrôle territorial par la police ont toutefois changé avec le développement des nouvelles technologies, l'installation de caméras de surveillance plus particulièrement (cf. carte 3.18.).

La sécurité publique est également l'affaire des gardiens de la paix et des actions entreprises par le service de prévention, avec notamment une approche plus inclusive vis-à-vis des habitants (cf. la conclusion récente de partenariats locaux de prévention).

3.2. VOLET STRATEGIQUE

Illustrations cartographiques : cartes 3.18. à 3.21.

Les objectifs poursuivis en matière d'espaces publics vont naturellement dans le sens de pallier aux déficiences les plus prononcées (cf. diagnostic) et de veiller au bon entretien des (ré)aménagements réalisés. Ils visent aussi à adapter au mieux les stratégies en matière de propreté publique et à avoir une vision renouvelée et novatrice de comment améliorer la sécurité et l'agrément des espaces publics.

3.2.1. Un espace public en bon état

Terminer les nécessaires remises à niveau

Un important travail de remise à niveau des espaces publics a été mis en œuvre ces 25 dernières années. Certaines voiries n'ont cependant pas pu être traitées et, que ce soit pour leur chaussée ou leurs trottoirs, elles sont excessivement dégradées et/ou inadaptées aux besoins d'aménagements contemporains (PMR, etc.). **Ces voiries doivent, en toute logique, être modernisées prioritairement.**

Les principales voiries concernées sont la rue de Dilbeek, ainsi que les voiries de la Cité Moderne (ceci dans le cadre du C.Q.D.) et du plateau du Potaerde (cf. carte 3.19.).

Le bon entretien des aménagements

La poursuite de la remise en état des espaces publics reste de mise bien sûr. Elle impose cependant d'adapter les critères d'appréciation. Il est impossible d'assurer une remise à neuf complète des voiries tous les 30 ans. Il faut donc veiller à assurer davantage de durabilité aux investissements. Ceci n'est possible qu'au travers d'une bonne connaissance des caractéristiques et de l'état des espaces publics dont la commune assure la gestion.



Avenue Goffin et rue Van Nieuwenborgh. Exemples d'interventions lourdes passées auxquelles on ne peut que recourir avec parcimonie.

Trois règles s'imposent si on souhaite instaurer davantage de durabilité des espaces publics berchemois :

- intensifier le contrôle qualitatif des voiries (**monitoring**) par les agents de la commune (brigadiers) et les renseignements citoyens (fix-my-street) et ensuite bien sûr procéder aux réparations nécessaires ;
- maintenir les **programmes annuels d'asphaltage** (analyse des voiries à la sortie de chaque hiver), afin de remédier aux dégradations subites (source de danger) ;
- pouvoir accepter qu'un espace public bien conçu et sans danger pour les utilisateurs reste bon et acceptable, même s'il a plusieurs décennies d'ancienneté.



Exemples de tranchées de concessionnaires dont le contrôle de la bonne remise en état doit être intensifié : rue Blauwet et rue des Sept Etoiles (images d'archives).

Comme certaines voiries communales (cf. cartes 3.7. et 3.11.) devront entièrement être refaites en raison de leur dégradation structurelle trop prononcée, cela offre l'opportunité d'adapter la nature des aménagements et d'être mieux en phase avec les besoins contemporains. Dans ce cadre, **l'implication citoyenne** et la prise en compte des besoins des PMR seront renforcés **en amont même des projets**. Ceci notamment par l'organisation de promenades genrées (ex. : promenade nocturne afin d'apprécier l'efficacité de l'éclairage public) permettant de bien prendre en considération les besoins de tous les utilisateurs.

La nécessité de revoir certains aménagements

La nécessité de revoir **l'aménagement de certains axes majeurs de circulation** (avenue Charles Quint, chaussée de Gand, avenue du Roi Albert) **et de places** ou placettes communales (place Schweitzer, place Oscar Ruelens, place de l'Eglise, esplanade d'accès au bois du Wilder) est à l'agenda (cf. carte 3.12.). Elle est nécessaire afin d'y améliorer la sécurité et la commodité des piétons et cyclistes. Mais également, pour ce qui est des places, afin d'en accroître la convivialité et d'y renforcer les fonctions dites de « séjour » (sur l'espace public). Elle s'impose aussi en raison des besoins spécifiques à venir de la STIB (cf. page 120).



Les espaces publics fonctionnels et froids d'antan ont souvent cédé la place à des espaces de « séjour » plus agréables. Ex. : parvis de l'église et rue de l'Eglise. Une dynamique à poursuivre.

3.2.2. Rénovation et développement de nouveaux parcs publics

Au-delà des nécessités de rénovation et/ou adaptation des parcs ou jardins publics existants, existe l'opportunité de créer quelques petits parcs publics d'appoint – cf. carte 3.19.

Rénovation des parcs existants

Trois dossiers de rénovation s'inscrivent dans une perspective à court terme :

- le **parc Pirsoul** ;
- le **jardin de quartier du bas de la rue de Grand-Bigard** (côté avenue des Myrtes à Molenbeek), dont le réaménagement est en cours ;
- les **jardins de quartier de la Cité Moderne** (rue de la Gérance, rue des Ebats...) qui, dans le cadre du C.Q.D. Cité Moderne, devraient être dévolus à des **aménagements ludico-sportifs légers**.

A plus long terme, les dossiers suivants sont également à prendre en considération :

- le **parc St-Moulin**, où le projet pédagogique en lien avec l'école centrale ne doit pas faire perdre de vue l'intérêt d'y recréer des fonctions de séjour d'antan, aujourd'hui disparues faute d'un minimum d'aménagement ; ainsi que d'y revaloriser la composition végétale ;
- le **parc de l'ancienne église**, trop rarement utilisé alors qu'il offre un cadre de verdure de qualité.

La conception que l'on se fait de l'occupation de ces parcs (et de l'espace public au sens large du terme) à des fins de cohésion sociale doit être renouvelée. On doit davantage tenir compte de la diversité des besoins, de la question du genre et des attentes spécifiques de la gent féminine. Les divers projets évoqués ci-dessus devront proposer des aménagements mieux équilibrés entre « activités dynamiques » (jeux et sports de rue) et aires d'apaisement et de confort (repos, méditation, discussions). Il est important d'également prendre en compte la dimension familiale et de détente, avec la réservation de zones à pique-nique, de toilettes, voire l'installation de barbecues publics.

Parc dit « du CPAS »

L'ancienne maison de repos du Val des Fleurs a récemment été vendue par le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe. Elle devrait être reconditionnée en logements. A la cession du domaine, le CPAS est toutefois resté propriétaire du parc en front de la rue des Fleuristes. Cet espace vert de qualité, aujourd'hui inaccessible au public, n'est pas constructible au PRAS. Il devrait être aménagé en parc et faire l'objet d'un projet « parc éphémère » pendant les beaux mois d'été.



Une ouverture au public du parc de l'ancien domaine du Val des Fleurs (à gauche) permettrait d'obtenir en été une intéressante extension et complémentarité avec le parc Pirsoul ; Interdit au trafic en été, l'espace de chaussée de la rue des Fleuristes (à droite) pourrait accueillir des activités de rues temporaires ou des marchands ambulants.

Le principe serait de fermer la rue au trafic entre l'avenue du Roi Albert et la rue Joseph Mertens. D'ainsi créer une continuité et complémentarité avec le parc Pirsoul. D'obtenir un parc public de plus grande dimension à la période où le besoin en est le plus important. Avec une partie davantage dédiée aux jeux (l'actuel parc Pirsoul) et une partie davantage réservée au repos ou aux activités de délasserement (le « **parc du CPAS** »). Un réaménagement du carrefour Fleuristes-Mertens et du débouché du sentier du Broek, sous la forme d'un plateau, participerait utilement à la concrétisation d'un tel projet.

Parc Grand-Bigard

Vu le développement de l'urbanisation de la commune, toute opportunité permettant d'ouvrir de nouveaux parcs publics est à saisir. C'est le cas notamment à l'extrémité ouest de la rue de Grand-Bigard, où l'intérieur de l'îlot avec les rues Potaarde et du Zénith est inscrit depuis 20 ans comme espace vert au PRAS. Arriver à l'aménager et l'ouvrir en tant que **parc public « Grand-Bigard »** permettrait de doter ce quartier d'un type d'équipement local qui fait aujourd'hui défaut.



Le terrain de la rue de Grand-Bigard (NB : un ancien champ) susceptible d'accueillir un futur parc

Verger fleuri de la rue des Fleuristes

En synergie avec le CPAS et bénéficiant de subventions régionales, on mentionnera également le projet récemment réalisé d'aménagement d'un **verger pédagogique** rue des Fleuristes, avec constitution d'un labyrinthe floral. Un espace qui outre son aspect éducatif, doit agir comme un espace public de rencontre et du partage des émotions.



Le verger de la rue des Fleuristes a accueilli récemment ses premières plantations

Parc Zen

Un **réaménagement de l'ancien cimetière de l'Allée Verte** est espéré depuis longtemps. Il s'est jusqu'à présent heurté à des problèmes de budget et de définition d'un projet qui soit une réelle plus-value pour le quartier et la commune. Il importe d'arrêter, en collaboration avec Bruxelles Environnement, un projet mobilisateur qui puisse aider à renforcer la cohésion sociale. La volonté est d'ouvrir un espace vert aux habitants, mais qui conserve sa vocation initiale de recueillement, de mémoire, qui encourage au calme, au repos, à la méditation ainsi qu'au respect et à l'ouverture aux autres. Un exemple d'un tel projet respectueux et en phase avec la mémoire des lieux peut être trouvé à Evere (ancien cimetière communal désaffecté).



L'ancien cimetière de l'Allée Verte, un espace susceptible d'être converti en un « espace Zen » et pédagogique (dédié aux grandes religions et philosophies).

Espaces publics et bien-être animal

On notera la volonté d'intégrer le bien-être animal dans l'aménagement des espaces accessibles au public (cf. carte 3.20.). Ceci par l'insertion d'installations spécifiques (**espaces de détente canins**, canisites...). Le rapide succès du caniparc récemment installé rue des Fleuristes permet d'envisager la création d'au moins une nouvelle installation de ce type sur notre territoire :

- dans les environs du quartier Ruelens (rue Openveld) ;
- sur le pourtour du site du Kattebroek (rue des Chats) ;
- au pôle récréatif de la rue de l'Allée Verte ou le bois du Wilder.

Il serait par ailleurs opportun d'envisager des plages horaires de « liberté canine » en certains parcs ou espaces verts. Le principe serait d'y permettre de « lâcher son chien » entre 19 et 21h. L'avantage de cette formule serait de pouvoir offrir des espaces de détente plus vaste pour les chiens sans avoir la nécessité de mettre en place des aménagements spécifiques.

3.2.3. Un espace public propre

La Commune cherche depuis longtemps à juguler les problèmes de malpropreté publique et à offrir le cadre de vie le plus propre qu'il puisse être. Mais c'est un combat de tous les jours qui n'autorise aucun relâchement.

Déchetterie intercommunale

Un objectif phare en matière de propreté est d'installer une **déchetterie et une recyclerie** à proximité de Berchem-Sainte-Agathe (site Citydev Darwin à Ganshoren), dans le cadre d'une collaboration avec la Région et les communes voisines (Ganshoren, Koekelberg...). Dans un premier temps, la recyclerie intercommunale prendrait forme au départ d'antennes thématiques délocalisées.

Evolution des équipements de propreté

Adopter une nouvelle **stratégie d'implantation des corbeilles urbaines** sera également nécessaire. Le nombre de corbeilles a fortement augmenté au cours du temps à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 3.13.) et la Commune, suivant les prescriptions du Plan Propreté Régional, a visé à installer une corbeille tous les 100 mètres et à en équiper tous les quartiers. Cela n'a pas toujours été concluant cependant, d'où nécessité d'un changement d'optique.

Le recours à de nouveaux modèles de corbeilles urbaines, « intelligentes » (soit permettant d'en vérifier le degré d'utilisation - optique « smartcity ») et plus capacitives, est une solution pour les lieux où la production de déchets est importante (les parcs publics par exemple). Une expérience pilote est à mener aux abords des écoles en y installant des corbeilles à tri sélectif (projet pédagogique plus spécifiquement orienté vers les enfants).



Une propreté publique efficace passe aussi par l'utilisation d'équipements appropriés.

Pour ce qui est des équipements de la propreté publique, il conviendra d'achever **l'enterrement des bulles à verre et textiles**, pour assumer une gestion contemporaine de la propreté publique, même si c'est un processus d'assez longue haleine qui dépend des instances régionales. A terme, si la Région en soutient la réalisation (réflexions en cours), de tels lieux pourraient se muer en éco-points communaux qui permettraient d'y déposer les sacs blancs quand on le souhaite (et pallier ainsi à la réduction prévue des collectes porte-à-porte).



La bonne information des utilisateurs a été renforcée sur le terrain (cf. à droite au carrefour Hunderenveld) ; mais la dynamique d'enterrement des bulles (à gauche drève des Maricolles) n'en est encore qu'à ses débuts.

Toilettes publiques

Toujours en matière d'équipements, la Commune compte développer l'installation de **toilettes publiques et de fontaines à eau** et améliorer l'équipement du réseau existant. La crise sanitaire a mis en évidence un manque criant en la matière. Ce qui justifie l'adoption d'un plan ambitieux pour de futures installations (cf. carte 3.19.).



L'objectif est d'obtenir la présence de toilettes publiques et de points d'eau en chaque quartier.

Organisation de la propreté

Sur un plan organisationnel, les actions en matière de propreté publique s'articulent autour des 8 points suivants :

- **reprendre en charge le nettoyage des voiries régionales**, avec transfert des moyens humains correspondants. Il faut en effet hélas constater que l'action de l'ABP n'est pas à la hauteur des attentes (nettoyage insuffisant, manque de réactivité...);
- **réorganiser le tracé des tournées de balayage**. Les dix secteurs de balayage actuellement utilisés ne sont plus adaptés aux besoins. Il convient de simplifier l'organisation, éventuellement en la cadrant selon les 5 périmètres des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), tout en augmentant la fréquence des balayages ;
- organiser régulièrement des **opérations de nettoyage « coup de poing »** par quartier. Elles consistent en l'envoi d'équipes renforcées afin de procéder aux nettoyages des salissures (stickers, tags, imprégnation des revêtements de voiries...) qui ne peuvent être traités lors des tournées de balayage classiques ;



La chaussée de Gand (à gauche), objet aujourd'hui d'une gestion insuffisante par la Région ; les opérations « coup de poings » (à droite) permettent un nettoyage plus en profondeur des quartiers.

- **rénover les 18 canisites existants** et envisager l'équipement de 2 à 3 nouveaux sites (à étudier) ;
- intensifier la **lutte contre les rats** et autres animaux nuisibles, ce qui implique le respect d'une stratégie territoriale bien pensée : actions prioritairement orientées vers les zones humides (rats), les lieux de nourrissages inadéquats (pigeons, chats errants), les zones plus ouvertes en lisière de la commune (renards)... Une stratégie qui vise aussi en la responsabilisation de tout le monde : le citoyen dans la gestion de ses déchets ménagers, le responsable de grandes surfaces commerciales qui doit veiller à la propreté et au bon entretien de son site, etc. ;

- motiver l'émergence **d'ambassadeurs de la propreté** par la mise à disposition de matériel pour des interventions bénévoles. Par exemple pour l'organisation de « grands nettoyages » de printemps (espaces verts, bas-côté de routes, etc.) par les citoyens ou les associations. Idéalement, il conviendrait d'avoir un ambassadeur au sein de chaque périmètre de prévention ;
- poursuivre la **lutte contre l'envahissement des plantes adventices à l'aide de moyens respectueux de l'environnement.**



La propreté publique peut aussi être soutenue par des actions bénévoles et par des campagnes d'informations percutantes.

Enfin, il importe que la commune relaie régulièrement vers la commune de Dilbeek les problèmes de versages clandestins « monstrueux » qui s'opèrent dans la zone verte jouxtant l'avenue du Hunderenveld. Le problème est sur le territoire de Dilbeek, mais ce sont les Berchemois qui en subissent les désagréments. Un nettoyage de fond en comble du site est nécessaire et l'efficacité des mesures de surveillance par caméra doit être renforcée. Ce site devrait être clôturé de manière plus efficace.



Avenue du Hunderenveld (territoire de Dilbeek) : d'insupportables versages qui souillent une belle zone naturelle (ruisseau du Molenbeek).

3.2.4. Un espace public sécurisé et accessible à tous

Il ne peut y avoir de cadre de vie agréable dans un environnement où la sécurité objective et subjective des lieux n'est pas au rendez-vous. C'est un défi complexe en milieu urbain, mais il convient de le relever si on ambitionne d'être un « village dans la ville ». L'attention doit se porter autant sur la sécurité des biens et des personnes, au sens classique du terme, que sur le fait de prévenir tout accident corporel en se déplaçant sur le territoire communal.

Actions de la police et de la prévention

Un premier principe est d'avoir une présence policière renforcée sur le terrain, dans les quartiers ; ceci avec une action pleinement coordonnée et en phase avec l'activation des Partenariat Locaux de Prévention (cf. ci-dessous).

Un second principe est de donner une localisation plus centrale et plus visible au **commissariat de police**. L'actuelle installation de la rue des Alcyons est en effet plutôt confidentielle et en dehors du centre névralgique de la vie locale. Un déménagement vers celui-ci remédierait à cette lacune. Un tel transfert pourrait se concrétiser dans le cadre plus large d'une mobilisation du foncier communal disponible place Schweitzer et place du Roi Baudouin (cf. pages 30 et 72).

Poursuivre l'installation de **caméras de surveillance**, dans l'optique d'un contrôle policier globalement accru, est également nécessaire pour être en phase avec les modalités du contrôle sociétal contemporain (cf. carte 3.18.).



La surveillance par caméras a récemment été intensifiée à Berchem-Sainte-Agathe. Ex. : avenue du Hunderenveld et rue de Grand Bigard. Dans le cas de l'avenue du Hunderenveld, l'efficacité du contrôle doit être renforcée (cf. les versages clandestins de détritrus).

Accroître la visibilité des **agents de quartiers**, notamment par une meilleure connaissance de qui fait quoi et où (information aux citoyens) est nécessaire afin de renforcer la fonction de police de proximité.

En matière de prévention, l'activation des **5 Partenariats Locaux de Prévention** (PLP – cf. carte 3.21.) doit être conçue de la manière la plus large possible. Il faut ambitionner une co-construction avec les riverains en vue de la proposition d'aménagements concourant à davantage de convivialité et sécurité des lieux publics.

Cette approche doit par ailleurs être couplée avec une implication plus forte des agents de la prévention (les gardiens de la paix e.a.) dans le bien-être au quotidien des quartiers. Leur travail de terrain est à valoriser, en leur procurant notamment une capacité de sanctions plus importante. On notera également un renforcement spécifique de la présence d'agents de proximité dans le quartier de Cité Moderne, ceci dans le cadre du C.Q.D.



L'évolution du travail des gardiens de la paix (ici, à gauche, en action à la gare de Berchem-Sainte-Agathe) doit leur donner une fonction transversale accrue et aider à renseigner les actes répréhensibles (à droite).

Enfin, l'installation de **dispositifs de sécurité renforcés** sur l'espace public doit être étudiée et mise en œuvre (cf. carte 3.18.). Plus particulièrement afin de prévenir toute **intrusion de véhicules** sur des espaces occupés par des terrasses et marchés ou étant le lieu de manifestations publiques.

Des espaces publics sécurisants

Un principe important, car il rythme la vie quotidienne de bon nombre de quartiers, est de concevoir les **abords d'écoles comme des « lieux de sécurité »** au sens large du terme (cf. carte 3.18.). Il vise à sortir du carcan de la seule présence d'un ALE et/ou d'un kiss & ride et à davantage développer la convivialité entre parents, avec le personnel d'encadrement, etc. Cela passe par la mise en place de « rues scolaires », pour autant que les conditions d'encadrement et d'organisation nécessaires puisse être rencontrées.

En de tels lieux, il conviendrait de donner une **meilleure visibilité à toute heure aux abords des écoles**. Bon nombre de communes bruxelloises ont agi de la sorte par l'installation de totems stylisés (couleurs vives), etc. Berchem-Sainte-Agathe gagnerait à s'inscrire dans une modalité d'aménagement qui est devenue aujourd'hui à peu près générale (cf. carte 3.18.).



A gauche, un exemple d'abord d'école qui pourraient être mieux mis en visibilité (école communale n°3 rue Openveld). A droite, exemple de totem stylisé.

Les grands espaces verts berchemois (Bois du Wilder, Zavelenberg, promenade verte régionale) sont des espaces ouverts qui font parfois l'objet de comportements de délinquance inappropriés. Il conviendra de **définir de nouvelles modalités avec Bruxelles Environnement pour garantir une sécurité accrue au sein de ces espaces**. A ce titre, le projet de renforcement de l'équipement en caméras de surveillance (cf. plus haut) comprend des phases de développement spécifiquement orientées vers le Zavelenberg, le bois du Wilder... Il importera que Bruxelles Environnement contribue significativement aux efforts de sécurisation nécessaire.



Zavelenberg : le sentier d'accès au « belvédère » a dû être fermé il y a quelques années à cause de la multiplication des actes de vandalisme (à gauche, image d'archive) ; le site reste exposé aux méfaits des versages clandestins (à droite).

Les aménagements futurs de l'espace public (espaces verts, équipements...) se devront de bien prendre en compte les questions liées au genre. Certains choix peuvent en effet favoriser le sentiment d'insécurité et avoir un impact négatif sur la diversité des utilisateurs. Il y a donc lieu de s'en prémunir et de concevoir des espaces accueillants pour tous.

La contribution de l'éclairage public à la constitution d'espaces publics sécurisants doit pour sa part être poursuivie, par la mise en œuvre du **plan lumière communal**, mais aussi en tenant compte des nouvelles technologies (LED, « dimage ») qui permettent d'économiser l'énergie et de moduler dans le temps et l'espace les éclairages prodigués.

3.2.5. Promouvoir l'occupation de l'espace public à des fins de cohésion sociale

Il y a 2 à 3 décennies d'ici, les espaces publics berchemois étaient dédiés à la seule fonction d'espace de circulation. Depuis lors, divers « espaces de séjour » ont été aménagés sous la forme de places, placettes, jardins de quartiers et espaces de loisirs en rue. Il importe que ces espaces de séjour soient « vivants » et tournés vers des activités positives renforçant la cohésion sociale et l'agrément de vie à Berchem-Sainte-Agathe.

Un espace public ouvert à la culture

Un principe clé consiste à déployer les **animations (festives et autres) et la culture** sur tout le territoire communal afin de toucher tous les publics et de créer du lien social. La culture notamment ne doit pas s'enfermer en ses murs et chercher à trouver de nouveaux terrains d'expression au sein même des quartiers (en ce y compris par l'organisation de spectacles afférant aux « arts de la rue »). Dans ce cadre, un meilleur usage du parc et de l'esplanade de l'ancienne église, un lieu qui se prête bien à l'organisation de concert en plein air (théâtre de verdure), est à l'agenda. Au-delà des lieux habituellement utilisés, il est donc envisagé d'aller davantage à la rencontre des habitants (cf. carte 3.17.). L'installation temporaire (congrès scolaires) de rues à jeux (demandée et gérée par les habitants d'une rue) doit être encouragée. Elle participe également au renforcement de la cohésion sociale.

Dans un autre ordre d'idée, le souhait est d'affermir la fonction culturelle des espaces publics en y installant des **œuvres d'art**. Ces dernières sont actuellement peu nombreuses à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 3.16.).



Fenêtre sur... le parvis (à gauche) ; « A », œuvre de Stéphane Guiran avenue Charles Quint.

Inciter à l'animation de l'espace public

Une occupation positive de l'espace public peut également être assurée par la présence **d'activités ambulantes** exercées par des tiers (guinguettes, food-truck...) dans le respect des règles de l'art. De nouvelles demandes et offres se font jour dans notre société actuelle et elles pourraient être opportunément aiguillées vers certains lieux (cf. carte 3.17.) où elles aideraient à créer des liens sociaux.



A l'instar de la « cabane à livres » (à gauche, au parc Pirsoul), certains espaces publics pourraient accueillir des activités contribuant à leur animation, tels des marchands ambulants (à droite).

Sport de rue

L'installation de petites structures sportives et diversifiées de rue (cf. carte 2.4.) participe également à l'occupation de l'espace public. Les récentes installations faites rue des Fleuristes ou encore rue des Chalets doivent être développées dans différents quartiers sous la forme de parc Street Workout ou de sports de loisirs (table de ping-pong en dur par exemple).



Les installations de la rue des Fleuristes

CHAPITRE 4 : LA MOBILITE

Le chapitre relatif à la mobilité s'intéresse à ses diverses composantes, qu'il s'agisse de déplacements motorisés ou non, individuels ou collectifs. La prise en compte des facteurs contextuels est importante, tout comme l'intégration des nouveaux concepts régionaux et transrégionaux en faveur d'une mobilité de demain qui soit plus résiliente.

4.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 4.1. à 4.11.

Contexte global

Se déplacer avec efficacité et sécurité est un enjeu sociétal important, quelle que soit l'échelle territoriale considérée. A l'instar des autres communes bruxelloises et à vrai dire de toute entité urbaine de par le monde, Berchem-Ste-Agathe doit faire face aux enjeux d'une mobilité plus responsable et plus respectueuse de l'environnement. Cela se traduit par une utilisation plus parcimonieuse de l'automobile, davantage de transports publics, davantage de mobilité douce et un recours accru aux nouveaux supports technologiques (concept de « smart mobility »). En Région bruxelloise, 60% des déplacements font moins de 5 km et 33% d'entre eux se font en voiture. Des marges de manœuvre subsistent donc en la matière.

L'action communale en matière de mobilité a été guidée ces dix dernières années par la mise en œuvre du **Plan Communal de Mobilité (P.C.M.)**, adopté en 2012, et du Plan d'Actions Communal de Stationnement (P.A.C.S.), adopté en 2014. Suivant les récentes directives régionales prises dans la foulée du nouveau Plan Régional de Mobilité (Good Move), **le P.C.M. devrait à terme être mis à jour**. Le présent chapitre mobilité du P.C.D. en préfigure les lignes d'attention à venir.

Les pôles générateurs de déplacements

Les principaux pôles générateurs de déplacements à Berchem-Sainte-Agathe sont (cf. cartes 1.1. et 2.1.) :

- les activités économiques et commerciales de la Zone d'Intérêt Régional n°14 (quartier de la gare, avenue Charles Quint) ;
- les divers équipements dont est doté le territoire, plus particulièrement le centre hospitalier Valida et les écoles.

Ces pôles restent d'une importance moyenne à réduite si on compare la situation de Berchem-Sainte-Agathe à celle des autres communes bruxelloises.

La population est également à la base d'une demande en déplacements. Sa présence est toutefois assez ubiquiste (cf. carte 1.5.) et, hormis la couronne sud-ouest qui est moins peuplée, la densité de population est relativement homogène (cf. carte 1.12.) sur l'ensemble du territoire.

4.1.1. Trafic routier

Le trafic routier parcourant la commune est généré par ses habitants (ceux qui possèdent un véhicule ou recourent aux voitures partagées), ses « visiteurs » (que ce soit pour des raisons professionnelles ou autres), ainsi que les véhicules (autos et camions) qui ne font que traverser le territoire (trafic de transit).

Organisation du réseau routier et motorisation de la population

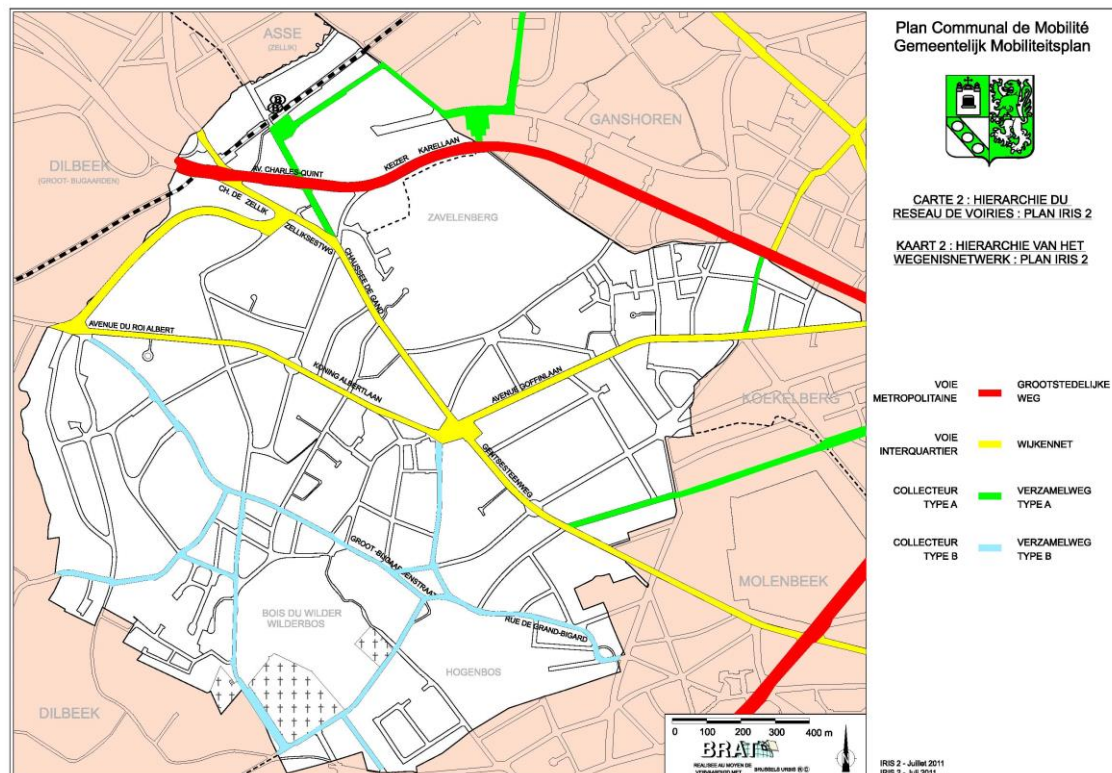
46% des ménages berchemois disposent d'une voiture et 15% disposent de deux voitures ou plus ; 39% des ménages n'ont pas de voiture. Berchem-Sainte-Agathe est la 5^{ème} commune bruxelloise dont les ménages sont les plus motorisés. Elle est aussi la 2^{ème} commune bruxelloise dont les ménages sont le plus équipés d'une camionnette. La population berchemoise possède 10.250 véhicules (donnée de 2021), soit un taux de motorisation brut de 410 véhicules/1.000 habitants. Le trafic routier généré ou à destination des quartiers résidentiels est au quotidien déjà important par ce simple fait.

L'organisation territoriale et des voiries nécessaires à un cheminement cohérent de ce trafic est toutefois insatisfaisante dans tout le sud de la commune. Il n'y a en effet pas eu assez de prise en considération du trafic induit par l'urbanisation des quartiers pour y organiser un réseau de voiries cohérent et hiérarchisé. La raison est historique, avec la non-réalisation d'un boulevard de ceinture extérieure prévu dès les années 1950 (cf. page 10).



Extrait du plan routier porté par le projet Alpha en 1965. A gauche de l'image, on distingue les échangeurs et les connexions prévus avec le Ring. Seul l'échangeur de Grand-Bigard verra le jour conformément à ce plan. La jonction entre l'échangeur du Kattebroek et le boulevard Mettewie ne sera jamais réalisée, pas plus que les échangeurs « Bracops » et « Laerbeek ».

Faute de ce boulevard de rocade, le trafic local est amené à parcourir de (trop) longues trajectoires via ce que l'on appelle communément des « collecteurs de quartier » (NB : les collecteurs de quartier ont une fonction d'échange entre le réseau de voiries locales et le réseau de hiérarchie supérieure. Ils servent à drainer la circulation générée par les quartiers vers le réseau primaire des voiries). Or, ces collecteurs (cf. carte ci-dessous, avec les rues de Dilbeek, de Grand-Bigard, etc.) ne sont jamais que d'anciens chemins vicinaux qui ont été sommairement viabilisés lors de la première moitié du 20^{ème} siècle (cf. carte 1.2.). Même pour une fonction de « collecteur de quartier », ils ne sont guère appropriés pour répondre aux besoins.



Dans la moitié nord-est du territoire, le réseau d'axes importants est suffisamment complet et dense pour assurer un drainage normal du trafic routier émis ou à destination des quartiers. Dans la moitié sud-ouest, ce n'est pas du tout le cas, le drainage du trafic s'effectuant via d'inconfortables collecteurs de quartiers (en bleu sur la carte – issue du PCM de Berchem-Sainte-Agathe).

Le trafic de transit

Située aux confins de la ville et à proximité immédiate du Ring 0, Berchem-Sainte-Agathe a un rôle de « porte de ville » et est fortement exposée au trafic routier de transit. L'avenue Charles Quint est le principal point d'accès routier à la ville depuis l'ouest. Il en faut, le problème n'est pas là. Le problème est que le territoire communal est en connexion directe (ou quasi directe) avec pas moins de 5 accès au ring (cf. carte 4.3.), ceci en raison d'un improbable concours de circonstance historique (cf. plus haut, page 10, introduction des impacts de l'histoire). En Belgique, aucun territoire d'une si petite taille n'est autant raccordé avec l'axe routier majeur de tout le pays et, sur cinq de ces raccords, trois se font par des voiries totalement inappropriées à un tel usage (rue Nestor Martin, rue de Dilbeek et rue Kasterlinden).

Ceci sans oublier que, depuis 1978 (année d'inauguration du ring autoroutier), le trafic routier a été multiplié par 3 et que les véhicules standards d'aujourd'hui sont bien plus lourds et volumineux qu'à cette époque. L'impact du trafic de transit sur Berchem-Ste-Agathe est donc tout-à-fait excessif et injustifié. Il pénalise la qualité de vie de nombreux quartiers et est une source d'insécurité. Il accélère aussi, dans des proportions inédites, l'usure de voiries communales qui n'ont pas été conçues pour supporter de telles charges de trafic, ce qui n'est pas sans conséquence pour les finances communales.



Le problème structurel du trafic de transit à Berchem-Sainte-Agathe est identifié depuis longtemps (cf. à gauche ce document de constat établi il y a 20 ans). Les mesures de dissuasion et sécurisation accrue des voiries, prises dans le cadre du Plan Communal de Mobilité, n'ont hélas pas pu apporter les apaisements espérés. De plus, les ambitions régionales de réduction du trafic à Bruxelles, couplées au développement du R.E.R., n'ont à ce jour pas porté leurs fruits ; à droite, l'accès n°12 au ring lors du test de sa fermeture de 2015.

La commune de Berchem-Ste-Agathe a longtemps espéré que les annonces faites il y a 30 ans par les autorités fédérales et régionales (développement du Réseau Express Régional, engagements consécutifs au « sommet de la Terre » de Rio, plan régional de mobilité Iris 1) produisent leurs effets et s'accompagnent d'une réduction globale du trafic routier. Ces politiques ont hélas été des échecs.

En 2015, la STIB et la SNCB ont supprimé le passage à niveau de la chaussée de Gand dans le cadre du réaménagement des quais de la gare et du terminus de la STIB. La rue Nestor Martin a ensuite été placée à sens unique en 2020 pour des motifs de sécurité routière. Des quatre sens de circulation en lien assez direct avec l'accès 10 du ring (à Asse), il n'en reste aujourd'hui qu'un seul (sens entrant via le passage à niveau de la rue Nestor Martin).

Depuis 2015 également, dans le cadre de son Structuurplan et de son plan de mobilité, qui prévoient la disparition de l'accès 12 du ring, la commune de Dilbeek a été à l'origine de divers tests de circulation. Ceux-ci, en fonction de leurs configurations, ont engendré des flux de 5.000 véhicules par jour, tantôt du côté de la rue Kasterlinden, tantôt du côté de la rue de Dilbeek.

Les coordinations entre les communes de Dilbeek, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek n'ayant finalement pas abouti à un accord global, Berchem-Sainte-Agathe a mis à sens unique la rue de Dilbeek entre le clos du Sureau et la limite communale. Dilbeek a de son côté instauré un système de contrôle par caméra ANPR qui, pendant les heures de pointe, ne permet plus au trafic provenant de la banlieue d'entrée en ville via la rue Kasterlinden. Ces mesures permettent de contrer le trafic entrant en ville, mais pas le trafic sortant. Un apaisement relatif du trafic routier a ainsi été obtenu dans le sud du territoire.

D'importantes réflexions sont en cours en Flandre afin de moderniser et revoir l'organisation du ring ; en optimiser le fonctionnement. Cofinancé par l'Union Européenne, ce vaste projet n'est pas uniquement centré sur la partie nord du ring, entre Woluwe-St-Etienne et Grand-Bigard. Il concerne aussi le réaménagement de l'accès 13 du ring (chaussée de Ninove) et le futur de l'accès 12 (appelé à disparaître à l'horizon 2007-2028).



Le ballet quotidien du trafic de transit à travers les quartiers résidentiels et les étroites voiries berchemoises a longtemps duré (rue Kasterlinden, rue de Dilbeek). De récentes mesures ont permis d'en atténuer les effets.

A l'échelle intra-bruxelloise, on mentionnera encore les trajectoires de trafic de transit parcourant le quartier de la Cité Moderne. Des trajectoires renforcées par les restrictions de fluidité apportées par la Région à l'avenue Charles Quint. Divers tests de circulation ont été organisés en l'attente d'une solution plus structurelle, attendue à la suite du réaménagement de l'avenue Charles Quint (étude en cours).

Le trafic tel qu'il est et tel qu'il est voulu par le Plan Régional de Mobilité Good Move

Le nouveau Plan Régional de Mobilité Good Move (adopté en 2021) a défini une hiérarchie du réseau très simple et restrictive pour le trafic motorisé. Au-delà du recours à un vocabulaire (« Réseau Plus », « Réseau Confort ») moins explicite que par le passé (« Voie métropolitaine », « Voie principale »), le plan régional restreint les fonctions de trafic de transit à la seule avenue Charles Quint (Réseau Plus) et les chaussées de Gand et de Zellik, ainsi qu'à l'avenue du Hunderenveld (Réseau Confort - cf. carte 4.3.).



L'efficacité des grands axes régionaux est loin d'être au rendez-vous : avenue Charles Quint (à gauche) et chaussée de Gand (à droite).

Toutes les autres voiries berchemoises appartiennent au réseau de quartier soit un réseau où, selon le Plan Good Move, la circulation y est possible, mais uniquement pour l'accessibilité locale. En déterminant de grandes mailles d'où, à terme, tout trafic de transit sera exclu, la Région laisse hélas de côté toute la question des voiries « collecteurs de quartier » qui, pour rappel, servent à drainer la circulation générée par les quartiers vers le réseau primaire des voiries. Il importera dès lors à la Commune de se déterminer à ce propos. Une voirie du réseau de quartier n'est en effet pas l'autre : les avenues Goffin et du Roi Albert ne peuvent être pensées comme étant des axes de déplacement équivalents aux voiries de la Cité Moderne ou au clos du Sycomore.

Le décalage entre la réalité (attestée par le P.C.M. et de nombreux comptages de trafic effectués depuis lors) et les ambitions portées par Good Move est, dans la pratique, abyssal. Il n'échappe pas en outre à des projections peu réalistes en regard du comportement logique des utilisateurs. Avoir l'avenue du Hunderenveld classée comme voirie du « Réseau confort » permet d'assurer une continuité avec la hiérarchie des voiries appliquée sur le territoire de Dilbeek (Brusselstraat, Dansaertlaan). Mais imaginer que l'utilisateur l'empruntera pour accéder à la chaussée de Gand via la chaussée de Zellik relève de l'utopie, alors qu'un trajet via l'avenue du Roi Albert est bien plus court. Cette dernière a été pendant 25 ans classée comme « voie Interquartiers » (Plan Régional de Mobilité Iris 1 & 2). Le reclassement récent de l'avenue du Roi Albert en voirie de quartier (pour le trafic automobile) est en théorie synonyme de lourds investissements pour que la réalité se conforme à l'ambition de Good Move.

Adapter la réalité des déplacements motorisés au modèle Good Move est une révolution copernicienne qui prendra du temps. Mais, du fait de la volonté régionale, elle s'impose aujourd'hui à la commune, du moins tant que le Plan Good Move subsistera dans sa forme actuelle. La voiture en ville doit être perçue comme l'exception, un moyen de déplacement occasionnel réservé à des besoins bien spécifiques. Une des conséquences heureuses pour le projet de village berchemois est qu'elle signe la fin d'une acceptation sans fin du passage de navetteurs là où ils n'ont pas à être.

4.1.2. Transports publics

Les deux lignes de force du transport public à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 4.5.) sont les lignes STIB de trams 82 (Gare de Berchem à Drogenbos, via les gares de l'Ouest et du Midi) et 19 (Grand-Bigard à De Wand, près du Heysel, via la place Simonis et Jette). La gare SNCB de Berchem-Sainte-Agathe devrait en être une troisième, mais les fréquences assurées par les lignes pré-RER S4 et S10 sont hélas très réduites. Ces lignes de train n'ont rien d'une ligne de force.

La ligne de bus STIB 87 est une ligne importante (NB : c'est la 3^{ème} ligne de bus la plus utilisée du réseau STIB). Elle assure une desserte de rocade des communes de Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe entre la place Simonis et Beekkant. Sa fonction première est de drainer au mieux les quartiers résidentiels pour amener la clientèle vers le métro. Le bus 20 de la STIB est une ligne de drainage des quartiers qui relie les confins de la Région (Hunderenveld) au quartier Nord. Le bus STIB 83 a son terminus à la gare de Berchem-Sainte-Agathe, mais cette ligne dessert principalement les communes de Ganshoren et Jette.

Le territoire est également parcouru par quatre lignes de bus de De Lijn (212-213-214-355). Elles assurent des liaisons à moyenne distance entre la Flandre (Alost, Liedekerke) et le centre-ville. La ligne 214 est une des lignes les plus fréquentées du réseau De Lijn.

Les transports publics ont enregistré une évolution favorable ces dix dernières années à Berchem-Sainte-Agathe, avec la mise en service d'un matériel roulant plus capacitif (trams 3000 et bus articulés) et la réorganisation du réseau de bus de la STIB (mise en œuvre en 2015-2019 du nouveau Plan bus régional). La desserte générale de tous les quartiers berchemois est meilleure que jamais (cf. carte 4.5.). La fréquence de la desserte a en outre été renforcée pour la plupart des lignes.



On a aujourd'hui oublié que les anciennes motrices 7000 de la STIB (à gauche) n'ont été remplacées par des trams 3000 (à droite) qu'il y a moins de 10 ans.

A côté de ces améliorations substantielles, subsistent des difficultés structurelles vis-à-vis desquelles la Commune n'a pas la capacité d'agir directement : ce sont des objets relevant des compétences fédérale, régionale et des agences en charge de l'exploitation des réseaux (SNCB, STIB, De Lijn). La Commune se doit cependant de relayer les doléances locales auprès de ces instances.

Si l'articulation du réseau des transports publics à Berchem-Sainte-Agathe et son exploitation sont source de satisfactions, il y a aussi des frustrations. Par exemple, le maillage général du réseau et la qualité des points d'arrêt sont bons, mais :

- le potentiel ferroviaire offert par la gare de Berchem-Ste-Agathe, qui bénéficie depuis peu de nouveaux quais et d'une passerelle aérienne, reste sous-exploité ;
- le réseau de métro n'est pas très loin (Simonis et Beekkant), mais trop loin quand même pour pouvoir disposer d'un lien optimum avec le centre-ville ;
- à défaut de disposer d'un site propre, l'exploitation des trams est soumise aux aléas du trafic automobile (chaussée de Gand, avenues Goffin et du Roi Albert) et la vitesse commerciale est pénalisée par la limitation fixée à 30 km/h pour ce trafic ; le passage de certains secteurs (place Schweitzer et quartier de la gare principalement) est synonyme de pertes de temps excessives aux heures de pointe ;
- le manque de souplesse dans l'utilisation du matériel roulant conduit parfois à des aberrations, comme faire circuler des trams 3000 (et à terme des trams 4000) à des moments de la journée où la demande est faible ;
- l'usure (trop) rapide des infrastructures (chaussée, rail), par le recours à un matériel lourd (NB : un tram 4000 pèse 50 tonnes), pose la question de la durabilité des investissements ;
- il n'y a aucune possibilité de transfert modal pour les automobilistes en provenance de la périphérie (absence de parking à la gare de Berchem-Sainte-Agathe et au terminus du tram 19 à Grand-Bigard) ;
- l'exploitation des lignes de bus 87 et 20 n'est pas toujours des plus commodes dans les étroites voiries du sud de la commune.



Depuis 2021 les deux quais de la gare de Berchem-Sainte-Agathe sont enfin adaptés aux PMR (à gauche) ; les fréquences de dessertes annoncées n'en restent pas moins très éloignées de ce que le projet de RER promettait (à droite).

4.1.3. Mobilité douce

Développer la « mobilité douce », à savoir les déplacements à pied et à vélo, est une des pierres angulaires du Plan Régional de Mobilité Good Move. Ce principe est également inscrit de longue date dans les politiques poursuivies par la Commune (P.C.M.). Berchem-Sainte-Agathe dispose de beaux atouts en la matière, mais des difficultés subsistent.

Les déplacements à pied

Les voiries et leurs trottoirs offrent un important maillage de déplacements piétons (cf. carte 3.8.) qui a été régulièrement modernisé et sécurisé (cf. cartes 3.10 et 4.2.). De nombreuses places et placettes ont été réaménagées à l'avantage des piétons. Des liens piétons hors voirie ont également vu le jour ces 20 dernières années (promenade verte régionale, Zavelenberg...), l'espace public intègre plus que jamais les normes relatives aux PMR et il est globalement bien éclairé.

Un passif qualitatif subsiste néanmoins :

- la qualité des trottoirs de la Cité Moderne et du plateau du Potaerde est globalement mauvaise (cf. carte 3.9.) ;
- l'avenue Charles Quint et la ligne de chemin de fer n°50 sont d'évidentes « barrières urbaines », un effet également présent au Zavelenberg et au Hoogveld (de par la taille des îlots et des liens piétons réduits) ;
- la continuité des aménagements pour PMR laisse localement à désirer.



Trottoir dégradé rue Potaerde (à gauche) ; effet de barrière lié à un grand espace que l'on ne peut traverser à pied ou à vélo (à droite, le Hoogveld).

Un PAVE (Plan d'Accessibilité de la voirie et des Espaces publics) a été élaboré par la Région pour Berchem-Sainte-Agathe en 2015. Ses apports pratiques ont hélas été des plus réduits. La hiérarchie du réseau piéton qui en a découlé, et a ensuite été intégrée à la hiérarchie du Plan Régional de Mobilité Good Move (réseau Plus et réseau Confort), n'a guère d'utilité opérationnelle. Elle n'a notamment pas été coordonnée d'une commune à l'autre.

Autres facteurs en lien avec les déplacements à pied :

- il n'existe pas à Berchem-Ste-Agathe de zones de congestion piétonne, comme on peut en avoir en centre-ville par exemple. La pl. Schweitzer est néanmoins un point de convergence important et les trottoirs de la chaussée de Gand sont trop étroits ;
- le tracé de la promenade verte régionale a été substantiellement amélioré (au Zavelenberg et au Kattebroek e.a.) à Berchem-Sainte-Agathe depuis le lancement du projet il y a une trentaine d'années ;
- l'équipement en bancs de l'espace public (cf. carte 3.8.), un facteur d'aide pour les personnes moins mobiles, est important mais disparate sur le plan géographique ;
- seule la promenade verte dispose d'une signalétique spécifiquement piétonne.

Les déplacements à vélo ou en trottinette

L'utilisation du vélo est en nette hausse au sein de la Région et à Berchem-Ste-Agathe. Le développement du vélo et des trottinettes électriques a en outre renforcé la tendance en cours. A l'échelle de Berchem-Ste-Agathe, ces derniers réduisent la pénibilité de certains trajets (situés dans le sud de la commune) marqués par d'assez fortes pentes. Des statistiques significatives sur la pratique du vélo et son évolution récente font hélas défaut pour Berchem-Ste-Agathe. L'Observatoire du vélo de la Région de Bruxelles-Capitale ne propose malheureusement aucun point de comptages dans la seconde couronne de l'ouest bruxellois.

L'utilisation du vélo et des trottinettes est tout indiquée pour les relations intra-communales et avec les communes avoisinantes. Ce sont les substituts parfaits à une utilisation trop systématique de l'automobile pour de courts trajets. Berchem-Sainte-Agathe est aussi un territoire de transit clé pour les relations à deux-roues entre la proche périphérie (le Pajottenland) et le centre de la Région. Le cycliste, qu'il soit un habitant ou un usager de passage, doit malheureusement s'accommoder d'infrastructures (cf. carte 4.6.) guère attractives pour la pratique du vélo (cf. carte 4.4.). Les pistes cyclables des avenues Goffin, de l'Hôpital Français et du Hunderenveld, sont les seuls aménagements à peu près convenables. L'aménagement récent d'une section de piste cyclable à la drève des Maricolles est également un plus pour l'utilisateur. La cyclabilité de la promenade verte régionale est également relativement correcte, mais ce tracé de rocade a avant tout une fonction de loisir.



La piste cyclable de l'avenue du Hunderenveld (à gauche) est un des rares cas où le cycliste est séparé du reste du trafic, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des situations (à droite, chaussée de Zellik).

A contrario, une étude de la Région (en 2015) attribue un « score de cyclabilité » médiocre à la chaussée de Gand et la rue de Grand-Bigard, qualifiées comme étant « réservées aux combattants » (sic) ! Les itinéraires proposés et balisés par la Région (ICR n°11 et n°12a) sont avant tout des itinéraires virtuels où le cycliste ne dispose d'aucune facilité et ne peut que se sentir mal à l'aise. Le nombre élevé de cyclistes et d'usagers de trottinettes qui utilisent irrégulièrement les trottoirs de l'avenue du Roi Albert témoigne, pour sa part, d'une demande mal rencontrée par l'infrastructure en place. Cette avenue étant intensément parcourue par des trams 3000 (et bientôt 4000), non soumis à la limitation à 30 km/h de cet axe, l'inconfort pour le cycliste y est maximal et explique ce type de comportement inapproprié.

4.1.4. Sécurité routière

Les statistiques relatives au nombre d'accidents de roulage sur la voie publique entraînant des dégâts corporels (blessés légers, blessés graves, décès) sont l'indicateur de base du niveau de sécurité routière du territoire. Il y a 25 ans, une moyenne de 50 accidents de ce type était recensés à Berchem-Sainte-Agathe. Ces dix dernières années, cette moyenne oscille entre 30 et 40 accidents corporels (NB : les accidents avec décès ou blessés graves étant heureusement fort rares).

Face aux dangers de la circulation automobile, la Commune a pris à bras-le-corps le problème de la sécurité routière. Elle est ainsi une des premières en Région bruxelloise à avoir généralisé les zones 30 km/h à l'ensemble de son réseau de quartier, bien avant qu'il ne soit question de « Ville à 30 ». De nombreux aménagements de sécurisation ont été réalisés. Aujourd'hui, Berchem-Sainte-Agathe compte (cf. carte 4.2.) :

- 7 ronds-points ;
- 26 plateaux de circulation ;
- 20 coussins berlinois ;
- 15 trottoirs traversants ;
- 27 passages piétons surélevés ;
- 302 passages piétons peints ;
- 2 casse-vitesses ;
- 76 oreilles de trottoirs ou sas (indépendamment des dispositifs déjà cités) ;
- 19 afficheurs de vitesse.

Il y a par ailleurs 8 carrefours dotés de feux tricolores, 25 voiries en impasse, 7 zones résidentielles et 2 radars verbalisateurs.



Quelques exemples de dispositifs utilisés à Berchem (rue Openveld, av. Hélène, rue du Grand Air)

Depuis quinze à vingt ans, le principe d'un partage de l'espace public mieux équilibré entre les divers utilisateurs et modes de déplacements est à l'agenda des divers niveaux de pouvoirs. Il existe depuis peu l'emblématique piétonnier du centre-ville pour en témoigner. A l'échelle locale, Berchem-Sainte-Agathe n'a pas été en reste, comme l'atteste les réaménagements de la place Schweitzer (2013-2014) et du parvis de l'église (2017). D'autres interventions de réaménagement à l'échelle des quartiers ont, pour rappel (cf. page 83), été menées dans ce même esprit (rue de l'Eglise, rond-point avenue de la Basilique, carrefour du Hunderenveld, divers carrefours au plateau du Potaerde...).



Place Schweitzer : représentation des types d'espace avant (à gauche) et après (à droite) le réaménagement de 2014. En rouge, les espaces réservés au trafic ; en vert ceux aux piétons. Depuis son réaménagement, la place bénéficie d'espaces de « séjour » nettement augmentés et d'une convivialité bien meilleure.

La réduction historique du nombre moyen d'accidents avec dégâts corporels, évoquée ci-dessus, alors que la population et les déplacements sont plus nombreux, résulte certainement de ces actions visant à mieux sécuriser les espaces publics et réduire les vitesses pratiquées. Mais les séquences statistiques de ces dernières années restent très stables, attestant qu'hormis les cas de « pure fatalité », il subsiste un niveau de fond de dangerosité vis-à-vis duquel on n'engrange plus de progrès. On doit aussi tenir compte d'une recrudescence ces dernières années des accidents corporels impliquant les cyclistes, laquelle est en relation avec une utilisation beaucoup plus importante de ce mode de transport que par le passé.

La Région a identifié 5 ZACA (Zone à concentration d'accidents) sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe : place Schweitzer, carrefour entre l'avenue Charles Quint et la chaussée de Gand, carrefour entre les avenue Goffin et de l'Hôpital Français et la rue de Ganshoren, carrefour entre l'avenue Charles Quint et la rue de Termonde et, enfin, l'avenue du Roi Albert. 5 ZACA sur 448 en Région de Bruxelles-Capitale, c'est peu de chose. Aucune n'est parmi les 30 ZACA prioritaires et toutes (sauf avenue du Roi Albert) concernent des voiries régionales. La Région compte s'attaquer à ces points noirs de la sécurité routière à l'aide de plans d'actions spécifiques et d'une labellisation « SAFE ».

4.1.5. Stationnement

L'urbanisation croissante de Berchem-Sainte-Agathe et l'augmentation importante du nombre de ménages ces vingt dernières années, ont généré des problèmes de stationnement qui n'existaient pas auparavant. Malgré une offre de ± 5.200 emplacements en voirie (cf. carte 4.7.) et les importantes disponibilités du domaine privé (cf. carte 4.11.), les problèmes se sont exacerbés (la nuit en particulier).

Après l'élaboration d'un Plan d'Actions Communal de Stationnement (PACS) en 2014 et plusieurs phases d'extension, la zone bleue, qui à son origine couvrait les alentours de la place Schweitzer, a été généralisée à tout le territoire berchemois en juin 2021 (et son activation horaire étendue jusqu'à 21h). Le contrôle de cette zone bleue a été délégué depuis 2014 à l'agence régionale Parking Brussels. Les espoirs d'harmonisation des modalités de stationnement à l'échelle de la Région, portés par le Plan Régional de Politique du Stationnement (adopté en 2013), ont hélas été déçus. Il reste à espérer que la révision en cours de cet outil stratégique aboutira positivement.



Concilier déplacement et stationnement n'est pas toujours une chose facile (à gauche) ; la demande pour des réservations spécifiques de stationnement a beaucoup augmenté ces dernières années (à droite).

Autres caractéristiques du stationnement sur la voie publique à Berchem-Sainte-Agathe :

- absence de tout parking public et de stationnement payant en voirie (sauf pour quelques emplacements dits « dépenalisés ») ;
- une douzaine de zones de livraisons existent (cf. carte 4.9.) ;
- le nombre d'emplacement réservés pour les porteurs d'un handicap (± 130 – cf. carte 4.8.) a été multiplié par deux ces 15 dernières années ;
- il y a cinq stations de stationnement d'autopartage (Cambio) et neuf stations de stationnement pour la recharge de véhicules électriques (cf. carte 4.9.) ;
- 7 kiss & ride ont été aménagés en abords d'écoles ou de crèches (cf. carte 4.9.) ;
- le stationnement des poids-lourds est interdit par une disposition zonale valable sur toute la zone de police (les 5 communes du nord-ouest bruxelloise) ; quelques emplacements pour poids-lourds subsistent avenue du Hunderenveld ;
- le stationnement nocturne de camionnettes est monnaie courante. Il s'explique en partie par l'importante possession de camionnettes par les habitants (cf. page 100).

On notera que les zones de livraisons et de recharge des véhicules électriques sont gérées sous le principe de la dépenalisation (stationnement payant dissuasif pour les utilisations non prévues). Il n'y a aucun projet de mutualisation des parkings connu à Berchem-Sainte-Agathe.



La saturation du stationnement nocturne est quasi généralisée à Berchem-Sainte-Agathe (à gauche, ici avenue de Selliers de Moranville) ; l'envahissement de l'espace public par les camionnettes a souvent été dénoncé (à droite, rue des Fleuristes).

Si les enjeux relatifs au stationnement des véhicules privés et utilitaires ne manquent pas, ils sont également importants pour le stationnement des deux-roues dont les besoins sont loin d'être pleinement rencontrés (cf. carte 4.6.). L'espace public de Berchem-Sainte-Agathe ne compte encore que 150 arceaux et 8 véloboxes. Aucune installation spécifique n'est dévolue aux motos ou motocyclettes.



Si les équipements de stationnement pour les vélos sont de plus en plus nombreux, il subsiste des marges significatives de développement.

4.2. VOLET STRATEGIQUE (illustrations cartographiques : cartes 4.12 et 4.13.)

En matière de mobilité et d'accessibilité beaucoup de choses ont été espérées pour Berchem-Sainte-Agathe ces 30 dernières années. Mais les générations passent et les problèmes subsistent, voire s'amplifient (cf. cartes 4.3. et 4.4.). Tout le monde concède qu'un changement plus radical est nécessaire. Mais trop peu de monde s'accorde sur le comment de ce changement. A Berchem-Sainte-Agathe, le tribut payé aux excès d'une mobilité historiquement mal organisée par le fédéral (cf. diagnostic : à l'origine, l'accès 12 du Ring devait être connectée au bd. Mettewie via une autoroute urbaine...) et les régions est énorme, que ce soit en termes de qualité de vie (bruit, pollution), d'usure accélérée du réseau des voiries communales ou encore d'incivilités.

La géographie et l'histoire ont placé la commune aux premières loges d'un trafic automobile de transit beaucoup trop important et de plus en plus intrusif et dangereux, notamment par l'augmentation du volume des véhicules motorisés. Or, Berchem-Ste-Agathe ne peut indéfiniment rester le ventre mou d'un accès facilité du trafic de transit des navetteurs vers le centre de la Région et en supporter les importantes conséquences. Elle se doit, en étant parfaitement en phase avec le Plan Régional de Mobilité Good Move, poser les actes plus radicaux que d'autres autorités publiques n'ont jamais voulu assumer. Sans une action énergique et légitime, le « village berchemois » ne sera jamais apaisé comme espéré et comme il se devrait alors qu'il présente une taille optimale pour un recours parcimonieux à l'automobile (les déplacements à courtes distances pouvant se faire à pied ou à vélo).



Entre la voiture de jadis (à gauche) et celle d'aujourd'hui (à droite), il y a une grande différence en termes d'encombrement (1,58 m de largeur pour 1,94 m) et de poids qui expliquent aussi l'exacerbation de certains problèmes (sécurité routière, usure des infrastructures, stationnement...).

Une conséquence logique à cet enjeu consiste à insuffler auprès des Berchemois une compréhension et un comportement individuel plus responsable vis-à-vis de ses propres besoins de déplacements. Ces derniers doivent être modulés selon la nature des besoins des habitants et la distance à parcourir. Pour se déplacer dans Berchem-Sainte-Agathe ou le nord-ouest bruxellois, ou encore à destination du centre-ville, l'automobile n'est généralement pas le mode de déplacement le mieux indiqué. Mais promouvoir les autres modes de déplacement, la marche à pied et le vélo notamment, passe aussi par une protection des petites rues de quartier contre l'envahissement automobile des navetteurs. L'essentiel *in fine* est d'instaurer un cercle vertueux.

4.2.1. Limiter le trafic de transit

Plan de circulation

L'ambition d'une réelle maîtrise du trafic de transit (cf. carte 4.12.) passe par l'adaptation du Plan de circulation afin de restreindre le trafic automobile de transit et apaiser les quartiers. Ce plan de circulation (cf. carte 4.1.) a fortement évolué au cours de ces 20 dernières années, afin déjà de protéger les quartiers du trafic de transit, mais aussi afin de sécuriser les déplacements de tous les utilisateurs au sein du réseau de voiries locales (cf. carte 4.2.). A titre d'illustration, 83 sections de voiries sont à sens uniques en 2021 alors que l'on en dénombrait seulement 31 en 2000.

Face à la persistance de points noirs (cf. carte 4.3.), des mesures plus radicales que par le passé ont été mises à l'essai et très récemment confirmées (cf. carte 4.1.). Compte tenu de l'évolution de divers dossiers portés par les régions bruxelloise (cf. avenue Charles Quint) et flamande (**réaménagement du Ring 0**), elles seront susceptibles à moyen terme d'être reconsidérées. Notamment quand la Région Flamande confirmera ses choix et planning (l'horizon 2027-2028 est envisagé) quant au réaménagement de l'accès n°13 (chaussée de Ninove) et la suppression de l'accès n°12 du Ring (Kattebroek). Berchem-Ste-Agathe réexaminera ses propres dispositions à la lumière des nouveaux aménagements qui auront été réalisés. La Commune a obtenu depuis peu la possibilité d'élaborer, à partir de 2024, un « **Contrat Local de Mobilité** » (CLM) pour la maille « Berchem Ouest ». Le CLM vise à stimuler la mise en œuvre de l'apaisement des quartiers voulu par le Plan Régional Good Move. Il permet de développer les collaborations avec la Région et de disposer du soutien concret de cette dernière en frais d'études et investissements divers.



Instauration récente de sens uniques rue du Petit Berchem (à gauche) et rue Winteroy (à droite).

A plus long terme (vers 2025), le réaménagement du **carrefour du « Hunderenveld »** (avenue du Hunderenveld, avenue du Roi Albert, rue des Chats, rue Potaarde et rue de Grand-Bigard), nécessaire dans le cadre de travaux de la STIB (ligne de tram 19), devrait également permettre un meilleur contrôle du trafic entrant depuis Grand-Bigard et une protection renforcée des voiries du plateau du Potaerde face au trafic indésirable (césure des circulations). Berchem-Ste-Agathe veillera, avec toute l'attention requise, à ce que le projet à venir de la STIB soit bien conforme à cette nécessité de limiter le trafic de transit entrant dans la commune.

Toujours en termes d'évolution à venir du plan de circulation, une réponse ferme et définitive, coordonnée avec Infrabel, Bruxelles Mobilité et la commune de Ganshoren, devra être arrêtée quant à **l'accessibilité du quartier de la gare**, en particulier des territoires de Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren sis au nord de la ligne de chemin de fer n°50. La suppression du passage à niveau de la rue Nestor Martin est en effet prévue d'ici quelques années. Or, en l'absence de tout ouvrage d'art carrossable (tunnel) en remplacement, cette suppression se traduirait par un important enclavement du quartier et une perte totale de maîtrise quant à son avenir. Elle ne pourrait que condamner ou handicaper les perspectives ambitieuses, en termes d'équipements (cf. page 90 le projet de recyclerie) ou de revitalisation urbaine (cf. pages 32 et 33), portées tant par Berchem-Sainte-Agathe que par Ganshoren (cf. parc d'entreprises Citydev « Darwin »).



Avant l'instauration en 2020 d'une circulation à sens unique (à droite), le franchissement du passage à niveau de la rue Nestor Martin présentait des situations très dangereuses sur le plan de la sécurité routière (à gauche).

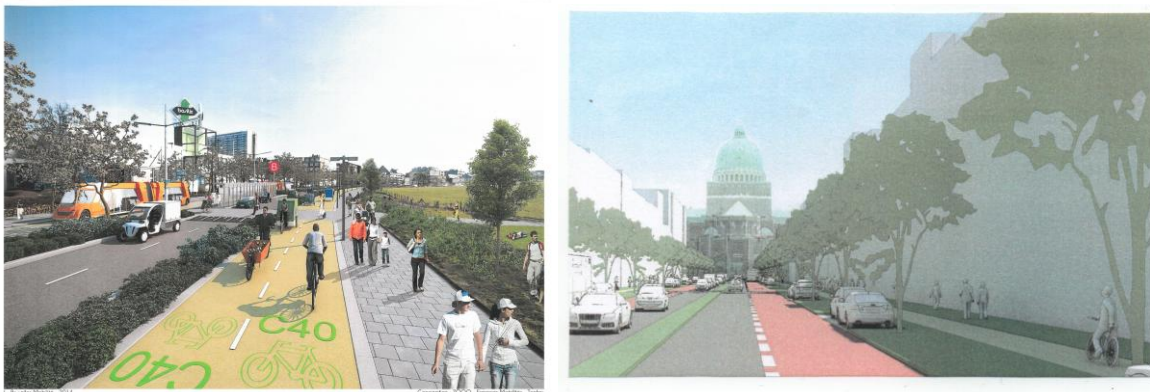
Précisions ici que l'optique d'aménager un tunnel rue Nestor Martin est celle qui avait fait l'objet d'un consensus en 2007, à savoir celle d'un tunnel de « service », d'une ampleur limitée et uniquement destiné à une desserte locale vers des équipements et activités économiques importantes pour les deux communes.

Concomitamment à l'aménagement de ce tunnel, les circulations carrossables avec la Flandre (chaussée de Gand et Tieboutstraat) seraient supprimées. Avec le double avantage d'éviter l'afflux de trafic de transit depuis Zellik vers Ganshoren et d'apaiser un quartier qui est appelé à connaître d'importants développements résidentiels (projet Matexi rue de la Technologie, etc.). Le projet visé ici reste donc modeste et n'imposera pas pour Infrabel les investissements démesurés imaginés par le passé (celui d'un tunnel entre l'avenue Marie de Hongrie et la rue de la Technologie).

Efficienc e du réseau des voiries régionales

Le corollaire à une protection significative face au trafic de transit, est le renforcement de l'efficienc e des voiries régionales comme axes de transit (condition à l'apaisement des quartiers) par un meilleur phasage des feux, une simplification de leur organisation, une protection accrue des quartiers avoisinants, etc. Berchem-Ste-Agathe plaide auprès des instances bruxelloises responsables, Bruxelles Mobilité en particulier, pour que les axes régionaux restent fluides et efficaces pour leur fonction de transit. Rappelons qu'au PRDD (carte 20), l'avenue Charles Quint et la chaussée de Gand sont qualifiées de « **corridors de mobilité** » (cf. carte 4.12.), lesquelles ont été définis comme suit : « *ces grands axes irriguent la ville et permettent à terme de se déplacer efficacement* ».

Or, les récentes interventions menées par la Région (réduction de capacité) **avenue Charles Quint**, sur Ganshoren, près du carrefour Panthéon - Gloires Nationales, inquiètent par leurs effets contradictoires et leurs tendances à rejeter le trafic vers les voiries locales. Il y a moins de 10 ans, la configuration était à 3 bandes dans le sens entrant de la ville. Elle a été ramenée récemment à 2 bandes, puis... 1 bande à l'arrivée de la pandémie du Covid 19. N'est-ce pas excessif ? Dans le cadre de la spécialisation régionale automobile des voiries, l'avenue Charles Quint est un axe « Plus », le plus haut niveau hiérarchique qui soit. Quid si elle n'est pas en mesure de remplir cette fonction ?



Toutes les dernières illustrations (informelles) en date produite par Bruxelles Mobilité pour un réaménagement à venir de l'avenue Charles Quint (sur Berchem-Sainte-Agathe à gauche et sur Ganshoren à droite) sont celles d'une chaussée à 1x1 bande de circulation. Une déhiérarchisation du réseau routier qui se ferait en premier lieu au détriment de Berchem-Ste-Agathe.

L'avenue est le 3^{ème} plus important point d'accès automobile de la Région et le seul point relativement (mais difficilement) direct permettant un accès depuis l'ouest du pays au centre-ville pour les camions. Quid pour la ville de demain alors que les alternatives en termes de plate-forme logistique pour le transport des marchandises sont balbutiantes au mieux, inexistantes au pire ? Même dans un schéma très volontariste de réduction du trafic, espérer qu'une seule bande de trafic puisse suffire est illusoire et inquiète. Le trafic contraint par manque de fluidité des voitures et des camions percolera à travers Berchem-Sainte-Agathe, suivant les « malvenues » (pour les Berchemois) trajectoires proposées par des applications comme Waze...

La commune de Berchem-Ste-Agathe se doit donc d'être très attentive aux choix finaux qui seront pris dans le cadre de l'étude en cours du réaménagement de l'avenue Charles Quint. Si le retour au schéma d'une avenue à 2x2 bandes est apparemment (et depuis peu) acté par la Région, il importera de s'assurer qu'il en sera bien ainsi à l'aboutissement des travaux.

Le réaménagement de l'avenue Charles Quint sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe (qualifiée au PRDD - carte 21 - « d'axe pénétrant à transformer en boulevard urbain ») se devrait en outre d'être plus ambitieux sur le plan urbanistique, afin de permettre l'émergence d'un nouveau quartier durable mixte, pleinement dans l'esprit voulu par le P.R.D.D. et de ce qui est requis pour une « zone d'intérêt régional » (Z.I.R.) qui est une des plus importantes portes de ville de la Région (cf. pages 32 et 33).

Les ambitions urbanistiques régionales ne doivent pas se limiter à l'est de Bruxelles (Beaulieu, Josaphat, Colonel Bourg). Elles doivent prendre en considération l'ouest bruxellois, tout aussi essentiel pour le devenir de la Région.

Au débouché de l'E40, après la ligne de chemin de fer n°50, l'avenue Charles Quint devrait être mise en tunnel dans sa section entre la chaussée de Zellik et l'avenue des Bardanes, ceci à l'instar du tunnel OTAN récemment aménagé à Haren (ceci à moins que le sous-sol de l'avenue Charles Quint soit dédié de manière volontariste à l'accueil d'une ligne de métro – cf. plus loin). Le contrôle de la capacité du trafic entrant dans la Région subsisterait comme aujourd'hui (feux existants) mais la mobilité et ses impacts seraient bien mieux organisés plus en aval :

- fin de la barrière urbaine que constitue aujourd'hui l'avenue Charles Quint entre le quartier de la gare et le reste de Berchem-Sainte-Agathe ;
- réorganisation facilitée des accès vers la Z.I.R. et ses activités commerciales ;
- sécurisation accrue du quartier et apaisement dans un environnement plus résidentiel (cf. projet de « Porta Agatha ») ;
- efficacité accrue des transports publics (le tram 82 notamment), par suppression du point noir du carrefour entre l'avenue Charles Quint et de la chaussée de Gand ;
- amélioration générale des conditions pour la mobilité douce (cyclistes, piétons) ;
-



Avenue Charles Quint : un incontestable effet de « barrière urbaine » dénué de tout aménagement visant à en tempérer les effets.

A une échelle plus modeste, une telle intervention serait le pendant de réaménagements tels le Big Dig à Boston, le Ronda del Mig à Barcelone, la couverture de l'A2 à Maastricht. Des interventions qualitatives contemporaines qui ne s'inscrivent nullement dans une perspective du tout à l'auto, bien au contraire...

Le cas de la **chaussée de Gand** interpelle également car elle multiplie les difficultés :

- chaos fréquent au carrefour de la place Schweitzer (croisement de la chaussée de Gand et des avenues Goffin et Roi Albert), nécessitant sa gestion aux heures de pointe par un policier (contrat de mobilité). Une idée est de profiter des prochains besoins de réaménagement de la STIB (quai de trams à adapter pour les motrices 4000) pour y intégrer des correctifs améliorant la fluidité et la sécurité des lieux, ainsi que la qualité des espaces de séjour ;
- le sens unique « fictif » de la section entre l'avenue Charles Quint et la chaussée de Zellik, où subsiste depuis de nombreuses années une situation des plus malsaines pour les utilisateurs.



Chaussée de Gand (carrefour avec la chaussée de Zellik), le sens unique que personne ne respecte... (à gauche) ; Le plan de réaménagement d'origine de la place Schweitzer (2013) n'a pas été une réussite sur le plan de l'organisation de la circulation des divers usagers et mériterait l'une ou l'autre correction (à droite).

En conclusion, indépendamment d'un éventuel et hypothétique (car il est prévu depuis 30 ans !) réaménagement complet de l'avenue Charles Quint, il est de l'intérêt de tous que des mesures correctrices soient mises en œuvre par la Région pour ces deux axes majeurs afin qu'ils contribuent pleinement une mise en œuvre efficiente du Plan Good Move.

Transfert modal

On ne peut que plaider en faveur de l'organisation efficiente d'un **transfert modal entre la ville et sa périphérie** (cf. illustration ci-dessous, page 122). Cela passe par le développement d'un parking de transit P+R au débouché de l'E 40 (cf. carte 4.12.), maintes fois promis et jamais réalisé (cf. le PRAS adopté en 2001).

Un tel projet devrait être conçu en mettant l'accent sur une coordination interrégionale, dans le cadre du réaménagement du Ring 0. A l'évidence, ce sont des matières qui doivent être coordonnées entre les régions et avec le fédéral (S.N.C.B.). Ce sont des objets qui sortent du champ d'action des communes, qui subissent et espèrent, mais ne peuvent agir d'elles-mêmes.

Les ambitions actuelles de la Flandre sont en tous les cas beaucoup trop modestes :

- le master-plan encadrant le réaménagement du Ring prévoit un unique parking de transit, de ± 100 emplacements, localisé à la gare de Grand-Bigard ;
- il est dommage qu'aucun parking de transit ne soit envisagé avec le terminus du tram 19 à Grand-Bigard. Cette ligne est reliée au métro (station Simonis) et sa fréquence de desserte est importante. Elle bénéficiera en outre, dans quelques années, d'un matériel à haute capacité (tram 4000). L'actuel P+R est totalement insatisfaisant (± 20 places) et inutilisable pour les navetteurs, car il sert de stationnement longue durée pour les riverains ! Il subsiste pourtant des terrains à proximité immédiate du terminus du tram 19 pour aménager un P+R capacitif et de qualité.



Diverses options sont envisageables pour l'installation d'un P+R dans le quartier de la gare : par un ouvrage d'art spécifique en voirie (cf. à gauche, un exemple à Genève) ou par partenariat avec un opérateur immobilier (cf. à droite, le vaste domaine des grandes surfaces commerciales du quartier).

4.2.2. Renforcer l'offre en transports publics

Le transport public doit gagner en attrait pour les habitants, par l'amélioration, dès le court terme, de l'offre des réseaux desservant la commune. Il convient aussi qu'il participe pleinement à l'émergence d'un système de déplacement multimodal (e.a. utile aux navetteurs) - cf. carte 4.12., lequel fait aujourd'hui complètement défaut en cette partie de la métropole bruxelloise.

Amélioration des réseaux STIB et De Lijn

La STIB étant le principal acteur de l'offre en transport public à Berchem-Sainte-Agathe, il est assez normal que le « carnet de revendications » de la Commune s'adresse prioritairement à celle-ci :

- **l'efficacité des lignes de transport parcourant la chaussée de Gand, l'axe Brusselstraat - Roi Albert - Goffin - Hôpital Français et l'avenue Charles Quint devrait être réévaluée par la STIB dans le cadre de son programme Avanti ;**
- par rapport à l'articulation du réseau, le **déplacement du terminus de la ligne de bus 20 depuis Hunderenveld à Jean Monnet** semble désormais acquis (meilleure desserte). Cela simplifiera **l'organisation future du carrefour du Hunderenveld** (projet de réaménagement à l'horizon 2025) et offrira une meilleure desserte pour les générateurs de déplacements que sont le complexe omnisports, l'école des Lilas, le projet « Porta Agatha » et le complexe résidentiel dense du Parc Jean Monnet ;
- il y a lieu de se préparer au mieux à la **desserte de la ligne 19 par des trams 4000**. Elle est attendue à l'horizon 2025 et impliquera des travaux d'adaptation de la ligne, plus particulièrement place Schweitzer et avenue du Roi Albert. Il convient que les adaptations nécessaires des quais d'embarquement soient bien réfléchies et le résultat d'une collaboration étroite entre la STIB et les services techniques communaux ;
- la Commune et la STIB doivent également se concerter afin d'améliorer les conditions d'exploitation des lignes de bus 20 et 87. Leur passage dans le réseau des voiries locales berchemoises est localement (rue de Grand-Bigard notamment) pénalisé par l'étroitesse des voiries et les interférences avec le trafic automobile. Un motif qui plaide également en faveur d'une réduction marquée du trafic de transit au sein des quartiers résidentiels ;
- enfin, la Commune plaide pour une offre en transports publics plus fréquente et étendue en soirée, avec recours à un matériel adapté. Il ne pourrait qu'être contre-productif (également en termes d'usure de l'infrastructure) d'exploiter la ligne de tram 19 à 23h à l'aide de trams 4000 ! Une meilleure adaptation de l'offre à la demande serait de bon aloi.



Le passage des bus de la STIB n'est pas toujours des plus faciles parmi les étroites rues berchemoises.

Pour De Lijn, les besoins d'amélioration sont équivalents à ceux de la STIB pour les lignes parcourant les axes Roi Albert - Goffin - Hôpital Français (ligne 355) et l'avenue Charles Quint (lignes 212-213 et 214). Cette dernière est particulièrement cruciale pour De Lijn, ces lignes étant le fer de lance de la desserte entre le centre-ville et les territoires périurbains d'Alost et de Ternat. Le projet de réaménagement de l'avenue Charles Quint (cf. plus haut) doit naturellement prendre en considération les besoins inhérents à l'exploitation de ces lignes.

Amélioration du réseau SNCB

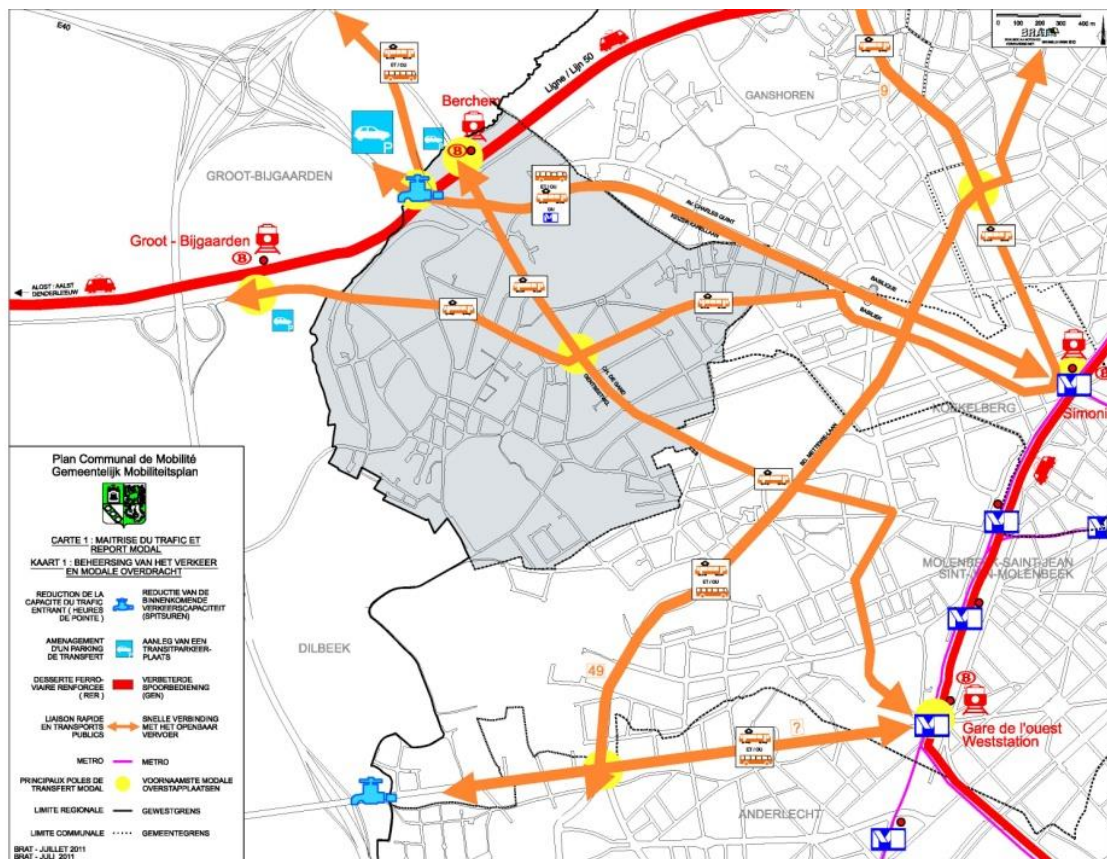
Il y a lieu d'obtenir une **desserte SNCB renforcée à la gare de Berchem-Sainte-Agathe** (cf. carte 4.12.), avec un Plan S (RER) enfin mis en œuvre. Ce dossier traîne depuis 3 décennies et n'a suscité que d'amères déceptions. La remise en ordre de la gare de Berchem-Sainte-Agathe et la suppression des passages à niveau de la ligne 50 ont pris un retard inimaginable. La fréquence de desserte en train est pour sa part restée ce qu'elle était il y a 25 ans... Elle est des plus faibles. Aujourd'hui une amélioration significative est annoncée par la SNCB pour la ligne 50 vers 2025 : il y aura le passage de deux trains par heure et par ligne et une desserte étendue en soirée. Une perspective favorable même si elle reste en-deçà de la motion adoptée par les communes du nord-ouest bruxellois en décembre 2022 (elle revendique ainsi le passage en semaine d'un train S tous les quart d'heure).

A moyen et long termes, disposer d'une réelle ligne de force du réseau de la STIB

Le renforcement de l'offre en transport public doit également se concevoir dans une perspective à plus long terme, tenant compte des évolutions urbanistiques en cours et/ou souhaitées, ainsi que des développements attendus pour les autres modes de déplacements.

Dans cette optique, il convient tout d'abord de revendiquer une **meilleure desserte de l'Ouest Bruxellois avec une ligne de force du réseau de la STIB (métro ou tram av. Charles Quint...) jusqu'à la gare de Berchem-Sainte-Agathe** (cf. carte 4.12.), voire jusqu'à Grand-Bigard. De telles lignes de force existent en plusieurs lieux de la région (Heysel, Stockel, Herrmann Debroux, Erasme) mais elles font défaut par rapport à un des principaux points d'accès à celle-ci, l'avenue Charles Quint et l'échangeur autoroutier de Grand-Bigard.

Ce manque a été reconnu par la Région de Bruxelles-Capitale puisqu'elle a commandité en 2018, via Bruxelles-Mobilité, une « étude sur le prolongement du métro à l'ouest de Bruxelles ». Hormis l'annonce d'un coût de 300 à 450 millions pour une extension du métro jusqu'à Grand-Bigard et l'évocation d'un scénario alternatif limitant ce prolongement à la Basilique de Koekelberg, on ne sait hélas pas grand-chose de cette étude. Le projet, sans même évoquer sa concrétisation, ne sera apparemment pas à l'agenda avant l'horizon 2040.



Le schéma général de maîtrise du trafic et de report modal porté par le Plan Communal de Mobilité de Berchem-Sainte-Agathe (2012) reste d'actualité. Mais sa concrétisation, qui devait bénéficier des apports de « l'étude sur le prolongement du métro à l'ouest de Bruxelles », est hélas au point mort.

L'attrait d'un tel projet est qu'il est à la croisée de points d'intérêts convergents :

- l'avenue Charles Quint est le secteur le plus densément peuplé de la commune de Ganshoren ;
- la Z.I.R. n°14 (Porte d'Ostende) fait partie, selon la Région, des pôles urbains à développer (cf. PRDD). Elle connaît et pourrait connaître une importante densification immobilière, à encadrer au moyen d'un Plan Directeur d'Aménagement (cf. page 32) ;
- la volonté de la commune est de faire du territoire de la Z.I.R. n°14 un réel pôle urbain, intégré au reste de la commune et dont la conception n'est plus celle d'un territoire bâti autour de l'usage quasi exclusif de l'automobile ;

- un important développement résidentiel (500 logements) est en cours à Zellik, à la frontière même avec Berchem-Sainte-Agathe ;
- la gare de Berchem-Sainte-Agathe permet des complémentarité inter-réseaux ;
- le réaménagement de l'échangeur de Grand-Bigard est à l'agenda du projet d'optimisation du Ring ;
- le transfert modal est à organiser et soutenir à l'interface des régions bruxelloise et flamande, que ce soit par rapport à des navetteurs automobiles de longue ou courte distances ou de cyclistes provenant de zones périurbaines et bénéficiant des futures autoroutes cyclables ;
- ...

La concrétisation d'un tel projet permettrait d'encadrer un projet de revitalisation et densification urbanistique, ainsi que de disposer de réelles lignes de force pour le transfert modal.

Un transport public intra-communal ?

Sur le strict plan de l'action communale, on pointera la volonté d'étudier la faisabilité de mise en place d'une **ligne de transport collectif intra-communale**. Il ne s'agit pas ici d'imaginer des solutions onéreuses et concurrentes avec les offres de la STIB et de De Lijn, mais de concevoir un service opérant en boucle, dans l'esprit de la « Bernavette », et permettant de drainer les habitants vers certaines activités (marché) ou animations.



A gauche, la Bernavette ; à droite, un exemple de petit véhicule dédié à une desserte de proximité (ici à Cannes).

4.2.3. Promotion de la mobilité douce

Les déplacements à pied ou à vélo sont les points clés d'un projet de « ville à 10 minutes » ; en améliorer les conditions est donc important.

Développer une dorsale de la mobilité douce

La mise en place d'une « **dorsale communale** » de la **mobilité douce** permettrait d'accroître la piétonnisation des espaces publics et leur degré d'adaptation pour les cyclistes et les PMR. Elle relierait la place de l'Initiative (quartier de la Cité Moderne) à la rue de Dilbeek (promenade verte régionale), en passant bien sûr par la place Schweitzer (cf. carte 4.12.). L'aménagement comprendrait le placement de bancs (points de repos pour les P.M.R.).



Rue de l'Eglise (à gauche) et rue du Wilder (à droite), deux maillons importants d'une future rocade de la mobilité douce.

Une praticabilité piétonne accrue

Un meilleur partage de l'espace public améliore la praticabilité piétonne des espaces publics. A titre de rappel, ces actions ont été évoquées plus haut dans le texte (points « un espace public en bon état » et « des espaces publics sécurisants »). La sécurisation des espaces publics est tributaire d'une action concertée et coordonnée en matière de déplacements. Elle est également déterminée par la manière dont on conçoit l'aménagement et la gestion des lieux.

L'espace public étant une denrée rare, il convient d'y poursuivre **la réduction du nombre d'obstacles physiques**. Cette approche concerne tous les objets qui sont superflus ou devenus obsolètes, que ce soit des poteaux, des potelets, des jardinières, des corbeilles urbaines, bancs, etc. Si leur utilité n'est pas avérée, il faut programmer leur suppression. C'est à l'avantage tant des utilisateurs (moins d'obstacles dans les déplacements, notamment pour les PMR) que du gestionnaire de l'espace public (un objet en moins à entretenir).

La Commune a entamé il y a quelques années déjà une opération de **rationalisation de la signalétique** routière verticale. Il importe de poursuivre et terminer cette opération ; de mieux exploiter les possibilités offertes par le code du gestionnaire quant à « l'accrochage » de la signalétique verticale (d'où moins de poteaux à installer sur les trottoirs). La réflexion doit aussi porter sur le bon positionnement du mobilier urbain. Il faut parfois simplement le déplacer pour en réduire l'éventuelle incommodité.

Le principe repose aussi sur une pleine adaptation des espaces de marche aux normes PMR et à une bonne accessibilité des bâtiments. Une expertise spécifique a été entreprise récemment avec le concours d'AMT concept (visant notamment à l'accès des commerces du centre de la commune). Sur base de cette expertise, une **boucle d'accès piétonne** devrait être traitée prochainement dans le centre de la commune.



La signalétique verticale a connu un développement exponentiel qui, vu l'évolution des réglementations, n'est plus toujours nécessaire : rue de l'Etoile Polaire, rue Preser (images d'archives). Il faut en poursuivre la rationalisation.

Une bonne praticabilité des cheminements et des traversées piétonnes doit être garantie. Par priorité là où il n'y a pas de trottoir conforme au R.R.U. et/ou divers obstacles (mobilier urbain, haies mal entretenues) réduisent les largeurs de passage. Un **renforcement des contrôles et des sanctions** (stationnement sauvage, respects des dispositions du R.G.P. et de la réglementation relative aux étalages commerciaux et aux terrasses) participera au renforcement de la praticabilité piétonne des cheminements.



Exemples d'obstacles aux cheminements qu'il convient de surveiller et combattre.

Améliorer les déplacements des deux-roues

Il est nécessaire de compléter et/ou adapter le réseau des axes cyclables principaux en veillant à la continuité des tracés cyclistes (cf. carte 4.4.). Plusieurs dossiers doivent être mis en chantier ou suivis :

- rénovation de la piste cyclable avenue du Hunderenveld et sa bonne connexion au réseau cycliste de Dilbeek ;
- ajout d'une piste cyclable drève des Maricolles ;
- traitement de la mauvaise « cyclabilité » de la place Schweitzer ;
- **révision (et éventuelle adaptation de tracé) des Itinéraires Cyclables Régionaux n°11 et 12** (cf. carte 4.6.), des tracés aujourd'hui « virtuels » (sans aménagements) et inefficients ;
- soutenir le développement des « autoroutes cyclistes » (les « **cyclostrades** ») depuis la Flandre et coordonner les aménagements de jonction avec le réseau bruxellois (av. Charles Quint, av. du Hunderenveld, le long de la ligne de chemin de fer n°50) ;
- intégration du vélo dans le projet de rocade communale de la mobilité douce (cf. carte 4.12.) ;
- se projeter dans un réaménagement à venir de l'avenue du Roi Albert, afin d'y donner une place aux cyclistes ;
- soutenir **l'aménagement d'un tracé cyclable venant de la rue Kasterlinden (à Dilbeek - Molenbeek) et se poursuivant jusqu'à la place Schweitzer** via la rue Kasterlinden (à Berchem-Sainte-Agathe), la rue de Grand-Bigard et la rue des Soldats (suivant un tracé plat le long d'une ligne de crête).

Au vu de nouveaux projets (travaux de la STIB pour l'exploitation de la ligne 19 par des trams 4000), des améliorations fonctionnelles seront apportées à la place Schweitzer (notamment pour les cyclistes) et au carrefour du Hunderenveld.



A l'approche de la place Schweitzer (chaussée de Gand), le cycliste se trouve dans une position plus qu'inconfortable (à gauche) ; avant de devoir se perdre dans un environnement où il ne trouve pas sa place (à droite).

4.2.4. Renforcer la sécurité routière

Le niveau de sécurité routière, quel que soit les usagers, est tributaire des vitesses pratiquées mais également des aménagements réalisés. Le concept de « ville à 30 » et les diverses sécurisations faites ces deux dernières décennies ont permis, hormis pour les grands axes routiers de la commune, d'améliorer bien des choses (cf. diagnostic). Le renforcement de la sécurité routière n'en reste pas moins un combat de tous les jours.

Ville à 30

Le passage à la « ville à 30 », en 2021, a marqué un changement important à Bruxelles bien qu'en pratique, pour Berchem-Sainte-Agathe, il ait été principalement limité à certains axes régionaux. Il conviendra d'évaluer avec la Région la pertinence du 30 km/h sur ces axes régionaux de la commune (ch. de Gand, avenue Goffin...). Il faut en effet veiller à ce que ces limitations soient cohérentes pour les utilisateurs et ne soient pas contre-productives pour les transports publics et pour la bonne fluidité des axes dévolus au trafic de transit. Par exemple, un automobiliste qui suit un tram avenue du Roi Albert a bien du mal à percevoir et comprendre pourquoi il doit circuler à 30 km/h alors que le tram n'est pas astreint à une telle limitation...

On n'oubliera pas non plus que le **projet de « ville à 30 » doit être peaufiné sur le terrain**, que ce soit à Berchem-Sainte-Agathe ou dans les autres communes bruxelloises : des signalétiques et des marquages au sol qui devaient disparaître sont toujours présents sur le terrain, l'information aux utilisateurs à la lisière de la Région est largement lacunaire, etc.

Cela étant dit, il ne peut être question de Ville à 30 sans mesures de contrôle ad-hoc. C'est pourquoi il y a lieu d'exploiter l'installation de 3 radars verbalisateurs sur les axes régionaux (chaussée de Gand et avenue Goffin) et de mettre en place un plan de rotation de l'utilisation du Lidar (radar verbalisateur mobile) sur les voiries communales.



Une vingtaine de lieux ont été équipés d'afficheurs de vitesse (à gauche, rue des Soldats) ; rien ne remplace cependant le Lidar (à droite) pour assurer un respect efficace des limites de vitesse en vigueur.

Partage de l'espace public et cohérence des aménagements

Un principe clé est naturellement de poursuivre la sécurisation des carrefours du réseau communal. Cela passe par le traitement de certaines places et placettes et de quelques angles de carrefours où les traversées piétonnes sont exagérément longues.



L'inconfort de certaines traversées piétonnes (cf. à gauche drève des Maricolles) peut faire l'objet de traitements provisoires faciles à mettre en œuvre à grande échelle (cf. à droite, un carrefour à Woluwe-St-Pierre).

Renforcer la sécurité routière signifie qu'une telle dynamique de partage de l'espace public doit être poursuivie et menée à son terme. Il convient donc de poursuivre l'adaptation du réseau des voiries au concept de Ville à 30 (mise en œuvre des principes du Plan Good Move). Elle implique cependant de définir une ligne directrice dans l'utilisation des dispositifs ralentisseurs (plateau, gendarme couché, coussin berlinois, radar...) et un plan d'implantation. Une certaine harmonisation et cohérence doivent prévaloir. Il faut aussi tenir compte des contentieux passés qui ont fait suite à l'installation de certains dispositifs (coussins berlinois et plateaux au profil trop rude) et tester l'installation de nouveaux modèles de dispositifs (cf. illustration ci-dessous).



Ce coussin berlinois placé à titre provisoire drève des Maricolles (à gauche) n'a jamais été pérennisé en raison des plaintes du voisinage ; le profil d'attaque du plateau de la rue Denie (à droite, ici en 2005) a dû être adouci pour qu'il soit moins bruyant.



En d'autres communes bruxelloises, on a souvent adopté des ralentisseurs de type « sinusoïdaux ». Ils allient un effet ralentisseur certain à la possibilité d'être franchi « en souplesse », avec moins de bruit et de vibrations pour le voisinage. Leur installation devrait être testée à Berchem-Sainte-Agathe.

Cohérence et harmonisation, au vu des réalisations passées (cf. carte 4.2.), sont également de mise pour le principe de compléter ponctuellement le réseau des passages piétons et renforcer l'éclairage des passages les plus cruciaux (abords d'écoles en particulier).

Plan d'Actions Communal de Sécurité Routière (Plan Safe System)

Une des suites du Plan Régional de Mobilité Good Move est représentée par le Plan Safe System qui vise à implémenter une véritable culture transversale de la sécurité routière parmi tous les acteurs publics. Dans ce cadre, la commune de Berchem-Sainte-Agathe sera tenue d'élaborer un **Plan d'Actions Communal de Sécurité Routière (PACSR)** pour 2024.

Une attention spécifique devra être accordée aux lieux suivants (NB : on notera que les projets évoqués ci-dessous sont pour la plupart déjà évoqués en d'autres points du P.C.D.) :

- le traitement spécifique des zones à concentration d'accidents (ZACA - cf. diagnostic) ;
- apporter les correctifs nécessaires à l'aménagement de la place Schweitzer (trajectoires plus claires, place réservée aux cyclistes, gestion moins chaotique du stationnement...) ;
- obtenir un réaménagement simplifié du carrefour Hunderenveld et une césure avec les voiries du plateau du Potaarde (rues des Chats et Potaarde) ;
- améliorer la qualité des pistes et tracés cyclables existants (ex. : avenue du Hunderenveld, ch. de Gand...) ;
- donner une meilleure visibilité à toute heure aux abords des écoles (installation de totems stylisés par exemple) et soutenir les initiatives visant à l'installation de rues scolaires ;

- les abords d'implantations scolaires fréquentées par des malentendants (Herlin, Kasterlinden instituut) ou autres porteurs d'handicap gagneraient à être dotés d'une signalétique spécifique.



Le code de la route anglais dispose d'une signalétique spécifique pour les « personnes fragiles ». Elle est très couramment utilisée, y compris en Flandre (de manière informelle). Une inspiration pour nos lieux fragiles ?

Ces évaluations et contrôles s'inscrivent donc dans la démarche plus large de monitoring et cartographie des points noirs de la sécurité routière et de labellisation (plan Safe) des actions positives entreprises.

Actions de sensibilisation et de soutien

Enfin, le renforcement de la sécurité routière ne se limite pas aux seules mesures d'aménagement. Il convient également de :

- adjoindre au CEMA un agent communal spécifiquement en charge des questions de sécurité routière (cf. le projet de Plan d'Actions Communal de Sécurité Routière évoqué ci-dessus - le projet de subvention régionale devrait se concrétiser en 2024) ;
- promouvoir les formations au Code de la Route et sensibiliser la population berchemoise à son bon respect ;
- développer les formations à l'utilisation du vélo dans les écoles, au sein de l'administration communale et des diverses associations berchemoises ;
- s'enquérir de la finalisation et mise en œuvre des Plans de Déplacements Scolaires pour toutes les écoles.



L'apprentissage à (bien) se déplacer commence dès le plus jeune âge.

4.2.5. Gestion du stationnement

Les ambitions en matière de stationnement sont variées. Elles visent tout d'abord à donner aux riverains la priorité dans l'utilisation des emplacements disponibles en voirie, à faciliter l'utilisation et à développer si possible une mutualisation d'emplacements avec le privé. Il y a lieu ensuite de « nettoyer » le cœur de la commune d'emplacements de stationnement qui encombrent l'espace public au détriment de l'animation commerciale et de l'agrément des lieux, tout en trouvant les compensations nécessaires. La recherche de solutions pour favoriser le transfert modal des navetteurs automobiles vers le réseau des transports publics est également nécessaire. Il convient enfin de ne pas oublier les besoins de stationnement propres aux nouveaux produits de la mobilité ou aux besoins spécifiques (autopartage, véhicules électriques, livraisons...), ainsi qu'aux deux-roues.

Zone bleue et évolutions à venir

Parmi les points d'attention relatifs au stationnement, il y a tout d'abord la **nécessité d'évaluer l'efficacité de l'extension de la zone bleue à tout le territoire communal**. Une première évaluation fait état d'une réduction moyenne de 10% de l'occupation des emplacements de stationnement en voirie. Une évaluation complémentaire devra prendre en compte l'efficacité et la régularité du contrôle effectué par Parking Brussels, agence régionale en charge de la gestion du parking à Berchem-Sainte-Agathe.

Il conviendra aussi de mieux juger dans quelle mesure la zone bleue (et l'extension de son horaire d'application) a permis de tempérer le problème posé par le stationnement des camionnettes sur l'espace public. Cette évaluation doit aussi viser à améliorer les services offerts par Parkings Brussels aux habitants et aux visiteurs, envisager localement le recours au stationnement payant (zones rouges et vertes), améliorer la lutte contre le stationnement irrégulier via les Sanctions Administratives Communales (SAC)...

La politique communale de stationnement devra prochainement être réexaminée (**révision du PACS de 2014**) au vu des nouvelles dispositions et impositions (un système de sectorisation par exemple) qui seront arrêtées par la Région (révision du Plan Régional de Politique du Stationnement).

Marquage du stationnement

Au quotidien, du fait d'une importante pression du stationnement automobile, des conflits se présentent régulièrement dans les quartiers entre le stationnement en voirie et celui s'opérant sur le domaine privé. En se parquant de manière « limite », voire illicite, certains automobilistes privent des riverains d'un usage normal de leur garage.

Il convient donc de **clarifier localement l'organisation du stationnement** (marquage au sol) pour permettre un accès riverain correct et faciliter le contrôle par Parking Brussels ou la police. Suivant les recommandations de la Commission Consultative pour la Circulation Routière, la Commune a procédé ces dernières années aux premiers marquages de ce type (cf. carte 4.10.). Une telle dynamique sera, à la demande, poursuivie. Elle vise en premier lieu les voiries où les accès carrossables sont les plus nombreux (cf. cartes 4.10. et 4.11.).



Avenue des Frères Becqué (à gauche) et rue des Fleuristes (à droite) : deux artères qui bénéficient depuis peu d'une délimitation précise des emplacements de stationnement.

Pour mémoire, un contrôle plus systématique des stationnements irréguliers est à l'agenda quelles qu'en soient les formes (sur les trottoirs, non-respect des restrictions en poids et volumes : minibus, camionnettes, remorques abandonnées...).

Mutualisation des emplacements

Une meilleure efficacité est nécessaire pour ce qui concerne l'utilisation des capacités de stationnement existantes. Il convient, avec l'aide de diverses instances régionales, d'établir un cadastre des parkings privés (des entreprises notamment) afin de mettre à terme en œuvre des **projets de mutualisation** de leur utilisation, que ce soit pour des riverains ou des entreprises. Les cartes 4.11. et 1.8. donnent des indications utiles pour une telle approche. Si la Commune n'a pas elle-même les moyens, ni la vocation, à gérer un tel interface entre la demande et l'offre, elle se doit de soutenir et aider toutes les initiatives privées et publiques qui peu à peu se font jour dans la région.



Les parkings d'entreprises et des grandes surfaces (à gauche, l'hypermarché Carrefour avenue Charles Quint ; à droite, un parking d'entreprises au carrefour de la chausse de Gand et la rue de Technologie) offrent des potentialités de mutualisation du stationnement.

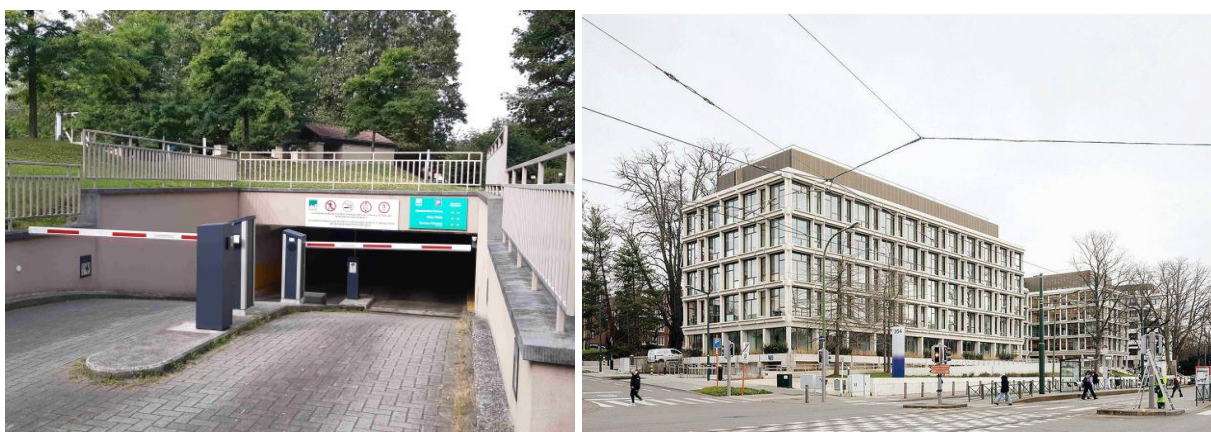
Un parking public au cœur de la commune et au débouché de l'E40 ?

La création d'un parking public souterrain, voire plusieurs, dans le **centre de la commune** doit être ambitionnée. A l'instar de ce qui s'est récemment fait à la place Reine Astrid à Jette. Une étude d'opportunité de Parking Brussels existe à ce sujet (à terme à coupler à une étude de faisabilité technique).

Un tel aménagement serait utile à divers titres (accès aux commerces et aux divers lieux clés de la vie communale), sachant qu'il permettrait opportunément de supprimer des emplacements de stationnement subsistant en surface place Schweitzer, place du Roi Baudouin ou chaussée de Gand et de libérer des espaces pour des usages bien plus qualitatifs que le stationnement. Une telle opportunité peut être saisie dans la mesure où la Commune dispose de terrains à bâtir dans le centre de la commune. Ce parking public souterrain pourrait en effet être couplé à un, voire plusieurs, projet(s) immobilier(s) à venir (cf. page 30), en s'inspirant de ce que la commune d'Evere a fait jadis.



Place Roi Baudouin : un espace qui mérite mieux qu'être un parking à ciel ouvert.



La modernisation/extension de la Maison Communale d'Evere, s'est accompagnée de l'aménagement d'un parking souterrain pour le personnel, lequel est également accessible aux riverains (à gauche) ; le nouveau centre administratif d'Uccle (à droite) comprend lui aussi un parking accessible aux visiteurs.

Rappelons (cf. ci-dessus le point relatif au transfert modal), la nécessité d'organiser le transfert entre l'automobile et les transports publics au **débouché de l'E40**, ceci à l'aide d'un P+R d'une capacité de 500 à 700 places.



L'installation d'un P+R au débouché de l'E40 doit se nourrir des erreurs commises lors de la construction du P+R CERIA-COOVI à Anderlecht (accès difficile et absence d'un lien direct avec le ring).

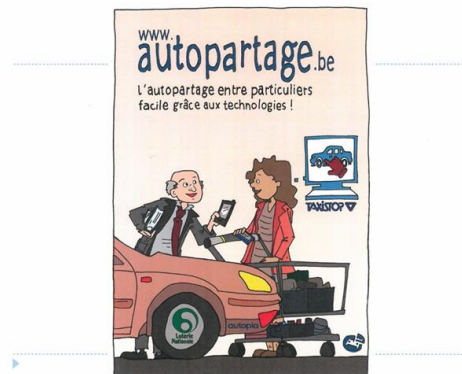
Réervations de stationnement spécifiques

Dans le domaine des **réervations spécifiques de stationnement** (livraisons, kiss & ride, handicapés), certains **points d'attention et/ou d'amélioration** doivent être cités :

- le contrôle des emplacement dédiés aux personnes handicapées doit faire l'objet d'un suivi régulier. Il y a de plus en plus d'emplacements de ce type et on doit s'assurer de leur utilité. On doit aussi veiller, dans le cadre d'une action coordonnée à l'échelle régionale, à lutter et contrer certains abus constatés en la matière ;
- une réévaluation globale des kiss & ride existant en abords d'écoles à Berchem-Ste-Agathe est nécessaire, que ce soit en termes d'utilité ou de conformité des aménagements ;
- un exercice du même ordre est utile pour les zones de livraison. Elles ne sont pas toujours des plus pratiques et le contrôle de leur non-respect par certains doit être dynamisé. Il y a en particulier l'absence de zones de livraison correctement aménagées dans le centre de la commune (secteur de la place Schweitzer). La Région a notamment installé des zones de livraisons de 1,9 m de large, inutilisables pour un camion, alors que les règles qu'elle a elle-même édictées parlent d'une largeur de 2,5 m. De telles (mauvaises) installations doivent être corrigées ;
- il faut supprimer la zone réservée aux camions avenue du Hunderenveld, une disposition tout-à-fait anachronique et pénalisante pour le quartier, que la Région elle-même ne compte plus préconiser.

Promotion de l'autopartage

Dans le domaine des réservations de stationnement spécifiques sur l'espace public, il conviendra d'évaluer l'utilisation effective des stations d'autopartage (car sharing). Il n'y a à ce jour qu'un seul opérateur présent à Berchem-Sainte-Agathe (Cambio). Or, il faut **chercher à développer ce type de réseau** (qu'il soit avec station fixe ou en libre-service, ex. Poppy) et l'ouvrir à davantage de concurrence.



Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'attirer un opérateur d'autopartage de voitures électriques à Berchem-Sainte-Agathe (à gauche) ; de nouvelles formules d'autopartage (free-floating) doivent être prises en considération (à droite).

Accueil des véhicules électriques

La Commune ambitionne également de **développer l'équipement de l'espace public en bornes de recharge électrique**. Une première phase d'implantation vient d'être exécutée (cf. carte 4.9., avec 9 stations - 2 points de recharge par station) et 6 nouvelles stations sont prévues prochainement. Il conviendra d'en tirer le bilan (d'utilisation) avant d'envisager de nouvelles phases en voirie.



Exemples des récentes installations de recharge pour voitures électrique aménagées à Berchem-Sainte-Agathe (rue de Grand-Bigard, à gauche, avenue Marie de Hongrie, à droite).

Globalement, il convient également d'encourager l'installation de bornes de recharge sur les domaines privés, Sibelga ambitionnant l'installation de 11.000 bornes à Bruxelles (en et hors voirie) d'ici à 2030. Les imposer lors de la délivrance de certains P.U. (grands magasins).

Stationnement des deux-roues

Face aux développements enregistrés dans l'utilisation des deux-roues et de l'essor du vélo électrique, un **accroissement des capacités de stationnement est nécessaire** (cf. cartes 4.6. et 4.13.), plus spécifiquement à proximité des établissements d'enseignements et des aires de jeux ou de délasserment. Beaucoup de besoins au sein des quartiers sont insuffisamment rencontrés à ce jour.

Il y a également lieu :

- d'évaluer l'utilisation effective des stations Villo ! et juger si son extension (cf. carte 4.13.) reste du domaine du possible ;
- d'évaluer l'utilisation des 31 « drop-zone » récemment délimitées pour les 2 roues libre-service ;
- suivre le déploiement des boxes-vélos et leur utilisation ;
- développer les garages collectifs pour vélos et les installations adaptées aux vélos cargos, ainsi que les possibilités sécurisées de recharger les vélos électriques ;
- d'équiper certains lieux clés (centre de la commune) d'installations permettant le stationnement des motos.



Berchem-Sainte-Agathe compte 8 stations Villo ! (à gauche) et a l'ambition d'en avoir 12. Mais ce projet régional n'évolue plus depuis quelques années ; Les « drop zone » pour les trottinettes (à droite), dont on devra évaluer la bonne utilisation.

CHAPITRE 5 : ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT

Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement au devenir des grands espaces verts berchemois, aux modalités de développement des maillages vert et bleu et aux divers paramètres environnementaux (bruit, qualité de l'air et des sols, eaux usées, biodiversité) qui déterminent le cadre de vie et sa durabilité face aux enjeux de demain.

5.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 5.1. à 5.5.

5.1.1. Maillage vert

Berchem-Sainte-Agathe vise depuis de très nombreuses années déjà en la mise en place d'un maillage vert de qualité, ceci parfois au prix de combats longs et difficiles. Sans certains aléas de l'histoire (cf. pages 6 à 9), mais aussi sans une action volontariste de la Commune, les espaces verts du Zavelenberg, du Hoogveld, du bois du Wilder et du Kattebroek, pour ne citer que les plus importants, auraient en effet été entièrement urbanisés. Trop peu de personnes s'en souviennent aujourd'hui. Ces grands espaces verts ont une fonction « d'aération » importante à l'échelle locale, de tempérence des extrêmes climatiques, de non imperméabilisation des sols, de couloirs utiles à la biodiversité, etc.



Le Kattebroek (à gauche) : suivant le Plan Général d'Aménagement (P.G.A.) de 1956, ce lieu serait aujourd'hui occupé par de hauts immeubles ; bois du Wilder (à droite) : le même P.G.A. consacrait cet endroit à l'installation d'une école et d'un lotissement.

Aujourd'hui, on ne peut évoquer cette sauvegarde et amélioration du maillage vert sans pointer le rôle de plus en plus prépondérant et bénéfique de Bruxelles Environnement, en exécution du Plan Régional Nature.

On notera aussi, dans un cadre plus prospectif, l'émergence d'une vision transrégionale de renforcement du maillage vert (étude Open Space Brussels). On ne peut qu'espérer qu'elle débouche sur des réalisations concrètes à l'avenir.



Prairies du Zavelenberg et parc Saint-Moulin : diverses pièces importantes du maillage vert berchemois.

Le maillage vert se construit aussi au départ de l'espace public. La dynamique de **verdoisement de l'espace public** a conduit à ce qu'au cours des 20 dernières années le nombre d'arbres d'alignement est passé de 750 à 1.200 (soit + 60% par rapport à la situation de 2000). L'aménagement et l'entretien de parcs, squares, parterres et jardinières disposées sur l'espace public (cf. cartes 3.1., 5.2. et le chapitre relatif aux espaces publics) y tiennent également un rôle. Une importante dynamique de rationalisation dans la gestion de ces espaces est à l'œuvre depuis quelques années. Elle vise davantage de durabilité et la sélection d'essences végétales intéressantes sur le plan de la biodiversité.



L'embellissement des parterres communaux est aujourd'hui plus durable et respectueux de la biodiversité que par le passé.

Les **potagers** représentent une autre facette du maillage vert. Les principales structures existantes (cf. carte 5.3.) sont gérées par Bruxelles Environnement ou par la Commune. Après une première installation lors de l'aménagement du bois du Wilder (1992), Bruxelles Environnement a régulièrement développé son offre en parcelles potagères à Berchem-Sainte-Agathe : au site du vieux poirier (2010), au Zavelenberg (2014) et enfin au Kattebroek (2015).

De son côté, la commune a récemment (2019) réaménagé le vaste potager de l'Allée Verte. Elle devrait en faire de même pour le site Soldats-Comhaire (potager en intérieur d'îlot). Elle a aussi installé deux petites structures rue des Fleuristes et à Pie Konijn (CPAS), ainsi qu'un petit verger rue Heylens.

On doit par ailleurs constater (cf. cartes 5.3. et 1.7.) la quasi disparition au cours de ces 20 dernières années des potagers privés. Installés sur des terrains à bâtir, ils ont été remplacés par des constructions.

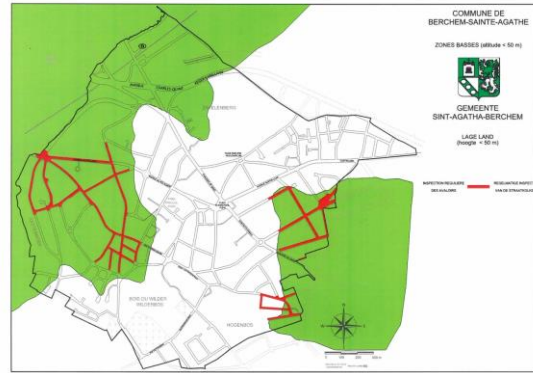
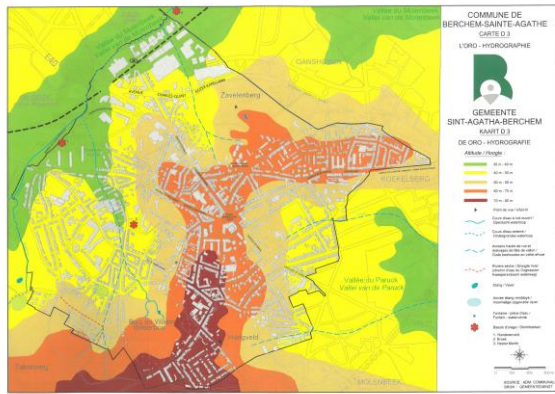


Le potager du Kattebroek, rue des Chats (à gauche), et le potager de la rue des Fleuristes (à droite), exemples d'aménagements récents de Bruxelles Environnement et de la Commune.

5.1.2. Maillage bleu et gestion des eaux usées

Le **ruisseau du Molenbeek**, affluent de la Senne qui délimite à l'ouest la frontière avec les communes d'Asse et de Dilbeek, est l'élément constitutif majeur du maillage bleu à Berchem-Sainte-Agathe (cf. carte 5.4.). Ses deux affluents berchemois, qui ont leur source au bois du Wilder et au Zavelenberg, ont, sur la majeure partie de leur tracé, été « enterrés » lors de l'urbanisation de la commune. Avant même l'urbanisation de la commune, l'écoulement des eaux de ces deux affluents n'avait qu'un caractère intermittent dans les têtes de vallon. Le constat est le même pour les vallons du Paruck (avenue de la Basilique) et du Korenbeek (rue du Grand Pré), sis à l'est de la commune et donnant sur un autre bassin versant (celui du Paruck).

L'écoulement des eaux de pluie et du réseau d'égouts (cf. carte 5.5.) sont régis par la topographie (cf. carte 5.4.). La ligne de crête marquant la rive gauche de la vallée de La Senne (vallée principale), qui à Berchem-Sainte-Agathe court grosso modo du Scheutbos (rue Kasterlinden) à la Basilique de Koekelberg (Cité Moderne et avenue Charles Quint), scinde le territoire en deux bassins principaux, celui du Paruck, à l'est, et celui du Molenbeek, à l'ouest. La différence de hauteur entre les parties hautes et basses des bassins (50 mètres) est suffisamment importante sur une courte distance pour qu'il y ait un effet de pente marqué. Ce dernier est un facteur susceptible d'accélérer la formation d'inondations (en concentrant plus rapidement les eaux d'écoulement vers le point le plus bas).



Le territoire Berchemois se répartit de part et d'autre d'une crête de la vallée de la Senne. Elle culmine à ± 80 m d'altitude, près du cimetière communal. Le point le plus bas, rue de de la Technologie, est à 30 m d'altitude (à gauche) ; En 2005, Berchem-Ste-Agathe a été victime d'importantes inondations (en rouge sur la carte à droite, les rues où des riverains ont subi des dégâts). Elles ont par la suite généré diverses interventions hydrauliques (construction de bassins d'orages, etc.) qui ont amélioré la situation, mais sans mettre définitivement fin aux risques d'événements fâcheux (NB : les inondations observées en juin 2021 ont touché un nombre de lieux plus réduit qu'en 2005).

L'urbanisation du 20^{ème} siècle, marquée par une politique du « tout à l'égout », d'assèchement des zones humides (installation de collecteurs drainants), d'enfouissement des cours d'eau à l'air libre, etc. a induit un appauvrissement important du maillage bleu. La reconstitution d'une pièce d'eau lors de l'aménagement du bois du Wilder (il y a ± 30 ans) a été un tournant en la matière. Elle a été suivie par la remise à l'air libre en 2015 d'une section du Molenbeek (au Kattebroek). La Commune s'inscrit depuis dans diverses démarches de requalification du maillage bleu.

Le territoire est doté **d'égouts** partout, avec un réseau organisé selon une quinzaine de sous-bassins (cf. carte 5.5.). Compte tenu du fait que la gestion des égouts a été déléguée à l'intercommunale Vivaqua, l'attention de la Commune ces 10 à 15 dernières années a pu, dans le cadre du **Plan Pluie Régional** (aujourd'hui intégré au Plan de Gestion de l'eau 2022-2027), davantage se porter sur les questions de prévention des inondations.

Les cinq lignes de force du Plan Pluie sont :

- lutter contre le réchauffement climatique ;
- diminuer l'impact et stopper la croissance de l'imperméabilisation des sols ;
- repenser le réseau d'égouttage (maillage gris) notamment par le biais de collecteurs et de bassins d'orages ;
- accentuer le maillage bleu afin de favoriser l'écoulement le plus judicieux possible des eaux pluviales ;
- prévenir la construction dans les zones à risque.

A Berchem-Sainte-Agathe, l'application de ces principes s'est concrétisée par :

- la remise à l'air libre en 2015 du cours du Molenbeek rue des Chats (projet ScaldWIN, un subventionnement européen visant à améliorer la qualité des eaux de surface du bassin de l'Escaut) ;
- la construction en 2015 du bassin d'orage Hunderenveld (8.000 m³) ;
- la construction en 2019 du bassin d'orage Broek (2.000 m³) ;

- l'aménagement du chemin d'eau du Cognassier (2020), aussi dénommé « rivière urbaine ».

Des aménagements techniques qui ont servi, mais n'ont pas empêché un débordement du Molenbeek en juin 2021 et l'inondation de nombreux jardins du quartier. Des mesures correctrices et de prévention sont certainement encore à prévoir.



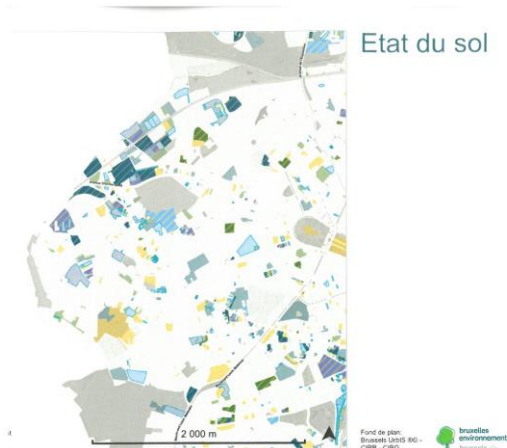
Le Molenbeek peu après sa remise à l'air libre en 2015 (à gauche) ; Le chemin d'eau du Cognassier est agrémenté de plusieurs panneaux d'information didactique (à droite).

5.1.3. Les sols

La nature des sols a longtemps été le parent pauvre des politiques d'aménagement. L'urbanisation intensive du 20^{ème} siècle n'a en effet guère accordé d'attention aux zones humides ou aux pollutions engendrées par des activités antérieures (industrielles en général). Berchem-Ste-Agathe n'échappe pas au fait que l'on a parfois laissé construire là où il aurait mieux valu s'en abstenir.

Sous l'impulsion de Bruxelles Environnement, une perception et une gestion beaucoup plus sérieuse des choses se sont mises en place. La sauvegarde et la réhabilitation des zones humides se développe, l'assainissement des sols est devenu une réalité. Divers indicateurs sont nés à cet effet (cf. les cartes d'humidité et d'état du sol disponibles sur le site internet de Bruxelles Environnement).

Aujourd'hui, la commune ne peut que souscrire aux ambitions portées par la stratégie Good Soil, placée sous l'égide de Bruxelles Environnement, et participer, à sa mesure, aux objectifs d'améliorations poursuivis.



La carte d'état du sol de Bruxelles Environnement pointe les terrains dont la qualité est sujette à caution ; à droite, le site Fichet avenue de Selliers de Moranville, où un assainissement du sol sera nécessaire avant sa reconstruction (en logements).

5.1.4. Faune et flore

La faune en un milieu densément urbanisé comme Berchem-Sainte-Agathe ne peut évidemment qu'avoir un caractère relativement limité, voire résiduaire. Les milieux plus ouverts et préservés de l'ouest de la commune y ont permis le retour du renard et, plus occasionnellement, de fouines. La présence de lérots, un petit rongeur nocturne de la famille du loir, est également attestée au bois du Wilder.

L'avifaune est la branche faunistique la plus diversifiée et, à Berchem-Sainte-Agathe, elle permet l'observation d'oiseaux rarement vus dans la Région, comme le chardonneret, le rouge queue, le martin-pêcheur ou le cracoucass. Il y a aussi plusieurs groupes de moineaux présents sur le territoire.

La flore dispose d'une certaine reconnaissance par la haute valeur biologique attribuée (au PRAS plus particulièrement) au Zavelenberg, au Kattebroek et au bois inondable de la rue de l'Azur. L'hellébore verte, présente au Zavelenberg, est extrêmement rare à Bruxelles.



L'hellébore verte, l'edelweiss berchemois présent sur le site du Zavelenberg ; les moineaux (à droite) sont encore régulièrement vus à Berchem-Ste-Agathe.

On notera que 137 arbres remarquables sont répertoriés à Berchem-Sainte-Agathe.

Berchem-Sainte-Agathe est malheureusement virtuellement absente du réseau nature de Natagora.

5.1.5. Bruit et qualité de l'air

Les données relatives au bruit et à la qualité de l'air sont principalement produites et/ou compilées par Bruxelles Environnement (données des points de mesure et cartographies sont disponibles sur leur site internet). Les caractéristiques des nuisances principales affectant le territoire de Berchem-Ste-Agathe sont connues de longue date. Nonobstant la pollution générale engendrée par le chauffage domestique, elles sont surtout engendrées par le trafic automobile et le survol par les avions.

L'essentiel du territoire berchemois se situe à un niveau de bruit « calme » en journée (45 et 55 dB) et « très calme » la nuit (moins de 45 dB). Les abords des voiries principales (avenue Charles Quint, chaussée de Gand, avenues du Roi Albert et Goffin...) sont « bruyants » (55 à 70 dB), voire « très bruyants » (plus de 70 dB) en journée. L'avenue Charles Quint est particulièrement exposée, étant même répertoriée parmi les « points noirs acoustiques » de la Région.

Les quartiers situés à l'ouest de la ligne de crête qui court du Scheutbos au Zavelenberg, en passant par la place Schweitzer, sont exposés au bruit de fond généré le ring autoroutier. Le problème se fait évidemment le plus sentir pour les quartiers les plus proches de Dilbeek (rue des Chats, plateau du Potaarde). On notera que cette section du ring est dénuée de tout équipement qui permettrait d'en atténuer le bruit.



La proximité de l'E40 et du Ring 0 ne sont pas sans impact sur la santé (à droite) ; Par vent de nord-est, le survol de Berchem-Sainte-Agathe par des avions à l'atterrissage peut être agaçant.

Berchem-Sainte-Agathe a par le passé été longtemps affectée par le survol d'avions au décollage (la route « Chabert »). Si celle-ci a été abandonnée en 2002, les problèmes se présentent aujourd'hui avec des avions à l'atterrissage (utilisation de la piste 07 gauche). Par vent d'est ou de nord-est, on assiste au défilé à la queue leu leu d'avions à basse altitude. Le nord du territoire est le plus touché par cette lancinante perturbation.

Berchem-Sainte-Agathe compte une station de mesure de la qualité de l'air, au bois du Wilder. Elle est qualifiée de « caractéristique d'un environnement peu affecté par le trafic routier ». La commune a par ailleurs participé en 2021 à l'opération « Les Chercheurs d'Air », laquelle a permis de relever pendant une année la qualité de l'air de 5 écoles berchemoises. Même si les seuils relevés y sont une fois supérieurs à ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé, ils comptent cependant parmi les meilleurs dans la Région. Dans ce contexte, on notera que le passage en 2021 au concept de « Ville à 30 km/h » vise tant à réduire les émissions sonores, que celles des polluants automobiles.



La mise en place de la « ville à 30 km/h » (ici chaussée de Gand) ne poursuit pas qu'un objectif de sécurité routière, il s'intègre également à une politique globale de réduction des nuisances (bruit, air).

L'instauration en 2018 d'une « Low Emission Zone » a permis le bannissement des véhicules les plus polluants au sein de la Région. Le projet devrait aboutir au bannissement des moteurs thermiques en 2035. D'importantes avancées sont donc programmées à moyen terme. Elles devraient permettre de drastiquement réduire tant la pollution atmosphérique qu'acoustique à Berchem-Sainte-Agathe.

5.2. VOLET STRATEGIQUE (illustration cartographique : carte 5.6.)

Asseoir une stratégie environnementale cohérente et transversale implique d'intensifier les maillages vert et bleu et d'en améliorer les qualités. Cela nécessite aussi d'agir afin de préserver la biodiversité du patrimoine naturel et d'atténuer les nuisances qui affectent l'environnement et le cadre de vie berchemois. A ces objectifs, s'ajoute le principe d'un redéveloppement du maraîchage, une des images de marque de Berchem-Sainte-Agathe jusqu'à la fin des années 1960. Une contribution sans doute symbolique et modeste, mais qui permettrait tant une revalorisation patrimoniale et de « circuits productifs courts », que l'inscription à des projets pédagogiques et de cohésion sociale.

5.2.1. Accessibilité aux espaces verts

On rappellera tout d'abord que les enjeux relatifs aux parcs publics, qui sont évidemment une composante significative des espaces verts berchemois, ont été traités au sein du chapitre relatif aux espaces publics.

Il y a trente ans encore, aucun des grands espaces verts berchemois n'était accessible au public. Depuis, le bois du Wilder, le Zavelenberg et le Kattebroek (promenade verte) ont été « ouverts » au grand public et aménagés à cet effet. L'agrément et la commodité offerts par ces accès contribuent à la qualité du cadre de vie berchemois. **Une telle dynamique peut utilement être poursuivie** avec :

- l'aménagement projeté au Zavelenberg d'un sentier de ceinture à la lisière ouest de la réserve, via le Donderbos. Ce sentier permettrait de « faire le tour » du Zavelenberg sans avoir à quitter la réserve naturelle ;
- la mise en valeur espérée des prairies du Hoogveld (cf. ci-dessous), qui permettrait également de créer des liens piétons de découverte et d'agrément intéressants.

Sur un plan pratique, on doit assumer l'organisation et la gestion de tels accès. Qui dit accès public, dit nécessité d'en assurer l'entretien et la sécurité, le contrôle social et de sécurité face à d'éventuels usages inappropriés des lieux.

5.2.2. Développement du maillage vert

Le **maintien et le développement d'un maillage vert de qualité** (cf. carte 5.1.) sont importants. Pour rappel, le concept de « green belt » berchemoise, défini il y a 25 ans au départ du Zavelenberg, du Hoogveld, du bois du Wilder, du Kattebroek... reste plus que jamais d'actualité. A l'heure où les enjeux du réchauffement climatique deviennent pressants, il faut s'appuyer sur celui-ci.

Une intensification du maillage vert de l'espace public (arbres d'alignement, jardinières...) est de son côté plus que jamais un enjeu prioritaire. Elle doit s'inscrire dans le cadre plus large d'un véritable **Plan canopée**. Au vu de la situation existante (cf. carte 5.1.), **une croissance de 10% du nombre d'arbres d'alignement** est tout à fait envisageable endéans les 5 prochaines années. Elle doit se concrétiser parmi une série de voiries communales où les arbres d'alignement font aujourd'hui défaut (cf. carte 5.6.). Il conviendra d'y privilégier l'installation d'essences d'arbres indigènes (dont des fruitiers), utiles pour la biodiversité.

Reste le problème du dimensionnement de l'espace public, plutôt étroit à Berchem-Sainte-Agathe, qui limite sur un plan quantitatif les possibilités de développement du maillage vert au moyen d'arbres d'alignement.



Avenue Goffin (à gauche) : il y a vingt ans encore, elle était dépourvue d'arbres d'alignement. Aujourd'hui elle bénéficie d'un couvert végétal impressionnant ; rue du Grand Pré (à droite), exemple récent d'un alignement d'arbres développé dans une rue étroite.

De nouvelles pistes visant une intensification du **verdoisement du domaine privé** (végétalisation des façades, toiture verte, plantations en intérieur d'îlot, etc.) doivent dès lors être activées. Celles-ci doivent aider à la constitution d'îlots de fraîcheur (utile pendant les épisodes de canicule) tout en profitant à l'embellissement des domaines privés et publics, au maintien de la diversité biologique, etc. Elles s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Air Climat Energie.



Les cours d'école (St-Albertus à gauche et l'Ecole centrale à droite) pourraient à l'avenir faire l'objet d'un verdoisement accru.

5.2.3. Développement du maraîchage / de l'élevage

Deux axes sont à prendre en considération pour développer le maraîchage : la mobilisation des grandes reliques agricoles subsistantes à Berchem-Sainte-Agathe, mais aussi le développement et la valorisation des potagers.

Les grandes reliques agricoles

Avant d'être urbanisée, Berchem-Ste-Agathe était une importante aire de maraîchage pour la ville. C'était du temps où les circuits économiques alimentaires étaient courts. L'ambition aujourd'hui est, non pas bien sûr de revenir à un passé révolu, mais de profiter de la subsistance d'anciens espaces agricoles (Zavelenberg, Kattebroek, Hoogveld) pour relancer, même modestement, une certaine forme d'agriculture urbaine. Redévelopper le maraîchage à Berchem-Sainte-Agathe implique donc de s'intéresser à ces friches agricoles subsistantes, où les activités de pâturage ont cessé il y a quelques années.

Il y a tout d'abord le cas du **Zavelenberg** où, sous certaines conditions, la Commune est largement disposée à soutenir le projet agricole (élevage et vergers) porté par Bruxelles Environnement. Un projet qui ambitionne à terme une vente au public des « produits de la ferme » (un bâtiment léger est à construire, vers 2025), ainsi que des synergies avec le quartier voisin de la Cité Moderne (NB : dans le cadre de son Contrat de Quartier Durable).



Hoogveld : n'étant plus pâturée comme par le passé (à gauche, image d'archive), le site est à présent une friche agricole (à droite).

La Commune a également l'ambition de conforter l'usage agricole du **Hoogveld et du Kattebroek** (au travers d'un projet d'insertion socio-professionnelle). De tels projets ne sont pas incompatibles avec un renforcement de la contribution de ces sites au maillage vert communal et transrégional. La Commune veillera, en étant partenaire de Bruxelles Environnement, à ce que l'équilibre voulu soit respecté. Le Kattebroek, par exemple, dispose encore d'un beau potentiel de redéveloppement de ses qualités originelles (cf. ci-dessous le point relatif au « lagunage du Molenbeek »).



En l'attente de la mise en place de son programme conjoint d'agriculture et de nature au Zavelenberg (étude en cours), Bruxelles Environnement a concédé l'installation d'une quarantaine de moutons (à gauche) afin de maintenir le site dans sa fonction. Ceux-ci sont déplacés de semaine en semaine entre diverses parcelles (à droite).



Tant le projet de valorisation agricole et paysagère du Zavelenberg (à gauche), que le premier schéma d'intention d'aménagement du Hoogveld (à droite), prévoient des secteurs permettant une amélioration qualitative du maillage vert.

Le dossier du Zavelenberg sera une première à Bruxelles pour Bruxelles Environnement. La tâche est complexe, mais elle bénéficie de l'avantage de la maîtrise foncière des lieux par la Région. Pour le Hoogveld et le Kattebroek, la situation foncière est plus difficile car les terrains appartiennent au CPAS de Bruxelles-Ville et à des privés. Des projets de mise à disposition et/ou rachat sont à l'agenda, par l'intermédiaire de Bruxelles Environnement. Ils cadrent parfaitement avec les objectifs du Plan Nature adopté en 2016 par la Région. Au-delà de l'acquisition de la maîtrise foncière (NB : une avancée importante a été obtenue pour le Kattebroek début 2022), une définition plus précise des projets, partagés entre maraîchage, vergers, pâturages et nature, reste à faire. Ces projets devront également se concevoir en collaboration avec le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe et s'inscrire dans une démarche visant à l'insertion socio-professionnelle. Quel que soit le tempo qui présidera à une relance maraîchère / élevage des sites du Hoogveld, du Kattebroek et du Zavelenberg, on insistera sur le fait que celle-ci doit favoriser le développement de projets Good Food et les insérer si possible dans une structure qui centralise la production de repas et l'emploi social.

Les potagers

Le principe de développer de nouvelles structures potagères aux quelques endroits de la commune où cela reste possible est de mise. Il se heurte néanmoins à la réalité implacable du terrain, avec la raréfaction des terrains susceptibles d'être aménagés en potagers, même à titre précaire. Les quelques potentialités susceptibles d'être mobilisées, par exemples du côté du t'Hof te Overbeke ou de l'ouest de la rue de Grand-Bigard, devront être appréciées en fonction d'autres objectifs que ces terrains pourraient rencontrer pour la collectivité.

Le développement de nouveaux sites de potagers implique aujourd'hui bien plus de professionnalisme que les structures précaires et informelles du passé. Il faut notamment veiller à ce que chaque potager ait son compost et soit autonome en matière d'arrosage et disposer d'analyses de sols attestant l'absence de pollution des lieux.

D'une manière générale, la Commune, avec le concours de Bruxelles Environnement, doit assurer un **monitoring des potagers existants**. Il est nécessaire de mieux connaître l'état de la situation en matière d'offre et de demande, de croiser les informations de la Commune avec celles de Bruxelles Environnement. Avant de prévoir de nouveaux développements, il y a lieu de s'assurer que les besoins sont bien là. La **réalisation d'une étude d'opportunité** est nécessaire pour disposer d'une vue actualisée de la situation.



Le potager du bois du Wilder : bien qu'utilisé de manière très significative (à gauche), il compte de nombreuses parcelles inutilisées (à droite). Un fait à mieux comprendre.

A des échelles plus modestes, on mentionnera les principes de :

- soutenir la création de **potagers dans chaque école et crèche**. Des initiatives qui participent opportunément au projet pédagogique des établissements ;
- relancer le projet « **d'Incroyables comestibles** ». Il consiste en l'installation et l'entretien par des riverains de plantes potagères dans des jardinières équipant l'espace public, le produit des récoltes étant au bénéfice des passants.



Lancé il y a quelques années, le projet « d'incroyables comestibles » a connu un destin inégal. Les jolies installations du début du projet (à gauche) finissant par être abandonnées (à droite).

5.2.4. Amélioration du maillage bleu et prévention des inondations

La requalification du maillage bleu, couplée au principe de mieux scinder l'évacuation des eaux de pluies de celle des eaux usées, est nécessaire à bien des titres. Elle participe notamment à la prévention des inondations. Divers projets sont dès à présent à mentionner.

Chemin d'eau du Cognassier

Une première ambition est de faire aboutir définitivement le **projet de rivière urbaine**. Le tracé du chemin d'eau du Cognassier, effectif entre la rue du Maraîcher et la rue de Dilbeek, doit être complété d'une section encore manquante entre le carrefour des rues Dilbeek - Potaerde - Cerisier et le cours du Molenbeek. Rappelons que le projet de rivière urbaine permet de ne plus envoyer des eaux de pluies à l'égout et de par ailleurs diriger celles-ci vers des bassins et fossés de dispersion (principe d'infiltration des eaux sur place). En aval de la finition de ce projet, l'idée est de procéder à une « **déconnexion** » **des eaux évacuées des toitures** des immeubles de l'avenue du Cognassier et la rue du Maraîcher. Au lieu de les expédier à l'égout, elles seraient dirigées vers des citernes, vers le chemin d'eau du Cognassier ou encore infiltrées sur les parcelles (principe du jardin de pluie).

Lagunage du Molenbeek

Dans la foulée du projet ScaldWIN (mise à l'air libre du ruisseau du Molenbeek à l'arrière de la rue des Chats) et à l'aval de celui-ci, on notera le **projet hydraulique** concernant la section du ruisseau entre l'avenue du Roi Albert et le talus de l'E40. Il est prévu d'élargir le cours du ruisseau et de créer une zone tampon de 7.000 m². Cette dernière doit aider à la prévention des inondations et éviter les débordements du Molenbeek plus en amont (comme en juin 2021). Il est également prévu un agrandissement de la zone naturelle et un aménagement léger de celle-ci (sentier) pour permettre d'y accéder et s'y promener. Situé sur le territoire de Dilbeek, à la frontière avec Berchem-Ste-Agathe, ce projet est essentiellement pris en charge par les autorités flamandes mais il se fait également au bénéfice de la commune. Ce même principe du lagunage devrait voir le jour plus en aval du Molenbeek, à proximité de la rue de la Technologie, dans le cadre de la réurbanisation de l'ex-site Stillemans à Zellik.

Toujours dans un esprit de prévention, mais aussi d'amélioration du maillage vert et bleu, il conviendrait avec le concours de Bruxelles Environnement **d'aménager un étang au Kattebroek** (section d'anciennes pâtures en fond de vallée) **et de localement reconstituer** (à cheval sur Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek) **la roselière** telle qu'elle existait originellement (carte du comte de Ferraris de 1777). Un tel étang jouerait une fonction de tampon prévenant de inondations.



Le bois inondable jouxtant l'avenue du Hunderenveld sur le territoire de Dilbeek (à gauche) ; la roselière du Kattebroek, laquelle est susceptible d'être étendue (à droite).

Bois inondable de la rue de l'Azur et « Wilderbeek »

Dans l'esprit du chemin d'eau du Cognassier, un **projet hydraulique** du même ordre devrait être étudié pour ce qui est erronément appelé le faux-Paruck. Il s'agit d'un tracé qui prend sa source au bois du Wilder, « traverse » l'îlot Broek - Grand-Bigard - Sept Etoiles, puis le bois inondable de la rue de l'Azur avant de rejoindre l'avenue du Hunderenveld et le fond de la vallée du Molenbeek (cf. carte 5.4.).



Bois inondable de la rue de l'Azur (à gauche), le ruisseau disparaît dans un collecteur dont on retrouve une chambre de visite avenue du Hunderenveld (à droite).

Plan Pluie communal

Pour marquer une action plus proactive en la matière, la Commune compte, à l'instar de la commune de Forest, développer un **Plan pluie communal** et renforcer l'implication de la commune dans les projets « eau ». Un tel plan pluie se devra entre autres de :

- pour les problèmes d'inondations susceptibles de se produire du côté des rues Laure et Winteroy, prévoir une action préventive à mener tout en amont de ce sous-bassin en déconnectant l'eau issue des toitures de la Cité Moderne d'un raccord à l'égout et en organisant une dispersion de celle-ci sur les parcelles. Un projet à mettre en œuvre avec Comesia dans le cadre du C.Q.D. Cité Moderne ;
- faire l'inventaire des systèmes de récupération existants de l'eau de pluie au sein de l'immobilier communal. Il y en a notamment au bâtiment du Val des Fleurs (CPAS), aux locaux scouts de la rue de l'Allée Verte, au hangar de la Maison, Communale, la crèche des Chatons et l'école des Lilas. Il y a lieu de s'assurer du bon usage de ces installations ;
- mettre en œuvre la réalisation du diagnostic / inventaire des bassins d'orage et récupération de l'eau sur les bâtiments privés. Une tâche qui devrait en principe être effectuée d'initiative par les propriétaires de telles installations, mais qui reste à ce jour sans résultat ;
- déterminer là où installer des points d'eau dans l'espace public (mares, noues, jardin d'orages, etc.), organiser d'éventuels lagunages ;
- insuffler de nouvelles pratiques et techniques lors des travaux de réfection des voiries, comme le recours aux massifs drainants sous les chaussées, trottoirs et emplacements de stationnement (absorption de l'eau dans le coffre des voiries pour temporisation) ;
- installer des fontaines d'eau potable sur l'espace public.

Dés-imperméabilisation des espaces publics et privés

Un autre enjeu dans le cadre de la gestion de l'eau et la prévention des inondations est de travailler à la **dés-imperméabilisation des surfaces minéralisées**. La tâche est ardue et intéresse tant l'espace public que le domaine privé. Elle est difficile car elle s'oppose à des tendances de fond et des (mauvaises) habitudes prises de longue date.

L'imperméabilisation des espaces publics est en général excessive, souvent par facilité d'entretien. Des structures de voirie en impasse où il y a peu de trafic (clos du Zavelenberg, clos du Sureau, rue de la Gérance, 't Hof te Overbeke...) sont surminéralisées et favorisent en été la création d'îlots de chaleur. Il conviendrait de préparer la dés-imperméabilisation de ces voiries en y contingentant davantage les espaces de circulation, prévoyant l'installation de noues, etc. Un plan d'opportunité et de faisabilité devrait être produit.



Le clos du Sureau (à gauche) exemple d'une voirie excessivement et inutilement minéralisée ; exemple d'une zone de recul entièrement pavée et enlaidie (à droite).

Le domaine privé est quant à lui victime d'une imperméabilisation rampante, mais toujours croissante. Quand il y a une zone de recul, celle-ci est trop souvent minéralisée soit par facilité, soit pour y parquer de manière illicite des véhicules automobiles. Il convient de veiller à l'application et au strict respect des réglementations en vigueur (R.R.U.) et des autorisations délivrées (permis d'urbanisme).

En intérieur d'îlot, le problème des minéralisations abusives et illicites prend la forme de terrasses dallées toujours plus vastes, au détriment des jardins. Ici aussi une opération de contrôle doit être organisée au départ du service de l'urbanisme.

5.2.5. Atténuation des nuisances environnementales

Le sujet est très vaste et éminemment transversal. Un grand nombre de ses composantes et moyens d'actions sont hors du champ d'intervention d'une commune comme le bruit généré par les avions, le ramassage des immondices, les normes de pollution des sols, le traitement des eaux usées, etc.

La Commune reste cependant un point de relais important pour les problèmes identifiés localement et elle agit directement en certaines matières, comme la propreté publique. Une série de politiques ont par ailleurs indirectement des effets : en restreignant le trafic de transit, par exemple, on améliore la qualité de l'air et le calme d'un quartier ; en instruisant avec attention les Permis d'Environnement, on prévient bien des conflits et problèmes à l'échelle des quartiers, etc.

Tous ces aspects ne peuvent être évoqués dans le cadre d'un P.C.D. On pointera néanmoins, en termes de moyens la redynamisation à venir, de la capacité à agir et à être porteur d'initiatives, que ce soit sous le label de l'Agenda 2030 ou du Plan d'Air Climat Energie.

On mentionnera aussi le fait que la Commune plaide auprès des autorités fédérales la mise en place d'une **gestion raisonnable de l'aéroport de Zaventem** : limiter le nombre de mouvements d'avions à 220.000 par an (plutôt que 340.000), avec une stratégie incluant les aéroports régionaux ; interdire les vols de nuit entre 22 heure et 7 heure du matin ; interdire les avions les plus bruyants et les plus lourds... Veiller aussi à ce que l'utilisation de la piste 07 gauche de l'aéroport (couloir d'atterrissage qui passe au-dessus de Berchem-Sainte-Agathe) reste exceptionnelle.

Dans un même ordre d'idée, à savoir offrir davantage de quiétude aux quartiers berchemois (mais aussi ceux de Grand-Bigard et de Zellik), la Commune estime que l'on doit profiter du **projet de réaménagement du Ring** (qui est à l'étude) pour y intégrer des panneaux anti-bruit.

5.2.6. Soutien à la biodiversité et au patrimoine vert remarquable

La prise en gestion (effective ou espérée dans le cas du Hoogveld) par Bruxelles Environnement des grandes zones vertes offre la garantie d'y disposer de l'acteur le plus adéquat pour identifier et protéger les espaces à haute valeur biologique.

Il faut veiller cependant à ce qu'un **monitoring régulier** de cette **biodiversité** puisse attester de son maintien, voire de son redéveloppement. Veiller également à ce que les nouveaux cheminements publics créés ne la mettent pas en péril ; définir par des aménagements ad hoc des aires apaisées pour la nature. Par exemple, si le secteur du Donderbos (NB : la colline boisée du Zavelenberg) est appelé à être doté d'un chemin, il faut éviter que l'ensemble de la zone ne se mue en un terrain de jeu récréatif, en protégeant l'ancienne carrière de sable du piétinement et y développant un projet de diversification biologique.

L'information didactique sur la valeur des milieux rencontrés à Berchem-Sainte-Agathe doit être redéveloppée. Les installations informatives de jadis de Bruxelles Environnement et de SOS Kattebroek sont obsolètes ou ont disparu. La Commune doit développer des actions proactives et coordonnées, que ce soit avec Bruxelles Environnement ou avec le milieu associatif. Il serait intéressant par exemple que davantage de sites puissent être **labellisés au sein du réseau nature** de Natagora.

Le soutien à la biodiversité peut également se faire par l'action même des services communaux : lors de la création ou du renouvellement des alignements d'arbres, en instaurant une gestion différenciée des espaces publics, en promouvant la végétalisation des façades ou l'adoption de fosses d'arbres par les riverains.

Enfin, la Commune devrait agir proactivement vers les propriétaires des arbres remarquables identifiés par l'administration régionale du patrimoine. Ce patrimoine est hélas trop souvent méconnu et négligé. Sensibiliser et bien informer les propriétaires est important pour que les actes d'entretien et de protection nécessaires soient posés et permettent de pérenniser ces éléments marquants de l'environnement et du paysage.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS NORMATIVES, PLANS & PROGRAMMES COMMUNAUX

La gestion du territoire communal, dont le P.C.D. détermine les stratégies et projets pour les 10 à 15 années à venir, est placée sous la sujétion de diverses dispositions réglementaires et indicatives. L'ensemble de ces dispositions détermine la **situation existante de droit** à laquelle tant les autorités publiques, que les particuliers, doivent se conformer. Le présent chapitre donc résume les principales dispositions qui s'appliquent à la gestion du territoire berchemois.

Cette situation de droit n'étant pas figée pour l'éternité, étant elle-même sujette à diverses modifications, il y a lieu de pointer les évolutions en cours et/ou qui seraient souhaitables pour l'avenir.

6.1. ETAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Illustrations cartographiques : cartes 6.1. et 6.2.

6.1.1. Le « territoire de droit » de Berchem-Sainte-Agathe

Puisqu'il est question au travers du P.C.D. de gestion territoriale et a fortiori de l'efficacité de cette gestion, il faut bien poser celle de la bonne adéquation entre les limites du territoire de 295 ha qui est placé sous la gestion de Berchem-Ste-Agathe avec la situation existante de fait. Les frontières qu'a la commune avec ses voisines sont-elles cohérentes ?



Rue du Petit Berchem (à gauche) et rue de Termonde (à droite), deux exemples de frontières intercommunales erratiques (avec Koekelberg et avec Ganshoren) qui en complexifient et pénalisent la bonne gestion.

La détermination des « limites du territoire de gestion » est le fruit d'un processus historique très ancien qui échappe à toute rationalité actuelle : tantôt un chemin vicinal aujourd'hui disparu, tantôt le cours méandreux d'un modeste ruisseau, etc. Le problème aujourd'hui est que ces « limites naturelles » d'alors ont été noyées dans une intense urbanisation. Elles n'ont plus de réalité tangible aujourd'hui sur le terrain et, au vu de l'articulation présente des voiries et des bâtiments, elles se révèlent parfois être un casse-tête pour une bonne gestion, tant du domaine public, que du domaine privé.

Un casse-tête dont les habitants qui habitent à proximité de telles limites sont souvent les victimes, que ce soit pour des questions de propreté publique, de stationnement, de continuité et cohérence des aménagements...

La Nouvelle Loi Communale constitue le texte de base du droit communal. Cette loi est généraliste, mais elle peut avoir des implications territoriales évidentes. Son article 135, par exemple, dit que la Commune est notamment responsable de la sûreté et la commodité du passage dans les rues. Elle donne aussi à la Commune des responsabilités et des moyens d'actions en matière de salubrité publique, d'actions contre les immeubles abandonnés...

De fait, la Commune est notamment directement responsable de l'entretien et la sécurité de 30 des 34,5 km des voiries qui structurent et organisent le territoire communal. Les voiries les plus importantes (avenue Charles Quint, chaussée de Gand...) sont toutefois gérées par la Région de Bruxelles-Capitale, alors que certaines petites voiries (en impasse) sont des voiries privées (cf. carte 3.1.). Des transferts de gestion se font parfois. Les plus récents concernent l'avenue Goffin (2006) et l'avenue de l'Hôpital Français (2015), voiries communales reprises en gestion par la Région, ainsi que le clos du Sycomore (2022), une voirie privée reprise en charge par la Commune.

6.1.2. Les outils issus de la planification régionale

L'arsenal des outils de planification de la Région, qu'ils soient réglementaires ou indicatifs, s'est considérablement renforcé ces 20 dernières années, que ce soit en application du Code Bruxellois de l'Aménagement du territoire (CoBAT), de l'Ordonnance « Mobilité » ou de la transposition de diverses directives européennes. Sans entrer dans une présentation trop longue et complexe de chacun de ceux-ci, il importe de pointer les principaux documents régionaux qui influencent le devenir territorial de Berchem-Sainte-Agathe.

Le Plan Régional d'Affectation du Sol : en application du CoBAT, il est certainement le document réglementaire qui a le plus d'importance pour le devenir du territoire. Adopté en 2001, en remplacement du Plan de Secteur (de 1979), le PRAS régit en effet toutes les délivrances de permis d'urbanisme. Il a des effets sur tous les actes constructifs posés par le privé sur le domaine privé berchemois, mais il comprend aussi des dispositions réglementaires qui s'appliquent sur les voiries et le domaine public. Le PRAS est en cours de révision depuis 2021. Il en est spécifiquement question dans le chapitre relatif au développement urbain (cf. page 24).

Le Règlement Régional d'Urbanisme : en application du CoBAT, le R.R.U. définit des règles générales à l'ensemble de la Région pour l'implantation et la volumétrie des immeubles, leur habitabilité, l'aménagement des voiries, le stationnement, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite... Adopté en 2007, le R.R.U. a fait l'objet de deux projets de révision, en 2018 (projet non abouti) et en 2022 (projet en cours d'instruction). La commune de Berchem-Ste-Agathe a remis un avis négatif sur le projet proposé en 2022.

Le Plan Régional de Développement Durable : en application du CoBAT également, il est l'équivalent à l'échelle de la toute la Région d'un P.C.D. pour une commune. A valeur uniquement indicative, il balaie donc tout le spectre de l'action régionale et de ses divers ministères et agences. Le P.R.D.D. est grosso modo renouvelé tous les 10 ans, sa dernière version ayant été adoptée en 2018. Ses implications territoriales pour Berchem-Ste-Agathe sont plus particulièrement compilées au sein de son cahier des cartes (il y en a 22 en tout). Le présent plan s'inscrit dans la filiation du P.R.D.D.

Le Plan Régional Nature : adopté en 2015, il est un des cadres de référence majeurs (à caractère indicatif) de l'action de Bruxelles Environnement. Il justifie notamment l'action de cette administration publique dans les projets de revalorisation du Hoogveld, du Kattebroek et du Zavelenberg.

Le Plan Régional Air Climat Energie 2030 : produit en conséquence à l'accord international de Paris (2016), le P.A.C.E. régional ambitionne que la Région atteigne la neutralité carbone en 2050. La version 2023-2027 du P.A.C.E. régional a été soumise à enquête publique début 2023. Il ambitionne une réduction d'ici à 2030 de 40% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport au niveau de 2005). Les mesures prévues sont, au vu de l'urgence climatique, de grande ampleur. Elles se distillent en de multiples thématiques (rénovation et isolation du bâti, mobilité, soutien aux énergies renouvelables, plan canopée, création de nouveaux espaces verts...). Ce document est naturellement un référent important pour le P.A.C.E. communal et la mise à jour du présent P.C.D.

Le Plan Région de Mobilité Good Move : adopté en 2021, en remplacement des Plans Iris 1 (1998), puis Iris 2 (2010), il comprend un important volet indicatif et un bref volet réglementaire. Le cadre légal même du Plan Good Move (Ordonnance « Mobilité ») est en cours de modification, ce qui aura ultérieurement des répercussions sur des documents stratégiques dérivés tels le *Plan Régional de Politique du Stationnement* et les *Plans Communaux de Mobilité*.

Le contrat de Mobilité : il permet de subsidier les interventions d'agents de police à des endroits difficiles (aux heures de pointe). En vigueur depuis 2016, le contrat de mobilité vise à sécuriser et fluidifier le trafic à la place Schweitzer et à des carrefours de la chaussée de Gand et l'avenue Goffin.

Le Contrat de gestion de la STIB : a indirectement des impacts sur le territoire des communes, par la mise en œuvre du « plan bus » ou du « plans trams ». Le dernier contrat en date couvre la période 2019-2023.

Le Plan de Gestion de l'eau (anciennement Plan Pluies) : également porté par Bruxelles Environnement, depuis 2009, cet outil est révisé tous les 5 ans. Il a pour objet principal la lutte contre les inondations.

Clean Brussels (Plan Régional de Propreté) : depuis 1999, ce plan est révisé sur une base quinquennale et il fixe, outre les objectifs spécifiques portés par l'Agence Bruxelles Propreté, le cadre des collaborations avec les communes.

On précisera que la majeure partie des plans stratégiques de la Région ont des valeurs indicatives. Le caractère indicatif a néanmoins un réel poids puisqu'il priorise l'action territoriale des agences régionales (sur le territoire... des communes) et que l'ouverture à diverses formes de subventions pour les communes passe par le respect des objectifs fixés par la Région.

6.1.3. Les outils issus de la planification communale

A l'instar du niveau de pouvoir régional, la Commune dispose aussi de documents de planification à valeur réglementaire ou indicative.

Le Plan Communal de Développement : adopté en 2001, il a une valeur indicative. Le présent document en consacre la modification et mise à jour face aux enjeux contemporains.

Les P.P.A.S. et les permis de Lotir : sont des instruments techniques et réglementaires prévus par le CoBAT. Ils couvrent seulement certaines parties du territoire (cf. cartes 6.1. et 6.2.) et, en compléments aux prescriptions réglementaires du PRAS, servent de cadre de détail à la délivrance des permis d'urbanisme. On notera que de nombreux PPAS obsolètes ont été abrogés il y a une quinzaine d'années.

Zone de Revitalisation Urbaine - Le Contrat de Quartier Durable Cité Moderne : depuis 2019, les quartiers de Cité Moderne et du « Molenberg » (place Ruelens) appartiennent à la zone de Revitalisation Urbaine définie par la Région de Bruxelles Capitale. La ZRU est déterminée par les indicateurs suivants : un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale, un revenu médian des ménages inférieur à la moyenne régionale et une densité de population supérieure à la moyenne régionale. Cette inscription au sein du périmètre de la Z.R.U. a permis l'obtention en 2020 d'un Contrat de Quartier Durable pour l'entité Cité Moderne – Ruelens. Un C.Q.D. est un programme de revitalisation urbaine (bâtiments, espaces publics, équipements...) limité dans le temps et dans l'espace conclu entre la Commune, la Région et les habitants.

L'Agenda Local 21 et le P.A.C.E. : l'Agenda 21 (rebaptisé Agenda 2030) est une conséquence du sommet de la Terre de Rio de 1992 et des divers accords internationaux conclus par la suite. Il traduit l'engagement de la commune dans la voie du développement durable. Le processus à Berchem-Sainte-Agathe est resté partiel de longues années, mais il a récemment bénéficié de nouveaux moyens humains et l'élaboration de sa « déclinaison climatique », à savoir le P.A.C.E., est en cours. Elle se fait dans la filiation du P.A.C.E. régional (évoqué ci-dessus).

Le Plan Communal de Mobilité et le Plan d'Actions Communal de Stationnement : sont les instruments utiles à l'organisation d'une mobilité cohérente et durable à l'échelle de la commune. Adoptés en 2012 et en 2014, le PCM et le PACS ne sont aujourd'hui plus à jour, bien qu'encore valables pour une partie de leurs intentions. La réforme en cours de l'Ordonnance « Mobilité » changera les fonctions dévolues à ces documents.

6.1.4. Divers

En termes de dispositions normatives, on doit encore mentionner les immeubles et sites disposant d'une reconnaissance patrimoniale (biens classés, liste de sauvegarde, etc. - cf. carte 1.11. et page 38).

La commune ne dispose pas d'un Règlement Communal Spécifique, ni d'un Règlement Communal Zoné.

Le Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. ci-dessus) y permet l'activation d'un périmètre de préemption. Cette procédure a été enclenchée afin de disposer de la maîtrise foncière de six parcelles. Il n'y a pas d'autres périmètres de préemption dans la commune.

Aucune portion du territoire n'est en revanche inscrite dans un Plan d'Aménagement Directeur.

6.2. VOLET STRATEGIQUE (illustration cartographique : carte 6.3.)

Rationaliser le « territoire de droit » berchemois

Certains niveaux de pouvoir, comme la Région flamande, cherchent à remédier aux illogismes et difficultés pratiques localement posés par les limites territoriales. Après de timides réflexions il y a 20 ans, cette question a été mise au frigo en Région de Bruxelles-Capitale, étant jugée tabou. Pourtant, au-delà de débats politiques d'un autre ordre (l'éventuelle fusion de communes), la question de correctifs techniques est plus que jamais pertinente pour faire gagner en efficacité les administrations concernées. C'est pourquoi il importe de revendiquer auprès de la Région une simplification des limites communales qui sont aujourd'hui à la base de problèmes de gestion quotidiens qui pénalisent le citoyen (ex. : rue du Petit Berchem, av. Charles Quint et place Marguerite d'Autriche, etc. - cf. carte 6.3.).

Changer le gestionnaire de certaines voiries ?

En termes de gestion, on épinglera la nécessité de réévaluer l'opportunité du transfert de gestion de certaines voiries communales à la Région. Certaines voiries communales tiennent un rôle extra-communal évident, sur le plan de la mobilité plus particulièrement. Or, la charge de leur entretien est importante pour les finances locales. Le dossier récemment constitué en vue d'un éventuel transfert de la gestion de la place Schweitzer, l'avenue du Roi Albert, l'avenue du Hunderenveld et la rue Bois des Iles, devra être réexaminé et définitivement tranché.

A contrario, la prise en gestion par la Commune de certaines voiries privées (les clos en particulier - cf. carte 3.1.) devra également faire l'objet d'un examen d'opportunité (ceci au départ d'un rapport d'inventaire établi en 2018).

Evolution des outils urbanistiques

La Commune doit s'impliquer activement dans le processus en cours de révision du PRAS (cf. page 24 et carte 1.16.). Plus particulièrement afin de veiller à ce que les objectifs portés par le P.C.D. puissent être (ou restés) réalisables sur le plan réglementaire.

Il y a également un intérêt spécifique à disposer de périmètres de préemption (autres qu'au sein du périmètre du C.Q.D. Cité Moderne) et à ce que le périmètre de la Z.I.R. n°14 (Porte de ville) soit couvert par un Plan d'Aménagement Directeur.

Par défaut, étant donné qu'ils déterminent les gabarits constructibles, les PPAS en vigueur peuvent être conservés même s'ils sont anciens et ne présentent plus d'enjeux marquants.

Evolution des outils encadrant la gestion de la mobilité

Enfin, la Commune devra s'impliquer à court ou moyen termes dans l'élaboration des nouveaux outils mis en place par la Région avec le Plan Communal de Mobilité (à modifier), les Contrats Locaux de Mobilité et le Plan d'Actions Communal de Sécurité Routière.

PARTIE 2 – ENJEUX TRANSVERSAUX (Voies & moyens)

Les enjeux transversaux sont relatifs à :

- la cohésion sociale ;
- le développement durable ;
- au service aux citoyens ;
- l'information et la participation citoyenne ;
- aux relations extérieures ;
- aux finances.

Ces matières forment les « voies & moyens » nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et projets territoriaux repris en première partie du P.C.D.

Le caractère transversal de ces matières est facile à illustrer à l'aide de quelques exemples :

- sans moyens financiers à la hauteur, peu de choses peuvent être concrétisées ;
- sans des modalités d'actions durables, le devenir même du territoire ne pourrait être durable ;
- sans une cohésion sociale diverse et de qualité, le territoire risque de devenir un espace de conflits et de dualisation de la société ;
- en l'absence de relations avec le monde extérieur, il est difficile de bénéficier du partage d'expériences et du soutien des autres niveaux de pouvoir ;
- un service au citoyen en phase avec les usages contemporains est nécessaire et impacte la manière dont il utilise le territoire ;
- sans information et participation des habitants et de la société civile, les projets portés par le P.C.D. risquent d'être coupés des réalités et des aspirations des administrés.

Les matières développées ci-après représentent des modalités d'accompagnement à la bonne mise en œuvre du P.C.D. Elles consacrent une bonne transversalité générale du fonctionnement de la Commune, avec notamment l'implication de services (CPAS, Communication, Prévention...) dont le rapport au territoire est au quotidien usuellement moins immédiat qu'il ne l'est pour le service de l'Urbanisme ou celui des Travaux Publics.

CHAPITRE 1 : LA COHESION SOCIALE

Berchem-Ste-Agathe n'a pas échappé aux difficultés sociétales de nos temps modernes, au décrochage et à la paupérisation de certains, à la montée des intolérances et de diverses formes d'irrespects, etc. Au-delà du fait que la commune a longtemps été le siège d'une socialisation au travers du monde associatif, des mouvements de jeunesse scouts, etc. de louables efforts ont été entrepris en matière de prévention et de cohésion sociale, notamment sous le slogan du « bien-vivre ensemble ». Un sentiment d'abandon prédomine cependant parmi les habitants des quartiers défavorisés de la commune. Ce sentiment est forgé par le manque de structures, par la difficulté à s'insérer socialement, par le manque d'activités, de services, de commerces, d'emplois, etc. Lorsqu'il touche les jeunes, il finit par les pousser à commettre des dégradations, ce qui crée des tensions intergénérationnelles.

A l'occasion de diverses expériences récentes, notamment l'élaboration du dossier de candidature à l'obtention d'un Contrat de Quartier Durable pour la Cité Moderne, il est apparu illusoire de construire une cohésion sociale de qualité si les gens restent chez eux ou n'expriment leurs besoins, vécus et ressentis qu'au travers des réseaux sociaux sur internet.

L'espoir est d'arriver à développer davantage de cohésion sociale « en amont » en :

- créant et animant des lieux où le lien social peut se faire ;
- organisant des événements au cours desquels il est possible de partager de nouvelles expériences (cf. le Good Food) et d'échanger les uns avec les autres (fêtes de quartier) ;
- donnant une meilleure visibilité sur le terrain à l'action sociale au sens large du terme (par exemple en disposant de la « vitrine » d'une « Maison de l'emploi » ou en mettant en avant les antennes de quartier).

Une action « territoriale » spécifique est donc susceptible de venir renforcer les canaux traditionnels de l'action sociale, d'avoir une action davantage préventive, d'éviter la cristallisation de situations individuelles ou collectives difficiles. A ce titre, la mise en œuvre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. pages 31 et 62) doit servir de laboratoire pour que le village berchemois de demain soit le « village de l'union ».

1.1. Renforcer la cohésion sociale

L'objectif de base est celui d'un approfondissement global des actions menées en faveur de la cohésion sociale au sein de la commune. Plusieurs champs d'actions sont à l'agenda :

- renforcement du lien social ;
- amélioration de la communication et de la cohabitation harmonieuse entre les habitants ;
- accroissement de la mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle ;
- promotion de l'émancipation et de la participation des habitants à la vie de quartier et celle de la commune.

Ces actions se traduisent selon deux axes de travail majeurs :

- l'insertion sociale et la lutte contre les inégalités ;
- l'amélioration du cadre de vie par la rénovation urbaine (cf. page 31).

Vallée sociale

Un premier axe exprime la nécessité d'un renforcement global de la coordination sociale au départ de la « vallée sociale » berchemoise (cf. page 46). Par l'action du C.P.A.S., elle fait office de point de rencontre central sur le territoire communal. Une remise à jour in situ et au sein des canaux d'informations standards (site internet, etc.) de la géographie de l'offre sociale (répertoire des associations) serait la bienvenue (cf. carte 2.3.).



Sur le terrain, l'action du CPAS se concrétise aussi par la mise à disposition de logements de transit (à gauche, rue des Soldats) ; La signalisation des lieux clés gagnerait à être modernisée (à droite : A. Laurent n'est plus un hôpital et personne ne sait à quoi il correspond...).

Projets localisés de cohésion sociale

Depuis 2001, existe un **Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld** (PCS), financé par la SLRB. Sa mission consiste à réaliser un travail communautaire au profit des habitants des cités sociales du Hunderenveld et de la Cité Moderne.

L'ASBL « Cohésion sociale de Berchem-Ste-Agathe » a été créée en 2019 à l'initiative de la Commune et de Comensia. En 2020 elle a été désignée par la SLRB comme opératrice pour le PCS Hunderenveld et Cité Moderne, ceci pour une période de 5 ans. Son ambition est de renforcer l'action de cohésion sociale sur tout le territoire de la commune, avec une attention spécifique quant à la mise à disposition de locaux à la Cité Moderne et à la Cité du Hunderenveld. L'ASBL bénéficie maintenant de deux locaux : à Hunderenveld et, plus récemment, à la Cité Moderne. Ce dernier local lui permettra de surmonter son manque de visibilité et de présence sur les deux territoires en question.

Dans ce même esprit d'un renforcement des actions de cohésion sociale, la création d'un service-relais (« connecteur ») permettant aux associations de se réunir selon le concept de Maison de quartier, Maison des associations ou Maison de la mixité, serait la bienvenue. De telles fonctions sont déjà partiellement remplies par les antennes LISA récemment installées parmi la Cité Moderne et la cité du Hunderenveld (cf. par ailleurs). Les opportunités évoquées ci-dessus pour de nouveaux locaux, doivent aussi être appréhendées dans une telle perspective et celle d'une polyvalence d'utilisation des nouveaux locaux qui seraient mis à disposition de la Commune.

Rappelons (cf. page 63) l'éventualité de rénover la **Maison du Temps libre** au parc Saint-Moulin (actuel Espace Jeunesse). Mise à disposition des associations, elle poursuivrait les synergies entre la Commune et les associations en termes de soutien scolaire, de soutien aux familles et d'alphabétisation... Elle officierait en tant que vecteur de cohésion sociale et d'échanges.

Afin de permettre aux plus démunis de sortir de leur précarité, le CPAS a acquis une maison rue de l'Eglise pour y installer deux **logements de transit** et l'ancienne cure de l'avenue du Roi Albert (également pour du logement de transit ou pour des familles précarisées). Ils seront prioritairement réservés à des familles monoparentales sans-abris ou mal logées. Le but est de mettre en place un suivi et accompagnement afin que ces solutions de transit soient le point de départ d'un parcours de réinsertion durable tant sur le plan personnel que celui de l'hébergement.

En plus de logements de transit déjà existants rue des Soldats, le CPAS dispose dans l'immeuble de la rue de l'Eglise d'un ancien rez-de-chaussée commercial et d'une grande salle polyvalente. Ces locaux doivent apporter une dynamique supplémentaire à la vie du quartier, à titre de lieu de rencontre. Ils serviront à l'organisation de remédiations scolaires et à l'accueil de certaines activités du centre de jour « Les Hortensias ».



Rue de l'Eglise (à gauche, image d'archives) : un ancien café qui sera reconverti en salle polyvalente et en logements de transit ; exemple d'une Maison de l'Emploi en Région Bruxelloise qui intègre un espace numérique public (à droite).

Maison de l'emploi et insertion socio-professionnelle

L'emploi est un facteur important de cohésion sociale. Pour le territoire de Berchem-Sainte-Agathe, les offres pour aider à la recherche d'un emploi sont incomplètes et/ou dispersées sur le plan géographique : l'antenne d'Actiris, bien que située à côté de la place Schweitzer, n'est guère visible sur le terrain ; l'insertion socio-professionnelle et l'A.L.E. se font au départ de la vallée sociale... Le tout gagnerait à être centralisé et plus facilement identifiable. Cela passerait par la création d'une Maison de l'Emploi. Elle permettrait non seulement un regroupement géographique des acteurs (CPAS, A.L.E., Actiris, Bruxelles Formation...), mais également un regroupement et une modernisation des outils à disposition.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et d'un « territoire digitalisé », une Maison de l'Emploi permettrait en effet la création d'une infrastructure de type « Espace Public Numérique » accessible à toute la population (avec une attention spécifique pour les chercheur(se)s d'emploi). Elle offrirait enfin un lieu permettant l'organisation, par la Commune et les partenaires de la Maison de l'Emploi, d'activités destinées aux demandeurs d'emploi tels que « Youth start », « Job day », « Salon de l'emploi »... On notera que ces activités, ainsi que celles afférentes au service-relais « connecteur » dont il est question ci-dessus, pourraient se regrouper éventuellement à un étage libre de l'immeuble Albert Laurent (CPAS), là où se trouvent déjà le service d'insertion socio-professionnelle et l'asbl So-Net.

A propos d'insertion socio-professionnelle, on mentionnera le fait que certains projets de maraîchage (cf. page 147) sont susceptibles d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois pour des personnes peu qualifiées (cf. aussi l'initiative « Territoire zéro chômeur de longue durée » évoquée page 170).

1.2. Développer la politique jeunesse

La « jeunesse » a une présence territoriale très affirmée, que ce soit sur le plan éducatif (enseignement) ou celui des loisirs (jeux et sports). C'est aussi, pour les plus jeunes parmi les jeunes, un utilisateur vulnérable de l'espace public. Ces points ont été traités dans la première partie du P.C.D. et ont pu mettre en évidence l'existence d'une offre et d'actions variées. Ici, il est naturellement fait référence à la jeunesse en tant que facteur de cohésion sociale.

Espaces jeunesse et projets pédagogiques et intergénérationnels

Berchem-Sainte-Agathe a un long passé d'intenses activités de scoutisme, mais leur hébergement a souvent été « bricolé » et n'est plus aux standards du jour. L'ambition est de disposer d'un espace pour les jeunes respectueux de l'habitat avoisinant et l'inscrire dans la durée dans un lieu qui reste à déterminer. La jeunesse sera également une des pièces à prendre en considération dans la constitution d'un pôle familial de loisirs à la rue de l'Allée Verte (cf. page 65).



Les baraquements scouts du 'T Hof te Overbeke ont fait leur temps (à gauche) ; Pie Konijn, une ferme historique à préserver (à droite, rue du Broek).

La revalorisation de l'ancienne ferme Pie Konijn (cf. page 65) offre quant à elle l'opportunité d'y développer un espace pédagogique pour les jeunes (intégrant cultures maraîchères et animaux). Ce serait également un espace intergénérationnel apportant une nouvelle dynamique dans le quartier et proposant des activités pour les écoles, des infrastructures pour les enfants, etc.

Jeunesse et espaces publics

L'activité des jeunes peut parfois être perçue négativement, à tort ou à raison. C'est pourquoi il faut apporter une réponse positive au problème de la place des jeunes sur l'espace public par un travail territorial de prévention. Il faut tout à la fois prévenir la formation de bandes urbaines (au sens judiciaire du terme) et prévoir une collaboration avec les associations en milieu ouvert (travailleurs de rue avec les jeunes).

1.3. Intégration des logements sociaux

La thématique du logement social a été abordée en divers points du P.C.D. Ici, elle est envisagée en tant que facteur de cohésion sociale. Elle bénéficie depuis peu de la conclusion entre la Commune et la Région d'une convention dite de « socialisation des logements ». La concentration de logements sociaux en de grands ensembles a souvent été décrite sur le plan urbanistique, car synonyme de ghettoïsation, de dualisation des territoires, de zones de non-droit, de stigmatisations inappropriées, etc. On est loin de cela à Berchem-Sainte-Agathe, où les concentrations de logements sociaux sont comparativement modestes. A l'échelle internationale, il existe aussi d'énormes cités sociales (comptant parfois plus de 100.000 habitants) qui sont des lieux agréables à vivre et témoignant d'une belle cohésion sociale. Mais elles ont toutes un point commun : une présence importante en équipements et services publics.



Grand Quevilly (à gauche, en Normandie) et Nowa Huta (à droite, à Cracovie en Pologne) : de très vastes cités sociales issues de systèmes très différents et où la cohésion sociale a toujours été garantie par une action volontariste des pouvoirs publics.

Cité Moderne

La mise en œuvre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne (cf. page 31), avec injection de nouveaux équipements facteurs d'intégration sociale, va naturellement dans le sens d'une meilleure intégration des logements sociaux au tissu urbain et social berchemois. Prévus à l'origine du projet (il y a un siècle), mais jamais réalisés, l'adjonction de nouveaux équipements doit aider à ce que la Cité Moderne prenne définitivement au 21^{ème} siècle le chemin des « success stories ».

Cité du Hunderenveld

Suivant un même principe que pour la Cité Moderne, il convient de soutenir le redéveloppement du site du Hunderenveld (projet Alliance Habitat) avec insertion de nouveaux équipements collectifs, dont notamment une antenne LISA et une extension du complexe omnisports communal (création de petites salles multisports). L'antenne LISA, récemment installée, peut apporter beaucoup en termes d'inclusion du quartier, d'accès à un accompagnement psychologique, etc.

Le site du Hunderenveld ne peut, pour des raisons techniques, bénéficier du soutien d'un contrat de quartier durable. Il n'en connaît pas moins des difficultés sociales, scolaires et de sécurité similaires à celles de la Cité Moderne. Hormis les apports espérés évoqués ci-dessus, il importera de rechercher auprès de la Région toutes les formes de soutien nécessaires (projets additionnels) afin d'appliquer à la Cité du Hunderenveld l'esprit d'un C.Q.D. A défaut, on court le risque de créer une dualité injustifiée entre les habitants de la Cité Moderne et ceux de la Cité du Hunderenveld. Précisons que ces compléments d'équipements à venir au sein des quartiers de logements sociaux devront servir de liens avec les quartiers environnants et être un facteur d'ouverture. Il ne peut être question que ces investissements fonctionnent en vase clos au seul bénéfice des habitants des cités.



Exemple à Molenbeek d'une Maison de quartier, un espace d'accueil ouvert à tous et sans exclusive.

Diversification de l'hébergement à caractère social

Rappelons qu'indépendamment du périmètre couvert par le Contrat de Quartier Durable Cité Moderne, la Commune et le CPAS pourraient à l'avenir acquérir des biens immobiliers (cf. les cas récents évoqués ci-dessus à la rue de l'Eglise et l'avenue du Roi Albert) en vue de créer du logement d'urgence, de transit ou de « housing first » (démarche innovante en vue du relogement des sans-abris les plus fragiles). Des subventions régionales existent à cet effet.

1.4. Politique de santé

Une politique de santé n'est jamais déconnectée de certaines réalités territoriales. Il existe ainsi une série de facteurs environnementaux (bruit, pollution de l'air, radiations...) qui impactent non seulement sur la qualité de vie, mais aussi sur l'espérance de vie. Or, en fonction des lieux, ces facteurs sont plus ou moins aigus. L'atténuation des nuisances relève quant à elle souvent de leviers décisionnels qui échappent aux communes comme : la détermination d'une zone LEZ, le tracé des couloirs aériens, le bannissement des moteurs thermiques, l'installation de panneaux anti-bruit au bord du Ring (qui se fait à Beersel mais pas à Dilbeek...), etc. Une politique drastique à l'encontre du trafic de transit (cf. par ailleurs) est cependant un des leviers sur lequel l'autorité communale peut directement peser.

L'objet du présent point est toutefois plus général et en lien avec une cohésion sociale globale. Il s'inscrit dans les approches portées par l'Observatoire régional de la santé et du social et du Plan Santé Bruxellois (2019). La Commune doit être, même modestement, un acteur de la « démocratie sanitaire ». L'état de santé général de ses habitants doit l'interpeller. Elle doit en particulier s'assurer que l'accès aux soins se fait normalement pour tous.

Territoire en santé

Le concept de « territoire en santé » doit prévaloir. Le développement de synergies avec Valida est à cet égard un must, afin de mettre en évidence d'éventuels manquements ou évolutions locales qui seraient inquiétantes. Des initiatives sont également à développer dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Cité Moderne.

La Commune doit être attentive au développement de structures adaptées pour lutter contre l'isolement des aînés, tels les centres de jour, aides à domicile. Ex. également du projet de centre de revalidation du CPAS attenant à la résidence du Val des Fleurs (cf. la première partie du P.C.D.) et s'appuyant sur les compétences de son personnel.

CITÉ MODERNE - MODERNE WIJK

Berchem brussels

Une initiative du service Prévention de Berchem-Sainte-Agathe en collaboration avec Comensia.
Des services publics plus proches de vous pour améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des habitants du quartier.

Een initiatief van de Preventiedienst van Sint-Agatha-Berchem in samenwerking met Comensia.
Openbare diensten die dichterbij u staan om de levenskwaliteit en het gevoel van veiligheid van de inwoners van de wijk te verbeteren.

Berchem brussels

Nouvelle antenne de quartier / Nieuwe wijkantenne

Contact
Sophie Bastiaens
Service Prévention - Preventiedienst
sbastiaens@berchem.brussels
02/465 99 15

bps-bpv brussels
Brussels Preventie & Gezondheidsdienst
Brussels Preventie & Gezondheidsdienst

PREVENTIA

Comensia
Instituut voor de Gezondheidszorg
Instituut voor de Gezondheidszorg

slrb-bghm brussels
Service voor de Wijk
Service voor de Wijk

CPAS OCMW
Centraal Platform voor de Wijk
Centraal Platform voor de Wijk

Le développement de nouvelles antennes de quartiers et de leurs missions (elles pourraient servir d'appui local au travail des Town Care Manager) offre à terme l'opportunité d'une politique de santé plus proche des habitants.

Enfin, la crise du Covid 19 a obligé à davantage réfléchir à l'espace public en tant que vecteur potentiel de maladies respiratoires infectieuses (angine, bronchite, grippe...) et à prévenir celles-ci. Certains lieux du territoire sont en effet potentiellement plus risqués que d'autres par la plus grande promiscuité qu'ils induisent entre les personnes. Nonobstant la crise du Covid 19, de tels lieux peuvent être à « port du masque » recommandé à la mauvaise saison. Dans de nombreux pays asiatiques, le port du masque dans les lieux publics de « promiscuité » était déjà la règle bien avant la pandémie du Covid 19. Adopter à l'avenir les mêmes réflexes peut être salutaire pour se prémunir de mauvais rhumes ou de la grippe.

1.5. Mise à l'emploi dans les quartiers fragilisés

Le taux de chômage (32%) qui affecte les quartiers de logements sociaux est à peu près le double de la moyenne communale (18%). La Cité Moderne et la cité du Hunderenveld sont de facto des quartiers fragilisés où le soutien à la recherche d'emploi est le plus crucial.

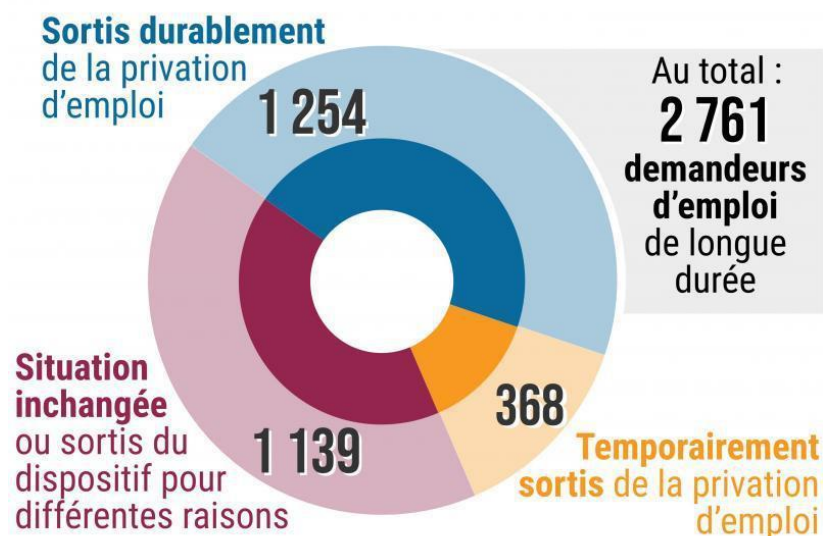
La Commune ne peut dès lors que soutenir l'expérience « Territoires zéro chômeur de longue durée » qui vient d'être lancée à la Cité Moderne (avec l'espoir de la développer à la Cité du Hunderenveld), des initiatives qui semblent porter leurs fruits en France et en Wallonie. On soulignera que ce type de démarche a une finalité des plus concrètes puisqu'elle doit se traduire sur le terrain par la création d'une « entreprise à but d'emplois ».

On rappellera que la création d'une Maison de l'Emploi (CPAS, Actiris, Bruxelles Formation...) aiderait opportunément à dynamiser la recherche d'emploi pour les Berchemois(e)s.



Les projets de « Territoires zéro chômeur de longue durée » se développent de plus en plus, profitant des retours d'expérience positives issus de France.

LE BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE (DIX TERRITOIRES EN FRANCE)



Exemple d'un bilan récemment dressé en France

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commune doit, plus que jamais, être à l'écoute des grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Elle doit être à la base d'une action collective responsable vis-à-vis des futures générations et être le relais des bonnes pratiques à mettre à place pour assurer un développement sociétal durable. Elle a donc un rôle d'exemple à tenir car elle est la seule entité publique de proximité apte à porter une action collective responsable et inspirante pour le citoyen.

Les chantiers en cette matière sont multiples et souvent défendus sous la bannière de l'Agenda Local 21 (redéfini depuis 2015 en Agenda 2030), plus récemment sous celle du Plan Air Energie Climat (P.A.C.E.). Mais il y a beaucoup d'autres interventions extrêmement concrètes qui entrent également en ligne de compte tels le développement des maillages vert et bleu (Bruxelles Environnement et Vivaqua), la propreté et l'assainissement (Bruxelles Propreté et Vivaqua), Good Move (Bruxelles Mobilité), les concepts de plan canopée, plan lumière, Good Food, etc. Autant de fils conducteurs pour développer davantage de durabilité, mais aussi pour que le « village berchemois » soit... un « village durable ».

Aujourd'hui la nature des enjeux a changé. D'une part les acquis du passé sont à préserver mais, d'autre part, vu les urgences climatiques, il faut agir d'une manière beaucoup plus large et transversale. La durabilité de l'action publique doit transparaître dans tous les domaines et ne pas être réservée à ses « vitrines » les plus en vue. Berchem-Sainte-Agathe ne pourra bien sûr sauver la planète à elle seule, mais elle a une responsabilité tant par l'exécution à l'échelle locale de choix portés par les sphères internationales et fédérale, que vis-à-vis du bien-être des générations futures.



Ces somptueux glaciers alpins auront disparu à la fin du siècle selon les prévisions... les plus optimistes

L'Agenda 2030 des Nations Unies repose sur 17 objectifs de développement durable relatifs à la prospérité économique, le bien-être des populations et la protection des écosystèmes. On notera que le P.C.D. est plus spécifiquement en lien avec 4 de ces objectifs : assurer une gestion durable des ressources en eau (ODD n°6), bâtir une infrastructure résiliente (ODD n°9), faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables (ODD n°9), prendre des mesures contre le changement climatique (ODD n°13) et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (ODD n°15).

Elaboration du Plan Air Climat Energie (P.A.C.E.)

Berchem-Ste-Agathe a mis en chantier l'élaboration d'un Plan Air Climat Energie. Cette démarche est ambitieuse, car elle vise à terme d'atteindre la « neutralité carbone ». A la suite de diverses consultations et ateliers participatifs, un rapport rassemblant un large spectre d'actions possibles a été produit. Il appartient désormais à l'autorité communale d'y donner une suite concrète, y donner un sens et une continuité d'action dans le temps. En veillant notamment à ce qu'une traduction cohérente des possibles dispositions territoriales d'un P.A.C.E. soient bien présentes au sein du P.C.D. (NB : sachant qu'un P.A.C.E. traite également d'objets sans rapport avec ceux d'un P.C.D, comme par exemple le type d'alimentation proposée par les cantines scolaires).

Une telle traduction est bien au rendez-vous, les dispositions du présent P.C.D., par définition « territoriales », cadrant bien avec l'esprit et la lettre d'un P.A.C.E. Quelques exemples illustrent cela :

- une filiation avec le P.R.D.D. (Plan Régional de Développement Durable) ;
- une urbanisation limitée et maîtrisée du territoire ;
- un modèle urbain privilégiant les circuits sociaux-économiques courts, avec une offre locale variée en équipements ;
- une densification urbaine limitée là où sont les nœuds de force du transport public (le quartier de la gare de Berchem-Sainte-Agathe) ;
- une gestion des espaces publics axée sur la durabilité des investissements ;
- un « relighting » économe des installations d'éclairage ;
- le développement de nouveaux arbres d'alignement ;
- une recherche et action sur les espaces à déminéraliser ;
- des interventions hydrauliques prévenant de futures inondations ;
- les restrictions croissantes posées au trafic de transit ;
- le développement des alternatives à l'automobile ;
- la mise en place de projets d'agriculture urbaines et d'éco-pâturages ;
- une rationalisation de l'immobilier communal avec relocalisation vers des bâtiments passifs ou, à défaut, énergétiquement performants, une organisation « flex-desk » des bureaux ;
- une mise en place équilibrée du télétravail des agents communaux ;
- la poursuite des interventions P.L.A.G.E. et Solar Click ;
- davantage d'intercommunalité pour éliminer les doubles emplois entre administrations voisines ;
- un charroi communal doté de moteurs non-thermiques avant l'heure ;
- ...

Les balises sont donc bien claires pour ce qui a trait au volet « territorial » d'un P.A.C.E. Mais il n'y a pas que cela. Les autres pans d'actions visant à réduire la facture carbone de la Commune devront être activés et faire l'objet d'interventions proactives. L'engagement d'un agent affecté à cette seule tâche est un premier pas vers l'atteinte d'un tel objectif.

CHAPITRE 3 : LE SERVICE AUX CITOYENS

Etant le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, la Commune prodigue une série de services primordiaux qui vont de la reconnaissance officielle des individus (l'Etat civil, les actes de domiciliation...) à diverses démarches de la vie quotidienne (une demande portant sur la modification d'un bien immobilier, l'obtention d'une prime, la médiation d'un conflit de voisinage, une demande pour une carte de stationnement, la connaissance des offres en matière d'éducation et de loisirs ou d'assistance à la personne...). Un enjeu du P.C.D. est de veiller à ce que la connaissance et l'accès à ces services soient les meilleurs possibles.

3.1. Faciliter les démarches administratives

La recherche et l'obtention de documents ou informations administratives divers peuvent prendre du temps et être une source de stress pour le citoyen. Tout pouvoir public a pour ambition de faciliter les choses et Berchem-Ste-Agathe n'y déroge pas.

Accueil de la population

En l'attente d'une relocalisation des services d'accueil à la place Schweitzer (optique d'y créer un pôle serviciel), il y a la nécessité d'améliorer l'accueil au n°26 de la rue Blauwet. Cet accès est le plus utilisé par les Berchemois car il permet d'accéder au département des Affaires du Citoyen (Population & Etat Civil). Depuis le réaménagement, il y a 20 ans, de ce point d'accueil de la population, celle-ci a augmenté de 37%. Il n'est plus adapté à la demande d'autant que ce point d'accès dessert également les services techniques (urbanisme, travaux publics, environnement, IT), le service GRH et le service de la Prévention. La confusion et le sur encombrement sont donc souvent de mise. Un accueil dans la discrétion est en outre virtuellement impossible, d'où la nécessité de disposer d'un guichet isolé. Une réorganisation à court terme du hall d'entrée est indispensable afin d'offrir un accueil global pour tous les départements de ce site et la présence physique d'un agent à même d'aiguiller le citoyen vers la bonne porte et la bonne personne.



Le hall d'accueil de la rue Blauwet : à réorganiser afin que le citoyen soit mieux accueilli et s'y sent mieux pris en charge.

Une Commune en ligne

Si un bon accueil physique du citoyen est et restera toujours nécessaire (afin en particulier de maintenir un service public accessible aux victimes de la fracture numérique), on ne doit bien sûr pas perdre de vue que nous sommes à l'ère de la dématérialisation des services publics. Elle implique de développer le concept de « Commune en ligne » en étoffant l'ensemble des documents directement disponibles via internet, en promouvant l'utilisation d'IRISbox. Il faut tendre vers le « zéro déplacement » et encourager l'utilisation par le citoyen de l'interface « Mon dossier ». Ce dernier est une application du Registre National qui permet d'obtenir gratuitement des certificats divers (composition de ménage, acte de naissance, acte de mariage, etc.) sans devoir se déplacer à l'administration communale.



Un grand nombre d'informations clés peuvent être obtenues en ligne (Registre National, Irisbox), depuis chez soi, mais cela reste encore trop méconnu par une part importante de la population.

Signalétique interne à l'administration

Quand un accès est nécessaire à l'administration communale, il faut y trouver son chemin... ce qui n'est pas toujours évident malgré la relative petite taille de la commune à l'échelle de Bruxelles. Un premier contact est toujours compliqué du fait de la géographie et la configuration des implantations de l'administration, de l'historique de leur installation, etc. Nonobstant le cas déjà évoqué ci-dessus de l'accès de la rue Blauwet, les imbrications multiples entre « front » et « back-offices », etc. compliquent les choses. Le projet de nouvelle Maison Communale (cf. par ailleurs) vise une rationalisation de l'organisation des services, mais aussi une rationalisation et clarification de leur accès pour le citoyen et les visiteurs.

En attendant l'aboutissement de ce projet de longue haleine, il convient d'améliorer la signalisation externe actuelle du site de la Maison Communale, de donner une bonne compréhension des accès vers les divers services de l'administration. C'est une action assez simple à mettre en œuvre, qui vise à renforcer ce qui existe déjà, à mettre à jour ce qui ne l'est plus, à éliminer les signalétiques obsolètes ou contradictoires, etc. La production d'un folder directionnel, à distribuer à chaque point d'accueil de l'administration communale, devrait conclure une telle mise en ordre de là où sont les divers services de la Commune et faciliter la tâche de tous les visiteurs.



De multiples efforts ont été faits par le passé par la Commune et son CPAS afin de mieux guider les visiteurs vers là où ils doivent aller. Mais les informations doivent être mises à jour et il faut aussi adapter les terminologies utilisées à la structure organisationnelle actuelle de l'administration.

Guide de l'habitant

Toujours dans l'optique d'un meilleur service aux citoyens, actualiser le guide communal de l'habitant et le plan de repérage qu'il contient est nécessaire. Un tel guide est un véritable vade-mecum de ce que la Commune propose à ses habitants. Il a le défaut d'être parfois rapidement obsolète quant à la validité des informations compilées (personnes de contact, etc.). C'est particulièrement le cas des versions papier de tels guides. Il faut dès lors viser la gestion d'un guide numérique de l'habitant (disponible sur le site internet communal), qui serait mis à jour sur une base semestrielle.



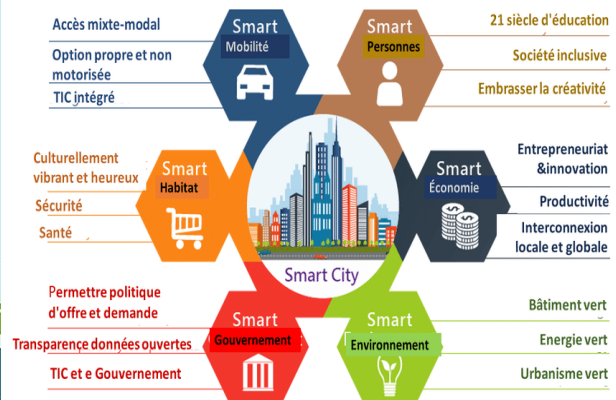
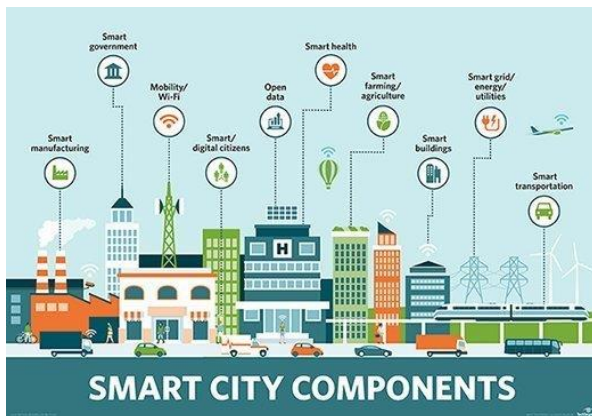
A côté du guide de l'habitant, existent divers guides thématiques dont la mise à jour est à dynamiser.

Relais avec les quartiers

Toujours en vue d'un accès facilité pour les démarches administratives, on rappellera les espoirs placés dans les PLP en termes d'ambassadeurs de la propreté et de la prévention (cf. plus haut). Ils pourraient également déboucher sur la mise en place d'un responsable par quartier qui assurerait un meilleur lien entre l'administration et les habitants. Cet aspect est également lié à un renouvellement escompté de la participation citoyenne (cf. ci-dessous).

3.2. Développer une commune « Smart »

Le concept de « ville intelligente » (smart city) repose sur le principe d'utiliser les technologies de l'information et la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire les coûts. Son champ d'application est très large, allant de la gestion des systèmes de transport et d'approvisionnement à la collecte de données auprès des citoyens.

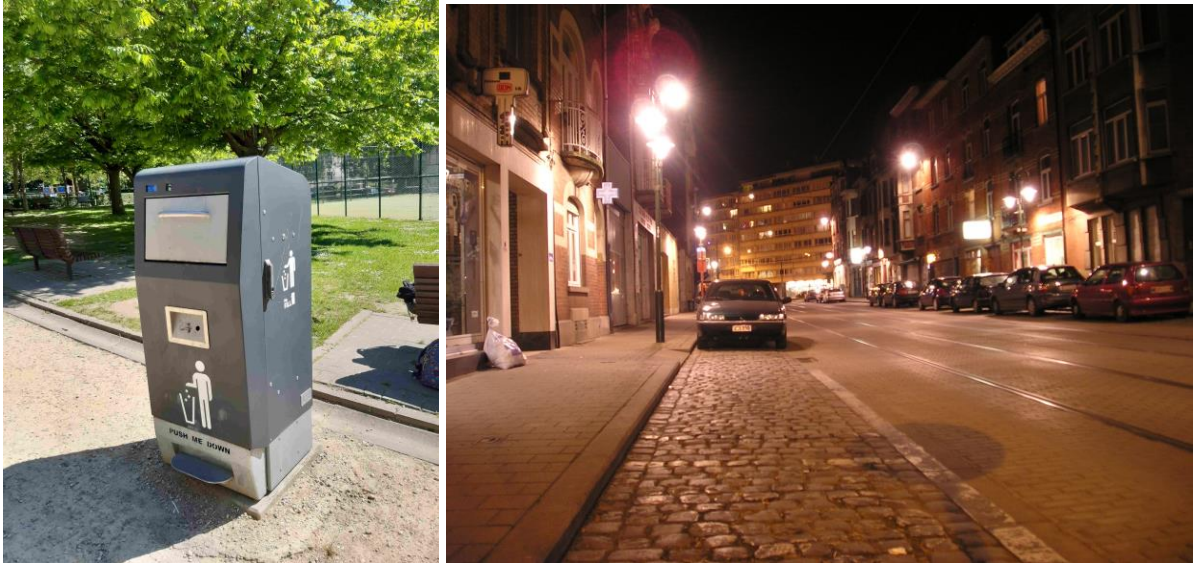


La « Smart City », un concept qui concerne désormais tous les pans de la vie en société.

A l'échelle d'une commune, le développement du principe « smart » se retrouve un peu partout. Il en est par exemple question ci-dessus quand il est question de développer le concept de « Commune en ligne » ou ci-dessous, avec l'instauration d'une plate-forme de participation citoyenne. Dans le présent document, le sujet étant extrêmement vaste, nous nous limiterons aux aspects « smart » généraux en lien direct avec la gestion territoriale communale.

La technologie au service de l'efficience de la gestion

L'ambition est naturellement de développer une « commune smart ». Notamment en développant peu à peu l'application du concept « smart » à la gestion des divers composants du domaine public (ex. : fix-my-street, poubelles intelligentes, éclairage public...). La Commune doit s'y intéresser pour tous les objets dont elle traite en ligne directe, mais aussi veiller à ce que les autres acteurs publics opérant sur l'espace public (Région, STIB, etc.) s'inscrivent avec efficacité dans le développement de la « smart city ». C'est ainsi que, par sa proximité avec le terrain, la Commune doit être le relais des pannes qui peuvent survenir (ex. : afficheur des temps d'attente à une aubette des transports publics) ou du manque de réactivité face aux incidents répertoriés sur les voiries régionales (fix-my-street), etc.



Les nouvelles corbeilles qui équipent les parcs publics (à gauche) sont « smart », avec un contrôle à distance de leur degré de remplissage ; L'éclairage public offre de nombreuses possibilités en vue d'une performance accrue : « dimage » (réduction d'intensité) programmée pour la pleine nuit, coupure de l'éclairage dans les parcs publics dès que ceux-ci sont fermés, etc.

Informations numériques

Le développement d'une commune « Smart » concerne aussi les équipements communaux accessibles au public où une dynamisation des informations disponibles in situ, à l'aide de bornes tactiles ou affichages numériques LED déroulant, serait une plus-value pour les utilisateurs. Par exemple :

- programme des activités et rencontres au complexe omnisports ;
- infos concernant les activités scolaires à l'école communale ;
- avis de désaffectation des pelouses au cimetière ;
- annonce des programmes à venir aux centres culturels ;
- informations relatives à une future Maison de l'Emploi...

Un tel développement doit être l'objet d'une approche et d'une étude globale afin de mieux en définir les modalités et les implications pratiques. Le passage à la « Smart city » ne peut en effet être improvisé. Il impose de nouvelles modalités et habitudes de travail. Elles doivent être bien définies pour en garantir le succès et la durabilité.

Dans une telle perspective, il conviendra de lutter contre la fracture numérique, notamment en installant des bornes d'informations à écran tactile dans les endroits stratégiques du territoire et des bornes avec imprimantes (éventuellement sous la forme de Fab Lab – NB : que l'on peut décrire comme des laboratoires ouverts au grand public afin de concrétiser des projets à l'aide de machines pilotées par ordinateur) en d'autres endroits. Ces bornes (avec imprimante) sont à disposer dans des lieux comme l'accueil de la rue Blauwet (cf. ci-dessus), celui du CPAS, les bibliothèques, les antennes de prévention... Cela implique la présence physique d'agents, tant pour faire des démonstrations de comment obtenir les documents souhaités, que pour éviter le vandalisme.

C'est une aide pour accompagner le citoyen afin qu'il puisse évoluer dans la « Smart city » et faire comprendre que la « Smart city » est également une « Smooth city » (« ville paisible », « ville confortable ») pour toutes les franges de la population.



Les bornes d'informations interactives, un soutien de plus en plus courant au service des citoyens.

L'approche pourrait être même occasionnellement délocalisée sur le plan territorial en installant un info-truck (« camion informatif ») ou un info-bike lors de manifestations locales (à l'exemple des stands présents lors des dimanches sans auto) afin de donner de l'information, mais aussi de recevoir des suggestions.



L'info-truck est une modalité de plus en plus couramment utilisé pour aller à la rencontre du citoyen et lui expliquer les nouvelles offres de la « Smart city ».

Le site internet communal (« notre territoire virtuel ») est un soutien logique au développement d'une commune « Smart ». Il y a lieu de le rendre plus convivial et complet. Il doit évoluer, à l'instar des sites d'autres communes bruxelloises, vers un réel outil d'informations pratiques pour le citoyen et être régulièrement mis à jour. Il faut arriver à faire comprendre que le site communal est un lien direct vers le citoyen, qu'il dispense une mine d'informations.



En fonction du sujet traité, l'info-bike peut également être un outil promotionnel efficace.

A titre connexe, on mentionnera l'importance pour la Commune de procéder à un archivage numérique complet de ses données de travail clés (les permis d'urbanisme en particulier). Il y va de la préservation d'informations (parfois très anciennes et se dégradant avec le temps) cruciales sur le plan du droit et, plus accessoirement, sur le plan historique. Il y va en somme de la préservation du « territoire juridique » berchemois.

3.3. Un cœur de commune au service du citoyen

Assurer un bon service aux citoyens c'est aussi donner une visibilité géographique aux services offerts et pouvoir en faire la promotion. C'est aussi s'inscrire dans une démarche « servicielle » où, au-delà du service habituellement dispensé par une administration publique, la Commune dispense ou relaie une série de services complémentaires. Ces services peuvent rencontrer des demandes ou questionnements des plus variés comme :

- quelles sont les activités de loisirs disponibles dans la commune ?
- où et quand puis-je me débarrasser de mes objets encombrants ?
- je suis dans l'impossibilité de me déplacer par mes propres moyens, existe-t-il un service de navette locale ?
- où puis-je me promener ? Existe-t-il un parcours découverte du patrimoine et/ou de la nature ?
- où puis-je lâcher mon chien ?
- quelles sont les modalités du stationnement dans la commune ?
- quelle est l'histoire de la commune ?
- quelles sont les commerces dans les environs ?
- quelle est l'offre en crèches ?
- existe-t-il des formations pour apprendre à faire du compost ?
- y-a-t-il des activités de « repair » café dans la commune ? ...

Se développer en tant que commune « smart » (cf. ci-dessus) offre une réponse à ces questionnements. Mais elle n'est que partielle. Le citoyen est en effet noyé par les informations numériques et certains n'y ont pas accès (fracture numérique) ou bien ont du mal à utiliser les outils d'informations d'aujourd'hui.

En tant qu'entité publique, la Commune se doit cependant d'offrir des services humanisés à ses administrés et visiteurs. Elle doit veiller à ce que chaque citoyen puisse évoluer dans une « smooth city » (cf. ci-dessus).

Développer la **place Schweitzer et le parvis de l'église** pour en assurer la convivialité et en faire le « cœur » et le **pôle serviciel** de la commune est tout à fait indiqué vu la centralité des lieux qui, à l'échelle du territoire de Berchem-Sainte-Agathe, est celle de la « ville à dix minutes » dont il a été question en introduction du P.C.D. Les récents réaménagements de la place Schweitzer et du parvis de l'église, offrent en outre la possibilité d'offrir un pôle serviciel sécurisé et apaisé à ses utilisateurs.



La récente installation d'un répertoire des commerces à la place Schweitzer est une démarche qui s'inscrit bien dans celle d'un pôle serviciel.

Comme évoqué ci-dessus au point relatif à la facilitation des démarches administratives et également au point 2.2.3., le projet de disposer d'une antenne de l'administration communale aux abords de la place Schweitzer permettrait que le cœur géographique de la commune puisse tenir cette fonction de pôle serviciel. Un tel projet améliorerait le service aux citoyens en y proposant un accueil à la population en un lieu doté d'une grande visibilité. Il permettrait également d'y installer la police, une antenne de la prévention, une salle d'exposition, etc. Il permettrait par ailleurs (cf. autres chapitres) de créer un cœur convivial de Commune en y mobilisant un patrimoine foncier communal aujourd'hui inutilisé (permettant de combler les vides et animer les lieux) et de développer le concept de piétonnier sur la place du Roi Baudouin (et y enterrer le parking public).



Regrouper les services administratifs « front offices » place Schweitzer offrirait non seulement une meilleure visibilité et efficacité des services proposés mais, sur le plan urbanistique, cela permettrait aussi de finir une place dont une des faces est manquante et faite de mur aveugle et arrières bâtiments.

Enfin, l'installation évoquée par ailleurs d'écrans d'informations LED (cf. ci-après) place Schweitzer dans un premier temps, puis au parvis de l'église / place Baudouin par la suite, ne pourra que donner tout son sens à la notion de pôle serviciel. Ce sont des lieux de grand passage à pied, où le menu déroulant des informations est parfaitement à même de capter l'attention des passants sur les services offerts / activités proposées. In fine, celui qui se rendra (à pied ou en vélo de préférence) dans le cœur de la commune sera toujours certain d'être là où le maximum d'informations pratiques sont à sa disposition avec un affichage informatif permanent.

CHAPITRE 4 : INFORMATION ET PARTICIPATION

Même si les intérêts et les motivations des habitants peuvent être très différents d'un individu à l'autre, celui-ci est d'ordinaire toujours intéressé par le devenir de son territoire de vie, par ce qui s'y passe ou pourrait s'y passer. Le souhait de pouvoir directement participer aux prises de décision et suggérer des actions aux autorités publiques est également très vif chez certains.

La difficulté pour le citoyen est d'arriver à s'y retrouver face à la multitude des moyens de communication en présence et face à la complexité organisationnelle des institutions publiques belges. De longue date, Berchem-Ste-Agathe a cherché à informer au mieux ses habitants, via notamment le Berchem News et l'organisation fréquente de réunions publiques ou d'ateliers participatifs. Elle a également innové en son temps pour être à l'écoute du monde associatif, via son Conseil pour l'Environnement et la Qualité de Vie (C.E.Q.V.) et sa Maison de la Participation.

Les temps ont changé cependant et on doit tenir compte tant de l'évolution globale de la société, que de l'évolution des moyens contemporains par lesquelles une information et une participation citoyenne s'organisent aujourd'hui. Le développement de la « Smart City » évoqué ci-dessus concerne également la manière dont on informe le citoyen et prend le pouls de ses aspirations.

4.1. Stratégie territoriale de communication

Un premier plan d'actions repose sur une amélioration substantielle du site internet communal (cf. ci-dessus le point « informations numériques ») qui se doit d'intégrer davantage d'informations pratiques et à jour. Il repose aussi sur une clarification et explicitation du projet communal via le présent P.C.D. et les nombreux supports graphiques qu'il propose (Atlas communal).

Une nouvelle ambition se fait jour par ailleurs en déployant une stratégie de communication qui soit davantage territoriale. Outre les canaux de communication existants, elle consiste à développer des outils allant davantage vers les habitants pour leur communiquer des informations pratiques. A l'instar d'autres communes, Berchem-Sainte-Agathe doit développer des affichages numériques avec **l'installation de plusieurs écrans d'informations LED**. De tels écrans à l'affichage déroulant permettent d'injecter une série d'informations relatives à des événements, festivités, travaux, etc. et de coller au plus près à l'actualité du moment et à d'éventuels imprévus.

La place Schweitzer devrait, à titre de première, accueillir un écran LED de grande taille. L'objectif à terme serait de disposer d'un écran LED (de plus petite taille) pour chacun des 5 périmètres de PLP (cf. carte 3.21.), ainsi que d'afficheurs déroulants LED pour les principaux services communaux (cf. ci-dessus le point « informations numériques »).

Le principe de développer une nouvelle application mobile est également à l'agenda.



Les totems informatifs sont à présent pleinement entrés dans les pratiques habituelles de communication des instances locales vers leurs administrés.



De l'antique colonne Morris à l'application mobile tendance..., autant de moyens d'organiser une communication vers les quartiers.

Une meilleure communication territoriale passe également par une mise en ordre des dispositifs existants, mais dont la pertinence n'est plus bonne. Cela implique :

- de mettre à jour et compléter la signalétique informative sur le territoire de la commune, les panneaux actuels étant obsolètes et les signalétiques de jalonnement étant incomplètes et/ou dépareillées ;
- une communication physique (colonne Morris ou autres) renforcée vers les quartiers, le développement de la communication numérique ayant été évoqué par ailleurs. Un nouveau plan global d'implantation de ces affichages physiques doit être arrêté et mieux en phase avec l'évolution récente de l'urbanisation de la commune.



Les signalétiques de jalonnement (à gauche) tiennent également un rôle de « communication territoriale », mais elles ne sont plus à jour en étant incomplètes ou se référant à des terminologies qui ne sont plus utilisées ; Les 8 panneaux d'avis officiels au sein des quartiers (à droite), placés il y a 20 ans, ne sont plus nécessairement au bon endroit aujourd'hui.

4.2. Soutien aux associations de quartiers et à la participation

Un renforcement et une modernisation de la participation passent par l'instauration d'une **plateforme informatique de participation citoyenne**. Pleinement dans l'air du temps de la « Smart city », une telle plate-forme doit permettre de mieux structurer la participation et de ne plus être inféodé aux réseaux sociaux et, hélas, à certains de leurs abus. Elle doit aussi permettre de toucher un public plus large que par le passé. Le principe de la plate-forme repose sur la présentation et mise en ligne de projets soumis à avis de la population, ce qui permet d'y apporter des commentaires, de faire des propositions et, le cas échéant, d'organiser un référendum, etc.

Cette structure de participation contemporaine est amenée à se substituer au concept de « Maison de la participation », lequel a fait son temps et n'a pas pleinement répondu aux espoirs. Les principes portés par le C.E.Q.V. doivent pour leur part être modernisés. Il y a lieu d'inciter à une participation citoyenne structurée par périmètre de PLP (cf. carte 3.21.), via des comités de quartier ou autres interlocuteurs privilégiés.

A l'instar d'autres communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere...), il y a lieu d'envisager une évolution du C.E.Q.V. vers des « Conseils de quartier ». Le site internet de la commune d'Evere qualifie ainsi les conseils de quartier comme suit (extraits) : « *Un conseil de quartier, c'est un espace de rencontre des différents acteurs qui participent à la vie de leur quartier .../... C'est un lieu d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier qui a comme vocation de favoriser la transversalité entre les différents acteurs de la commune dans le domaine de la participation sans empiéter sur les compétences administratives et politiques .../... Leur champ d'activité s'étend à toutes les questions d'intérêt général (voirie, circulation, propreté, voisinage...), en excluant la défense d'intérêts particuliers .../... Ils aident à faire remonter des informations à l'administration communale* ».



Les « Conseil de quartier » sont, au départ notamment d'expériences françaises, devenus des structures courantes de soutien à l'exercice de la démocratie locale. Ils consacrent une approche plus professionnelle de la participation.

On notera que la structure d'un conseil de quartier permettrait d'y inclure les fonctions « d'ambassadeur de la propreté » et de personne relais des PLP évoqués à la page 93. On précisera enfin que le conseil de quartier est un outil de démocratie locale beaucoup plus ouvert et dynamique que les structures participatives d'antan. Il ouvre en outre la porte à une participation active aux individus qui sont en dehors de toute structure associative. Il est le gage d'une plus grande pluralité des avis et des expressions citoyennes.

La participation citoyenne et le soutien aux associations peuvent aussi être dynamisés par la mise à disposition de locaux (Maison de quartier et maison des associations - cf. page 65), l'organisation d'activités décentralisées dans les quartiers (apéros, brocantes...) et en lançant des appels à projets locaux. Ces derniers, au départ d'un budget participatif, viendraient en soutien aux associations pour des objets variés tels l'organisation d'une brocante, le fleurissement de pieds d'arbres ou de jardinières, la réalisation d'une fresque murale, la création d'une mare...



L'organisation de brocante (à gauche, rue Kasterlinden) peut être opportunément soutenue par la Commune ; L'élimination des fleurs fanées des jardinières et parterres par des bénévoles (à droite), un type de projet participatif local qui pourrait être encouragé et soutenu.

Enfin, il convient de **mettre à l'honneur et encourager le bénévolat**. Celui-ci peut en effet avoir des implications territoriales très concrètes. Par exemple quand, dans le cadre d'un volontariat d'entreprise (responsabilité sociale), les collaborateurs d'une entreprise se mobilisent au profit d'une association ou d'une bonne cause. Cette dernière peut consister à nettoyer à fond un site en déshérence ou les bas-côtés d'une grande voirie, à effacer les tags enlaidissant un site ferroviaire, etc.



« Patrick veille à l'entretien de la gare de Berchem », comme de 50 autres gares et points d'arrêts en Région bruxelloise... Des actions de volontariat d'entreprises pourraient l'aider dans sa tâche ».

Par le passé, le milieu associatif des scouts berchemois a lui aussi organisé des opérations de grands nettoyages au bois du Wilder ou au Kattebroek. Le BLED (asbl Berchem Local Et Durable) a pour sa part piloté l'opération des « incroyables comestibles » (cf. page 149) et la récolte des fruits dans les parcs communaux. Il a organisé le nettoyage puis l'aménagement et l'entretien d'un jardin fruitier rue Heylens (au départ d'un terrain communal).

Ces engagements citoyens sont à soutenir, par exemple par la mise à disposition du matériel nécessaire et une valorisation (reconnaissance) des actions accomplies.



Avant l'intervention bénévole du BLED (à gauche, en 2012), ce terrain communal de la rue Heylens était un dépotoir... Depuis (à droite), il est un joli jardin fruitier.

CHAPITRE 5 : LES RELATIONS EXTERIEURES

Berchem-Ste-Agathe n'est pas une « île au milieu de l'océan ». Il y a des communes voisines et elle est un niveau de pouvoir parmi d'autres niveaux, actifs à des échelles supra-communales (régions, fédéral, communautés, Europe). Il est important qu'elle développe des relations plus ou moins étroites avec ces différentes entités afin de pouvoir mener des politiques territoriales cohérentes. Elle résulte de l'évolution intrinsèque du rôle et des fonctions de la Région, mais aussi de la nouvelle articulation des relations et compétences entre Région et communes. Après plus de 30 années d'existence, la Région s'est en effet fortement développée et elle a acquis un poids de plus en plus significatif. Elle a également eu le temps d'asseoir et peaufiner ses stratégies d'actions, de développer ses moyens d'interventions, d'imposer des harmonisations de fonctionnement, etc. En diverses matières, les communes sont devenues le bras-armé de politiques régionales, mises en œuvre notamment par la distribution de subventions et aides diverses.

5.1. Collaboration avec les autres instances

Le problème pratique pour une petite commune comme Berchem-Ste-Agathe est d'arriver à s'y retrouver parmi le dédale des subventions et aides disponibles et parmi les structures de coordination et d'information (souvent informelles) qui dispensent un soutien précieux, mais parfois trop méconnu ou inexploité. Le problème n'est pas seulement relatif à une visibilité et connaissance de ce qui est proposé en dehors même de la commune (Région, Brulocalis, Sibelga, Vivaqua, Comité C, User clubs divers, groupes de travail, comités d'accompagnement, conseils, centrales d'achat, etc.), mais aussi de connaître et/ou déterminer qui est en charge de quoi au sein même de la Commune. Une vue panoramique et un suivi de ce qui existe aujourd'hui fait défaut et il n'y a pas assez de « reporting » transversal ». C'est pourquoi il convient de **mieux intégrer l'action de la Commune à celles de la Région et des autres communes bruxelloises par la formalisation d'une cellule de coordination / veille au sein de l'administration.**

Une telle cellule, au-delà du recensement de ce qui existe, doit permettre à l'autorité communale de pointer ses priorités en matière de représentation de la Commune. Berchem-Sainte-Agathe n'a pas les moyens d'être présente partout. Un tri d'opportunité est nécessaire. Il faut également mieux identifier les personnes ressources en charge de ces relations extérieures et avoir un « retour » de leurs activités. La production d'un rapport annuel (synthèse) peut être une piste indiquée pour une meilleure information de l'autorité communale et des divers départements de l'administration.

Une bonne connaissance transversale de ces travaux et participations inter-instances est nécessaire au bon fonctionnement général de la Commune. Cette dernière est, par la force des choses, de plus en plus imbriquée dans l'action d'autres instances publiques. Elle est même parfois devenue, comme précisé plus haut, un acteur subsidiaire à l'action de ces autres instances. Or, tout cela doit être connu et clarifié.



Que ce soit au travers de séances d'informations / formations (à gauche, Bruxelles Mobilité et Brulocalis) ou de visites de terrains (à droite, sur les modes d'infiltration des eaux de pluies), la présence de représentants de Berchem-Sainte-Agathe est importante pour une bonne coordination des actions et des politiques entre divers niveaux de pouvoir.

La croissance importante de population, l'émergence de nouveaux besoins ou de nouvelles technologies, l'évolution des attentes citoyennes, etc., alors que l'évolution des moyens dont dispose la Commune n'est guère favorable, pose un problème de « taille critique » à Berchem-Ste-Agathe. Il se pose également pour des petites communes voisines comme Ganshoren ou Koekelberg. Elles sont loin de disposer des marges d'actions et de la résilience de communes trois à quatre fois plus grandes, comme Anderlecht, Schaerbeek, Uccle... Berchem-Ste-Agathe a ainsi dû au cours du temps démultiplier ses services (enseignement, prévention, mobilité, environnement, juriste, participation, sanctions...) sans avoir la capacité de leur donner les moyens suffisants au bon exercice de leurs missions. Ce problème de « taille critique » se présente également pour certaines formes d'équipements.

Suivant l'adage « L'union fait la force », une importante réflexion doit se mettre en place afin de développer la gestion de certaines matières et besoins de manière intercommunale. On pense à ce sujet à l'exemple récent d'Archipel 19, centre culturel francophone commun entre Berchem-Ste-Agathe et Koekelberg (localisé place de l'Eglise).

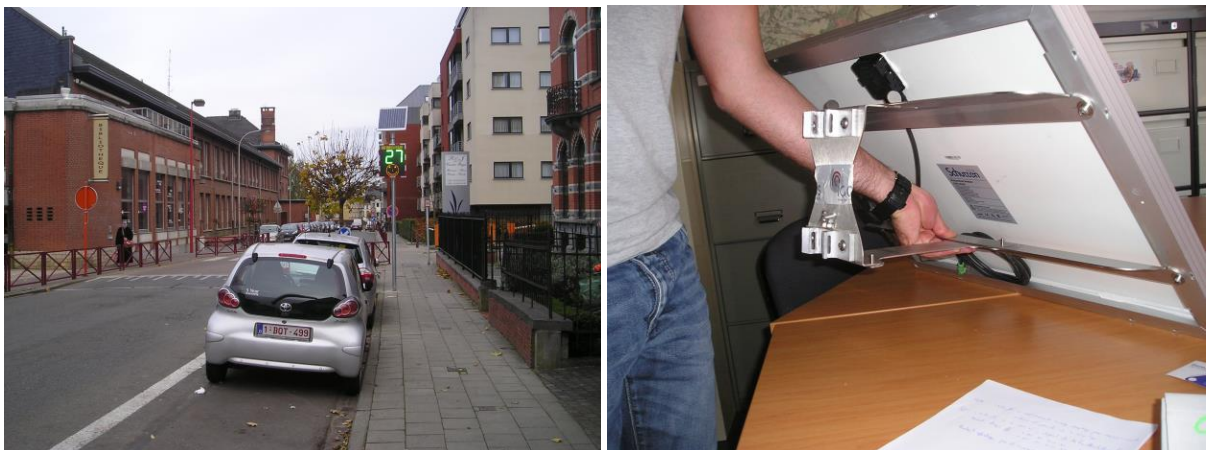
A court terme, on pense également au projet de déchetterie intercommunale qui pourrait voir le jour dans le quartier de la gare de Berchem-Sainte-Agathe (cf. par ailleurs). Il importe ainsi de **créer des synergies avec des communes de taille semblable du N-O Bruxellois, en matière d'équipements et d'autres types de collaboration intercommunale.**

En créant des synergies avec ces communes, Berchem-Sainte-Agathe pourrait améliorer la qualité du service rendu au citoyen dans toutes les matières d'intérêt intercommunal. Elle pourrait également améliorer son expertise par la mutualisation des expériences et des compétences des différents fonctionnaires, réaliser des économies d'échelle par la mutualisation d'équipements et l'organisation d'achats groupés, bénéficier de subsides dans des matières spécifiques.

On mentionnera dans cette optique :

- un renforcement d'un réseau de fonctionnaires partageant la même fonction afin de mutualiser les compétences et être plus efficient malgré de petites équipes au sein des communes (secrétariat, juriste, service étrangers, marchés publics...);
- un partenariat dans le cadre de projets particuliers (partage de personnel engagé en 2 ½ temps pour un contenu similaire – ex : plan climat, agenda 21...);
- l'introduction de demandes de subsides en commun (cf. la rivière du Molenbeek);
- une centrale d'achat existe avec Sibelga par exemple, mais ce principe pourrait être organisé entre des communes voisines;
- une mutualisation des compétences sur des thématiques d'actualité : violences faites aux femmes, harcèlement, transport COVID...;
- organisation conjointe du nettoyage des voiries, du marquage des rues...;
- gestion commune d'une ressourcerie.

In fine, le gisement des matières susceptibles d'être gérées de manière intercommunale et avec des économies d'échelle substantielles est des plus variés. Il peut concerner la propreté publique par exemple, par la mise en commun de certaines formes de matériel spécialisé (balayeuses), des métiers aux qualifications atypiques ou pointues (juristes, traitement des sanctions administratives, conseil en mobilité, conseil en environnement, centrale d'achat, géomètre/cartographe, médiateur, manager commercial, techniciens radar / caméras, expert code du gestionnaire, inspecteur de chantiers de construction...).



L'installation et l'entretien d'afficheurs de vitesse nécessite un personnel spécialisé. Un exemple de matière dont la gestion intercommunale permettrait des économies d'échelle et un gain en efficacité.

CHAPITRE 6 : LES FINANCES

Comme on peut le constater à la lecture des chapitres précédents, le P.C.D. ambitionne la concrétisation de nombreux projets et actions pour le territoire berchemois. Leur mise en œuvre est naturellement tributaire des moyens et ressources qui peuvent y être consacrés. Une évaluation financière du coût des projets contenus dans le P.C.D. est prévue à court terme, afin d'aider à en planifier la réalisation.

Certaines interventions seront de facto portées par les administrations fédérales, communautaires ou régionales en charge de leur exécution (Infrabel, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, la S.L.R.B., la V.G.C., la STIB, etc.) ; d'autres par ou en collaboration avec le privé.

Mais c'est bien la Commune qui restera très logiquement le principal artisan de la bonne exécution des projets inscrits dans son P.C.D. Elle peut y arriver en faisant preuve d'efficacité dans la recherche de subsides. Cette forme de financement s'est en effet fortement développée depuis l'avènement de la Région de Bruxelles - Capitale, il y a trois décennies à présent. Il y a lieu de privilégier la recherche de subsides utiles, c'est-à-dire ne nécessitant pas de gros investissements propres et en se rappelant que c'est le besoin qui doit attirer le subside et non l'inverse.

La Commune doit également compter sur ses propres ressources financières, principalement alimentées par l'Impôt sur les Personnes Physiques (I.P.P.), le précompte immobilier, la dotation régionale et diverses taxes communales. C'est hélas là que le bât blesse, bien que depuis 2018 la Commune ait enregistré une forte diminution de sa dette (elle passera de 23,5 millions d'euros en 2018 à 14 millions en 2024).

L'I.P.P. et le précompte immobilier fournissent 81% des recettes fiscales de la commune. En 2010, l'I.P.P. y contribuait à hauteur de 33% pour 48% pour le précompte immobilier. Or, en 2020, ce rapport est passé à 26% et 55%. C'est une illustration du fait qu'entre 2008 et 2016 Berchem-Ste-Agathe fait partie des 10 communes belges dont l'évolution des revenus fiscaux moyens par habitant est la plus négative. Cette tendance vers une paupérisation plus importante de la population affecte négativement le rendement de l'I.P.P. et les moyens dont la Commune dispose pour mettre en œuvre ses politiques. L'I.P.P. à Berchem-Sainte-Agathe était de 7,0% en 2010 et il est aujourd'hui de 6,8%. Mais la situation de Berchem-Sainte-Agathe par rapport aux autres communes bruxelloises est moins attrayante : elle est passée 12 au 15^{ème} rang (sur 19 communes). La situation est également moins bonne en matière de précompte immobilier, -Sainte-Agathe passant du 9^{ème} rang en 2010 au 14^{ème} rang (des communes les moins chères) aujourd'hui.

La dotation régionale aux communes a longtemps été appliquée de manière préjudiciable pour Berchem-Ste-Agathe. Entre 2017 et 2021, elle a été sous-financée d'un montant de 2 millions d'euros par an. La Commune a contesté ce manque à gagner auprès de la Cour Constitutionnelle et elle a récemment eu gain de cause. Mais le préjudice des années passées reste là.

6.1. Une situation budgétaire saine

Si l'ambition est au rendez-vous du P.C.D., elle se devra d'être prudente et bien avoir à l'esprit que le retour à une situation budgétaire saine est prioritaire. Certains champs d'actions du P.C.D. cherchent d'ailleurs à y contribuer.

A commencer par le fait de **regrouper géographiquement les services** afin de réaliser des économies d'échelle pour diverses tâches. Toute une stratégie d'optimisation des implantations communales (cf. partie 1 - point 2.2.3.) est à l'ordre du jour. Elle se conçoit sans mettre en péril les fragiles ressources communales, mais également en ambitionnant pour le long terme de substantielles économies de fonctionnement (tâches d'accueil, d'entretien, immeubles aux meilleures performances énergétiques...).

Un fonctionnement qui peut également être rationalisé en :

- développant des stratégies communes (GRH, IT, Facility, communication, achats, services techniques...) entre la Commune et son CPAS ;
- regroupant les acteurs en charge des marchés publics au sein d'un service dédié ou d'une « centrale de marchés » ;
- regroupant les acteurs en charge de matières fiscales au sein d'un service dédié, en vue d'une optimisation des recettes fiscales (cadastre et taxes diverses) ;
- regroupant les services organisant des activités pour la population (jeunesse, seniors, festivités...) ;
- veillant à une plus grande polyvalence d'utilisation des futurs bâtiments communaux et en se « délestant » des biens immobiliers insuffisamment utilisés ;
- renforçant les synergies avec les partenaires extérieurs (cf. partie 2 - point 5.1.). Exploiter les collaborations intercommunales pour certains recrutements (mi-temps et emplois spécifiques) et pour la gestion de certains services (centre sportif, parc à conteneurs et ressourcerie, nettoyage lourd de la voirie...).

Une optimisation des ressources humaines, afin d'assurer **une meilleure présence sur le terrain** des agents de l'administration, doit aider à accroître l'efficacité et l'équité des prélèvements fiscaux. C'est le cas en particulier pour tout ce qui a trait aux taxes mais aussi aux situations cadastrales des biens immobiliers.

Un meilleur suivi et contrôle des chantiers sur le terrain, couplé au croisement de données administratives, doit contribuer à un tel objectif. Cela s'inscrit également dans l'esprit du « monitoring du bâti existant » évoqué en page 27 et des mises en conformité des situations irrégulières (cf. page 28).



Certaines rénovations de biens se traduisent par un renchérissement de leur valeur immobilière et, en conséquence, de leur valeur cadastrale (à gauche) ; Les occupations privatives de l'espace public (à droite, ici un conteneur pour des travaux) sont soumises à une taxe communale. Dans les deux cas, un bon suivi des situations de terrain est nécessaire pour contrer les défauts occasionnels de déclaration.

Les développements immobiliers à venir (cf. carte 1.7., mais aussi une densification immobilière possible du quartier de la Gare - Porte d'Ostende), devraient permettre d'accroître les recettes issues du précompte immobilier. Complémentairement aux rénovations et développements de logements sociaux (cf. page 30), il convient que les réserves foncières subsistantes accueillent prioritairement la construction de logements permettant de conserver et d'attirer des contribuables. C'est indispensable afin de contrer l'évolution fort négative (cf. ci-dessus) du rendement de l'IPP à Berchem-Sainte-Agathe.



Les nouveaux développements résidentiels du marché libre, qu'ils soient ambitieux (à gauche, avenue Charles Quint) ou plus limités (à droite, complément d'urbanisation), contribuent à renforcer le rendement de l'impôt foncier et de l'I.P.P., importantes sources de financement de la Commune.

Subsidiairement, on mentionnera la nécessité :

- d'œuvrer à la **révision de la clé de répartition de la dotation générale**, en vue d'un meilleur financement de la Commune. La reconnaissance récente du préjudice affectant Berchem-Sainte-Agathe pour un des critères de la clé de dotation ne signifie pas la fin d'une lutte face à d'évidentes disparités et inégalités entre les communes bruxelloises. Berchem-Sainte-Agathe est, par exemple, une des communes qui compte le moins de personnel par nombre d'habitants en Région de Bruxelles-Capitale. Une parcimonie dont elle n'est guère récompensée et qui met à mal sa capacité à assurer l'ensemble des missions espérées par les citoyens ;
- d'œuvrer à la révision de la « norme KUL » en vue d'un meilleur financement de la zone de police ouest.

1. DEVELOPPEMENT URBAIN – Tableau récapitulatif (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Modifications d'affectations dans le cadre de la révision du PRAS	2022-2027 (étude en cours)	Tout le territoire	Région (Perspective)	Berchem et les autres communes bruxelloises	Réglementaire	Budget régional	Page 24 Cartes 1.15 et 1.16 PRAS
2. Arrêter un Master Plan des densités constructibles	Vers 2024	Tout le territoire	Berchem	Région (Perspective et Urban)	Réglementaire (suivant les effets de la révision du PRAS) ou indicative	Administration communale	Page 27 Cartes 1.7 et 1.17
3. Arrêter un Master Plan « Cœur de commune »	Vers 2024	Place Schweitzer et environs (place Roi Baudouin, chaussée de Gand, avenue du Roi Albert...)	Berchem	Région (coordination Perspective, Urban, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement)	Particulière (élaboration d'un plan d'actions + cartes)	Administration communale et/ou éventuelle sous-traitance (CACI, etc.)	Page 30 Carte 1.15
4. Contrat de Quartier Durable Cité Moderne	2021-2026 (en cours)	Cité Moderne et abords de la place Ruelens (périmètre Z.R.U.)	Région et Berchem (partenariat)	Comensia, Urban dir. Patrimoine, Bruxelles Environnement	Etudes et investissements	Région (suivi DS, mise en œuvre DAT)	Pages 31 et 62 C.Q.D. - Carte 1.15
5. Z.I.R. 14 : Adoption d'un Master Plan	2024	Porte d'Ostende (quartier de la gare de Berchem)	Région (Perspective)	Berchem, Infrabel, Ganshoren, Citydev, acteurs privés	Réglementaire	Région (timing probablement tributaire de l'adoption du PRAS révisé)	Pages 32 à 37 Carte 1.15
6. Construction de nouveaux logements sociaux ou logements à prix moyen	2025 à 2030	- rue des Soldats (clos Guns) - rue de l'Azur / Chalets - autres lieux (à définir)	SLRB, Berchem et Citydev	Urban	Investissement	Budget Régional (SLRB, Citydev), Commune (apport foncier)	Page 42 Cartes 1.6 et 1.15
7. Rénovation de logements sociaux	2025 à 2029	Cité Moderne	SLRB	Comensia	Investissement	Budget régional (SLRB)	Page 31 Carte 1.15
8. Adoption de périmètres de préemption (si besoin)	Vers 2024	Périmètres à définir	Berchem	Région (fonction tutelle)	Réglementaire (parcelles à préciser)	Administration communale	Page 37
9. Renforcement de la mise en conformité des situations immobilières régularisables	2024 et au-delà	Tout le territoire	Berchem	Urban, Bruxelles Logement (traitement des plaintes) et Administration du Cadastre	Réglementaire (et P-V pour les situations non régularisables)	Administration communale	Page 41 PRAS, RRU
10. Renforcement des fonctions de contrôle du service de l'Urbanisme	2024 et au-delà	Tout le territoire	Berchem	Bruxelles Logement (traitement des plaintes) Administration du Cadastre	Personnel (DAT-URB) et contrôle de terrain.	Budget communal (engagement d'un agent dédié à cette tâche)	Pages 28 et 41 Cartes 1.1 et 1.10 PRAS, RRU
11. Renforcement de la mission de Cadastre et monitoring des squats	2024 et au-delà	Tout le territoire	Berchem (cellule de suivi - référent logement)	Bruxelles Logement (traitement des plaintes)	Réglementaire	Administration communale	Page 41 Carte 1.10
12. Contrôle systématisé des zones de recul et éventuelles verbalisations	2025 et au-delà	Les ± 1.500 zones de recul que compte Berchem	Berchem	Région (Urban)	Etude et réglementaire	Administration communale	Pages 28 et 153 Inventaire photographique établi en 2016. RRU
13. Monitoring des biens classés ou dont la valeur patrimoniale est reconnue	2024 et au-delà	Cf. carte 1.11	Berchem	Urban – Direction du Patrimoine	Particulière (rapport d'état des lieux bisannuel)	Administration communale	Page 39 Carte 1.11 Inventaire patrimoine
14. Promotion de formes novatrices d'habitat	Selon les projets	Cité Moderne (probablement, dans un 1 ^{er} temps)	Région et Berchem (e.a. partenariat C.Q.D.)	Comensia	Investissement (C.Q.D.) Générale, conseil	Région, privés éventuellement	Page 40
15. Soutien au développement d'installations photovoltaïques collectives	2024 et au-delà	Les grands complexes immobiliers en copropriété (parc Jean Monnet, Hunderenveld, Katteput....)	Berchem	Bruxelles Environnement, Comensia, privés	Générale, conseil	Mission dévolue à DS (agent P.A.C.E.)	Page 29 Carte 1.14
16. Accompagnement et soutien des relocalisations d'entreprises	Selon les besoins	Principalement le quartier de la gare et ses environs	Citydev	Berchem et commune de Ganshoren	Générale, conseil	Mission dévolue à Citydev (Inventimmo) et au service Développement économique	Page 25 Carte 1.8
17. Implantation d'une Agence Immobilière Sociale (A.I.S.)	2024	Lieu à définir	Berchem (CPAS et référent logement)	Région, éventuelle A.I.S. existante	Service à créer	Région (subsidés)	Page 42
Développement commercial	Voir tableau 3b (le développement d'activités commerciales participe au développement urbain général)						
Soutien à la vie socio-économique des quartiers	Voir tableau 3b (le soutien à la vie socio-économique des quartiers participe au développement urbain général)						
Mise en œuvre du Plan Lumière communal	Voir tableau 3c (la mise en œuvre du Plan Lumière communal, son volet scénographique en particulier, participe au développement urbain général)						

2a. EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC – Tableau récapitulatif relatif aux infrastructures de proximité (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Renforcement des équipements de proximité au sein de la Zone de Rénovation Urbaine (Z.R.U.)	2021-2026 (études en cours)	Cité Moderne et le quartier Ruelens	Région et Berchem (partenariat C.Q.D.)	Comensia, Urban direction Patrimoine, Bruxelles Environnement	Etudes et investissements	Région (suivi DS, mise en œuvre DAT)	Pages 31 et 62 Dossier du C.Q.D. Cartes 1.15 et 2.6
2. Faciliter la création d'une école secondaire francophone	Vers 2025 si possible	A définir	Un P.O. de la Communauté Wallonie-Bruxelles	Berchem, Perspective, Urban	Investissement	Suivant le P.O.	Page 62
3. Extension de l'Institut d'enseignement primaire Saint-Albert	D'ici à 2025 (en cours)	Ilot chaussée de Gand - rue Openveld	P.O. école (enseignem. catholique francophone)		Investissement (offre passant de 475 à 700 élèves)	P.O. école	Pages 55 et 60 Carte 2.6
4. Extension de la St-Josefschool (campus AL-JO - basisschool)	Non défini	Ilot rue de l'Eglise et rue des Fleuristes	P.O. école (enseignem. catholique néerland.)		Investissement	P.O. école	Page 60 Carte 2.6
5. Extension de l'école primaire néerlandophone Zavelberg	2024 (en cours)	Site du K.T.A. Zavelenberg (place Ruelens)	Go ! Onderwijs Brussel		Investissement (capacité portée à 440 élèves)	Go ! Onderwijs Brussel	Page 60 Carte 2.6
6. Extension et rénovation de l'Institut Herlin (enseignement spécialisé)	2024-2025	Institut Herlin (rue de Dilbeek) et angle des rues de Dilbeek et Pauwels	COCOF		Investissement (création de 200 nouvelles places)	COCOF	Page 60 Carte 2.6
7. Adaptation/rénovation des écoles communales	Selon les projets	Ecoles communales (cf. carte 2.1)	Berchem	Organismes accordant des subventions (suivant les projets)	Investissement	Budget communal + subventions tierces	Pages 59 et 60 Carte 2.1
8. Mutualisation des locaux scolaires	À étudier	Ecoles communales (cf. carte 2.1)	Berchem	Perspective (contrat d'école), associations et clubs sportifs reconnus	Générale, organisation	Budget communal (éventuelles adaptations et gardiennage) + subventions	Page 60 Carte 2.1 Contrat d'école
9. Nouvel immeuble pour l'académie néerlandophone	2024 (en cours)	Rue Charles Leemans (parc Saint-Moulin)	V.G.C.		Investissement	V.G.C.	Page 60 Carte 2.6
10. Nouveaux locaux pour l'académie francophone	Vers 2026	Rue des Soldats 21 (actuelle bibliothèque comm. Francophone)	Berchem		Déménagement après légère rénovation	Budget communal	Page 60 Carte 2.6
11. Extension de la crèche néerlandophone « Het Zandloperje »	2024 (en cours)	Site du K.T.A. Zavelenberg (place Ruelens)	Go Onderwijs Brussel		Investissement (capacité passant de 34 à 54 places)	Go Onderwijs Brussel	Page 61 Carte 2.6
12. Accroissement des places de crèches communales francophones et rationalisation des implantations	Vers 2025	Place Schweitzer (angle rue Openveld)	Région et Berchem (partenariat)		Investissement (C.Q.D.)	Région	Page 61 Carte 2.6
13. Construction du "pôle petite enfance" Elbers	Vers 2025-2027	Rue Elbers	V.G.C., privé	Berchem (foncier et études)	Etudes & investissement	V.G.C., apport foncier (Berchem), partenaire privé	Page 61 Plan Cigogne - Carte 2.6
14. Construction d'une salle de spectacles de 200 places minimum	A étudier	Place de l'Eglise éventuellement (site de l'Archipel 19, salle des colonnes)	Berchem	A déterminer	Investissement	A déterminer	Page 63 Carte 2.6
15. Construction d'une nouvelle bibliothèque communale FR+NL	A l'étude	Avenue du Roi Albert 19-21	Berchem	A déterminer	Investissement	A déterminer	Page 63 Carte 2.6
16. Rénovation du complexe omnisports communal (cafeteria, éclairage)	2024	Rue des Chalets et avenue du Hunderenveld	Berchem	Région (Fonds Régional Bruxellois de Refinancement, des Trésoreries Communales)	Investissement	Région (FRBRTC – 500.000 euros), Budget communal	Page 64
17. Adoption d'un Master-plan Allée Verte (pôle récréatif)	A étudier	Rue de l'Allée Verte	Berchem	A déterminer	Investissement	Budget communal et à déterminer	Page 65 Carte 2.6
18. Rénovation des locaux de la Maison du temps libre	A étudier	Rue Charles Leemans (parc St-Moulin)	Berchem		Investissement	Budget communal	Page 65 Carte 2.6
19. Création d'une Maison de l'Emploi	A étudier	Cité Moderne ?	Berchem	A déterminer	Investissement	A déterminer	Page 64
20. Construction d'un centre de convalescence et courts séjours	Etude en cours	Avenue de Selliers de Moranville 124 - ajout au Val des Fleurs	Berchem (CPAS)	A déterminer	Etude & Investissement	A déterminer	Page 64 Carte 2.6
21. Rénovation de la ferme Pie Konijn	Vers 2025	Angle rue du Broek et avenue de Selliers de Moranville	Berchem (CPAS)		Investissement	A déterminer	Page 65 Carte 2.6

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
22. Construction de la ferme Zavelenberg	2025	Rue de Termonde	Bruxelles Environnement		Investissement	Région	Pages 65 et 147 Dossier de valorisation agricole et paysagère du Zavelenberg (BE) Carte 2.6
23. Modernisation du cimetière communal (travaux divers)	2024	Rue Kasterlinden	Berchem		Investissement	Budget communal	Page 66 Carte 2.6
Aménagement et rénovation de parcs publics	Voir tableau 3a (les parcs publics sont des équipements de proximité)						
Accès aux grands espaces verts berchemois	Voir tableau 5 (un grand espace vert - le Zavelenberg par ex. – auquel on peut accéder remplit une fonction d'équipements de délasserement de proximité)						
Equipements de propreté publiques	Voir tableau 3b (les équipements du territoire relatifs à la propreté publique ont naturellement une fonction d'équipements de proximité)						

2b. EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC – Tableau récapitulatif relatif aux équipements commerciaux (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Redéveloppement des grandes surfaces commerciales du quartier de la gare	Etude en cours	Site de l'hypermarché Carrefour (avenue Charles Quint)	Privé (Redevco)	Basilix, Perspective	Etudes et investissements	Privé	Pages 32 à 37 et 67 Projet de PAD Porte d'Ostende Cartes 1.15 et 2.6
2. Arrêter un Master-Plan commercial « Cœur de commune »	Vers 2024	Place Schweitzer et environs (place Roi Baudouin, chaussée de Gand, avenue du Roi Albert...)	Berchem	HUB Brussels	Particulière (élaboration d'un plan d'actions)	Mission annexe à TAB.1.3, dévolue au service Développement économique	Pages 30 et 68 Carte 2.6
3. Création d'une nouvelle offre commerciale	Vers 2025	Place Schweitzer et environs (place Roi Baudouin, chaussée de Gand, rue des Soldats)	Berchem	Acteurs publics partenaires (SLRB, Citydev), privés éventuellement	Investissement	Région, privé	Page 68
4. Rénovation et remise sur le marché de cellules commerciales délaissées	Vers 2025	Place Schweitzer et environs (place Roi Baudouin, chaussée de Gand, avenue du Roi Albert...) – cf. liseré commercial au PRAS	Berchem	HUB Brussels	Investissement	Budget communal + ?	Page 68 PRAS TAB. 1.8 - Périmètres de préemption
5. Optimiser la localisation et le fonctionnement des occupations commerciales temporaires	Selon les besoins	Les marchés (cœur de commune et rue de l'Eglise) et les éventuels food-trucks et guinguettes à venir	Berchem	Privés	Générale, conseil	Mission dévolue au service Développement économique	Page 71
6. Disposer d'un guichet d'économie locale	A étudier	A définir (antenne couvrant le nord-ouest bruxellois)	HUB Brussels	Berchem et autres communes du nord-ouest bruxellois	Service à créer, conseil	Région	Page 70
7. Soutien à la vie socio-économique des quartiers	A étudier	Tout le territoire	Berchem	Divers (ASBL, fondations, sociétés à finalité sociale)	Générale, conseil	Mission dévolue au service Développement économique	Page 70
8. Maintien et promotion de commerces de proximité au sein des quartiers	2024 et au-delà	Les quartiers résidentiels où la présence de commerces de grande proximité se fait rare	Berchem		Particulière (octroi d'une prime à l'installation)	Budget communal, mission dévolue au service Développement économique	Pages 69 à 70
9. Développer un Horeca champêtre	Selon opportunité	Biens immobiliers avec potentiel pour une terrasse verdoyante	Berchem	Privés	Particulière (location de biens communaux)	Mission dévolue au service Développement économique	Page 71

2c. EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC – Tableau récapitulatif relatif à l'optimisation des implantations des services communaux (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Disposer d'un nouveau centre administratif communal (Maison Communale)	Etude en cours	Site actuel de la Maison Communale ou place Schweitzer (rue des Soldats - Pl. Roi Baudouin) ou selon opportunité immobilière	Berchem	Citydev	Etudes et investissements	Budget communal (étude 150.000 euros), Task force communale, vente de biens fonciers	Pages 72 à 74
2. Réhéberger la logistique communale (services techniques, dépôt)	Etude en cours	A définir + rue de Dilbeek, avenue du Roi Albert 33, rue de l'Allée Verte	Berchem		Investissement et revente de biens immobiliers	Budget communal, revente de biens immobiliers	Page 74
3. Constitution d'un pôle serviciel (guichets) à la place Schweitzer	A étudier	Place Schweitzer et abords	Berchem (services à la population, CPAS, police, prévention)	Opérateurs immobiliers à déterminer	Investissement et générale (organisation des services)	Task force communale, partenariat avec le privé ou d'autres instances publiques	Page 74
4. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux (programme PLAGE)	En cours	Patrimoine immobilier communal (cf. carte 2.5)	Berchem (y compris le CPAS)		Investissement	Budget communal et subventions diverses. Mission dévolue au DAT-BAT	Page 75

3a. LES ESPACES PUBLICS – Tableau récapitulatif relatif à la qualité des espaces publics (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Réfection en profondeur de voiries structurellement abîmées	2024-2030	Cf. carte 3.19	Berchem	Région (subventions)	Etudes et investissements	Budget communal (P.T.I.) et subventions régionales. Mission dévolue au DAT-ESP	Page 84 Cartes 3.4, 3.9 et 3.19
2. Programme de ré-asphaltage des chaussées communales	2024-2030	Cf. carte 3.19	Berchem	Région (subventions)	Investissement	Budget communal (P.T.I.) et subventions régionales. Mission dévolue au DAT-ESP	Pages 84 et 85 Cartes 3.3 à 3.7
3. Monitoring de l'état des voiries	Tous les 2 ans	Toutes les voiries (chaussées et trottoirs)	Berchem		Particulière (contrôle de terrain et diagnostic global)	Mission dévolue au DAT-ESP	Pages 84 et 85 Cartes 3.1 à 3.11
4. Pré-diagnostic participatif en vue du réaménagement des espaces publics (y compris les parcs)	Selon les besoins	Cf. carte 3.19	Berchem	Région (si concerne une voirie régionale)	Particulière (organisation de promenades genrées)	Mission dévolue au DAT-ESP et à l'agent communal en charge de la participation	Page 85 Carte 3.19
5. Réfection globale des voiries de la Cité Moderne (les trottoirs plus particulièrement)	2025-2026	Ensemble des voiries constitutives de la Cité Moderne	Région et Berchem (partenariat C.Q.D.)	Urban direction Patrimoine	Etudes et investissements	Région (suivi DS, mise en œuvre DAT-ESP)	Pages 31, 62 et 84 Cartes 3.4, 3.9 et 3.19
6. Réaménagement de l'avenue Charles Quint	Etude en cours	Avenue Charles Quint (dans son intégralité)	Région (Bruxelles Mobilité)	Berchem, Ganshoren	Etudes et investissement	Région	Pages 85 et 116 PRDD, Good Move – Carte 3.19
7. Place Schweitzer : correctifs d'aménagement	Vers 2025	Place Schweitzer et abords	STIB (adaptation tram 4000)	Berchem, Région	Etude et investissement	Région	Pages 85 et 118 Carte 3.19
8. Avenue du Roi Albert : correctifs d'aménagement	Vers 2025	Avenue du Roi Albert et carrefour du Hunderenveld	STIB, (adaptation tram 4000)	Berchem, Région	Etude et investissement	Région	Pages 85 et 118 Carte 3.19
9. Réaménagement de la place Ruelens	2025-2026	Place Oscar Ruelens	Région et Berchem (partenariat C.Q.D.)		Etudes et investissement	Région (suivi DS, mise en œuvre DAT-ESP)	Pages 31, 62 et 85 Carte 3.19
10. Réaménagement de diverses placettes	Au-delà de 2025	Rue du Wilder, place de l'Eglise, place de la Gare...	Berchem	Région	Etude et investissement	CLM, charges d'urbanisme	Page 85 CLM
11. Chaussée de Gand : correctifs d'aménagement	A définir	Chaussée de Gand	Région (Bruxelles Mobilité)	Berchem	Etude et investissement	Région	Pages 85 et 118
12. Création d'une dorsale de la mobilité douce	A étudier	Cf. carte 3.19 (tracé entre la place de l'Initiative et la promenade verte régionale)	Berchem	Région (subventions diverses)	Etude et investissement	Budget communal et Région (PAVE, Bypad, CLM...). Mission dévolue au DAT-ESP	Page 124 Carte 3.19
13. Rénovation du jardin de quartier Grand-Bigard - Myrtes	En cours	Jardin de quartier Grand-Bigard - Myrtes	Berchem	Région (subvention Proxi 2022 de 150.000 euros)	Investissement	Région, Budget communal. Mission dévolue au DAT-ESP	Page 86 Carte 3.19
14. Rénovation du parc Pirsoul	2024	Parc Pirsoul	Berchem	Région (subvention Proxi 2022 de 150.000 euros)	Investissement	Région, Budget communal. Mission dévolue au DAT-ESP	Page 86 Carte 3.19
15. Aménagement d'installations ludico-sportives	Etude en cours	Jardins de quartier de la Cité Moderne	Région et Berchem (partenariat C.Q.D.)		Investissement	Région (suivi DS, mise en œuvre DAT-ESP)	Page 86
16. Revalorisation du parc St-Moulin	A étudier	Parc Saint-Moulin (rue des Soldats et rue Charles Leemans)	Berchem		Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 86 Carte 3.19
17. Revalorisation du parc de l'ancienne église	A étudier	Parc de l'ancienne église	Berchem		Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 86 Carte 3.19
18. Aménagement d'un parc « dit du CPAS » (nom provisoire)	A étudier - court terme	Rue des Fleuristes, en vis-à-vis du parc Pirsoul	Berchem (et son CPAS)		Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 87 PRAS - Carte 3.19
19. Aménagement d'un nouveau parc « Grand-Bigard »	A étudier – long terme	Terrain en friche entre les n°500 et 570 de la rue de Grand-Bigard	Berchem	Région (révision PRAS) et privé	Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 87 PRAS - Carte 3.19
20. Aménagement d'un nouveau parc	Etude en cours	Ancien cimetière rue de l'Allée verte (concept de « parc Zen »)	Berchem	Bruxelles Environnement	Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Pages 66 et 89 Carte 3.19
21. Développer des espaces de détente canins	2024	Cf. cartes 3.19 et 3.20	Berchem	Bruxelles Environnement	Particulière et légers investissements	Budget communal (35.000 euros). Mission DAT-ESP.	Page 89 Cartes 3.19 et 3.20

3b. LES ESPACES PUBLICS – Tableau récapitulatif relatif à la propreté publique (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Création d'une déchetterie et recyclerie intercommunale	2028	Le parc d'entreprises Darwin (rue Nestor Martin)	ABP et Citydev	Berchem, Ganshoren et Koekelberg	Investissement	Région. Mission de suivi dévolue au DAT	Page 90 Carte 2.6
2. Recyclerie délocalisée (antenne provisoire)	2024	Rue Uyttenhove à Jette, au sein du Recypark régional à venir	ABP	Groupe One, Jette	Particulière (participation à un partenariat)	Région et budget communal. Suivi dévolu à DS	Page 90
3. Enterrement de tous les sites à bulles à verre et textiles	A étudier	Cf. carte 3.12	ABP	Berchem	Investissement	Région - Mission de suivi dévolue au DAT-ESP	Page 91 Carte 3.12
4. Localisation des corbeilles urbaines et modes d'équipement	2024-2025	Tout le territoire (cf. carte 3.13)	Berchem	ABP	Particulière (revoir la stratégie d'implantation des corbeilles)	Mission dévolue au DAT-ESP	Pages 90 et 91 Carte 3.13
5. Installation de toilettes publiques et fontaines à eau	Étude en cours	Tout le territoire (cf. carte 3.12)	Berchem		Investissement	Budget communal. Mission dévolue au DAT-ESP	Page 91 Carte 3.19
6. Rénovation des canisites	En cours	Cf. carte 3.12	Berchem		Investissement (phase 1 : 25.000 euros)	Budget communal. Mission dévolue au DAT-ESP	Page 92 Carte 3.12
7. Améliorer le nettoyage des voiries régionales	A étudier	Chaussée de Gand, avenue Charles Quint, Chaussée de Zellik, Axe Goffin - Hôpital Français	ABP, Région	Berchem	Générale (modalités d'organisation entre la Région et la Commune)	A déterminer	Page 92 Carte 3.1
8. Réorganiser les tournées de balayage	2024-2025	Tout le territoire	Berchem		Particulière (organisation interne au DAT)	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 92
9. Lutte contre les versages clandestins	2024 et au-delà	Tout le territoire et e.a. environs des bulles à verre et l'avenue du Hunderenveld (côté Dilbeek)	Berchem	ABP, Dilbeek, privés	Nettoyage, contrôle et sanctions (contrôle caméras)	Mission dévolue au DAT-ESP, soutien de la Prévention	Pages 92 et 93
10. Organiser des opérations de nettoyage « coup de poings »	2024 et au-delà	Tout le territoire (action par quartier)	Berchem	Citoyens (actions bénévoles) et « ambassadeurs » de la propreté	Particulière (organisation interne au DAT)	Mission dévolue au DAT-ESP, soutien de la Participation	Page 92
11. Intensifier la lutte contre les rats et autres animaux nuisibles	2024 et au-delà	Tout le territoire (stratégie orientée vers certains lieux-clés)	Berchem	Vivaqua, privés (gestionnaires de grands ensembles)	Générale et particulière (campagnes de dératisation)	Divers	Page 92
12. Gestion éco-responsable des envahissements végétaux	2024 et au-delà	Tout le territoire	Berchem	Privé (citoyens)	Générale (renonciation au désherbage thermique) et particulière (communication)	Mission dévolue au DAT-ESP, soutien de la Communication	Page 93

3c. LES ESPACES PUBLICS – Tableau récapitulatif relatif à la sécurité des lieux et la cohésion sociale (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Meilleure visibilité et présence de la police	2024 et au-delà	Place Schweitzer (commissariat) et tout le territoire (patrouilles)	Berchem	Zone de police	Investissement (nouveau commissariat) et particulière (organisation)	Fédéral, ZPZ BruWest, budget communal	Page 94
2. Renforcement du réseau des caméras de surveillance	2024 et au-delà	Cf. carte 3.18	Berchem	Zone de police	Investissement et particulière (organisation du contrôle)	Budget communal (100.000 euros)	Page 94 Carte 3.18
3. Activation des Partenariat Locaux de Prévention (PLP)	2024 et au-delà	L'ensemble du territoire (selon 5 périmètres – cf. carte 3.21)	Berchem	Zone de police	Générale	Budget communal. Mission dévolue à la Prévention.	Page 95 Carte 3.21
4. Sécurité dans les grands espaces verts	2024 et au-delà	Zavelenberg, bois du Wilder, Kattebroek	Berchem et Bruxelles Environnement	Zone de police	Générale	Budget communal, Région	Page 96
5. Installation de dispositifs anti-intrusion	A étudier	Les places du centre de la commune et les abords de De Kroon (marché)	Berchem	Zone de police	Commune (étude conjointe du service Prévention et de la Police)	Budget communal. Mise en œuvre par le DAT-ESP	Page 95 Carte 3.18
6. Sécurisation accrue des abords d'écoles : mise en visibilité renforcée (totems, etc.)	A étudier	Tous les abords d'école (cf. carte 3.18)	Berchem	P.O. des écoles	Investissement	Budget communal. Mise en œuvre par le DAT-ESP	Page 95 Carte 3.18
7. Sécurisation accrue des abords d'écoles : implémentation de rues scolaires à étudier	A étudier	Ecoles communales n°2 et n°3, école Zavelput (cf. carte 3.18)	P.O. des écoles	Berchem	Générale et légers investissements	Budget communal. Mise en œuvre par le DAT-ESP	Page 95 Carte 3.18
8. Mise en œuvre du Plan Lumière communal	2024 et au-delà	Tout le territoire	Berchem et Sibelga	Région (voiries régionales)	Investissement	Région et budget communal. Mise en œuvre par le DAT-ESP	Page 97 Cartes 3.14 et 3.15
9. Organiser des événements culturels sur l'espace public	A étudier	Cf. carte 3.17	Berchem	Archipel 19, De Kroon...	Générale	Mission dévolue à ETL, soutien du DAT-ESP	Page 97 Carte 3.17
10. Développer la présence d'activités ambulantes sur l'espace public	2024 et au-delà	Cf. carte 3.17	Berchem	Privés	Particulière (octroi de concessions)	Mission dévolue au service Développement économique	Page 98 Carte 3.17
11. Développer la présence d'œuvres d'art sur l'espace public	A étudier	Place Schweitzer (commémorer le Docteur Albert Schweitzer) et autres lieux à définir	Berchem	A déterminer, privés	Particulière	A déterminer. Task force communale.	Page 97
Equipement ludico-sportif de l'espace public	Voir tableau 3a (les équipements ludico-sportifs publics contribuent à la cohésion sociale)						
Promotion de la mobilité douce	Voir tableau 4 (la mobilité douce contribue à la sécurité des lieux)						
Renforcement de la sécurité routière	Voir tableau 4 (la sécurité routière contribue à la sécurité des lieux)						
Approches genrées de l'espace public	Voir Tableau 3a (une approche genrée de l'espace public contribue à la sécurité des lieux pour toutes les catégories de population)						

4. LA MOBILITE – Tableau récapitulatif (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Mise à jour du Plan Communal de Mobilité (datant de 2012)	Vers 2025	Tout le territoire	Région (nouvelles modalités d'élaboration)	Berchem	Etude et définition d'un programme d'actions	Région	Pages 99 et 160 Plan Good Move
2. Réaménagement du Ring 0 (partie ouest)	2025 et au-delà	Anderlecht (chaussée de Ninove), Dilbeek (accès 12 du ring) et Asse	Agentschap Wegen en Verkeer (Flandre)	Région de Bruxelles-Capitale, Berchem, etc.	Etude et investissement	Flandre et fonds européens. Suivi par le DS de l'évolution du dossier et ses implications.	Page 114 Werken aan de ring.be
3. Organisation du transfert modal entre périphérie et ville (fonction de P+R)	2025 et au-delà	Dilbeek (Grand-Bigard) et Z.I.R. n°14 (Porte d'Ostende)	Agentschap Wegen en Verkeer (Flandre)	Région de Bruxelles-Capitale, SNCB, STIB, Berchem...	Étude et investissement	Flandre, Région de Bruxelles-Capitale et éventuellement le privé. Suivi assuré par DS.	Pages 119, 121 et 134 + Carte 4.12 -Werken aan de ring.be PRDD (carte 19) et PRAS
4. Desserte SNCB renforcée à la gare de Berchem	Vers 2025	Gare de Berchem	SNCB (projet RER)	Région	Investissement	Fédéral. Suivi par le DS de l'évolution du dossier et de ses implications	Page 121 PRDD et projet RER
5. Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Local de Mobilité « Berchem Ouest »	2024-2029	Tout le territoire au sud du tracé avenue du Roi Albert - place Schweitzer et chaussée de Gand	Région et Berchem (partenariat)	Dilbeek, Molenbeek, Zone de police	Etude et investissement	Région (4 millions d'euros).	Page 114 Cartes 4.3, 4.4 et 4.12 Plan Good Move
6. Prolongement du métro ou d'une ligne de tram jusqu'à Grand Bigard	A définir	Avenue Charles Quint et abords	Région et STIB	Berchem, Ganshoren, SNCB	Étude et investissement	Région	Pages 119, 121 et 122 + carte 4.12 - PRDD (carte 18) et étude « prolongement du métro vers l'ouest bruxellois »
7. Meilleure accessibilité à l'échelle locale de la Porte d'Ostende (Z.I.R. 14)	À définir	Périmètre de la Porte d'Ostende (e.a. avenue Charles Quint et rue Nestor Martin)	Infrabel	Région de Bruxelles-Capitale, Berchem, Ganshoren, Citydev...	Etude et investissement (tunnel)	Infrabel (tunnel) et Région (avenue Charles Quint)	Pages 32 à 34 et 115 PAD à élaborer
8. Pour de réels « corridors de mobilité » (efficience du réseau des voiries régionales)	2024 et au-delà	Avenue Charles Quint et chaussées de Zellik et de Gand	Région	STIB, De Lijn, Berchem	Etude et investissement	Région	Pages 85 et 116 à 118 PRDD (carte 20) Carte 4.12
9. Exploitation de la ligne de tram 19 avec des trams 4000 (adaptation des arrêts)	Vers 2025	Le tracé de la ligne 19 (avenues de l'Hôpital Français et Goffin, av. Roi Albert, place Schweitzer)	STIB	Région, Berchem	Etude et investissement	Région	Page 85 et 118
10. Simplifier l'organisation du carrefour du Hunderenveld	Vers 2025	Avenue du Roi Albert (carrefour avenue du Hunderenveld), rues de Chats et Potaerde	STIB	Région, Berchem	Etude et investissement (adaptation en vue de l'utilisation de trams 4000)	Région	Pages 85 et 114 Cf. TAB. 3a.8 Carte 4.12
11. Efficience des lignes de transports publics (programme STIB Avanti)	2024 et au-delà	Tracé des lignes de transports publics STIB et De Lijn	STIB	De Lijn, Berchem	Particulière (évaluation des temps de parcours et des impacts de la « ville à 30 »)	Mission dévolue à la STIB	Pages 120 et 121 Contrat de mobilité (présence policière aux carrefours)
12. Déplacement du terminus du bus 20 de « Hunderenveld » à « Jean Monnet »	Vers 2025	Arrêts « Jean Monnet » (av. du Hunderenveld) + « Hunderenveld » (avenue du Roi Albert)	STIB	Région, Berchem	Investissement et générale (nouvelle organisation)	Région	Page 120
13. Offrir une ligne de transport collectif intra-communale lors d'événements locaux	À étudier	Tout le territoire (boucle à desservir par la « Bernavette »)	Commune		Générale (organisation interne)	Budget communal	Page 123
14. Réduction des obstacles piétons, rationalisation de la signalétique routière	À étudier	L'ensemble du territoire	Commune	Région (voiries régionales)	Particulière (identification sur le terrain, puis mise en œuvre des actions correctrices)	Mission dévolue au DAT-ESP (CEMA et agent communal de la sécurité routière)	Pages 124 et 125
15. Boucles d'accès piétonnes PMR	2024	Centre de la commune (une boucle d'accès adaptées aux PMR)	Commune	AMT Concept	Investissements légers	Mise en œuvre dévolue au DAT-ESP	Page 125
16. Renforcement de la lutte contre les obstacles physiques illicites à la marche à pied	2024 et au-delà	Tout le territoire	Commune		Générale	Mission coordonnée DAT-ESP, Police et Prévention (contrôle et sanctions)	Page 125 RGP et code de la route
17. Aménagement de cyclostrades (RER vélo)	2024 et au-delà	Nord du territoire (ligne de chemin de fer 50 et av. Charles Quint)	Région	Berchem	Générale (suivi de projets)	Région	Page 126 + carte 4.12 PRDD (carte 22)
18. (Ré)Aménagement et/ou adaptation des ICR n°11 et 12	A étudier	Cf. carte 4.6	Région	Berchem	Générale (suivi de projets)	Région	Page 126 Carte 4.12

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
19. Relier aisément à vélo Berchem au centre de Dilbeek	À étudier	Rue Kastelinden (section sur le territoire de Molenbeek)	Bruxelles Environnement (Scheutbos)	Molenbeek et Dilbeek	Générale (suivi de projets)	Région	Page 126
20. Mise en œuvre du projet de « Ville à 30 »	2024 et au-delà	Tout le territoire avec une attention spécifique à la chaussée de Gand et l'axe Goffin – Roi Albert	Région et Berchem (partenariat)	STIB, ZPZ BruWest	Particulière (contrôle de pertinence et volet sanctions)	Région	Page 127
21. Plan d'Actions Communal de Sécurité Routière - Monitoring et cartographie des points noirs	2024 et au-delà	Tout le territoire	Région et Berchem (partenariat)		Particulière (élaboration PACSR + Labellisation SAFE)	Région et Berchem	Page 129 ZACA
22. Evaluation de la zone bleue	2024 et au-delà	Tout le territoire	Parking Brussels	Berchem	Particulière (étude)	Mission dévolue à Parking Brussels	Page 131
23. Révision du Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS)	Vers 2025	Tout le territoire	Région et Berchem (partenariat)	Parking Brussels	Etude	À définir (suivant les modalités qui seront arrêtées par la Région)	Pages 131 et 158 Carte 4.7 Good Move et PRPS
24. Meilleure identification de là où on peut se garer (marquages)	Selon les besoins	Cf. carte 4.10 (rues à forte densité de garages privés)	Berchem		Investissement léger	Mission dévolue au DAT-ESP	Pages 131 et 132 Cartes 4.10 et 4.11
25. Mutualisation des parkings	A étudier	Parkings d'entreprises et grands commerces. Cf. cartes 4.11 et 1.8	Région et Parking Brussels	Berchem	Générale (organisation du système)	Région et/ou opérateurs spécifiques	Page 132 Cartes 4.11 et 1.8
26. Création d'un (voire plusieurs) parking public dans le centre de la commune	Selon opportunité	Place Schweitzer et abords, place du Roi Baudouin	Berchem (foncier)	Parking Brussels, gestionnaires privés	Investissement et générale (organisation)	À définir (lors de projets immobiliers)	Page 133 Etude Parking Brussels Carte 4.12
27. Gestion des réservations de stationnement spécifiques	Vers 2024-2025	Tout le territoire	Berchem et Région (voiries régionales)	Brulocalis, Parking Brussels	Particulière (rapport d'état des lieux et des problèmes)	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 134 PRPS et PACS
28. Développement de l'auto-partage	2024 et au-delà	Tout le territoire	Région	Parking Brussels, Cambio, Poppy et autres opérateurs agréés	Générale (encadrement des opérateurs et promotion)	Mission de suivi	Page 135 Plan Carsharing et P.A.C.E.
29. Equipement de l'espace public en bornes de recharge électrique	2024 et au-delà	Cf. carte 4.9	Sibelga	Berchem	Particulière (sélection d'emplacements de recharge)	Mission de suivi dévolue au DAT-ESP	Page 135 Carte 4.9
30. Développer le stationnement pour les deux-roues	2024 et au-delà	Tout le territoire. Cf. cartes 4.6 et 4.13	Commune	Région, Parking Brussels	Particulière (plan d'équipement à mettre en œuvre)	Région (subsidés 45.000 euros - 9 vélos boxes), Fondation Roi Baudouin, Commune	Page 136 Bypad Cartes 4.6 et 4.13
Réaménagement de l'avenue Charles Quint	Voir tableau 3a (le réaménagement de l'avenue Charles Quint - action relative à la qualité des espaces publics – a de multiples incidences en termes de mobilité)						
Correctifs d'aménagement place Schweitzer et av. du Roi Albert	Voir tableau 3a (les correctifs envisagés en terme d'organisation des espaces publics visent également divers objectifs de mobilité : fluidité du trafic, place des deux-roues, transport public...)						
Développer une dorsale de la mobilité douce	Voir tableau 3a (instaurer une « dorsale de la mobilité douce » implique des interventions diverses sur l'espace public)						
Meilleure praticabilité et accessibilité piétonne	Voir tableaux 3a, 3c et 5 (les réaménagements et réfections des espaces publics participent à la promotion et sécurisation de la marche à pied, tout comme les meilleures accessibilités permises parmi les grands espaces verts berchemois).						
Cyclabilité de la place Schweitzer et l'avenue du Roi Albert	Voir tableau 3a (les correctifs à apporter à l'aménagement de ces deux lieux doivent aussi concerner les deux-roues)						
Accessibilité aux grands espaces verts	Voir tableau 5 (l'aménagement de nouveaux cheminements au Zavelenberg et au Hoogveld participe au développement de la mobilité douce)						

5. ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT – Tableau récapitulatif (actions principales)

Objet	Timing	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Accessibilité aux grands espaces verts	2024 et au-delà	Zavelenberg et Hoogveld	Bruxelles Environnement	Berchem	Etude et investissement	Région	Page 145
2. Contribution des grands espaces au maillage vert transrégional	2024 et au-delà	- Zavelenberg - Kattebroek - Hoogveld	Bruxelles Environnement	Berchem (dans le cadre de son Plan Canopée)	Etude et investissement	Région	Page 145 – PRDD (carte 14) Plan Régional Nature Etude Open Brussels
3. Plan Canopée	2024-2025	Cf. carte 5.1	Berchem	Bruxelles Environnement (étude plan arbres), privés	Particulière (élaboration d'un plan d'actions + cartes)	Mission dévolue à DS. Subvention 40.000 euros.	Page 145 PRDD (cartes 10 à 12), P.A.C.E.
4. Accroissement de 10% du nombre d'arbres d'alignement	À étudier	Cf. carte 5.1 (potentialités à étudier)	Berchem		Etude et investissement	Mission dévolue au DAT-ESP	Page 145 Plan Canopée - Carte 5.6
5. Intensification du verdoisement du domaine privé	À étudier	À définir	Berchem	Privés	Incitants et Conseils	Budget communal	Page 146 - Plan Canopée PRDD (carte 10), P.A.C.E.
6. Maraichage Zavelenberg (surtout une fonction de verger)	2025	Réserve naturelle du Zavelenberg	Bruxelles Environnement	Berchem	Etude et investissement	Région (± 1 million d'euros)	Pages 65 et 147 Carte 5.6
7. Maraichage Hoogveld	À étudier	Hoogveld (zone verte au PRAS)	Bruxelles Environnement	CPAS Bruxelles-Ville, privé, Berchem, CPAS de Berchem	Etude et investissement	Région	Page 147 Carte 5.6
8. Elevage Kattebroek	À étudier	Prairies du Kattebroek (rue des chats et rue de Dilbeek)	Bruxelles Environnement		Etude et investissement	Région	Page 147 Carte 5.6
9. Monitoring des potagers	2024 et au-delà	Cf. carte 5.3	Berchem	Bruxelles Environnement	Particulière (dossier d'évaluation)	Mission dévolue à DS	Page 149 Carte 5.3
10. Création de nouveaux potagers	Si besoin	Tout le territoire	Berchem	Selon le lieu envisagé	Etude et investissement	Mission dévolue à DS	Page 149 Monitoring des potagers
11. Potager parmi les écoles	À étudier	Cf. carte 2.1	Berchem (écoles communales)	Perspective (contrat d'école), écoles privées	Particulière (projet pédagogique)	Mission dévolue à ETL	Page 149
12. « Incroyables comestibles »	À étudier	Cf. carte 5.2	Berchem	Privés		Mission encadrée par le DAT-ESP	Page 149
13. Terminer l'aménagement du chemin d'eau Cognassier	Etude en cours	Rue de Dilbeek (section jouxtant le Kattebroek)	Vivaqua	Bruxelles Environnement, Berchem	Investissement	Mission encadrée par le DAT-ESP	Page 150 PRDD (carte 13)
14. Opération pilote de déconnexion des eaux de pluie des toitures	À déterminer	Rues du Cognassier et du Maraîcher	Vivaqua	Berchem	Investissement	Subsides Vivaqua	Page 150
15. Reconstitution hydrologique et écologique du cours du Molenbeek	À l'étude	Avenue du Hunderenveld (zone verte à Dilbeek, faisant frontière avec Berchem)	Région Flamande	Région de Bruxelles-Capitale, Dilbeek, Berchem	Investissement	Région Flamande	Page 150 PRDD (carte 13) Carte 5.6
16. Etang et roselière Kattebroek (reconstitution)	À étudier	Kattebroek (le Molenbeek au droit des n°70-102 rue des Chats)	Bruxelles Environnement	Berchem, Dilbeek	Investissement	Région	Page 151 PRDD (carte 12)
17. Requalification du « Wilderbeek » en rivière urbaine	Etude en cours	Tracé à identifier entre le bois du Wilder et l'av. du Hunderenveld, via le bois de la rue de l'Azur	EGEB, Berchem	VUB	Investissement	À déterminer	Page 151 Carte 5.4
18. Adoption d'un Plan Pluie communal	À déterminer	Tout le territoire	Berchem	Bruxelles Environnement (étude eaux pluviales), Vivaqua	Etude	Mission dévolue à DS. Subvention 40.000 euros	Pages 152
19. Déminéralisation des espaces publics et privés	À étudier	Tout le territoire	Berchem	Région, privés	Particulière (établir un plan des opportunités)	Mission dévolue à DS et encadrée par le DAT-ESP	Page 153
20. Atténuation des nuisances aériennes	En cours	Tout le territoire	Berchem et autres territoires impactés	Multiples(Fédéral, Régions...)	Générale (cahier de doléances)	Task force communale et autres acteurs	Page 153
21. Monitoring de la biodiversité	À déterminer	Cf. cartes 11 et 12 du PRDD	Bruxelles Environnement		Particulière (inventaire de la diversité biologique)	Région	Page 154
22. Labellisation réseau nature	À déterminer	Tout le territoire	Berchem	Natagora, Bruxelles Environnement	Générale	Mission de communication à organiser par DS	Page 154
23. Informer sur la valeur environnementale de certains lieux	À étudier	Bois du Wilder, Zavelenberg, Kattebroek...	Bruxelles Environnement	Berchem	Particulière (projet pédagogique)	Région	Page 154
Réaménagement du Ring 0	Cf. tableau 4 (le réaménagement du ring doit s'accompagner de mesures visant à en réduire le bruit de fond – placement de panneaux anti-bruit)						

PARTIE 2 : ENJEUX TRANSVERSAUX – Tableau récapitulatif des mesures d’accompagnement et de soutien à la mise en œuvre du P.C.D. (voies et moyens)

Objet	Thème	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l’action	Moyens et financement	Référence(s)
1. Vallée sociale : visibilité de l’offre de la coordination sociale	Cohésion sociale	Vallée sociale (avenue de Selliers de Moranville)	CPAS	Communication, DAT	Info internet, répertoire social et balisage in situ	Mission dévolue à la Communication et au DAT	Page 163 Cartes 2.3
2. Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld	Cohésion sociale	Cités sociales du Hunderenveld et de la Cité Moderne (locaux associatifs)	ASBL Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe	SLRB, Comensia, Berchem	Animer et faire vivre des projets de cohésion sociale (après sélection)	Région, SLRB	Page 163
3. Maison de quartier (ouverte à toute association)	Cohésion sociale	Cités sociales du Hunderenveld et de la Cité Moderne (locaux associatifs), Maison du temps libre (parc Saint-Moulin)	Berchem	Comensia	Créer un service relais	Mission dévolue au service des affaires sociales	Pages 163 et 164
4. Offre en logements de transit et de première urgence	Cohésion sociale	Rue de l’Eglise n°77 et autres (à déterminer selon les opportunités)	CPAS		Hébergement temporaire destiné aux personnes dans des situations de détresse	CPAS, subventions régionales	Pages 164 et 168
5. Maison de l’Emploi	Cohésion sociale	À déterminer, éventuellement au sein de l’immeuble Albert Laurent (av. de Selliers de Moranville 91)	Berchem	CPAS, Actiris, A.L.E., Bruxelles Formation	Regrouper les acteurs de l’insertion socio-professionnelle et mise à disposition d’un espace numérique public	À étudier	Page 164
6. Territoire Zéro chômeur de longue durée	Cohésion sociale	Cité Moderne	Berchem (C.Q.D.)	CPAS	Remise au travail de chômeurs de longue durée dans un quartier précarisé	Région	Page 170
7. Maraichage et insertion socio-professionnelle	Cohésion sociale	Hoogveld et Kattebroek	Bruxelles Environnement	CPAS	Projets de maraichage offrant des opportunités locales d’emploi	À étudier	Pages 147 et 165
8. Espaces jeunesse	Cohésion sociale	Rue de l’Allée verte, t’ Hof te Overbeke et autres	Berchem	Associations de jeunesse	Améliorer l’hébergement des mouvements de jeunesse	À déterminer	Page 165
9. Projet pédagogique Pie Konijn	Cohésion sociale	Rue du Broek 51	CPAS	Berchem	Rénovation à des fins pédagogiques : maraichage, animaux et intergénérationnel	À déterminer	Pages 65 et 165
10. Bonne intégration des cités sociales	Cohésion sociale	Cités sociales du Hunderenveld et de la Cité Moderne	Région et Berchem (e.a. partenariat C.Q.D.)	Comensia, ASBL Cohésion sociale de Berchem	Faire vivre les nouveaux équipements injectés dans les cités sociales	Région	Pages 31, 62, 166 et 167
11. Centre de revalidation du CPAS	Cohésion sociale	Avenue de Selliers de Moranville 124	CPAS		Ajout à la Maison de repos du Val des Fleurs d’une aile dédiée à la convalescence	À déterminer	Pages 64 et 169
12. Adoption et mise en œuvre du Plan Air Climat Energie	Développement durable	Tout le territoire (sachant que le PACE traite aussi de matières non territoriales)	Berchem	Bruxelles Environnement	La récente adoption d’un PACE doit déboucher sur sa mise en œuvre	Région. Mission dévolue à DS.	Page 172
13. Améliorer l’accueil principal de la population	Service au citoyen	Rue Blauwet 26	Berchem		Assurer la présence d’un agent d’accueil général	Générale (organisation)	Page 173
14. « Commune en ligne » (réduction des déplacements)	Service au citoyen	Tout le territoire (virtuel)	Berchem, CPAS	Région (Irisbox, etc.)	Etoffer les documents disponibles en ligne (numérique)	Générale	Page 174
15. Signalétique interne à l’administration	Service au citoyen	Les bâtiments communaux. Cf. carte 2.1	Berchem		Adapter l’information de guidance à la récente réorganisation des services	Mission dévolue au DAT	Page 174 Carte 2.1
16. Guide de l’habitant	Service au citoyen	Informations relatives à l’ensemble du territoire	Berchem		Mise à jour du guide de l’habitant, gestion dynamique de sa version numérique	Mission dévolue à DS (communication)	Page 175
17. Relais avec les quartiers	Service au citoyen	Suivant la délimitation des PLP (cf. carte 3.21)	Berchem	À déterminer	Générale (assurer un relais entre ce qui se passe sur le terrain et l’administration)	Mission dévolue au responsable de la participation	Page 176 Carte 3.21

Objet	Thème	Lieu(x) concerné(s)	Acteur principal	Autre(s) acteur(s)	Nature de l'action	Moyens et financement	Référence(s)
18. Commune « Smart »	Service au citoyen	Tout le territoire	Berchem	Divers (ABP, Sibelga, STIB...)	Modernisations technologiques au service de l'efficacité de fonctionnement	Mission dévolue au DAT	Page 176
19. Affichage numérique (informations et activités communales)	Service au citoyen	Principaux bâtiments communaux (cf. carte 2.1)	Berchem	CPAS	Installations d'informations numériques déroulantes et de bornes tactiles	Mission d'étude dévolue à DS (communication), mise en œuvre DAT	Page 177
20. Utilisation d'un info-bike et/ou un info truck	Service au citoyen	Place Schweitzer et centralités des quartiers PLP (Ruelens, 'T Hof te Overbeke, place de l'Eglise...)	Berchem	Selon les thématiques	Faire circuler l'information au sein des quartiers. Ex. : mise en œuvre du Plan Good Move	Divers (selon la thématique traitée)	Page 178
21. Redéveloppement du site internet communal	Service au citoyen	Sans objet (territoire virtuel)	Berchem		Améliorer le contenu du site internet. L'adapter à la structure de l'administration	Mission d'étude dévolue à DS (communication)	Page 178
22. Numérisation des archives	Service au citoyen	Sans objet (territoire virtuel et « territoire juridique »)	Berchem		Sauvegarde d'informations réglementaires essentielles (e.a. permis d'urbanisme)	Budget communal. Archiviste (à engager)	Page 179
23. Constitution d'un pôle serviciel	Service au citoyen	Place Schweitzer ou ses abords proches	Berchem		Disposer d'un accueil (guichets) multithématique au cœur même de la vie sociale.	Divers	Page 180
24. Installation d'écrans d'information LED	Information	Place Schweitzer et points centraux des PLP (places...)	Berchem		Relais sur le terrain des infos clés de la vie communale	Mission d'étude dévolue à DS (communication)	Page 182
25. Signalétique informative et de jalonnement	Information	Tout le territoire (lieux à intérêt)	Berchem		Particulière (étude et mise en œuvre d'un plan de renouvellement)	Mission dévolue au DAT	Page 184
26. Panneaux d'affichage d'informations communales	Information	Tout le territoire (lieux d'implantation à redéfinir)	Berchem		Adapter les lieux d'affichage à l'évolution de l'urbanisation	Mission dévolue au DAT	Page 184
27. Modernisation de la participation citoyenne	Information et participation	Tout le territoire	Berchem		Faire évoluer et élargir la participation citoyenne	Mission d'étude dévolue à DS (communication)	Page 184
28. Organisation d'activités décentralisées (brocantes, apéros...)	Participation	A définir avec les acteurs locaux	Berchem		Dynamiser la vie de quartier par des activités participatives	Mission dévolue au responsable de la participation	Page 186
29. Appel à projets locaux	Participation	Selon les projets introduits	Berchem		Mise en œuvre de projets locaux au départ de budgets participatifs	Mission du responsable de la participation (dynamique en cours)	Page 186
30. Incitation et reconnaissance du bénévolat	Participation	Liste d'interventions potentielles à définir	Berchem		Organiser des actions territoriales positives	Mission du responsable de la participation	Page 186
31. Collaborations avec les autres instances publiques	Relations extérieures	Sans objet (accompagnement aux politiques territoriales)	Berchem	Multiples organismes régionaux	Cellule de coordination et veille au sein de l'administration	Mission de monitoring dévolue à DS	Page 188
32. Développer les synergies intercommunales	Relations extérieures	Le territoire communal et celui des partenaires concernés (N-O Bruxellois)	Berchem	Communes du nord-ouest bruxellois	Réaliser des économies d'échelle par une mise en commun d'expertise et moyen	Task-force communale	Pages 189 et 190
33. Rationalisation immobilière	Finances	Le patrimoine immobilier communal (cf. carte 2.5)	Berchem	Eventuels partenaires privés	Réhéberger les services communaux pour une meilleure efficacité générale	Task force communale	Pages 72 à 74 et 192 Tableau 2c
34. Révision des clés de financement	Finances	Sans objet	Berchem	Région, Zone de police	Lobbying pour corriger les dotations régionales injustement désavantageuses	Task force communale	Page 194